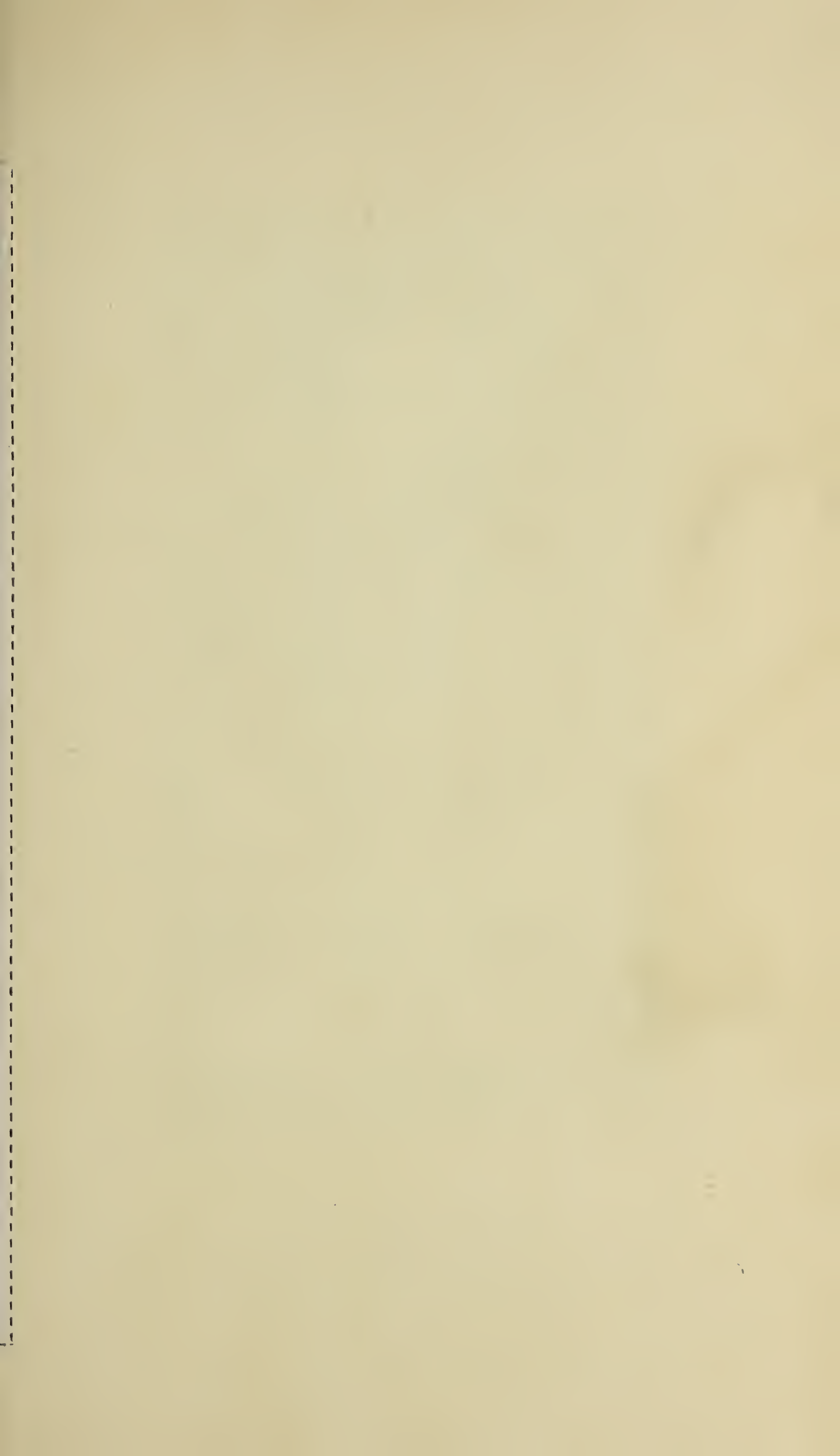
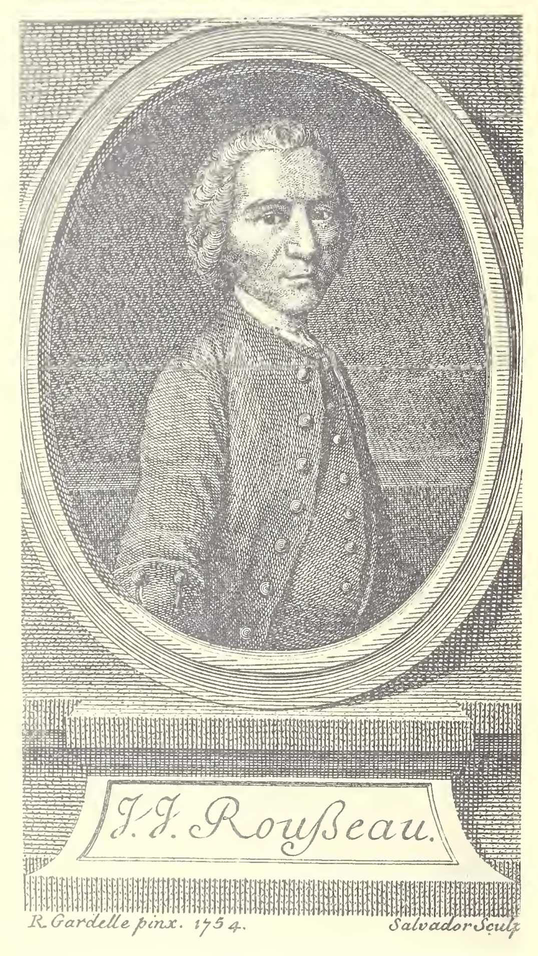

University of Florida
1853





Librairie Armand Colin, Paris.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Peint à Genève en 1754 par Gardelle,

Gravé par Salvador Carmona.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE
J.-J. ROUSSEAU

COLLATIONNÉE SUR LES ORIGINAUX
ANNOTÉE ET COMMENTÉE

PAR

THÉOPHILE DUFOUR
Archiviste-paléographe, ancien directeur des Archives
et de la Bibliothèque publique de Genève.

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
(FONDATION DEBROUSSE ET GAS)

TOME DEUXIÈME

Rousseau à Genève. — Le Discours sur l'Inégalité.
De Luc. — Le Nieps. — Voltaire. — Mme d'Epinay.
(1751-1756)

6 PLANCHES HORS-TEXTE



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103

M.CM.XXIV

AVERTISSEMENT

Les pièces qui composent ce deuxième tome correspondent à la seconde partie du Livre VII des Confessions *et au début du Livre VIII. C'est l'époque où la célébrité de Rousseau s'établit, après le* Discours couronné à Dijon, *l'époque du* Devin du Village, *puis celle du voyage et du séjour à Genève, celle du* Discours sur l'Inégalité *et celle de la* Lettre à Voltaire. *C'est aussi l'époque de l'amitié avec Mme d'Épinay, jusqu'aux premiers temps de l'installation de Jean-Jacques à l'Ermitage, avant les incidents qui devaient le brouiller avec cette amie, avec Diderot et avec Grimm.*

On trouvera ici, outre une quarantaine de textes inédits, un assez grand nombre de lettres qui n'ont pas encore été réunies à la Correspondance, *notamment celles qui sont adressées à divers amis de Genève, Deluc père et fils, Jallabert, Lullin, Marc-Michel Rey, Tronchin, etc...*

Et, parmi les inédits, les premières lettres d'un recueil que j'ai eu la bonne fortune de trouver l'automne dernier et qui vient heureusement ajouter environ trente-cinq pièces à ce que l'on connaissait jusqu'à présent de la correspondance de Rousseau avec le banquier Lenieps.

On pourra, dans ce tome-ci, se rendre compte de ce que je n'ai indiqué que par un mot en tête du précédent, au sujet du plan que j'ai cru pouvoir adopter pour faire de la Correspon-

dance *un livre à lire avec agrément, en même temps qu'un répertoire à consulter. L'ordre chronologique est suivi, dans le classement de lettres, mais avec un certain tempérament: la publication des réponses aux lettres de Rousseau, s'imposant à la suite de ses lettres, devait impliquer de courtes infidélités à cet ordre chronologique strict, de sorte que, pour plus de clarté, il faut parfois grouper les pièces d'une correspondance particulière s'étendant à une période de quelques mois, et revenir ensuite en arrière pour reprendre le fil de la correspondance générale. Ainsi, par exemple, l'affaire de la Bible de Sixte Quint fournit comme un petit chapitre de neuf lettres, écrites entre le 26 novembre 1754 et le 10 août 1755; après quoi le lecteur est invité à remonter plus haut, au 28 novembre 1754. Il en est de même pour l'incident soulevé par la comédie de Palissot, pour les diverses phases de l'impression du* Discours sur l'Inégalité, *pour certains instants de la liaison avec M*[me] *d'Épinay, etc...*

J'espère qu'on n'aura pas de peine à se familiariser avec cette méthode qui diffère un peu de celle qui a été suivie jusqu'ici; elle me semble présenter certains avantages pratiques dont on s'apercevra aisément au cours de la publication.

Les pièces publiées ici sont, pour la plupart, transcrites des originaux ou de copies manuscrites anciennes. La collection A. Morrison, le British Museum, les Bibliothèques publique de Genève, nationale de Paris, Victor-Cousin, la Bibliothèque d'Etat de Vienne, la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, en ont fourni plusieurs. D'autres ont été communiquées à Th. Dufour et à moi-même par des particuliers. Il m'est très agréable, à ce propos, d'exprimer ma gratitude à M. le marquis de Rochambeau, à M. Auguste Dorchain, à M. Gabriel Phélip.

En m'autorisant à prendre connaissance des riches trésors de son cabinet, M. le marquis de Rochambeau m'a permis de

transcrire des originaux, notamment les lettres qui n'avaient été jusqu'ici reproduites par les divers éditeurs de la Correspondance *que d'après le texte, suspect à plusieurs titres, des* Mémoires *de M*[me] *d'Épinay. Une trentaine figurent dans le présent tome. La collation sur les originaux m'a donné l'occasion de rétablir maint passage corrompu, de réparer des omissions et de modifier, utilement, je crois, la solution de quelques problèmes de dates.*

A M. Auguste Dorchain et à M. Gabriel Phélip, je dois la transcription des originaux de deux lettres, l'une adressée à Lenieps, l'autre à Jacob Vernes. La suite de la publication montrera que d'obligeantes communications analogues me sont encore venues d'autres collaborateurs spontanés dont l'aide et les encouragements me sont infiniment précieux.

Pierre-Paul PLAN

Paris, le 30 septembre 1924.

N° 128.

A M. l'Abbé Raynal, [auteur du Mercure de France] au sujet d'un nouveau mode de Musique inventé par M. Blainville[1].

Paris, le 30 mai 1751, au sortir du concert.

Vous êtes bien aise, Monsieur, vous le panégyriste & l'ami des arts, de la tentative de M. Blainville pour l'introduction d'un nouveau mode de notre musique. Pour moi, comme mon sentiment là-dessus ne fait rien à l'affaire, je passe immédiatement au jugement que vous me demandez sur la découverte même.

Autant que j'ai pu saisir les idées de M. Blainville durant la rapidité de l'exécution du morceau que nous venons d'entendre, je trouve que le mode qu'il nous propose n'a que deux cordes principales, au lieu de trois qu'ont chacun des deux modes usités. L'une de ces cordes est la tonique, l'autre est la quarte au-dessus de cette tonique, et cette quarte s'appellera, si l'on veut, *dominante*. L'auteur me paroit avoir eu de fort bonnes raisons pour préférer ici la quarte à la quinte ; et celle de toutes ces raisons qui se présente la première, en parcourant sa gamme, est le danger de tomber dans les fausses relations.

Cette gamme est ordonnée de la manière suivante : il monte d'abord d'un demi-ton majeur de la tonique sur la seconde note, puis d'un ton sur la troisième : et montant

1. Transcrit du *Mercure de France* de juin 1751, p. 174-178. J.-B. de Laborde, en reproduisant cette lettre dans son *Essai sur la musique* (1780), t. III, p. 577-582, l'a accompagnée de notes critiques.

encore d'un ton, il arrive à sa dominante, sur laquelle il établit le repos, ou, s'il m'est permis de parler ainsi, l'hémistiche du mode. Puis, recommençant sa marche un ton au-dessus de la dominante, il monte ensuite d'un semi-ton majeur, d'un ton et encore d'un ton ; et l'octave est parcourue selon cet ordre de notes *mi, fa, sol, la, si, ut, ré, mi*. Il redescend de même sans aucune altération.

Si vous procédez diatoniquement, soit en montant, soit en descendant de la dominante d'un mode mineur à l'octave de cette dominante, sans dièses ni bémols accidentels, vous aurez précisément la gamme de M. Blainville : par où l'on voit, 1° que sa marche diatonique est directement opposée à la nôtre, où, partant de la tonique, on doit monter d'un ton ou descendre d'un semi-ton ; 2° qu'il a fallu substituer une autre harmonie à l'accord sensible usité dans nos modes, et qui se trouve exclu du sien ; 3° trouver pour cette nouvelle gamme, des accompagnemens différens de ceux que l'on emploie dans la règle de l'octave ; 4° et par conséquent d'autres progressions de basse fondamentale que celles qui sont admises.

La gamme de son mode est précisément semblable au diagramme des Grecs : car si l'on commence par la corde *hypate* en montant, ou par la note en descendant, à parcourir diatoniquement deux tétracordes disjoints, on aura précisément la nouvelle gamme ; c'est notre ancien mode plagal, qui subsiste encore dans le plain-chant. C'est proprement un mode mineur dont le diapason se prendroit, non d'une tonique à son octave, en passant par la dominante, mais d'une dominante à son octave en passant par la tonique ; et en effet, la tierce majeure que l'auteur est obligé de donner à sa finale, jointe à la manière d'y descendre par semi-ton, donne à cette tonique tout à fait l'air d'une dominante. Ainsi, si l'on pouvoit, de ce côté-là, disputer à M. Blainville le mérite de l'invention, on ne pourroit du moins lui disputer celui d'avoir osé braver en quelque sorte la bonne opinion que notre siècle a de soi-même, et son mépris pour tous les autres âges en matière de science et de goût.

Mais ce qui paroit appartenir incontestablement à M. Blainville, c'est l'harmonie qu'il affecte à un mode institué dans des temps où nous avons tout lieu de croire qu'on ne connoissoit point l'harmonie, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Personne ne lui disputera ni la science qui lui a suggéré de nouvelles progressions fondamentales, ni l'art avec lequel il l'a su mettre en oeuvre pour ménager nos oreilles, bien plus délicates sur les choses nouvelles que sur les mauvaises choses.

Dès qu'on ne pourra plus lui reprocher de n'avoir pas trouvé ce qu'il nous propose, on lui reprochera de l'avoir trouvé. On conviendra que sa découverte est bonne, s'il veut avouer qu'elle n'est pas de lui ; s'il prouve qu'elle est de lui, on lui soutiendra qu'elle est mauvaise : et il ne sera pas le premier contre lequel les artistes auront argumenté de la sorte. On lui demandera sur quel fondement il prétend déroger aux loix établies, et en introduire d'autres de son autorité.

On lui reprochera de vouloir ramener à l'arbitraire les règles d'une science qu'on a fait tant d'efforts pour réduire en principes ; d'enfeindre dans ses progressions la liaison harmonique, qui est la loi la plus générale et l'épreuve la plus sûre de toute bonne harmonie.

On lui demandera ce qu'il prétend substituer à l'accord sensible, dont son mode n'est nullement susceptible, pour annoncer les changemens de ton. Enfin, on voudra savoir encore pourquoi, dans l'essai qu'il a donné au public, il a tellement entremêlé son mode avec les deux autres, qu'il n'y a qu'un très petit nombre de connoisseurs dont l'oreille exercée et attentive ait démêlé ce qui appartient en propre à son nouveau système.

Ses réponses, je crois les prévoir à peu près. Il trouvera aisément en sa faveur des analogies du moins aussi bonnes que celles dont nous avons la bonté de nous contenter. Selon lui, le mode mineur n'aura pas de meilleurs fondemens que le sien. Il nous soutiendra que l'oreille est notre premier maître d'harmonie ; et que, pourvu que celui-là soit content,

la raison doit se borner à chercher pourquoi il l'est, et non à lui prouver qu'il a tort de l'être; qu'il ne cherche ni à introduire dans les choses l'arbitraire qui n'y est point, ni à dissimuler celui qu'il y trouve. Or cet arbitraire est si constant, que même dans la règle de l'octave il y a une faute contre les règles; remarque qui ne sera pas, si l'on veut, de M. Blainville, mais que je prends sur mon compte.

Il dira encore que cette liaison harmonique qu'on lui objecte n'est rien moins qu'indispensable dans l'harmonie, et il ne sera pas embarrassé de le prouver.

Il s'excusera d'avoir entre mêlé les trois modes, sur ce que nous sommes sans cesse dans le même cas avec les deux nôtres; sans compter que par ce mélange adroit, il aura eu le plaisir, diroit Montaigne, de faire donner à nos modes des nasardes sur le nez du sien. Mais, quoi qu'il fasse, il faudra toujours qu'il ait tort, par deux raisons sans réplique : l'une qu'il est inventeur; l'autre, qu'il a affaire à des musiciens.

Je suis, etc.

N° 129.

Lettre a l'auteur du Mercure, sur la nature d'un Mode en E-si-mi naturel, & sur son rapport, tant avec le Mode majeur, qu'avec le Mode mineur[1].

Monsieur, la lecture de l'ingénieuse Lettre que M. Rousseau vous a adressée à l'occasion du nouveau mode de M. Blainville, m'engage à vous communiquer les remarques que j'ai faites sur le même sujet ; elles tiennent à une nouvelle théorie de l'harmonie dont j'ai formé l'ébauche, & qui n'est peut-être pas indigne de l'attention des Amateurs intelligens. J'aurois souhaité pouvoir accompagner mes idées des preuves qui les soutiennent; mais les bornes que je dois me

1. Transcrit du *Mercure de France* de Septembre 1751, p. 166-170.

prescrire en cette occasion, m'obligent à ne vous donner que trés succinctement le résultat de mes réflexions. Il me paroît donc que ce mode d'E si mi naturel (qu'on peut nommer mode *sémi mineur* pour désigner la nature de sa seconde, & celle de sa tierce) n'est autre chose que le mode majeur exactement renversé. C'est ce qu'on pourra concevoir, si l'on compare les gammes de ces deux modes ; on trouvera que l'une est précisément le *contrepié* de l'autre, c'est-à-dire, que la gamme mi, fa, sol, la, si, ut, ré, mi, du mode sémi-mineur procède en montant exactement par les mêmes intervalles par lesquels celle de C-sol-ut procède en descendant, & *vice versà*. Ce principe découvre la nature du mode sémi-mineur, le genre d'harmonie qui lui convient, & le dégré de perfection ou d'imperfection qu'on doit lui assigner ; il fournit, en un mot, des réponses à la plûpart des questions qu'on peut faire à ce sujet. Voici les principales conséquences qui découlent de ce principe.

La quarte de ce mode doit y dominer au point d'en paroître la *dominante*, puisqu'elle est la quinte du mode majeur renversée.

Cette quarte acquiert même, en vertu du renversement, des prétentions à la qualité de tonique, parce que les conditions qui dans le mode majeur concourent à donner cette qualité à un seul & même son, se trouvent ici partagées après le renversement entre deux notes *mi* & *la*.

Les droits de *mi* sont fondés sur une sorte d'accord sensible qui l'annonce, & dont *la* est privé, et la note sensible comprise dans cet accord est la seconde *fa* qui doit descendre sur la tonique *mi*, par la raison même que dans le mode majeur, c'est *si* qui doit remonter à *ut*.

Malgré cet avantage, *mi*, considéré comme tonique est sujet à une assez grande difficulté, quant à l'harmonie qu'il doit porter, en ce que celle que lui donne le renversement, la prive du titre de son fondamental qu'elle transfère à *la*, sa quinte au dessous.

Il faut par conséquent avoir recours aux expédiens pour

lever du moins en apparence cette difficulté. On peut donc pour cet effet emprunter un ou deux sons étrangers à l'harmonie que *mi* porte naturellement en conséquence du renversement ; mais je présume qu'il vaudra mieux s'en tenir à un de ces deux sons, sçavoir *sol* qu'on pourra justifier à l'aide du rapport qui se trouve entre le nouveau mode & le mode majeur, à moins qu'on ne veuille prendre le parti de commencer & de finir toutes les parties à l'unisson.

A l'égard des autres sons de ce mode, il n'y aura qu'à suivre tout uniment le genre d'harmonie que donne le principe du renversement.

Les prétentions de la quarte *la* à la qualité de tonique, nous affecteront sans doute au point de nous faire désirer le seul son qui lui manque pour compléter son accord *sensible*, sçavoir une notte *sensible,* qui dans ce cas-ci ne peut être que *sol-dieze* : l'addition de ce seul nouveau son suffit parfaitement pour décider en faveur de *la* la qualité de vraie tonique. Dès lors par conséquent nous sommes dans le Mode mineur d'A-mi-la, dont l'excellence et la perfection dépendent en bonne partie du grand goût de *tonicité* que sa quinte *mi* y retient encore à la faveur de cette sorte d'accord *sensible* qui lui est propre, & qu'elle conserve dans le Mode.

Voilà, Monsieur, les principales conséquences qui émanent du principe que j'ai d'abord posé ; elles méritent, ce me semble, quelque attention ; elles conduisent naturellement à une théorie lumineuse du Mode mineur, & particuliérement à une explication élégante & très simple de l'accord dissonnant de septiéme diminuée, que j'ai vainement cherché ailleurs : elles servent même à éclaircir diverses questions relatives au Mode majeur.

Ces vérités me paroissent assez importantes pour mériter d'être mieux développées. C'est aussi ce que j'ai dessein de faire dans un petit ouvrage théorique, si du moins j'ose aller contre la prévention où l'on est naturellement contre un homme qui traite une matiére qu'on soupçonnera étrangère à sa profession, & à qui on se croira en droit de donner l'avis

charitable *age quod agis* : n'importe, je crois que soutenu d'une évidence *démonstrative,* j'aurai le courage de braver ce préjugé, quelque plausible qu'on l'imagine. Je pourrai même faire plus, je me résoudrai peut-être à publier un systême de *basse fondamentale,* qui me paroît plus simple, plus juste & plus complet que celui qui nous a été donné par un des plus célèbres Musiciens du siècle, et le seul théoriste qui me soit connu.

A cet échantillon de théorie pourroit bien encore succéder un esssai plus relatif à la pratique, un projet d'un nouveau genre de composition à *double exécution,* dont l'effet dans un sens diffère absolument de l'effet dans le sens contraire, tant pour le dessein que pour la modulation.

Brevis esse laboro ;
Obscurus fio.

Le désir d'être bref me rend énigmatique. Je suis, &c.

Philaetius.

N° 130.

Observation de M. Blainville sur la lettre de M. *** insérée dans le *Mercure* du mois de Septembre [1].

Je devois un remerciement à M. Rousseau, de la lettre délicate & sensée qu'il a bien voulu publier à l'occasion de mon Essai de Symphonie dans un troisiéme mode, & je saisis avec plaisir l'occasion de m'en acquitter.

Je ne me crois pas tout à fait si obligé envers M... Car ceux qui n'auront point lû ce que j'ai écrit depuis sur le même sujet, pourroient s'en tenir à la parole de M... & prendre l'invention du mode mixte pour une frivolité. Je dis à sa parole,

1. Transcrit du *Mercure de France* de novembre 1751, p. 120-124.

car pour ses raisons, elles sont à la portée d'un si petit nombre de personnes, que je ne crois pas que celui de mes approbateurs soit beaucoup diminué, si je ne perds que ceux qui les auront bien entendues.

L'auteur de la critique commence par donner au mode que j'ai proposé une dénomination qui me paroît louche. *Semi*, en terme de l'Art, veut dire moindre de moitié ; on dit *semiton* pour moitié d'un ton. M... en appelant le mode mixte *semimineur*, prétendroit-il que ce mode n'a que la moitié des intervalles du mode mineur, ou que sa tierce n'a qu'un demi ton, & un quart de ton ? Si ce n'est ni l'un ni l'autre, que signifie donc cette épithéte, *semimineur* ?

L'anonyme ajoute, que ce mode n'est autre chose que le mode majeur renversé. Quelle idée ! il vaudroit autant dire, que le mode mineur en descendant, n'est autre chose que le mode majeur en commençant par la siziéme note. Il s'ensuit de ce principe (car c'en est un selon l'Auteur) qu'on découvre tout de suite le genre d'harmonie qui convient au mode mixte, & le degré de perfection, ou d'imperfection qu'on doit lui assigner. On me dispensera, je crois, de répondre à de pareilles chiméres, supposé que pour trouver le genre d'harmonie convenable à ce mode, il n'y a qu'à suivre tout uniment le principe du renversement ; le principe, entraînant avec lui des différences et des applications sans nombre, loin d'éclaircir la chose, & en faire voir le faux, c'est l'envelopper encore davantage, c'est faire entendre que le mode mineur en descendant, trouveroit aussi son harmonie dans le renversement de celle du mode majeur.

D'ailleurs sont-ce les notes du dessus, ou de la basse ; sont-ce les notes conservées dans la nature du mode mixte, ou prise de comparaison avec le mode majeur, dont il faut renverser l'harmonie ; sans doute que M... nous l'expliquera dans une autre lettre.

Quand on a reproché au mode mixte que la quarte qui lui sert de dominante paroît venir prendre sur l'oreille l'empire de tonique, à cause du sol dieze, il semble que tout soit dit.

On donnera facilement tort à ce mode, lorsqu'on le prendra dans le même sens que les autres; mais il aura raison, lorsqu'on voudra bien le prendre, comme il est juste, dans un sens contraire ou opposé.

La caractéristique des deux modes admis est prise de leurs tierces; çelle du mode mixte en differe assez sensiblement par le demi ton au premier degré, suivi d'un ton majeur, au lieu que le mode mineur a un ton mineur, ensuite un demi-ton ; premiére différence & opposition.

Ces deux modes ont la cinquiéme note pour dominante, avec tierce majeure; celui-ci au contraire a sa quatriéme pour dominante, avec tierce mineure. Seconde opposition.

Les deux modes procèdent, en commençant par la tonique & la médiante, & vont ensuite de la dominante à l'octave. Celle-ci, au contraire, passe tout de suite à sa quatriéme, de là à la sixiéme, & à son octave. Troisiéme opposition.

Les deux modes prennent leur harmonie des cordes mêmes qui lient les notes de ces modes entr'elles sans presque sortir de leur route. Celui-ci au contraire, ne pouvant se tenir dans des bornes si étroites, parcourt dans sa gamme différens modes. Quatriéme opposition.

Enfin, jusqu'à présent, nous avons décidé nos modes par l'harmonie, & celui-ci ne veut être décidé que par la mélodie, qui constituoit jadis le chant des Grecs, dont le système, quoique sans harmonie, étoit fondé sur une théorie assez suivie, & assez exacte, pour mériter notre attention.

Si M... avoit voulu se donner la peine de faire ces observations, il n'auroit pas rejetté la possibilité de ce mode, qui peut fournir une variété de plus à notre systême; possibilité que j'ai prouvée assez autentiquement, par la symphonie que j'ai composée dans ce genre.

M... n'a peut-être pas encore considéré que la mélodie a bien plus de force sur l'oreille que l'harmonie. Les accords ne sont que les reflets des chants. Pour être Musicien, il ne faut pas entendre seulement les proportions harmoniques, il faut encore sentir toute l'énergie des chants. L'harmonie est comme

le dessin, & les chants comme les couleurs. Mais sera-ce un Sculpteur qui décidera des régles du coloris ?

[Charles-Henri Blainville, violoncelliste et maître de musique, né près de Tours en 1711, mort à Paris en 1769, a publié diverses compositions et des ouvrages de technique musicale : *Harmonie théorico-pratique,* Paris, 1751, in-4° ; *L'Esprit de l'art musical,* Genève, 1754, in-8°; *Histoire générale, critique et philologique de la musique,* Paris, 1767, in-4°, etc. En 1751, il annonçait dans une brochure intitulée *Essai sur un troisième mode,* la découverte d'un mode nouveau qu'il appelait *mode mixte* ou *mode hellénique,* parce qu'il tenait le milieu entre le majeur et le mineur. « Ce mode, dit Fétis dans sa *Biographie universelle des musiciens* (Paris, Didot, 1883, t. I, p. 432), n'était que le plagal du 3e ton du plain-chant, ou, si l'on veut, le mode mineur de *la,* dont il avait banni la note sensible, et qu'il faisait procéder de la dominante à la tonique. »Il fit l'essai de son mode dans une symphonie qui fut exécutée au concert spirituel du 30 mai 1751, au sortir duquel Rousseau écrivit au rédacteur du *Mercure* la lettre cotée ici n° 128. Le miniaturiste et musicien génevois, Jean-Adam Serre, venu à Paris, en 1751, est l'auteur de la lettre suivante, signée *Philætius.* La polémique continua encore quelque temps entre Serre et Blainville, sans d'ailleurs que Rousseau y prît part davantage Le mémoire de Blainville est intitulé : « *Essay sur un troisième mode présenté et approuvé par Mrs de l'Académie des sciences, joint la simphonie exécutée au Concert du chateau des Thuileries.* 30 may 1751, Par M. Blainville. Prix 3 £. Gravé par Mme Leclair. A Paris, chez l'auteur, rue de Condé, vis-à-vis les Fossez de M. le Prince, chez un Perruquier. — La Vve Boivin, rue St Honoré, à la Règle d'Or. — Leclerc, rue du Roule, à la Croix d'Or. — Mlle Castagnery, rue des Prouvaires, à la musique Royale. *Avec Privilège du Roy.* » In-4° obl., 1 f. de titre, 4 ff. de texte et 5 ff. de musique. Au f. 5, v°, un Extrait des Registres de l'Académie royale des Sciences du 17 juillet 1751, signé Dortous de Mairan et Grandjean de Fouchy. Blainville en envoya à Rousseau un exemplaire, qui est conservé à la Bibl. de Neuchâtel (7881, n° 10), accompagné d'un billet non daté, et non signé, débutant ainsi : « Monsieur, j'ay rencontré ces jours-cy M. Diderot qui m'a témoigné que vous aviés quelqu'envie de mon Essay sur un troisième mode. J'avois pris cette occasion de venir vous voir, mais on m'a dit chés vous que vous étiez à la campagne et c'est bien fait à vous... »]

N° 131.

A M. d'Alembert[1].

[Paris], 26 juin [1751].

Je vous renvoie, Monsieur, la lettre *C*, que je n'ai pu relire plus tôt, ayant toujours été malade. Je ne sais point comment on résiste à la manière dont vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je serois bien fâché de le savoir. Ainsi j'entre dans toutes vos vues, et j'approuve les changemens que vous avez jugé à propos de faire ; j'ai pourtant rétabli un ou deux morceaux que vous aviez supprimés, parce qu'en me réglant sur le principe que vous avez établi vous-même, il m'a semblé que ces morceaux faisoient à la chose, ne marquoient point d'humeur et ne disoient point d'injures. Cependant, je veux que vous soyez absolument le maître, et je soumets le tout à votre équité et à vos lumières.

Je ne puis assez vous remercier de votre discours préliminaire. J'ai peine à croire que vous ayez eu beaucoup plus de plaisir à le faire que moi à le lire. La chaîne encyclopédique sur-tout m'a instruit et éclairé et je me propose de la relire plus d'une fois. Pour ce qui concerne ma partie, je trouve votre idée sur l'imitation musicale très-juste et très-neuve. En effet, à un très-petit nombre de choses près, l'art du musicien ne consiste point à peindre immédiatement les objets, mais à mettre l'âme dans une disposition semblable à celle où la mettroit leur présence. Tout le monde sentira cela en vous

1. Transcrit de la première impression (Ch. Pougens, 1799, in-12, p. 179-181). La date 1751, comme Jansen l'a très bien vu (*Rousseau als Musiker,* p. 123 et 127), ressort de l'allusion au *Discours préliminaire* mis par d'Alembert en tête du premier volume de l'*Encyclopédie* : Pougens n'indique que le jour, 26 juin ; après lui, on avait placé cette lettre soit en 1754, soit en 1761, ce qui était absurde. [Th. D.]

lisant ; et sans vous, personne peut-être ne se fût avisé de le penser. C'est là, comme dit La Mothe,

De ce vrai dont tous les esprits
Ont en eux-mêmes la semence ;
Que l'on sent, mais qu'on est surpris
De trouver vrai quand on y pense.

Il y a très-peu d'éloges auxquels je sois sensible ; mais je le suis beaucoup à ceux qu'il vous a plu de me donner. Je ne puis m'empêcher de penser avec plaisir que la postérité verra dans un tel monument que vous avez bien pensé de moi.

Je vous honore du fond de mon ame, et suis de la même manière, Monsieur, votre très humble, etc.

[Jean Lerond d'Alembert, né à Paris en 1717, fils naturel de Mme de Tencin. Reçu membre de l'Académie des Sciences à vingt-quatre ans (1741), à la suite de savants mémoires relatifs aux mathématiques. Reçu en 1746 membre de l'Académie de Berlin, qui venait de lui décerner un prix pour son ouvrage sur *La Cause générale des Vents*. Il s'associa en 1750 à Diderot pour sa publication de l'*Encyclopédie*, dont il rédigea le discours préliminaire, la partie mathématique et d'autres articles. Reçu en 1754 membre de l'Académie française, devint en 1772 secrétaire perpétuel de cette Compagnie. Mort de la pierre, en 1783.]

N° 132.

A Mme [LA MARQUISE DE CRÉQUI][1].

A Paris le 9 8bre 1751.

Je me flattois, Madame, d'avoir une Ame à l'épreuve des louanges ; la Lettre dont vous m'avez honoré m'apprend à compter moins sur moi-même, et s'il faut que je vous voye, voilà d'autres raisons d'y compter beaucoup moins encore. J'obeirai touttesfois, car c'est à vous qu'il appartient d'apprivoiser les Monstres.

Je me rendrai donc à vos ordres, Madame, le jour qu'il vous plaira de me prescrire. Je sais que M. d'Alembert a l'honneur de vous faire sa Cour ; sa présence ne me chassera point; mais ne trouvez pas mauvais, je vous supplie, que tout autre tiers me fasse disparoitre.

Je suis avec un profond respect
Madame
Vôtre très humble et trés
obeissant serviteur
J. J. ROUSSEAU

[Renée-Caroline de Froulay[2], née le 19 octobre 1714, au château de Monflaux, dans le Bas-Maine, fille de Charles-François de Froulay, comte de Monflaux, maréchal des Camps et armées du roi, et son ambassadeur ordinaire près de la République de Venise, morte le 2 février 1803, avait épousé le 18 mars 1737 le lieutenant-général Louis-Marie de Créqui, marquis d'Haimont, qu'elle perdit en 1741, au bout de quatre ans de mariage. Son salon était le rendez-vous des plus brillants esprits. *Les Souvenirs* qu'on a publiés sous son nom, Paris, 1834-1836, neuf volumes in-8°, n'ont rien d'authentique.]

1. Transcrit du fac-similé donné par Pougens en tête de son livre : *Lettres originales de J. J. Rousseau,* Paris, an VII (1799), in-12.

2. Le *Mercure de France* d'avril 1737, p. 830, annonçant son mariage, la nomme « Renée-Charlotte » et non « Renée-Caroline ».

N° 133.

A MADAME
MADAME LA MARQUISE DE CREQUI,
A PARIS[1].

Ce Mardi 26. [octobre 1751]

Je vous remercie, Madame, des injustices que vous me faites. Elles marquent au moins un interest qui m'honore et auquel je suis sensible. J'ai un ami dangereusement malade et tous mes soins lui sont dus. Avec une telle excuse je ne me croirois point coupable d'avoir manqué à ma parole, quelque scrupuleux que je sois sur ce point. Mais, Madame, j'ai promis que vous verriez avant le Public ma lettre sur M. Gautier et c'est ce que j'executerai. J'ai promis aussi de vous porter mon Opera, et je le ferai encore : nous n'avons point parlé du tems et pour avoir differé quelques jours je ne crois pas être hors de régle à cet égard.

Si vous vous repentez de la confiance dont vous m'avez honoré ce ne peut être que pour ne m'en avoir pas trouvé digne. A l'égard de la défiance dont vous me taxés sur mes Manuscrits, je vous supplie de croire que j'en suis peu capa-

1. Transcrit, à Londres, le 16 avril 1912, de l'original autographe signé, faisant alors partie de la collection Alf. Morrison. In-4°, 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e ; cachet oriental sur cire rouge.

Un fac-similé en héliogravure de Lemercier (pl. 16) de la présente lettre, se trouve dans le tome V (1891) du catalogue de cette collection, en regard des pages 318-319. Il est à remarquer que le catalogue, qui imprime le texte de la lettre, p. 318, lui donne pour date, évidemment d'après les éditions, « Ce Mardi 16 octobre » (1751), alors que le fac-similé qui est en regard porte « Ce Mardi 26 » de la façon la plus lisible et la plus claire. M. Eug. Ritter, *Nouv. Recherches,* p. 323, avait fait observer qu'en 1751, le 16 octobre était un samedi ; mais il ignorait qu'il fallait lire, non le 16, mais le 26, qui fut effectivement un mardi en octobre de cette année-là. En ce qui concerne l'année 1751, la mention de la « lettre sur M. Gautier » (datée du 1er nov. 1751, avec approbation du 23 octobre 1751), permet de la fixer avec certitude. [Th. D.]

ble, et que je vous rends sur tout beaucoup plus de justice que vous ne paroissez m'en rendre à moi-même. En un mot, je vous supplie de croire que de quelque manière que ce puisse être, ce ne sera jamais volontairement que j'aurai tort avec vous.

Je suis avec un profond respect, Madame,

Vôtre trés humble et trés obeissant serviteur

J. J. Rousseau

[L'ami « dangereusement malade » dont Rousseau parle au premier alinéa de la présente lettre est Grimm. *Cf. Confessions,* livre VIII : « Il (Grimm) tomba tout subitement dans la plus étrange maladie dont jamais peut-être on ait ouï parler. Il passoit les jours et les nuits dans une continuelle léthargie, les yeux bien ouverts, le pouls bien battant, mais sans parler, sans manger, sans bouger, paroissant quelquefois entendre, mais ne répondant jamais, même par signe, et du reste sans agitation, sans douleur, sans fièvre, et restant là comme s'il eût été mort. L'abbé Raynal et moi nous partageâmes sa garde : l'abbé, plus robuste et mieux portant, y passoit les nuits, moi les jours, sans la quitter jamais ensemble ; et l'un ne partoit jamais que l'autre ne fût arrivé. » — L'opéra mentionné à la fin du même premier alinéa est sans doute celui des *Muses Galantes*.]

N° 134.

A Madame
Madame la Marquise de Crequi
rue des S[ts] Péres [1].

Ce Lundi à onze heures en recevant
vôtre billet d'hier. [1751-1752.]

Je suis bien fâché, Madame, que les tracas et le beau tems m'aient empêché d'executer le bon projet que j'avois fait de vous porter mes charmantes Charmettes [2] avant le jour marqué. C'est en punition d'un prémier oubli que vous me soupçonnez d'un second que je n'aurois assurément pas fait. J'irai muni de ce que vous desirez, avec autant d'empressement que vous en marquez à l'attendre. Seulement l'heure me contrarie un peu à cause de mes promenades, car Madame, quoique je trouve auprés de vous plus qu'auprés de personne autre de ce qui me les fait aimer je suis tellement accoutumé à mes chiméres que l'habitude leur donne un charme dont rien ne peut plus me dédomager.

1. Transcrit de l'original autographe conservé aux Archives de la Soc. J.-J. R., à Genève. Publié pour la première fois dans le tome VII (1911) des *Annales* de cette Société, p. 46-47.

2. Il s'agit sans doute du *Verger de Mme la baronne de Warens* (voir tome I, p. 351), poème que Rousseau a aussi intitulé : *Le Verger des Charmettes*.

N° 135.

A MADAME
MADAME LA MARQUISE
DE CREQUI, TOUT AU BOUT DE LA
RUE DES Sts PÈRES [1].

[vers 1752 ?]

Rousseau, détenu dans sa chambre pour quelques jours prie Madame la Marquise de Crequi de bien vouloir lui envoyer la suite de Cassandre [2] commençant par le Tome septieme, et renvoye le cinquiéme, le sixiéme n'étant pas tout à fait achevé.

1. *INÉDIT.* Transcrit, le 18 février 1924, de l'original autographe non signé, appartenant à M. le Marquis de Rochambeau, 4 pages petit in-4°, les 2e et 3e blanches, la 4e portant l'adresse. Cachet de cire rouge : la lyre. [P.-P. P.]
2. *Cassandre,* roman de La Calprenède, a paru à Paris de 1642 à 1650, en 10 vol. in-8°.

N° 136.

A Mme [la marquise de Créqui] [1].

[Paris] Ce mercredi matin. [Vers 1752.]

Je ne vais point vous voir, Madame, parce que j'ai tort avec vous, et que je n'aime pas à faire mauvaise contenance; je sens pourtant qu'après avoir eu l'honneur de vous connoître, je ne pourrai me passer longtems de celui de vous voir; et quand je vous aurai fait oublier mes mauvais procédés, je compte bien de ne me plus mettre dans le cas d'en avoir d'autres à réparer.

Je commençai la traduction immédiatement en sortant de chez vous; je l'ai suspendue, parce que je souffre beaucoup, et ne suis point en état de travailler; je l'acheverai durant le premier calme, et m'en servirai de passe-port pour me présenter à vous.

N° 137.

A Mme [la marquise de Créqui] [2].

[Paris] Ce dimanche matin. [Vers 1752.]

Je sens, Madame, après de vains efforts, que traduire m'est impossible; tout ce que je puis faire pour vous obéir, c'est de vous donner une idée de l'épître désignée, en l'écrivant à peu près comme j'imagine qu'Horace auroit fait s'il avoit voulu la mettre en prose françoise, à la différence près de l'infériorité

1. Transcrit de l'imprimé par Pougens, *Lettres originales de J.-J. Rousseau,* Paris an VII (1799), p. 35. Il paraît impossible de fixer avec précision les dates de cette lettre et des dix suivantes, toutes adressées à la marquise de Créqui. En sorte qu'elles sont mises ici à l'année 1752. Elles ont probablement été écrites entre les derniers mois de 1751 et les premiers de 1753. [Th. D.]

2. Transcrit de l'imprimé en 1799 par Pougens, *loc. cit.,* p. 34.

du talent et de la servitude de l'imitation. Si vous montrez ce barbouillage à Monsieur l'Ambassadeur [1], il s'en moquera avec raison, et j'en ferois de bon cœur autant ; mais je ne sais pas dire mieux d'après un autre, ni beaucoup mieux de moi-même.

N° 138.

A Mme [la marquise de Créqui] [2].

[Paris] Ce mardi matin. [Vers 1752.]

Ma besogne n'est point encore faite, Madame ; le temps qui me presse, et le travail qui me gagne, m'empêcheront de pouvoir vous la montrer avant la semaine prochaine. Puisque vous sortez le matin, nous prendrons l'après-midi qu'il vous plaira, pourvu que ce ne soit pas plus tôt que de demain en huit, ni jour d'opéra italien. Comme la lecture sera un peu longue, si nous la voulons faire sans interruption, il faudra que vous ayez la bonté de faire fermer votre porte. J'ai tant de torts avec vous, Madame, que je n'ose pas me justifier, même quand j'ai raison ; cependant je sais bien que, sans mon travail, je n'aurois pas mis cette fois si long-tems à vous aller voir.

N° 139.

A Mme [la Marquise de Créqui] [3].

[Paris] Ce samedi. [Vers 1752.]

J'ai travaillé huit jours, Madame, c'est-à-dire huit matinées. Pour vivre, il faut que je gagne quarante sols par jour : ce

1. Cet ambassadeur serait, selon Musset-Pathay, le bailli de Froulay, ambassadeur à Malte, oncle de Mme de Créqui et frère du comte de Froulay qui avait été le prédécesseur de M. de Montaigu à Venise.
2. Transcrit de l'imprimé en 1799 par Pougens, *loc. cit.*, p. 51.
3. Transcrit de l'imprimé en 1799 par Pougens, *loc. cit.*, p. 36.

sont donc seize francs qui me sont dus, et dont je prie votre exactitude de différer le paiement jusqu'à mon retour de la campagne. Je n'ai point oublié votre ordre ; mais Monsieur l'Ambassadeur étoit pressé, et vous m'avez dit vous-même que je pouvois également faire à loisir ma traduction sur la copie. A mon retour de Passy j'aurai l'honneur de vous voir : le copiste recevra son paiement ; Jean Jaques recevra, puisqu'il le faut, les complimens que vous lui destinez ; et nous ferons, sur l'honneur que veut me faire Monsieur l'Ambassadeur, tout ce qu'il plaira à lui et à vous.

N° *140.*

A Mme [la marquise de Créqui] [1].

[Paris] Ce samedi matin. [Vers 1752.]

J'ai regret, Madame, de ne pouvoir profiter lundi de l'honneur que vous me faites. J'ai pour ce jour-là l'abbé Raynal et M. Grimm à dîner chez moi. J'aurai sûrement l'honneur de vous voir dans le cours de la semaine, et je tâcherai de vous convaincre que vous ne sauriez avoir tant de bonté pour moi que je n'aie encore plus de desir de la mériter.

Je suis avec un profond respect, Madame, vôtre, etc.

N° *141.*

A Madame
Madame la Marquise de
Crequi, près les 4 Nations
a Paris [2].

Je viens, Madame, de relire vôtre dernière Lettre, et je me

1. Transcrit de l'imprimé en 1799 par Pougens, *loc. cit.*, p. 43.
2. Transcrit à Londres le 28 mars 1912, de l'original autographe de la collection A. Morrison. Imprimé pour la première fois en 1799, par Pougens, *loc. cit.*, p. 44. [Th. D.]

sens pénétré de vos bontés. Je vois que je joüe un rolle trés ridicule et cependant je puis vous protester qu'il n'y a point de ma faute ; mon malheur veut que j'aye l'air de chercher des défaites dans le tems que je voudrois beaucoup faire pour cultiver l'amitié que vous daignez m'offrir. Si vous n'étes point rebuttée de mes torts apparents donnez moi vos ordres pour Jeudi ou Vendredi prochain[1] ou pour pareils jours de l'autre semaine qui sont les seuls ou je sois sur de pouvoir disposer de moi. J'espére qu'une conférence entre nous eclaircira bien des choses et surtout qu'elle vous desabusera sur la mauvaise volonté que vous avez droit de me supposer. Je finis, Madame, sans cérémonie, pour vous marquer d'avance combien je suis disposé à vous obeir en tout.

Ce Samedi 6. [Vers 1752][2].

N° 142.

A MADAME
MADAME LA MARQUISE DE
CREQUI [3].

[Paris] Ce Dim : Matin. [Vers 1752.]

Non, Madame, je n'ai point usé de défaite avec vous ; quant au Mensonge, je tâche de n'en user avec personne. Le Diné dont je vous ai parlé est arrêté depuis plus de huit jours et si j'avois cherché a éluder pour Lundi vôtre invitation, il n'y a pas de raison pourquoi je l'eusse acceptée le Jeudi ou le Vendredi. J'aurai l'honneur de diner avec vous le jour que vous

1. J. J. avait d'abord écrit « prochains », puis il a biffé l's.
2. En 1751, il n'y a qu'un *samedi 6 :* le samedi 6 novembre ; en 1752, il n'y en a encore qu'un : le 6 mai ; en 1753, il y en a deux : 6 janvier et 6 octobre.
3. Transcrit à Londres, le 27 mars 1912, sur l'original autographe de la collection A. Morrison (Cachet oriental). Ce billet a été imprimé pour la première fois en 1799, dans l'ouvrage cité de Pougens, p. 45. [Th. D.]

me prescrivez[1] et là nous discuterons nos griefs, car j'ai les miens aussi et je trouve dans vos Lettres un ton de louanges beaucoup pire que celui de ceremonie que vous me reprochez et dont je n'ai peut être que trop de facilité à me corriger.

Ce n'est pas sérieusement, sans doute, que vous parlez de venir dans mon Galetas; non que je ne vous croye assés de Philosophie pour me faire cet honneur, mais parce que, n'en ayant pas assés moi-même pour vous y recevoir sans quelque embarras, je ne vous suppose pas la malice d'en vouloir jouïr. Au surplus, je dois vous avertir qu'à l'heure dont vous parlez vous pourriez trouver encore mes convives, qu'ils ne manqueroient pas de soupçonner quelque intelligence entre vous et moi, et que s'ils me pressoient de leur dire la vérité sur ce point, je n'aurois jamais la force de la leur cacher. Il faloit vous prevenir là dessus pour être tranquille sur l'évenement. A Vendredi, Madame, car j'envisage ce point de vüe avec plaisir.

N° *143*.

A Mme [LA MARQUISE DE CRÉQUI][2].

[Paris] Ce mercredi matin 23. [Vers 1752.][3]

Je compte les jours, Madame, et je sens mes torts. Je voudrois que vous les sentissiez aussi; je voudrois vous les faire oublier. On est bien en peine quand on est coupable et qu'on veut cesser de l'être. Ne me félicitez donc point de ma fortune, car jamais je ne fus si misérable que depuis que je suis riche[4].

1. Les précédents éditeurs, y compris Pougens, impriment *prescrirez*, au lieu de *prescrivez*.

2. Transcrit de l'imprimé en 1799 par Pougens, *loc. cit.*, p. 40.

3. En 1752, les deux seuls mercredis 23 sont en février et en août.

4. C'est sans doute le moment où J.-J. était caissier de M. de Francueil, poste que, dit-il dans ses *Confessions*, il n'occupa que six semaines; il ajoute que cela le rendit malade.

N° 144.

A Mme [la marquise de Créqui][1].

[Paris, vers 1752.]

Le meilleur moyen, Madame, de me faire rougir de mes torts et de me contraindre à les réparer, c'est de rester telle que vous étes. Je ne pourrai, Madame, avoir l'honneur de diner Dimanche avec vous ; mais ce ne sont point mes richesses qui sont cause de ce refus, puisqu'on prétend qu'elles ne sont bonnes qu'à nous procurer ce que nous desirons. J'espére avoir l'honneur de vous voir la semaine prochaine, et s'il ne faut pour mériter le retour de vôtre estime et de vos bontés que jetter mon tresor par les fénétres, cela sera bientôt fait, et je croirai pour le coup être devenu usurier.

N° 145.

A Madame
Madame la Marquise de Crequi[2].

Il est vrai, Madame, que je me présentai hier à vôtre porte. L'inconvénient de vous trouver en compagnie, ou ce qui est

1. Transcrit, le 13 avril 1911, de l'original autographe non signé et sans adresse, que m'a communiqué M. Noël Charavay et qui a passé en vente le 4 mai 1911. Un feuillet petit in-4°. Tout le texte est au recto, le verso est blanc. Le catalogue de la vente du 4 mai 1911 annonçait par erreur (n° 131) : « L. aut. [à Mme d'Epinay]. » C'est « [à Mme de Créqui] » qu'il fallait dire. Ce billet a été imprimé par Pougens, *loc. cit.*, p. 42. [Th. D.]

2. Transcrit par Rochebilière de l'original autographe signé, ayant passé en vente le 7 décembre 1865, « Collection anonyme de M. Gilbert, p. 180, n° 1061 du catalogue ». Cette copie de Rochebilière est au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, Nouv. acq. fr. 22128, fol. 368. La lettre a été publiée en 1799 par Pougens, *loc. cit.*, p. 52.

encore pis [1], de ne pas vous trouver chez vous, me fait hazarder de vous demander la permission de me présenter dans la matinée au lieu de l'aprés-midi, trop redoutable pour moi à cause des visites qui peuvent survenir. Il est vrai aussi que je suis libre ; c'est un bonheur que j'ai voulu gouter avant que de mourir. Quant à la fortune, ce n'eut pas été la peine de philosopher pour ne pas apprendre à m'en passer. Je gagnerai ma vie et je serai homme. Il n'y a point de fortune au dessus de cela. Je ne puis, Madame, profiter demain de l'honneur que vous me faites, et pour vous prouver que ce n'est point M. Saurin qui m'en détourne, je suis pret à accepter un diné avec lui tout autre jour qu'il vous plaira de me prescrire. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Madame, vôtre tres humble et tres obeissant serviteur.

J. J. Rousseau

Ce Vendredi [vers 1752].

1. *Sic,* sur la copie de Rochebilière ; Pougens a imprimé « pire », qui reparaît dans toutes les impressions suivantes.

N° 146.

A Madame
Madame la Marquise de
Crequi
A Paris[1].

Vous me forcez, Madame, de vous faire un refus pour la prémiére fois de ma vie. Je me suis bien étudié et j'ai toujours senti que la reconnoissance et l'amitié ne sauroient compatir dans mon coeur. Permettez donc que je le conserve tout entier pour un sentiment qui peut faire le bonheur de ma vie et dont tous vos biens ni ceux de personne ne pourroient jamais me dédomager.

J'étois allé hier à Passy et ne revins que le soir ce qui m'empêcha de vous aller voir. Demain, Madame, je dinerai chez vous avec d'autant plus de plaisir que vous voulez bien vous passer d'un troisiéme.

Ce mercredi 23 [.... 1752].

1. Transcrit de l'original autographe non signé, que m'a communiqué, le 7 décembre 1910, M. Noël Charavay, et qui a passé en vente le 22 décembre 1910 (n° 138 du catalogue). In-4° de 4 pages : sur la page 1, le texte en 13 lignes; pages 2 et 3 blanches. Sur la page 4, l'adresse. Publié pour la première fois en 1799 par Ch. Pougens, *loc. cit.,* p. 41. [Th. D.]

N° 147.

A MONSIEUR LENIEPS
RUE DE SAVOIE [1].

Je vois, Monsieur, qu'il y a eu hier entre nous un mal-entendu qui nous a empêchés de nous joindre. Cependant voilà la saison d'aller à Passy [2] tout à fait passée pour des piétons. Quand il arrivera donc que Monsieur Mussard viendra faire quelque halte à Paris, et que vous serez libre, surtout un jeudi ou un vendredi, trouvez bon que je vous supplie de me faire avertir. Je crains que vous ne me preniez en dédain; et pourtant je vous jure que je n'ai pas de plus grand plaisir que d'être avec vous et tout à vous.

J. J. ROUSSEAU

Ce dimanche matin [...janvier 1752] [3].

[Le recueil ms. dont il est question ici en note, est précédé de la lettre suivante, adressée à la Convention nationale :

20 floréal an 3.

« Représentants du peuple français.

« Augustin Lenieps, citoyen de Genève, a quitté le lieu de sa nais-

1. *INÉDIT*. Billet transcrit d'une copie ancienne de 1795, « première » pièce d'un recueil de 46 lettres de Rousseau à Lenieps préparé pour être présenté à la Convention, à l'effet d'obtenir une subvention pour son impression. In-folio de 66 pp., les deux premières occupées par une déclaration avec les signatures de Lenieps aîné, Lenieps cadet et Lenieps jeune, petits-fils du correspondant de Rousseau, et de Guillaumain, « homme de loi », qui a signé au bas de toutes les pages. La copie est très soignée et porte des annotations marginales. Le copiste a apparemment un peu modifié l'orthographe ; il indique parfois en marge ce qui l'a frappé. Ce recueil, que Th. Dufour n'a pas connu, est en ma possession. Pour toutes les lettres de Rousseau à Lenieps qu'il n'a pas vues, je reproduis l'orthographe du copiste. Pour celles dont Th. Dufour a fait la collation sur les originaux, je suis, naturellement, sa transcription. [P.-P. P.]

2. A Passy, c'est-à-dire chez François Mussard.

3. Ici, la date est simplement: « *Ce dimanche matin.* » Le copiste a noté en marge: « Des notes au crayon indiquent que cette lettre est du mois de janvier 1751. » Il est probable qu'il y a là une erreur et qu'il faut lire 1752. [P.-P. P.]

sance pour être soldat, et, après avoir servi la nation françoise pendant plus de trente ans, est mort, il y a deux mois, le 7 pluviose an 3, a la caserne de la rue Babilone : il a laissé pour toute fortune à 3 fils, l'exemple d'une vie sans reproches, et 46 Lettres, écrites et signées de la main de *jean-jacques Rousseau.* Ces 46 Lettres forment une Correspondance amicale et particulière entre Lenieps, Père d'Augustin, et le Philosophe dont les cendres sont au Panthéon françois, et dont les ouvrages sont, à si juste titre, estimés, recherchés par vous, par tout ami de la vérité, de la vertu. Ces Lettres, précieuses à tous égards, renferment des élans de franchise, de sensibilité, de fraternité ; plusieurs contiennent des reflexions sur les mœurs et les conventions sociales ; dans toutes on y retrouve cette amitié, cette douce humanité, qui caractérisent le vrai philosophe. Les trois enfants Lenieps, quoique jeunes encore, ont couru aux frontières combatre les tyrans et defendre la cause de la liberté, de la République ; ils sont hors d'état de subvenir aux frais d'impression que pourroient occasionner ces lettres, et ils ont pensé qu'ils ne devoient ni les vendre ni les renfermer dans un portefeuille. D'après ces considérations, moi, fondé de pouvoir des enfants Lenieps et curateur du plus jeune, je viens en leur nom déposer entre vos mains leur seule fortune, ces 46 lettres originales de J. J. Rousseau, pour en faire l'usage que vous croirez convenable. Citoyens représentants, agréez le dépôt. Les fils Lenieps ne peuvent mieux remettre leur héritage qu'entre les mains des pères de la patrie.

« Lenieps ainé,
« Lenieps Le Cadet,
« Lenieps Le jeune
« Guillaumain, homme de loi. »

La Convention nationale ne donna pas suite à cette requête, et il est vraisemblable que les héritiers de Le Nieps vendirent à l'amiable et séparément les autographes de Rousseau. Quelques-uns d'entre eux se sont retrouvés dans des ventes publiques, au cours du XIXe siècle.

Toussaint-Pierre Lenieps, correspondant de Rousseau et père d'Augustin, était né à Genève 1694. Il fut banni de sa ville natale en 1731 pour avoir fait partie, avec Micheli du Crest, du parti populaire qui s'était soulevé contre le gouvernement aristocrate. Il alla s'établir à Paris, où ses ennemis de Genève réussirent par deux fois à le faire enfermer à la Bastille par Choiseul. Mort le 4 août 1774, à Paris, rue des Cordeliers. — P.-P. P.]

N° 148.

A Monsieur
Monsieur Lenieps,
chez Monsieur Bernard a Lyon[1].

A la Chevrette le 12 août 1751 [*lisez* 1752][2].

Je n'entreprends point, mon cher Ami, de justifier mes torts. Ma négligence est un mal d'autant plus incurable, que le travail forcé et les souffrances achevent d'absorber tout le tems que j'aimerois à donner au commerce de mes Amis.

J'ai envoyé hier à l'adresse que vous m'avez indiquée, deux exemplaires de chacun de mes barbouillages, à l'exception de la dernière lettre en réponse à M. le Cat, dont il ne me reste pas un seul exemplaire: comme elle a été imprimée à Lyon, vous êtes plus à portée d'en recouvrer que moi. Cette omission m'a empêché de faire coudre le reste, parce qu'il auroit fallu le défaire, pour ajouter cette feuille, si vous aviez voulu rendre l'exemplaire complet.

J'apprends toujours avec le plus grand plaisir de bonnes nouvelles de votre santé et de vos affaires. Puisque vous parlez quelquefois de moi avec votre bon et cher Parent, marquez lui, je vous prie, combien je suis sensible à son amitié et à

1. *INEDIT*. 2e lettre de la copie ms. de 1795, de laquelle elle est transcrite ici. [P.-P. P.]

2. Le copiste de 1795 a écrit 1751, mais il faut lire 12 août 1752 : en effet, les « barbouillages » dont parle Rousseau dans la présente lettre ne sauraient être que les brochures qu'il a publiées en réponse aux discussions soulevées par son discours couronné à Dijon : « Observations de J. J. Rousseau de Genève sur la réponse qui a été faite à son Discours » (par le Roi de Pologne), « Lettre de J. J. Rousseau de Genève à M. Grimm sur la réfutation de son discours par M. Gautier » et « Dernière réponse » [à M. Bordes]. Il ajoute qu'il n'a plus d'exemplaires de la réponse à M. Le Cat. Or, cette dernière pièce n'a été écrite qu'en 1752, et la « Lettre à Grimm » en réponse à Gautier est datée du 1er novembre 1751. La lettre du 12 août à Lenieps ne peut donc pas être antérieure à 1752. [P.-P. P.]

tous ses bons procédés pour vous. Continuez aussi de faire ma cour à Mademoiselle votre fille. Il me semble que je dois partager l'amitié de tout ce qui vous est cher, comme je voue la mienne à tout ce qui vous aime [1].

J'ai peu vu M. Mussart [2]; car j'ai presque toujours été malade : je n'ai pas été à Passy depuis vous ; mais il m'est venu voir deux ou trois fois. Je suis pour deux ou trois jours à la campagne de la maniere que je n'aime guère, c'est-à-dire chez autrui. Cependant, comme la Maitresse de la maison [3] est très-aimable, qu'elle me laisse toute liberté pour vivre selon mon humeur, qu'on y fait très-bonne chère, et que la maison et les promenades sont charmantes, je ne me repens point encore d'y être venu, sauf à partir pour Paris au premier instant d'ennui.

Continuez, mon chez Ami, de m'écrire ; et si vous voulez faire plaisir à un homme qui vous aime, et avoir de l'indulgence pour un malade, ne mesurez pas exactement le nombre de vos lettres sur celui de mes réponses.

Adieu, mon cher Compatriote et ami.

J. J. ROUSSEAU

1. Les deux dernières phrases : « Continuez aussi... qui vous aime », sont soulignées, et le copiste fait cette remarque en marge : « Ces deux phrases sont ainsi soulignées dans l'original. » Cette particularité se reproduit en plusieurs passages de la copie ms. de 1795, et Th. Dufour, qui a eu sous les yeux quelques-uns des originaux a noté que le trait qui souligne ces passages « n'est pas de la main de Rousseau ». Il est à remarquer que presque tous les passages soulignés sont des passages qui concernent Mme Lambert, fille de Lenieps.

2. Ici, le copiste observe en marge : « Rousseau varie dans la manière d'écrire ce nom de M. Mussart que, dans la lettre précédente, il a écrit « Mussard ».

3. Mme d'Epinay. C'est ici qu'elle apparaît pour la première fois dans la *Correspondance*.

N° 149.

A Monsieur,
Monsieur Lenieps, a Lyon[1].

A Paris, le 22 8bre 1752.

Je ne suis point encore revenu, mon cher ami, de l'émotion que m'a causée votre dernière lettre. Les peines que vous avez souffertes, les dangers que vous avez courus, y sont peints avec une vivacité qui m'a donné des palpitations. Grâces au Ciel, vous voilà tranquilles ; et si votre fortune personnelle ne répond pas à ce que vous aviez lieu d'espérer, la situation de Mlle vôtre Fille vous met en état de ne rien craindre pour la vôtre : c'est une assûrance qui me comble de joie[2]. Il n'y manque que de vous revoir à Paris vivre avec vos amis et goûter enfin le repos que vous avez si bien acheté.

Je suis toujours à-peu-près de même que vous m'avez laissé ; mêmes langueurs, même métier, même haine pour le monde, même goût pour mes amis, même paresse pour leur écrire, même besoin de leur indulgence, et toujours comptant sur la vôtre.

On représente actuellement à la Cour le petit Opéra que j'achevois à votre départ[3]. Le succès en est prodigieux et

1. Imprimé par Musset-Pathay dans les *Œuvres inédites*, 1825, t. I, p. 21, d'après une brochure publiée sans date (vers 1793) par Lambert, gendre de Lenieps : *Précis de la vie du citoyen Lambert, depuis sa naissance jusqu'à ce jour, suivi de quelques Lettres de J.-J. Rousseau qui n'ont point encore été imprimées*, s. l. in-8° de 36 pages. Cette lettre est la « troisième » du Recueil copié en 1795 duquel elle est transcrite ici. Deux variantes : « de l'émotion que m'a *causée* » ; Musset-Pathay imprime « que m'a *donnée*... » ; « intermèdes, *intitulé* la Serva Padrona » ; le texte imprimé ne donne pas le mot « intitulé » [P.-P. P.].

2. Cette phrase : « la situation... comble de joie », est soulignée. Voyez la page précédente, note 1.

3. Le *Devin du village* avait été représenté à Fontainebleau, devant le roi, le 18 octobre 1752 et il le fut encore le 24 octobre, deux jours après la rédaction de cette lettre, puis repris à Paris, à l'Opéra, le 1er mars 1753 et joué durant tout le printemps.

m'étonne moi-même. J'ai été à Fontainebleau pour la première représentation. Le lendemain on vouloit me présenter au Roi, et je m'en revins copier. Mon obscurité me plaît trop pour me résoudre à en sortir, quand même je perdrois les infirmités [1] qui me la rendent nécessaire.

On représente actuellement à l'Opéra des Intermèdes Italiens qui y attirent une foule dont il avoit besoin. Je me suis avisé, par le conseil de mes amis, de faire graver le plus beau de ces intermèdes, intitulé *la Serva padrona* [2] ; et j'espère que l'ouvrage sera fini vers le milieu du mois prochain. Si vous connoissez à Lyon des Amateurs de musique, vous m'obligerez de me procurer le débit de quelques exemplaires [3]. Je ne puis pas encore fixer le prix au juste : mais j'estime à vue de pays, qu'il sera entre six et neuf francs.

Bonjour, mon bon et cher ami : comptez de ma part sur un attachement immortel.

J. J. Rousseau

[Le VIIIe livre des Confessions raconte les incidents qui précédèrent et suivirent la première représentation du *Devin du Village* à Fontainebleau, le 18 octobre 1752 : « Le même soir, M. le duc d'Aumont me fit dire de me trouver au château le lendemain, sur les onze heures, et qu'il me présenteroit au roi. M. de Curcy, qui me fit ce message, ajouta qu'on croyoit qu'il s'agissoit d'une pension, et que le roi vouloit me l'annoncer lui-même.... » Rousseau se déroba à cette entrevue et rentra à Paris, où il reçut de Jelyotte, qui avait créé le rôle de Colin, le billet suivant :

« Billet de Jelyotte [4].

A Fontainebleau, le 20. 8bre 1752.

« Vous avez eu tort, Monsieur, de partir au milieu de vos triomphes.

1. Au sujet de ces « infirmités » qui avaient décidé Rousseau à renoncer à être présenté au roi, cf. *Confessions,* livre VIII.

2. *La Serva Padrona,* saynète musicale, de Pergolèse.

3. Dans une lettre subséquente à Lenieps (16 janvier 1753), on voit que Rousseau a envoyé à son ami 20 exemplaires de la *Serva Padrona.* [P.-P. P.] (Voyez à l'Appendice le traité fait avec Pissot, à qui Rousseau a cédé le solde de ce tirage.)

4. Transcrit par J. Richard de l'original autographe, conservé à la Bibl. de Neuchâtel, n° 7885, p. 20. Ce texte a été publié en 1884 par Jansen, *Rousseau als Musiker*, p. 463-464.

Vous auriez joui du plus grand succés que l'on connoisse en ce pays. Toute la Cour est enchantée de vôtre Ouvrage: le Roy qui, comme vous savez, n'aime pas la Musique, chante vos Airs toute la journée avec la voix la plus fausse de son Royaume et il a demandé une seconde représentation pour la huitaine. J'aurai soin de faire le changement que vous desirez, j'accourcirai le Récitatif de la premiére scéne et j'avertirai M. Cuvillier de se contenter de son état de Sorcier sans aspirer orgueilleusement au rang de Magicien. M. le duc d'Aumont m'a dit ce matin que si vous vous fussiez laissé présenter au Roy, il étoit sur que vous auriez eu une pension. Bon jour, Monsieur. »]

N° 150.

A M. [François Mussard, a Passy] [1].

[Paris], ce dimanche matin, 17 [décembre 1752] [2].

Je dégage ma parole, Monsieur, en vous avertissant qu'on donne demain lundi la premiere et probablement l'unique représentation de *Narcisse* : si vous voulez la voir absolument, je vous conseille d'y venir demain, et je vous conseille de n'y pas venir si vous n'êtes sur son sort aussi indifférent que moi-même. Cependant, je vous recommande toujours le secret, quelque discours qu'on puisse vous tenir. MM. de Gauffecourt, d'Holbach, Grimm, vous et Lanoue êtes seuls dans la confidence ; les autres n'ont que des soupçons qu'il ne faut pas confirmer.

Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon cœur.

[François Mussard, joaillier, né à Genève en 1691, cousin d'Isaac Rousseau, fixé à Passy, où sa maison se voyait encore il y a peu d'années (28, quai de Passy) ; mort le 24 août 1755. Il s'était pris de passion pour la conchyliologie, et a publié dans le *Mercure de France* (juin 1753 et janvier 1754) trois lettres sur les *coquilles fossiles*. Au VIIIe livre des *Confessions*, Rousseau raconte comment ce fut durant un séjour qu'il fit dans sa maison, qu'il composa le *Devin du Village*. Sa fille avait épousé M. de Valmalette.]

1. Transcrit de l'imprimé, p. 24 des *Œuvres inédites de J.-J. R.*, publ. en 1825 par Musset-Pathay (qui en possédait l'original autographe, à lui donné par Fr.-Fréd. Poncelet).

2. La lettre est simplement datée « ce dimanche matin 17 » ; la comédie de *Narcisse* ayant été jouée le lundi 18 décembre 1752, il est aisé de compléter la date avec certitude.

N° 151.

A Monsieur
Monsieur De La Noue.
a Paris [1].

J'ai appris, Monsieur, que quelques personnes vous attribuoient la petite Pièce qui m'a tant ennuyé hier à la Comedie, et je me suis hâté de me nommer, afin que vous ne portassiez plus la peine de vôtre amitié pour l'auteur. D'ailleurs, je ne gardois l'incognito que pour éviter les complimens qui me sont insuportables, et cet inconvénient n'est plus à craindre. Ne vous donnez donc plus la peine de me garder le secret, que je ne garde plus moi-même. Je vois qu'il y a eu quelques retranchemens de faits mal à propos, mais ce qui a été fait le plus mal à propos, c'est la piéce. Je l'abandonne donc à son mauvais sort. Recevez, Monsieur, mes remercîmens et mes excuses des soins qu'elle vous a coutés et faites en aussi pour moi aux acteurs et aux actrices qui se sont donnés (*sic*) la peine d'apprendre les rôles. Je vous renvoye tous les billets, je n'ai pas voulu m'en servir parce que je désapprouve dans les Auteurs cette méthode d'acheter des voix. Comme je crains qu'il n'y ait de l'indiscretion à continuer de profiter des entrées dont je ne joüis qu'à si mauvais titre, j'en userai désormais à cet égard avec tant de ménagement que ce ne sera pas la peine de me les interdire. Quoi qu'il en soit de ma mauvaise piéce, je lui saurois toujours bon gré d'avoir servi à me faire connoître et aimer de vous. Ce sentiment de vôtre part me sera toujours cher je vous prie

1. Transcrit en 1878, par Th. D., de l'original autographe signé, que lui a communiqué M. Et. Charavay. Le destinataire, Jean-Baptiste Sauvé, dit de La Noue (acteur et auteur dramatique, né à Meaux, le 20 octobre 1701, mort à Paris, le 15 novembre 1761), avait joué le 18 déc. 1752, à la Comédie française, le rôle principal de *Narcisse ou l'Amant de lui-même*. Cette lettre était *INÉDITE* quand je l'ai publiée, le 3 août 1923, dans le *Journal des Débats*. [P.-P. P.]

de me le conserver et de croire que je ne cesserai point d'étre de tout mon coeur, Monsieur,

Vôtre trés humble et trés obéissant serviteur

J. J. Rousseau

[Paris] ce mardi matin [19 X^{bre} 1752][1].

[Cf. *Confessions*, livre VIII : « Tandis qu'on jouoit le *Devin du Village* à l'Opéra, il étoit aussi question de son auteur à la Comédie-françoise, mais un peu moins heureusement. N'ayant pu, dans sept ou huit ans, faire jouer mon *Narcisse* aux Italiens, je m'étois dégoûté de ce théâtre, par le mauvais jeu des acteurs dans le françois, et j'aurois bien voulu avoir fait passer ma pièce aux François, plutôt que chez eux. Je parlai de ce désir au comédien La Noue, avec lequel j'avois fait connoissance et qui, comme on sait, étoit homme de mérite et auteur. *Narcisse* lui plut, il se chargea de le faire jouer anonyme, et, en attendant, il me procura les entrées, qui me furent d'un grand agrément, car j'ai toujours préféré le Théâtre François aux deux autres. La pièce fut reçue avec applaudissement, et représentée sans qu'on en nommât l'auteur ; mais j'ai lieu de croire que les comédiens et bien d'autres ne l'ignoroient pas. Les demoiselles Gaussin et Grandval jouoient les rôles d'amoureuses ; et quoique l'intelligence du tout fût manquée, à mon avis, on ne pouvoit pas appeler cela une pièce absolument mal jouée. Toutefois je fus surpris et touché de l'indulgence du public, qui eut la patience de l'entendre tranquillement d'un bout à l'autre, et d'en souffrir même une seconde représentation, sans donner le moindre signe d'impatience. Pour moi, je m'ennuyai tellement à la première, que je ne pus tenir jusqu'à la fin ; et, sortant du spectacle, j'entrai au café Procope [2], où je trouvai Boissy [3] et quelques autres, qui probablement s'étaient ennuyés comme moi. Là, je dis hautement mon *peccavi*, m'avouant hautement ou fièrement l'auteur de la pièce et en parlant comme tout le monde en pensoit. Cet aveu public de l'auteur d'une mauvaise pièce qui tombe fut fort admiré, et me parut

1. La date [19 X^{bre} 1752] est d'une autre main que celle de Rousseau, qui n'a écrit que : « ce mardi matin. »

2. La Comédie française avait alors son théâtre rue des Fossés-St-Germain (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie), en face du café Procope.

3. Louis de Boissy, qui obtient deux ans plus tard le privilège du *Mercure de France*. Né en Auvergne, le 26 novembre 1694, mort à Paris le 20 avril 1758. Il fit le *Mercure* à partir du 1er janvier 1755 jusqu'à sa mort.

très peu pénible. J'y trouvai même un dédommagement d'amour-propre dans le courage avec lequel il fut fait, et je crois qu'il y eut, dans cette occasion, plus d'orgueil à parler qu'il n'y auroit eu de sotte honte à se taire. »]

N° *152.*

A Monsieur
Monsieur De la Noue, a Paris[1].

[Paris] Ce Mardi. [26 X^bre 1752].

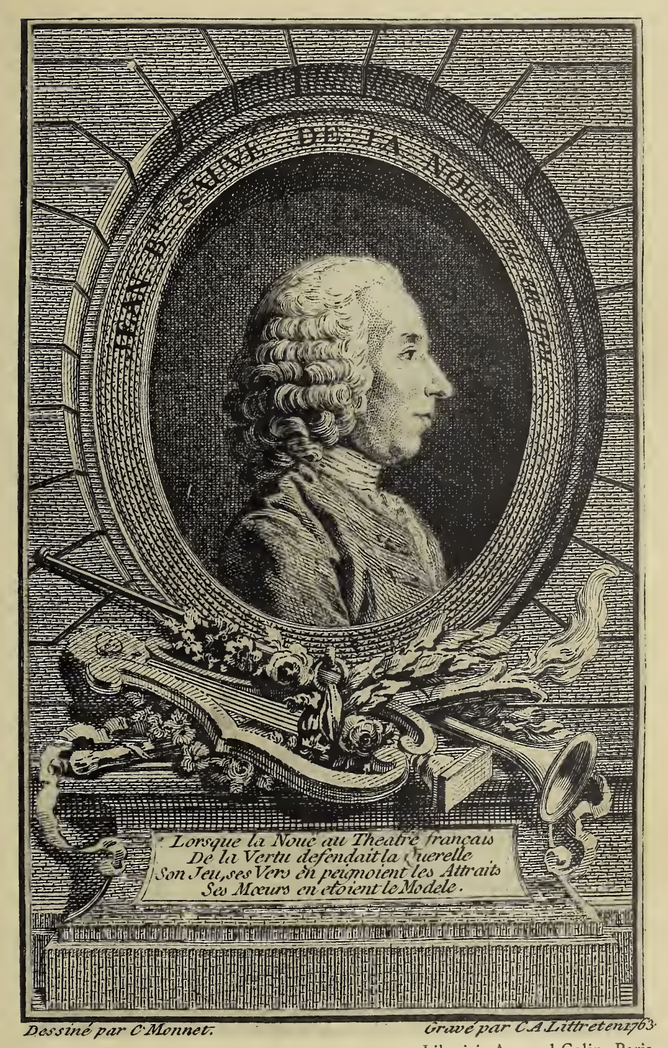
Nous brouilllés, Monsieur, que me dites-vous ? Croyez que si mon estime et mon amitié pour vous pouvoient augmenter, tous vos bons procedés auroient produit cet effet. J'ai été malade, je le suis encore, et de plus, fort occupé ; c'est ce qui m'a empêché de vous voir. Aussi tôt que j'aurai un moment à donner à mon plaisir, j'irai vous demander vôtre soupe et vous prier de me croire moins de légéreté dans l'esprit et de foiblesse dans le coeur que vous ne m'en soupçonnez.

A l'égard du petit honoraire qui me revient ; Je vous prie d'engager ces Messieurs à trouver bon qu'il soit employé a quelques petittes réparations dont la salle a besoin ; Je serois bien aise, entre autres, qu'il y eut quelques lisiéres ou peaux aux portes de l'Orchestre pour garantir un peu du froid ceux qui y vont. J'irois avec plus de plaisir y admirer vos talens à tous. Je vous supplie que ceci soit dit une fois pour touttes et qu'il n'en soit plus question entre nous.

Adieu, mon cher Ami, je n'appelerai jamais un mauvais succés ce qui m'a procuré des marques d'amitié de vôtre part. Mille respects je vous supplie à Madame.

J. J. Rousseau.

1. Transcrit, le 21 avril 1908, de l'original autographe conservé au British Museum, Ms. Egerton 35 (Miscellaneous letters and papers, vol. XI), fol. 121-122. La date « 26 X^bre 1752 » n'est pas de la main de J.-J. Rousseau, qui n'a écrit que « ce mardi ». Le reste aura été ajouté par La Noue [Th. D.]. — Cette lettre était *INÉDITE* quand je l'ai publiée dans le *Journal des Débats* du 3 août 1923 [P.-P. P.]



Librairie Armand Colin, Paris.

J.-B. SAUVÉ DE LA NOUE

Gravé en 1763 par Littret, d'après C. Monnet.

N° 153.

A M. [de Francueil][1].

(Fragment.)

[Janvier 1753.]

... Mais revenons au sujet de ma communication. Vous êtes en peine de M. de Jully; il est constant que sa douleur est excessive; on ne peut être rassuré sur ses effets qu'en pensant au peu d'apparence qu'il y avoit, il y a deux mois, par la vie qu'il menoit, que la mort de sa femme pût laisser dans son ame des traces bien profondes de douleur. D'ailleurs il l'a modelée sur ses goûts, et cela lui donne les moyens de la conserver plus longtems, sans vous allarmer sur sa santé. Il ne s'est pas contenté de faire placer partout le portrait de sa femme; il vient de bâtir un cabinet qu'il fait décorer d'un superbe mausolée de marbre avec le buste de madame de Jully et une inscription en vers latins, qui sont, ma foi, très pathétiques et très beaux. Savez-vous, monsieur, qu'un habile artiste en pareil cas seroit peut-être désolé que sa femme revînt? L'empire des arts est peut-être le plus puissant de tous. Je ne serois pas étonné qu'un homme, même très honnête, mais très éloquent, souhaitât quelquefois un beau malheur à peindre. Si cela vous paroît fou, réfléchissez-y, et cela vous le paroîtra moins : en attendant je suis bien sûr

1. Transcrit de l'imprimé dans les *Mémoires de Mme d'Epinay,* tome I de l'édition de Boiteau, p. 434-435. L'authenticité de cette lettre est possible, mais non certaine. [Th. D.] — La date [janvier 1753] ressort de l'allusion au deuil de M. de Jully, frère de M. de La Live d'Epinay. Boiteau dit en note, p. 429, que Mme de Jully était morte de la petite vérole le 10 déc. 1752, à 23 ans. Ailleurs, même tome I, p. 135, il dit que M. de Francueil (premier amant officiel de Mme d'Epinay) perdit sa femme le 1er sept. 1754. Plus loin, tome II, p. 495, il dit qu'après plus de 22 ans de veuvage il se remaria (mars 1777, en Angleterre) avec Aurore de Saxe, fille naturelle du maréchal de Saxe et de Mlle Verrières, de l'Opéra. Leur fils, Fr.-E. Dupin, né le 13 janvier 1778, fut le père de George Sand.

qu'il n'y a aucun poète tragique qui ne fût très fâché qu'il ne se fût jamais commis de grands crimes, et qui ne dît au fond de son cœur, en lisant l'histoire de Néron, de Sémiramis, d'Œdipe, de Phèdre, de Mahomet, etc. : La belle scène que je n'aurois pas faite, si tous ces brigands n'eussent pas fait parler d'eux ! Eh ! messieurs nos amis des beaux-arts, vous voulez me faire aimer une chose qui conduit les hommes à sentir ainsi !..... Eh bien ! oui, j'y suis tout résolu, mais c'est à condition que vous me prouverez qu'une belle statue vaut mieux qu'une belle action ; qu'une belle scène écrite vaut mieux qu'un sentiment honnête ; enfin qu'un morceau de toile peinte par Vanloo vaut mieux que de la vertu..... Tant y a que M. de Jully est dévot, et que, tout incompréhensible que nous est sa douleur, elle excite notre compassion. Il a marqué un grand desir de votre retour. Madame d'Epinay vous prie de nous mander quelque chose de satisfaisant à cet égard[1]...

1. Cette dernière phrase : « Madame d'Epinay ... égard », qui est fournie par l'édition de Boiteau des *Mémoires* de Mme d'Epinay, n'a pas été reproduite par les autres éditeurs. Il en est de même pour les six premiers mots de ce fragment.

N° 154.

A MONSIEUR
MONSIEUR LENIEPS, A LYON[1].

A Paris, le 16 janvier 1753.

Voilà bien du silence, mon cher ami : mais vous connoissez mon tempérament et mes maux. Mon coeur n'a point cessé d'être pour vous ce qu'il doit être ; et il n'y a que les fautes du coeur que l'amitié ne pardonne point.

Dites-moi comment vous vous trouvez dans votre nouvelle situation. Donnez-moi des nouvelles de votre santé et de celle de Mademoiselle votre fille[2]. Je vous en donnerois des miennes, si elles étoient assez bonnes pour vous faire plaisir : mais n'en parlons point jusqu'à un meilleur tems.

Je crois vous avoir écrit dans le tems qu'on avoit représenté le *Devin du Village* à Fontainebleau : je ne sais si j'ai ajouté que j'avois reçu une gratification de cent louis. Cet ouvrage va, dit-on, être donné à Paris ce Carnaval ; mais je me soucie si peu de toutes ces choses, que j'en suis toujours instruit des derniers. C'est Monsieur Duclos qui s'est mêlé de tout cela ; et c'est contre son gré et le mien que mon ouvrage a été donné à la Cour.

Je vous ai envoyé vingt exemplaires de la *Serva Padrona*[3] ; et M. Cornabé a bien voulu se charger de vous les faire tenir. Si vous trouvez occasion de les vendre, vous me ferez plaisir : mais ne vous tourmentez point pour cela, je vous en prie, d'autant plus que, comme vous voyez, je ne suis pas pressé d'argent.

1. Transcrit de la copie de 1795, « quatrième » lettre [P.-P. P.]. Imprimé pour la première fois par Jansen, *Recherches*, p. 16.

2. Les 7 derniers mots « et de la santé... votre fille » sont soulignés (cf p. 29, note 1).

3. Voy. plus haut, lettre n° 149, p. 31, note 3

M. Du Vignan est venu me voir plusieurs fois, et je ne lui ai point rendu ses visites. Je ne suis plus en état d'en faire et n'en ferai plus, quoi qu'on en puisse dire. Telle est la condition que je mets au commerce de mes amis. Comme il n'y a point d'exception, personne n'est en droit de s'en plaindre.

J'oubliois de vous dire qu'on a donné à la Comédie française une petite pièce de ma façon [1] qui est tombée et qui le méritoit bien.

Voilà mes nouvelles. Encore un coup, donnez-moi des vôtres, et surtout, aimez-moi toujours.

J. J. Rousseau

[Ici se placent, chronologiquement, les lettres nos 117 et 118 (voy. t. I, p. 320-322), adressées les 13 et 28 février 1753 à Mme de Warens. Il est question dans toutes deux des représentations du *Devin du Village* à l'Opéra et au château de Bellevue.]

1. *Narcisse ou l'Amant de lui-même,* représenté à la Comédie Française, le 18 décembre 1752 (voyez les nos 150, 151, 152).

N° 155.

A Mme la Marquise de Pompadour[1],

Qui m'avoit envoyé cinquante louis pour une représentation du Devin du village, qu'elle avoit donnée au château de Bellevue, et où elle avoit fait un rôle.

Paris, le 7 mars 1753.

Madame,

En acceptant le présent qui m'a été remis de votre part, je crois avoir témoigné mon respect pour la main dont il vient; et j'ose ajouter, sur l'honneur que vous avez fait à mon ouvrage, que, des deux épreuves où vous mettez ma modération, l'intérêt n'est pas la plus dangereuse.

Je suis avec respect, etc.

[Je n'ai pu retrouver la copie (autographe, à en juger par l'en-tête) qui a fourni ce texte à Musset-Pathay. Mais la Bibl. de Genève conserve de la main de Coindet (ms. fr. 204), en double exemplaire, un texte différent et semblable à une copie du XVIIIe siècle, d'une main inconnue, qui se trouve à la Bibl. de Neuchâtel (7906, n° 33). Voici la version du manuscrit de Neuchâtel, où la lettre est datée du 17 mars 1752, non du 7 mars 1753:

N° 155 bis.

« A la Marquise de Pompadour.

« A Paris, le 17 mars 1752[2].

« Madame,

« En recevant[3] le present qui m'a été remis[4] de vostre part, je

1. Transcrit de l'imprimé par Musset-Pathay, 1824, n° 65.

2. La représentation du *Devin du Village* à Bellevue, où Mme de Pompadour joua le rôle de Colin, paraît être du lundi 5 mars 1753, suivant le titre de la partition gravée. La lettre serait donc de 1753 et non de 1752; mais est-elle du 7 ou du 17 mars ?

3. Le texte de Coindet, qui se trouve en deux exemplaires à la Bibl. de Genève, présente quelques variantes. Ici, il donne « acceptant », au lieu de « recevant ».

4. Les deux copies de Coindet donnent ici « envoyé », au lieu de « remis ».

crois[1] avoir temoigné mon respect pour la main dont il vient. Mais, Madame, quoyque je sois pauvre, et que j'aye[2] peut estre besoin de l'estre toujours[3] pour vivre sage et heureux, j'ay senti, en apprenant l'honneur que vous avés fait à mon ouvrage, que les richesses ne sont pas l'epreuve la plus dangereuse pour une ame sensible à la gloire.

« Je suis avec respect, &c. »[4]

Il me paraît probable que le texte fourni par Musset-Pathay doit se rapprocher davantage de l'original envoyé à Mme de Pompadour, et que celui de Coindet est la transcription d'une minute raturée, brouillon provisoire que Rousseau lui aura montré (entre 1756 et 1762). Quant à la copie de Neuchâtel, elle est précédée de ces mots : « Lettre écrite par M^r^ j.-j. Rousseau à M^de^ de Pompadour en remerciement de 50 louïs que cette dame luy avoit envoyé pour un exemplaire de son opéra comique du devin du Village. » Et le texte de la lettre est suivi de cette anecdote : « Mr de Gauffecourt, ami particulier de Rousseau, m'a raconté qu'il s'étoit trouvé par hazard chés cet homme célèbre au moment où l'un des valets de chambre de M^de^ de Pompadour étoit venu luy apporter ces 50 louïs en y joignant les expressions les plus flatteuses d'estime et de bonté de la part de sa maîtresse : cet homme singulier avoit d'abord refusé opiniatrément le présent, qu'il n'accepta que vaincu par les remontrances et les importunités de son amy, qui eut encore bien de la peine à l'engager d'écrire ces quatre lignes de remerciements (*sic*) à sa bienfaitrice. » — TH. D.]

1. Variante du texte de Coindet : « je crois vous avoir ».
2. Variante du texte de Coindet : « j'aye besoin ».
3. Le texte de Coindet ne porte pas le mot « toujours ».
4. Cette ligne manque sur les copies de Coindet.

N° *156*.

A M. Charles Borde, a Lyon[1].

A Paris, le ... mai 1753.

J'aime mieux, Monsieur, vous écrire une courte lettre que d'avoir tort avec vous plus longtemps. Je suis languissant, vous le savez : de plus, M. de Gauffecourt aura pu vous dire combien je suis paresseux pour écrire à mes amis, car je n'écris point du tout aux autres. Ainsi mon tempérament m'accuse, mais mes sentimens me justifient. Ils n'ont point changé à vôtre égard : je n'ai oublié ni vos bontés pour moi, ni mon attachement pour vous, et notre dispute littéraire n'a pas causé dans mon cœur la moindre altération. Nos amis communs auront pu vous parler de ma manière de penser à cet égard, et d'ailleurs vous devez m'en croire ; ainsi, je n'insisterai pas là-dessus plus longtemps.

J'ai entendu parler de vôtre dernière *Réponse*[2] à M. Duclos qui l'a lue et qui en pense trés bien. Je suis sensible à la promesse que vous me faites de me l'envoyer. Vous êtes, de tous ceux qui se sont mis sur les rangs, le seul adversaire que j'ai[3] craint, ou plutôt le seul dont j'aie[4] espéré de nouvelles lumiéres, car, malgré la chaleur que j'ai mise dans la dispute,

1. Transcrit de l'imprimé dans les *Œuvres diverses* de Ch. Borde, t. II, 2e partie, p. 359 (Lyon, 1783). Cette lettre a été imprimée en 1824 par Musset-Pathay et en 1826 dans l'édition de Paris, Emler frères, tome 20, p. 545, 546 ; on ne sait pourquoi elle n'a pas été reprise par les éditeurs suivants de la *Correspondance*.

2. C'est le « Second discours sur les avantages des sciences et des arts, par M. Borde », qui suit, dans le même volume de ses Œuvres, p. 361-468. A la page 463, on lit cette note : « Ce discours étoit fini lorsque la Préface que Rousseau a mise à la tête de sa comédie, intitulée *l'Amant de lui-même,* est tombée entre mes mains : l'auteur y relève très-bien quelques abus de la philosophie et des lettres. » L'édition princeps de *Narcisse ou l'Amant de lui-même* est de l'année 1753, comme le « Second discours ».

3. *Sic*, dans l'imprimé de 1783.

4. *Sic*, dans l'imprimé de 1783.

je vous jure que je n'ai d'autre véritable parti que celui de la vérité, et que je suis prêt à abandonner le mien, sitôt qu'on me fera voir que j'ai tort. Mais, pour ne vous rien déguiser, j'ai tant médité mon sujet que je crois avoir prévu toutes les objections et il n'y en a pas une, selon moi, qui n'ait une solution sans réplique. Je ne vous promets donc point de ne pas répondre, ou de répondre poliment ; mais je vous promets, de bien bon cœur, de ne point le faire sans instruire le public de mes sentimens pour un adversaire que j'estime et que j'aime.

Vous me félicitez sur le choix de mes amis et vous avez raison : jamais homme ne fut plus heureux que moi à cet égard, et je croirois pourtant l'être encore davantage, si vous veniez à Paris augmenter notre petite société. Bon jour, Monsieur.

J. J. Rousseau

[Charles Borde ou Bordes, né à Lyon en 1711, est mort dans la même ville le 15 février 1781. Voyez tome I, p. 141-148, les deux épîtres en vers que Rousseau lui adressa en 1741. Le ton de la présente lettre montre bien, et cela confirme le passage des *Confessions* que nous citons t. I, p. 142-143, que J.-J. avait conservé une sincère affection pour cet obligeant ami de sa jeunesse qui s'offusqua d'un silence prolongé au point de devenir un ennemi de Rousseau.]

N° 157.

A Madame
Madame La Marquise
de Crequi [1].

[Paris] Ce Lundi [1753 (ou 1751 ?)] [2].

Non, Madame, je ne dirai point qu'est-ce que cela me fait? Je serai, comme je l'ai toujours été, touché, pénétré de vos bontés pour moi, mes sentimens n'ont jamais eu de part à mes mauvais procedés et je veux travailler à vous en convaincre.

Le Discours de M. Bordes, tout bien pésé restera sans réponse; je le trouve, quant à moi, fort au dessous du prémier, car il vaut encore mieux se montrer bon rhéteur de College que mauvais Logicien. J'aurai peut être occasion de mieux développer mes idées sans repondre directement.

Voici, Madame, le Livre que vous demandez. Je ne sais s'il sera facile d'en recouvrer quelque éxemplaire; mais vous m'obligerez sensiblement de ne me rendre celui là que quand vous en aurez trouvé un autre.

Adieu, Madame, je n'ose plus vous parler de mes résolutions, mais vous aggravez si fort le poids de mes torts envers vous que je sens bien qu'il ne m'est plus possible de les supporter.

1. Transcrit, le 27 mars 1912, à Londres, de l'original autographe non signé, faisant alors partie de la collection Alfred Morrison. In-4° de 4 pages; p. 1, 16 lignes de texte, plus, en haut, la date « Ce lundi »; p. 2, 3 lignes; p. 3, blanche, et sur la p. 4, l'adresse. Le cachet a été découpé et enlevé. [Th. D.]

2. Les précédents éditeurs donnent comme date : « Ce lundi 22 décembre 1751. » Pougens (p. 39), dit seulement : « Ce lundi 21 ». Or, sur l'original, il n'y a ni 22, ni décembre, ni 1751, mais seulement : « Ce lundi ». Le 2e discours de Ch. Borde n'ayant paru qu'en 1753, la lettre ne peut pas être de 1751. [Th. D.] — On peut cependant admettre cette date de 1751 si Rousseau, en parlant du « prémier » discours, entend parler de la « Réponse » du Roi de Pologne [et du P. Menoux], c'est-à-dire du premier discours auquel il a répondu, et non pas du premier discours de Bordes. Ce qui me semble venir à l'appui de cette hypothèse, c'est la phrase : « il vaut mieux se montrer *bon rhéteur de Collège* que mauvais logicien ». Les mots « bon rhéteur de Collège » conviennent mieux au Père Menoux qu'à Bordes. [P.-P. P.]

N° 158.

A Monsieur François Mussard, a Passy[1].

Ce Samedi matin ... [1753].

J'ai cru, Monsieur, sur l'objet de la partie que M. de Gauffecourt m'a proposé, qu'il seroit bien que vous consultassiez quelqu'un de moins ignorant que moi. J'ai songé au baron d'Holbach, sur les lumières et la probité duquel nous pouvons compter : je lui ai proposé la partie, mais vaguement et sans m'expliquer, afin que si par hasard vous ne trouviez pas à propos de lui faire votre confidence, on pût la rompre facilement. Marquez-moi, je vous prie, votre sentiment là-dessus, et si les jours ne sont pas indifférents, faites-moi dire aussi ceux qu'il faut exclure, afin que nous le laissions maître des autres, et je vous ferai avertir de celui qu'il aura choisi. Je meurs d'envie de vous embrasser, et suis bien fâché de ne m'être pas trouvé chez moi quand vous avez pris la peine d'y venir.

Adieu, Monsieur, je ne serai jamais content que je ne vous aie fait connoître combien je vous aime et vous honore.

[Musset-Pathay émet l'opinion, qui paraît plausible, que la « partie proposée » par Mussard avait pour objet la passion de ce dernier pour les coquilles. « Rousseau, dit-il, qui savait que le baron d'Holbach avait des connaissances étendues sur les diverses parties de l'histoire naturelle, eut l'idée de l'indiquer à son ami. »]

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites,* T. I, p. 26-28. L'original autographe lui avait été communiqué par Fréd. Poncelet.

N° 159.

A M. L'Abbé Raynal (auteur du Mercure)
sur l'usage dangereux des ustensiles de cuivre [1].

[Juin 1753.]

Je crois, monsieur, que vous verrez avec plaisir l'extrait ci-joint d'une lettre de Stockholm, que la personne à qui elle est adressée [2] me charge de vous prier d'insérer dans le *Mercure*. L'objet en est de la dernière importance pour la vie des hommes ; et plus la négligence du public est excessive à cet égard, plus les citoyens éclairés doivent redoubler de zèle et d'activité pour la vaincre.

Tous les chimistes de l'Europe nous avertissent depuis long-tems des mortelles qualités du cuivre, et des dangers auxquels on s'expose en faisant usage de ce pernicieux métal dans les batteries de cuisine. M. Rouelle, de l'académie des sciences, est celui qui en a démontré plus sensiblement les funestes effets, et qui s'en est plaint avec le plus de véhémence. M. Thierri, docteur en médecine, a réuni dans une savante thèse qu'il soutint en 1749, sous la présidence de M. Falconnet, une multitude de preuves capables d'effrayer tout homme raisonnable qui fait quelque cas de sa vie et de celle de ses concitoyens. Ces physiciens ont fait voir que le vert-de-gris, ou le cuivre dissous, est un poison violent dont l'effet est toujours accompagné de symptômes affreux ; que la vapeur même de ce métal est dangereuse, puisque les ouvriers qui le travaillent sont sujets à diverses maladies mortelles ou habituelles ; que toutes les menstrues, les graisses, les sels, et l'eau même dissolvent le cuivre, et en font du vert-de-gris ; que

1. Transcrit de l'imprimé, dans le *Mercure de France*, de juillet 1753, p. 5-11.
2. Il est permis de supposer que la personne en question est Mme de Créqui. [P.-P. P.]

l'étamage le plus exact ne fait que diminuer cette dissolution ; que l'étain qu'on emploie dans cet étamage n'est pas lui-même exempt de danger, malgré l'usage indiscret qu'on a fait jusqu'à présent de ce métal, et que ce danger est plus grand ou moindre, selon les différens étains qu'on emploie, en raison de l'arsenic qui entre dans leur composition, ou du plomb qui entre dans leur alliage*; que, même en supposant à l'étamage une précaution suffisante, c'est une imprudence impardonnable de faire dépendre la vie et la santé des hommes d'une lame d'étain très déliée, qui s'use très promptement**, et de l'exactitude des domestiques et des cuisiniers qui rejettent ordinairement les vaisseaux récemment étamés, à cause du mauvais goût que donnent les matières employées à l'étamage : ils ont fait voir combien d'accidens affreux produits par le cuivre, sont attribués tous les jours à des causes toutes différentes ; ils ont prouvé qu'une multitude de gens périssent, et qu'un plus grand nombre encore sont attaqués de mille différentes maladies, par l'usage de ce métal dans nos cuisines et dans nos fontaines, sans se douter eux-mêmes de la véritable cause de leurs maux. Cependant, quoique la manufacture d'ustensiles de fer battu et étamé, qui est établie au faubourg Saint-Antoine, offre des moyens faciles de substituer dans les cuisines une batterie moins dispendieuse, aussi commode que celle de cuivre, et parfaitement saine, au moins quant au métal principal, l'indolence ordinaire aux hommes sur les choses qui leur sont véritablement utiles, et les petites maximes que la paresse invente sur les usages établis, surtout quand ils sont mauvais, n'ont encore laissé que peu de progrès aux

*. Que le plomb dissous soit un poison, les accidens funestes que causent tous les jours les vins falsifiés avec de la litharge ne le prouvent que trop. Ainsi, pour employer ce métal avec sûreté, il est important de bien connoître les dissolvans qui l'attaquent. (*Note de J.-J. Rousseau.*)

**. Il est aisé de démontrer que, de quelque manière qu'on s'y prenne, on ne sauroit, dans les usages des vaisseaux de cuisine, s'assurer pour un seul jour l'étamage le plus solide ; car, comme l'étain entre en fusion à un degré de feu fort inférieur à celui de la graisse bouillante, toutes les fois qu'un cuisinier fait roussir du beurre, il ne lui est pas possible de garantir de la fusion quelque partie de l'étamage, ni par conséquent le ragoût du contact du cuivre. (*Note de J.-J. Rousseau.*)

sages avis des chimistes, et n'ont proscrit le cuivre que de peu de cuisines. La répugnance des cuisiniers à employer d'autres vaisseaux que ceux qu'ils connoissent est un obstacle dont on ne sent toute la force que quand on connoît la paresse et la gourmandise des maîtres. Chacun sait que la société abonde en gens qui préfèrent l'indolence au repos, et le plaisir au bonheur; mais on a bien de la peine à concevoir qu'il y en ait qui aiment mieux s'exposer à périr, eux et toute leur famille, dans des tourmens affreux, qu'à manger un ragoût brûlé.

Il faut raisonner avec les sages, et jamais avec le public. Il y a long-tems qu'on a comparé la multitude à un troupeau de moutons ; il lui faut des exemples au lieu de raisons ; car chacun craint beaucoup plus d'être ridicule que d'être fou ou méchant. D'ailleurs dans toutes les choses qui concernent l'intérêt commun, presque tous, jugeant d'après leurs propres maximes, s'attachent moins à examiner la force des preuves qu'à pénétrer les motifs secrets de celui qui les propose : par exemple, beaucoup d'honnêtes lecteurs soupçonneroient volontiers qu'avec de l'argent le chef de la fabrique de fer battu, ou l'auteur des fontaines domestiques, excite mon zèle en cette occasion ; défiance assez naturelle dans un siècle de charlatanerie, où les plus grands fripons ont toujours l'intérêt public dans la bouche. L'exemple est en ceci plus persuasif que le raisonnement, parceque, la même défiance ayant vraisemblablement dû naître aussi dans l'esprit des autres, on est porté à croire que ceux qu'elle n'a point empêchés d'adopter ce que l'on propose, ont trouvé pour cela des raisons décisives. Ainsi, au lieu de m'arrêter à montrer combien il est absurde, même dans le doute, de laisser dans la cuisine des ustensiles suspects de poison, il vaut mieux dire que M. Duverney vient d'ordonner une batterie de fer pour l'École militaire ; que M. le prince de Conti a banni tout le cuivre de la sienne ; que M. le duc de Duras, ambassadeur en Espagne, en a fait autant ; et que son cuisinier, qu'il consulta là-dessus, lui dit nettement que tous ceux de son métier qui ne s'accommodoient pas de la

batterie de fer, tout aussi bien que de celle de cuivre, étoient des ignorans ou des gens de mauvaise volonté. Plusieurs particuliers ont suivi cet exemple, que les personnes éclairées qui m'ont remis l'extrait ci-joint ont donné depuis long-tems, sans que leur table se ressente le moins du monde de ce changement, que par la confiance avec laquelle on peut manger d'excellents ragoûts, très bien préparés dans des vaisseaux de fer.

Mais que peut-on mettre sous les yeux du public de plus frappant que cet extrait même ? S'il y avoit au monde une nation qui dût s'opposer à l'expulsion du cuivre, c'est certainement la Suède, dont les mines de ce métal font la principale richesse, et dont les peuples, en général, idolâtrent leurs anciens usages. C'est pourtant ce royaume, si riche en cuivre, qui donne l'exemple aux autres d'ôter à ce métal tous les emplois qui le rendent dangereux, et qui intéressent la vie des citoyens ; ce sont ces peuples, si attachés à leurs vieilles pratiques, qui renoncent sans peine à une multitude de commodités qu'ils retireroient de leurs mines, dès que la raison et l'autorité des sages leur montrent le risque que l'usage indiscret de ce métal leur fait courir. Je voudrois pouvoir espérer qu'un si salutaire exemple sera suivi dans le reste de l'Europe, où l'on ne doit pas avoir la même répugnance à proscrire, au moins dans les cuisines, un métal que l'on tire de dehors. Je voudrois que les avertissemens publics des philosophes et des gens de lettres réveillassent les peuples sur les dangers de toute espèce auxquels leur imprudence les expose, et rappelassent plus souvent à tous les souverains que le soin de la conservation des hommes n'est pas seulement leur premier devoir, mais aussi leur plus grand intérêt.

Je suis, etc.

[La lettre de Rousseau est suivie, dans le même numéro du *Mercure*, de la pièce suivante :

« Extrait d'une Lettre écrite
par un Sénateur de Suède a une Dame de Paris[1].

le 8 Mai 1753.

« Vous avez si bien rempli, Madame, la promesse que vous m'aviez faite de m'envoyer la recette de l'étamage du fer, que je ne sçai, en vérité, comment vous en témoigner toute ma reconnoissance. Je vous supplie de recevoir mes très humbles remerciemens de toutes les peines que vous avez daigné prendre pour ce Pays, qui vous devra dans cent ans d'ici la conservation de plusieurs centaines de mille habitans que l'usage du cuivre nous enlevoit journellement. J'ai fait traduire et imprimer en Suédois le livre de M. Amy ; j'ai fait insérer dans nos gazettes et dans nos Journaux littéraires plusieurs dissertations qui ont paru chez vous et ailleurs sur la même matière : tout cela a fait un si grand effet ici & dans nos Provinces qu'on n'est occupé à présent qu'à reformer les anciennes batteries de cuisine & autres ustensiles de cuivre pour y en substituer d'autres de fer. Cette réforme ne sera pourtant pas d'abord aussi universelle qu'il seroit à souhaiter, il y a des têtes où le préjugé tient plus fortement que dans d'autres, il faudra bien leur donner le tems de se reconnoître. Mais ce qui en attendant m'a paru le plus important, a été de donner l'exemple au particulier, par une pareille réforme, dans tous les établissemens qui dépendent immédiatement des soins & de la police du Gouvernement. Pour cet effet le Roi a déjà fait écrire une note circulaire à tous les Colonels de l'armée, pour qu'ils vendent, sans perdre de tems, les marmites, les flacons, & tous autres ustensiles de cuivre qui entrent dans l'équipage des troupes, et que le fer seul soit dorénavant employé à tous ces usages. Les mêmes ordres seront donnés à la Marine, aussi-tôt que nos nouvelles Fabriques seront en état de fournir à ses besoins. Vous voyez, Madame, que je ne pers point de tems pour opérer ce qui est dans l'ordre des possibles. J'aurai l'honneur de vous rendre compte du reste à mesure que j'aurai de nouveaux progrès à vous mander. »

D'autre part, on lit dans le *Mercure* de Mars 1754 :

« Extrait d'une Lette écrite de Stockholm
le 14 décembre 1753 par M. le Baron de Scheffer[2].

« J'ai lu dans le Mercure, Monsieur, la lettre d'un Sénateur de

1. Transcrit du *Mercure de France* de juillet 1753, p. 11-13. Aux mots : « Sénateur de Suède », un astérisque renvoie à la note que voici : « M. le Baron de Scheffer, ci-devant Ministre plénipotentaire à la Cour de France. »
2. Transcrit du *Mercure de France* de mars 1754, p. 51-52.

Suéde, qui ne méritoit pourtant pas l'honneur que vous lui avez procuré. Si j'avois à traiter aujourd'hui la même matière, j'aurois bien autre chose à vous dire. Il n'y a plus aucune maison particulière dans Stockholm où le cuivre ne soit proscrit, du moins dans l'intention, car il n'a pas été possible de fournir encore du fer à tout le monde, quoiqu'il y en ait déjà cinq ou six fabriques très-considérables dans les provinces les plus voisines de cette capitale. Une si grande révolution dans les esprits même les plus prévenus, n'est due qu'à l'exemple que le Gouvernement a donné en réformant les ustensiles de cuivre en usage dans l'armée et dans la marine. J'ai vû à cette occasion combien les exemples sont préférables aux loix dans tout ce qui a rapport aux moeurs. Si les Souverains pensoient un peu à cette vérité, ils comprendroient qu'ils ont une obligation plus étroite qu'aucuns de leurs sujets de pratiquer les loix qu'ils font : cependant ils sont communément persuadés qu'eux seuls en sont dispensés ; c'est un excès d'aveuglement et un renversement de toutes les notions du vrai, qui ne sont pas, ce me semble, aussi souvent relevés qu'ils mériteroient de l'être.

« S'il étoit possible que la Dame qui a mis dans votre lettre quelques mots si obligeans pour moi, fût transportée ici pour un moment, elle auroit sans doute une grande satisfaction à voir le profit que l'on a tiré de ses bons conseils, et des connoissances qu'elle a daigné me procurer. Elle peut se vanter à présent que tout un Royaume lui doit un bonheur très réel. Peu de gens dans le monde ont eu un titre d'ilustration si avantageux à l'humanité. »

La lettre à l'abbé Raynal sur les ustensiles de cuivre a été, dès son apparition, traduite en allemand ; le Catalogue de 1859 de la Bibliothèque cantonale de Zurich mentionne, page 635, [Aa 293] : « Rousseau J. J., *Von der Schädlichkeit des Kupfergeschirres in der Haushaltung*, Erlangen, 1754, in-4°. »

En ce qui concerne le sujet qu'elle traite, il faut peut-être noter que la physiologie du vingtième siècle ne donne pas raison à Rousseau. « Nous avons changé tout cela » : suivant A. Gautier, Burq, Bourneville, Galippe, etc., les sels de cuivre ne peuvent que difficilement empoisonner : ils font vomir ; à petites doses, ils sont inoffensifs. « La saveur et la couleur des mets cuivrés font qu'on les évite. Il n'y a nul danger à consommer des aliments cuits dans le cuivre non étamé. » Telle est l'opinion de savants d'aujourd'hui, comme MM. S. Ogier et Kohn-Abrest, du laboratoire municipal de toxicologie de Paris (*Chimie toxicologique*, 1924). A Gautier, dans son étude sur *Le Cuivre et le plomb dans l'alimentation et l'industrie*, conseille de substituer les conduites en cuivre aux conduites en plomb. — P.-P. P.]

N° 160.

A M. Fréron[1].

A Paris [fin 1753].

*Puisque vous jugez à propos, Monsieur, de faire cause commune avec l'Auteur de la *Lettre d'un Hermite à J. J. Rousseau*, vous trouverez fort bon, sans doute, que cette réponse vous soit aussi commune à tous deux. Quant à lui, si une pareille association l'offense, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même, et son procedé peu honnête a bien mérité cette humiliation.

Vous avez raison de dire que le faux hermite a pris le masque : il l'a pris en effet de plus d'une maniére ; mais j'ai peine à concevoir comment cet artifice l'a mis en droit de me parler avec plus de franchise, car je vous avoue que cela lui donne à mes yeux beaucoup moins l'air d'un homme franc que celui d'un fourbe et d'un lâche, qui cherche à se mettre à couvert pour faire du mal impunément. Mais il s'est trompé : le mépris public a suffi pour ma vengeance, et je n'ai perdu à tout cela qu'un sentiment fort doux, qui est l'estime que je croyois devoir à un honnête homme**.

Je n'ai pas dessein d'entreprendre contre lui la défense du Devin du village. Il doit être permis à un Hermite plus qu'à tout autre de mal parler d'opéra ; et je ne m'attends pas que

1. Transcrit de la copie autographe, Bibl. de Neuchâtel, 7885, p. 59-63. Sur cette copie, Rousseau a daté la lettre : « A Paris, le 21 juillet 1753 » ; mais ses souvenirs l'ont évidemment trompé : l'article de Fréron auquel il répond fait partie (p. 130-136) d'une lettre du 10 nov. 1753 (*Lettres sur quelques écrits de ce temps*, t. XII, 1753, p. 129-144); la réponse de Rousseau ne peut donc être du mois de juillet (Cf. A. Jansen, *Rousseau als Musiker*, pp. 177, n. 3, 178, n. 3).

*. N. B. Cette lettre ne fut ni envoyée ni imprimée. (*Note de J.-J. Rousseau.*)

**. L'hermite prétendu étoit un M. de Bonneval, assez bon homme, et qui ne manquoit pas d'érudition. J'avois eu avec lui quelques liaisons et jamais aucun démêlé. (*Note de J.-J. Rousseau.*)

ce soit vous qui trouviez mauvais qu'on décide le plus hautement des choses que l'on connoît le moins.

La comparaison de J. J. Rousseau avec une jolie femme me paroit tout à fait plaisante ; elle m'a mis de si bonne humeur que je veux prendre, pour cette fois, le parti des Dames, et je vous demanderai d'abord de quel droit vous concluez contre celle-ci que se laisser voir à la promenade soit une preuve qu'elle a envie de plaire, si elle ne donne d'ailleurs aucune marque de ce desir. La jolie femme seroit encore bien mieux justifiée, si, dans le goût supposé de se plaire à elle-même, il lui étoit impossible de se voir sans se montrer, et que l'unique miroir fût, par exemple, dans la place publique : car alors il est évident que, pour satisfaire sa propre curiosité, il faudroit bien qu'elle livrât son visage à celle des autres, sans qu'on pût l'accuser d'avoir cherché à leur plaire, à moins qu'un air de coqueterie et toutes les minauderies des femmes à prétentions n'en montrassent le dessein. Il vous reste donc, à l'Hermite et à vous, Monsieur, de nous dire les démarches qu'a fait[es] J. J. Rousseau pour captiver la bienveillance des spectateurs, les cabales qu'il a formées, ses flateries envers le public, la Cour qu'il a faite aux Grands et aux femmes, les soins qu'il s'est donnés pour gagner des prôneurs et des partisans : ou bien il faudra que vous expliquiez quel moyen pouvoit employer un particulier pour voir son Ouvrage au théatre, sans le laisser voir en même tems au public, car je ne pouvois pas, comme Lully, faire joüer l'Opera pour moi seul, à portes fermées*. Je trouve de plus cette différence dans le parallèle, qu'on ne se pare point pour soi tout seul, et que la plus belle femme, releguée pour toujours seule dans un desert, n'y songeroit pas même à sa Toilette ; au lieu qu'un amateur de Musique pourroit être seul au monde, et ne pas laisser de se plaire beaucoup à la Réprésentation d'un opera. Voilà, Monsieur, ce que j'ai à vous répondre, à vous et à vôtre camarade,

*. C'est ainsi que Lully fit jouer une fois son opéra d'Armide, voyant qu'il ne réussissoit pas. Il s'applaudit lui-même à haute voix en sortant ; tout fut plein à la Représentation suivante. (*Note de J.-J. Rousseau.*)

au nom de la jolie femme et au mien. Au reste, un Hermite qui ne parle que de femmes, de Toilette et d'Opera, ne donne guères meilleure opinion de sa vertu que les procédés du vôtre n'en donnent de son caractére, et sa lettre, de son esprit.

Vous me reprochez, Monsieur, un crime dont je fais gloire et que je tâche d'aggraver de jour en jour. Il ne vous est pas, sans doute, aisé de concevoir comment on peut joüir de sa propre estime : mais afin que vous ne vous fassiez pas faute, ni l'Hermite ni vous, de donner à un tel sentiment ces qualifications[1] si menaçantes que vous n'osez même les nommer, je vous declare derechef très publiquement que je m'estime beaucoup ; et que je ne desespére pas de venir à bout de m'estimer beaucoup d'avantage. Quant aux eloges qu'on voudroit me donner et dont vous me faites d'avance un crime, pourquoi n'y consentirois-je pas ? Je consens bien à vos injures, et vous voyez assés qu'il n'y a guéres plus de modestie à l'un de ces consentemens qu'à l'autre. En me reprochant mon orgueil, vous me forcez d'en avoir ; car, fut-on d'ailleurs le plus modeste de tous les hommes, comment ne pas un peu s'en faire accroire, en recevant les mêmes honneurs que les Voltaire, les Montesquieu et tous les hommes illustres du siècle, dont vos satyres font l'éloge presque autant que leurs propres Ecrits ? Aussi crois-je vous devoir des remercimens, et non des reproches, pour avoir acquiescé à ma priére, quand, persuadé avec tout le public que vos louanges déshonorent un homme de Lettres, je vous fis demander, par un de vos amis, de m'épargner sur ce point, vous laissant toute liberté sur les injures. Si vous vous y fussiez borné selon vôtre coutume, je ne vous aurois jamais répondu ; mais en repoussant la petite et nouvelle attaque que vous portez aux vérités que j'ai

1. Fréron, dans son article, p. 132, avait dit : « *Mériter sa propre estime,* c'est se dire : Je vaux tant, j'en suis certain ; c'est être juge et partie. Tant que ce sentiment d'estime n'est qu'intérieur, c'est un orgueil caché ; mais en faire un aveu public, la qualification que cela entraîne après soi est si forte, que l'Hermite, tout franc et tout sincère qu'il est, aime mieux la laisser deviner à *M. Rousseau* que de la lui nommer. »

démontrées, on peut relever charitablement vos invectives, comme on met du foin à la corne d'un méchant boeuf.

Tout ce qui me fâche de nos petits démêlés est le mal qu'ils vont faire à mes ennemis. Jeunes barbouilleurs, qui n'esperez vous faire un nom qu'aux dépends du mien, toutes les offenses que vous me ferez sont oubliées d'avance, et je les pardonne à l'étourderie de vôtre âge ; mais l'exemple de l'Hermite m'assure de ma vengeance : elle sera cruelle sans que j'y trempe, et je vous livre aux éloges de M. Freron.

Je reviens à vous, Monsieur, et, puisque vous le voulez, je vais tâcher d'éclaircir avec vous quelques idées rélatives à une question pendante depuis longtems devant le public. Vous vous plaignez que cette question est devenue ennuyeuse et trop rebatue : vous devez le croire, car nul n'a plus travaillé que vous à faire que cela fût vrai.

Quant à moi, sans revenir sur des vérités démontrées, je me contenterai d'éxaminer l'ingénieux et nouveau problème que vous avez imaginé sur ce sujet ; c'est d'engager quelque Académie à proposer cette question intéressante : *Si le jour a contribué à épurer les moeurs ?* Après quoi, prenant la négative, vous direz de fort belles choses en faveur des ténèbres et de l'aveuglement ; vous louerez la méthode de courir, les yeux fermés, dans le pays le plus inconnu ; de renoncer à toute lumiére pour considérer les objets ; en un mot, comme le Renard ecourté, qui vouloit que chacun se coupât la queue [1], vous exhorterez tout le monde à s'ôter, au propre, l'organe qui vous manque au figuré.

Sur le ton qu'on me dit qui régne dans vos petites feuilles, je juge que vous avez dû vous applaudir beaucoup d'avoir pu tourner en ridicule une des plus graves questions qu'on puisse agiter ; mais vous avez déjà fait vos preuves, et après avoir si agréablement plaisanté sur l'esprit des Loix, il n'est pas difficile d'en faire autant sur quelque sujet que ce soit. Dans cette occasion, j'ai trouvé vôtre plaisanterie assez bonne, et je

1. La Fontaine, livre V, fable 5 : « Le Renard ayant la queue coupée ».

pense, en général, que, si c'est la seule arme que vous osiez manier, vous vous en servez quelquefois avec assez d'adresse pour blesser le mérite et la vérité ; mais trouvez bon qu'en vous laissant les rieurs je réclame les amis de la raison : aussi bien, que feriez-vous de ces gens-là dans vôtre parti ?

Vous trouvez donc, Monsieur, que la science est à l'esprit ce que la lumiére est au corps. Cependant, en prenant ces mots dans vôtre propre sens, j'y vois cette différence, que, sans l'usage des yeux, les hommes ne pourroient se conduire ni vivre ; au lieu qu'avec le secours de la seule raison et les plus simples observations des sens, ils peuvent aisément se passer de toute étude. La terre s'est peuplée et le genre humain a subsisté avant qu'il fût question d'aucune de ces belles connoissances : croyez-vous qu'il subsisteroit dans une éternelle obscurité ? C'est la raison, mais non la science, qui est à l'esprit ce que la vue est au corps.

Une autre différence non moins importante est que, quoique la lumiére soit une condition necessaire sans laquelle les choses dont vous parlez ne se feroient pas, on ne peut dire, en aucune maniére, que le jour soit la cause de ces choses-là, au lieu que j'ai fait voir comment les sciences sont la cause des maux que je leur attribue. Quoique le feu brule un corps combustible qu'il touche, il ne s'ensuit pas que la lumiére brule un corps combustible qu'elle éclaire : voila pourtant la conclusion que vous tirez.

Si vous aviez pris la peine de lire les écrits que vous me faites l'honneur de mépriser, et que vous devez du moins fort hair, car ils sont d'un ennemi des méchans, vous y auriez vu une distinction perpétuelle entre les nombreuses sotises que nous honorons du nom de science, celles, par exemple, dont vos recueils sont pleins, et la connoissance reelle de la vérité ; vous y auriez vu, par l'enumération des maux causés par la prémière, combien la culture en est dangereuse ; et, par l'éxamen de l'esprit de l'homme, combien il est incapable de la seconde, si ce n'est dans les choses immediatement neces-saires à sa conservation, et sur lesquelles le plus grossier

paysan en sait du moins autant que le meilleur philosophe. De sorte que, pour mettre quelque apparence de parité dans les deux questions, vous deviez supposer, non seulement un jour illusoire et trompeur, qui ne montre les choses que sous une fausse apparence, mais encore un vice dans l'organe visuel, qui altére la sensation de la lumiére, des figures et des couleurs ; et alors vous eussiez trouvé qu'en effet il vaudroit encore mieux rester dans une éternelle obscurité que de ne voir à se conduire que pour s'aller casser le nez contre des rochers, ou se vautrer dans la fange, ou mordre et déchirer tous les honnètes gens qu'on pourroit atteindre. La comparaison du jour convient à la raison naturelle, dont la pure et bienfaisante lumiére éclaire et guide les hommes : la science peut mieux se comparer à ces feux follets qui, dit-on, ne semblent éclairer les passants que pour les mener à des précipices.

Pénétré d'une sincére admiration pour ces rares génies, dont les écrits immortels et les moeurs pures et honnêtes eclairent et instruisent l'univers, j'apperçois chaque jour davantage le danger qu'il y a de tolérer ce tas de grimauds qui ne deshonorent pas moins la littérature par les louanges qu'ils lui donnent que par la maniére dont ils la cultivent. Si tous les hommes étaient des Montesquieux, des Buffons[1], des Duclos, etc., je desirerois ardemment qu'ils cultivassent tous[2] les sciences, afin que le genre humain ne fut qu'une societé de sages : mais vous, Monsieur, qui sans doute êtes si modeste, puisque vous me reprochez tant mon orgueil, vous conviendrez volontiers, je m'assure, que, si tous les hommes étoient des Frérons, leurs livres n'offriroient pas des instructions fort utiles, ni leur caractére une societé fort aimable.

Ne manquez pas, Monsieur, je vous prie, quand vôtre Piéce

1. Ici, Rousseau écrit : « des Montesquieux, des Buffons... » Plus haut, il a écrit : « les Montesquieu », et, après avoir écrit « les Voltaires », il a biffé l's. Plus bas, il écrit « des Frérons ».

2. Les précédents éditeurs impriment ici, par erreur : « toutes ». La copie autographe de Rousseau porte « tous », que d'ailleurs le sens indique.

aura remporté le prix, de faire entrer ces petits éclaircissemens dans la Préface. En attendant, je vous souhaite bien des lauriers; mais si, dans la carrière que vous allez courir, le succés ne répond pas à vôtre attente, gardez-vous de prendre, comme vous dites, le parti de vous enveloper dans vôtre propre estime, car vous auriez là un méchant manteau.

[La table du t. XII des *Lettres sur quelques écrits de ce temps* (par Fréron) annonce en ces termes l'article auquel Rousseau répond ici : « LETTRE D'UN HERMITE A JEAN-JACQUES ROUSSEAU DE GENEVE, par M. *de Bonneval,* non l'ancien Intendant des Menus, ou le Comédien du Roi, qui sont aussi Auteurs ; mais par un autre M. *de Bonneval,* qui a fait un fort bon Traité sur l'Education & plusieurs petites pièces de vers très-jolies, dont il devrait donner un recueil au Public. »[1]

L'article de Fréron (dans *Lettre VI,* datée « A Paris, ce 10 Nov. 1753 ») dit notamment : p. 130 (tout de suite après le titre de la brochure de Bonneval) : « L'auteur a pris ce masque pour être en droit de parler avec plus de franchise en vaillant champion de l'ignorance et de la barbarie ; un Anachorette n'a point de ménagemens à garder. Celui-ci dit donc naturellement ce qu'il pense... » Pages 135-136, Fréron dit qu'il ne peut quitter M. Rousseau sans parler d'un projet qu'il a été sur le point d'exécuter. Ce serait d'écrire à quelque Académie du Royaume et de l'engager à proposer pour sujet de discours cette question : « Si le Jour a contribué à épurer les mœurs. » Fréron se serait « attaché à la négative ». Rousseau, dans sa lettre, répond à cette raillerie.

Précédemment, dans une « lettre du 10 juin 1753 » (Tome IX, p. 316-331), Fréron avait assez méchamment parlé de Rousseau. Après s'être moqué du *Devin du Village,* il dit entre autres choses que, malgré sa modestie, M. Rousseau « a cependant bien voulu se prêter au désir que témoignoit la France d'avoir le portrait d'un personnage aussi illustre. Il a eu la complaisance d'aller chez M. de la Tour, et de souffrir que ce peintre célèbre transmît sur la toile ses traits respectables ». Il reproduit les deux vers attribués à Marmontel sur ce portrait :

A ces traits, que l'estime et le zèle ont tracés,
Sages, arrêtez-vous ; Gens du monde, passez.

1. René de Bonneval, né au Mans et mort en janvier 1760, outre la *Lettre d'un Hermite à J. J. Rousseau,* a publié, l'année suivante, 1754 : *Apologie de la Musique et des Musiciens françois contre les assertions peu mélodieuses, peu mesurées et mal fondées du sieur J. J. Rousseau, ci-devant citoyen de Genève.* Selon Jansen (*Rousseau als Musiker*), la *Lettre d'un Hermite* serait d'avril 1753.

puis il ajoute : « Notre Muse Génevoise a daigné enrichir anciennement le Mercure de France d'un grand nombre de pièces de Poësie, imprimées sous son nom, auxquelles le Public, insensible aux bonnes choses, n'a pas fait la plus petite attention. M. Rousseau n'en est pas moins un très-grand Poëte comique et lyrique, un très-grand Musicien, un très-grand Orateur, un très-grand Philosophe, &c. Il est bien certain que tout ce que je dis ne plaira pas à M. Rousseau, car son ambition est d'être sifflé... » [TH. D.]

Elie-Catherine Fréron, né à Quimper en 1719, est mort à Paris en 1776. D'abord professeur au collège Louis-le-Grand, il quitta les jésuites pour se faire journaliste, sous le patronage et la direction de l'abbé Desfontaines avec lequel il rédigea deux petites feuilles. En 1752, il fonda lui-même un journal qu'il appela *Lettres de la Comtesse de* ***, puis *Lettres sur quelques écrits du temps* et qui devint l'*Année littéraire*. Il est surtout resté célèbre par ses polémiques avec Voltaire et notamment par un quatrain de ce dernier :

L'autre jour, au fond d'un vallon,
Un serpent mordit Jean Fréron;
Que croyez-vous qu'il arriva ?
Ce fut le serpent qui creva ,

Quatrain bien connu, qui n'est autre chose qu'un plagiat de B[ruzen de] l[a] M[artinière] : On lit en effet, dans le *Nouveau recueil des Epigrammatistes françois anciens et modernes,* compilation de ce dernier auteur (Amsterdam, chez les frères Wetstein, 1720, in-12), tome II, p. 63 :

Un gros serpent mordit Aurèle,
Que croïez vous qu'il arriva ?
Qu'Aurèle en mourut ? Bagatelle,
Ce fut le serpent qui creva. — [P.-P. P.]

N° *161*.

A M. [le Comte d'Argenson][1].

Paris, le 6 mars 1754.

Monseigneur,

Ayant donné, l'année derniére, à l'Opéra un Intermède intitulé le *Devin du village*, sous des conditions que les directeurs de ce Théâtre ont enfreintes, je vous supplie d'ordonner que la partition de cet ouvrage me soit rendue, et que les réprésentations leur en soient à jamais interdites, comme d'un bien qui ne leur appartient pas; restitution à laquelle ils doivent avoir d'autant moins de répugnance, qu'après quatre-vingts représentations en double il ne leur reste aucun parti à tirer de la pièce, ni aucun tort à faire à l'Auteur. Le mémoire ci-joint contient les justes raisons sur lesquelles cette demande est fondée. On oppose à ces raisons des réglemens qui n'éxistent pas, et qui, quand ils éxisteroient, ne sauroient les détruire, puisque, le marché par lequel j'ai cédé mon ouvrage étant rompu, cet ouvrage me revient en toute justice. Permettez, Monseigneur, que j'aye recours à la vôtre en cette occasion, et que j'implore celle qui m'est due.

Je suis avec un profond respect, etc.

[Le destinataire de cette lettre est Marc-Pierre Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, né le 16 août 1696, mort le 22 août

1. Transcrit en 1914 de la copie autographe, alors à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, copie jointe, avec celle d'une autre lettre (au comte de Saint-Florentin) du 11 février 1759, à l'original autographe d'une lettre à Lenieps, du 5 avril 1759, pièces qu'on verra plus loin, à leur date. La copie de la lettre au comte de Saint-Florentin est accompagnée de celle d'un mémoire qui n'est pas le mémoire (aujourd'hui perdu) dont il est question dans la présente lettre au comte d'Argenson. (Cf. *Conf.*, livre VIII : « Je joignis à ma lettre à M. d'Argenson un mémoire qui étoit sans réplique et qui demeura sans réponse et sans effet, ainsi que ma lettre ».)

1764. Il avait été nommé lieutenant-général de police dès 1720, puis fut intendant en Touraine et revint à Paris comme conseiller d'Etat. Ministre de la Guerre de janvier 1723 au 1er février 1757. L'Académie royale de musique était de son département. Protecteur éclairé des lettres, il fut membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions. C'est à lui que fut dédiée l'*Encyclopédie*. Il était le fils cadet de Marc-René Voyer de Paulmy d'Argenson, président du Conseil des finances.]

N° *162.*

A M. le Comte de Turpin,

qui m'avoit adressé une Épître à la tête des Amusements philosophiques et littéraires de deux amis[1].

A Paris, le 12 mai 1754.

En vous faisant mes remercimens, Monsieur, du Recueil que vous m'avez envoyé, j'en ajouterois pour l'épître qui est à la tête, et qu'on prétend m'être adressée *, si la leçon qu'elle contient n'étoit gâtée par l'éloge qui l'accompagne, et que je veux me hâter d'oublier, pour n'avoir point de reproches à vous faire.

Quant à la leçon, j'en trouve les maximes très sensées ; il ne leur manque, ce me semble, qu'une plus juste application. Il faudroit que je changeasse etrangement d'humeur et de caractère, si jamais les devoirs de l'humanité cessoient de m'être chers, sous pretexte que les hommes sont mechans. Je ne punis ni moi, ni personne, en me refusant à une societé rop nombreuse. Je délivre les autres du triste spectacle d'un homme qui souffre, ou d'un observateur importun, et je me délivre moi-même de la gêne où me mettroit le commerce de beaucoup de gens dont heureusement je ne connoitrois que es noms. Je ne suis point sujet à l'ennui que vous me reprohez, et si j'en sens quelquefois, c'est seulement dans les elles assemblées, où j'ai l'honneur de me trouver fort déplacé e toutes façons. La seule société qui m'ait paru desirable est elle qu'on entretient avec ses amis, et j'en jouis avec trop de onheur pour regretter celle du grand monde. Au reste, quand haïrois les hommes autant que je les aime et que je les ains, j'ai peur que les voir de plus près ne fut un mauvais

1. Transcrit de la copie autographe. (Bibl. de Neuchâtel, 7885, p. 21-22.)
*. Il n'y a que les lettres initiales de mon nom. (*Note de J.-J. Rousseau.*)

moyen de me raccomoder avec eux ; et, quelque heureux que je puisse être dans mes liaisons, il me seroit difficile de me trouver jamais avec personne aussi bien que je suis avec moi-même.

J'ai pensé que me justifier devant vous étoit la meilleure preuve que je pouvois vous donner que vos avis ne m'ont pas déplu, et que je fais cas de vôtre estime. Venons à vous, Monsieur, par qui j'aurois dû commencer ; j'ai déja lu une partie de vôtre ouvrage, et j'y vois avec plaisir l'usage aimable et honnête que vous et vôtre ami faites de vos loisirs et de vos talens. Vôtre recueil n'est pas assez mauvais pour devoir vous rebuter du travail, ni assez bon pour vous ôter l'espoir d'en faire un meilleur dans la suite. Travaillez donc sous vos divins maîtres à étendre leurs droits et vôtre gloire. Vaincre, comme vous avez commencé, les préjugés de vôtre naissance et de vôtre état, c'est se mettre fort au-dessus de l'une et de l'autre. Mais joindre l'éxemple aux leçons de la vertu, c'est ce qu'on a droit d'attendre de quiconque la prêche dans ses écrits. Tel est l'honorable engagement que vous venez de prendre, et que vous travaillez à remplir.

Je suis de tout mon cœur, etc.

[François-Henri Turpin, historien et littérateur, né à Caen en 1709, mort à Paris en septembre 1799. Auteur de nombreux ouvrages historiques, parmi lesquels *La France illustre ou le Plutarque françois,* dont La Harpe dit qu'il n'est « ni Plutarque, ni François », la langue de Turpin étant fort négligée.]

N° 163

[Mme d'Epinay a Rousseau][1].

[Mai 1754.]

Savez-vous, mon bon ami, qu'il y a huit jours que je ne vous ai vu ? J'ai voulu tous les jours passer chez vous, je n'en ai pas trouvé le moment. M. de Francueil est un peu incommodé et voudroit vous voir. Il ne sort pas, et vous lui ferez grand plaisir d'aller lui tenir compagnie. J'ai des affaires qui me commandent, sans quoi j'irois vous prendre pour vous y mener. Bonjour, mon ami : Si vous pouviez me prêter le quatrième volume des *Hommes illustres* de Plutarque, vous me feriez grand plaisir. Bonjour à Madame Le Vasseur.

N° 164

(Réponse de Rousseau.)
A Mme [d'Epinay][2].

Ce Dim : matin [Mai 1754.][3]

Voilà mon maitre et consolateur Plutarque. Gardez-le sans

1. Transcrit de l'imprimé dans les *Mémoires de Mme d'Épinay* (1818, t. II, 179. Edit. Boiteau, 1865, t. II, p. 43-44). L'original autographe de ce billet n'est pas connu.

2. Transcrit le 18 février 1924 de l'original autographe, non signé et sans adresse, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 2 p. petit in-8°, la seconde blanche. [P.-P. P.]

3. Boiteau, *Mémoires de Mme d'Épinay,* t. II, p. 45, en note, dit que c'est à tort que ce billet a été placé, par les éditeurs de la *Correspondance,* en 1756, et qu'il doit être d'un des deux premiers mois de 1755. Les derniers mots du 2e alinéa me font penser qu'il se trompe et que les deux billets ont dû être écrits en 1754, en mai, alors que Rousseau se préparait au voyage de Genève avec Thérèse. En effet, il est question d'emplettes à faire « avant notre départ ». Le départ pour Genève eut lieu le

scrupule aussi longtems que vous le lirez mais ne le gardez pas pour n'en rien faire, et sur tout ne le pretez à personne, car je ne veux m'en passer que pour vous.

Si vous pouvez faire donner à Mlle le Vasseur l'argent de sa robe vous lui ferez plaisir car elle a de petittes empletes à faire avant nôtre départ.

Faites moi dire si vous êtes délivrée de vôtre colique et de vos tracas domestiques et comment vous avez passé la nuit.

Bon jour, ma Dame et amie.

[Louise-Florence Pétronille Tardieu d'Esclavelles, née à Valenciennes le 11 mars 1726, morte à Paris, le 15 avril 1783, avait épousé, le 23 décembre 1745, Denis Lalive d'Epinay, sieur de Deuil, la Chevrette et autres lieux. Elle a publié en 1758 et 1759 : *Mes moments heureux* et *Lettres à mon fils ;* en 1781, *Les Conversations d'Émilie,* ouvrage plusieurs fois réimprimé. Après sa mort, en 1818, parurent ses *Mémoires,* publiés par Brunet et que devait plus tard, en 1865, rééditer Boiteau, avec la collaboration de Parison (édition augmentée).]

1er juin 1754. On ne voit pas de quel départ Rousseau pourrait parler en 1755. Il est vrai, par contre, que l'année 1756 peut s'accorder avec le départ pour l'Ermitage ; mais le billet auquel Rousseau répond ici a été écrit, comme on le voit à la 3e et à la 4e phrases, à l'époque où Mme d'Épinay était encore liée avec Francueil, et, en mars 1756, c'est-à-dire au moment où se préparait le départ pour l'Ermitage, cette liaison n'existait plus depuis plusieurs mois. [P.-P. P.]

N° 165.

A Monsieur
Monsieur François Mussard
Près les anciennes Eaux
a Passy[1].

A Dijon, le 9 Juin 1754.

Je m'éloigne de vous, Monsieur, avec le regret de ne vous avoir pas eu pour Compagnon de voyage et le coeur toujours plein des sentimens que je vous dois et que j'aurois pour vous quand même je ne vous les devrois pas. Nous nous plaisons à nous entretenir de vous, M. de Gauffecourt et moi, et ce n'est jamais sans un épanchement de coeur capable de plaire au vôtre.

J'ai laissé entre les mains de Mad[e] le Vasseur un dépot que je suppose qu'elle vous a remis actuellement et que vous aurez communiqué à mon Ami. J'ai maintenant à vous prier de vouloir bien dans quelqu'un de vos voyages de Paris passer chez *M. Pissot, libraire à la descente du Pont Neuf, quai de Conti;* vous aurez la bonté de lui dire que le manuscrit dont il a été question entre lui et moi, est entre vos mains et que vous êtes prêt à le lui remettre quand il le souhaittera ; nous sommes convenus qu'il compteroit vingt cinq Loüis en le recevant, et je vous prie de vouloir bien vous charger pour moi de cette somme. Que si, comme je le prévois, il ne pouvoit vous la remettre tout d'un coup en entier, vous pourriez prendre avec lui un terme fixe pour le surplus, sur sa parole ou sur son billet, comme il vous paroitra le plus convenable ; l'essentiel est que les discussions d'intérest ne retardent pas la

1. Transcrit, le 16 juin 1924, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Genève, où il est entré en décembre 1922, après le décès de Ch. Dufour. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4[e]. Trace de cachet, oublie. [P.-P. P.]

publication de l'ouvrage et que je sois instruit[1] le prémier de Juillet de ce qui aura été fait afin que s'il survenoit quelque obstacle de la part du Libraire, j'eusse le tems de m'addresser ailleurs, pour que l'ouvrage paroisse exactement le 25 Août. Vous voyez Monsieur combien vous me devez de remercimens pour le plaisir que je vous donne de prendre beaucoup de peine pour moi et de me rendre un très grand service. J'oubliois de vous dire que M. Pissot qui n'est négligent que pour ses affaires est très vigilant pour ses plaisirs, de sorte que comme il y a apparence que vous ne le trouverez pas à moins d'y passer de fort bon matin, il sera bon de laisser chez lui vôtre addresse en marquant simplement que c'est de ma part sans autre explication.

Il faut partir ; ainsi je finis en vous embrassant de tout mon coeur, autant en fait Monsieur de Gauffecourt, qui vous aime, je dirois autant que je fais, si je pouvois souffrir [quel-][2] qu'un de concurrent sur ce point.

Mille respects à M^{de} de Valmalette, je vous en supplie ; j'ai assés d'estime et de confiance en M. son Époux que je salue aussi, pour vous laisser pleine liberté de lui communiquer sur sa parole la lecture que vous m'avez demandée pour lui. Bon jour, Monsieur.

J. J. Rousseau

[Sur Gauffecourt, qui accompagnait Rousseau dans son voyage, voir, plus loin, à la suite de la lettre n° 288.]

1. Mots biffés : « de ce qui aura e... avant. ».
2. Il y a un trou au papier.

N° 166.

A

LA RÉPUBLIQUE

DE GENÈVE

MAGNIFIQUES, TRÈS HONORÉS, ET SOUVERAINS SEIGNEURS

Convaincu qu'il n'appartient qu'au Citoyen vertueux de endre à sa Patrie des honneurs qu'elle puisse avouer, Il y a rente ans que je travaille à meriter de vous offrir un hommage public ; & cette heureuse occasion suppléant en partie à e que mes efforts n'ont pû faire, j'ai cru qu'il me seroit ermis de consulter ici le zéle qui m'anime, plus que le droit ui devroit m'autoriser. Ayant eu le bonheur de naître parmi ous, comment pourrois-je mediter sur l'égalité que la nature mise entre les hommes, et sur l'inégalité qu'ils ont instituée, ans penser à la profonde sagesse avec laquelle l'une & 'autre, heureusement combinées dans cet état, concourent, de a maniére la plus approchante de la loi naturelle et la plus avorable à la société, au maintien de l'ordre public et au onheur des particuliers ? En recherchant les meilleures naximes que le bon sens puisse dicter sur la constitution d'un ouvernement, j'ai été si frappé de les voir toutes en éxecution lans le vôtre, que, même sans être né dans vos murs, j'aurois ru ne pouvoir me dispenser d'offrir ce tableau de la societé umaine à celui de tous les Peuples qui me paroît en posséder es plus grands avantages, & en avoir le mieux prévenu les bus.

1. Dédicace du « Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les ommes ». Transcrit de l'imprimé, édition originale. A Amsterdam, chez Marc lichel Rey, MDCCLV, in-8°, pages préliminaires III-LII, pour le texte, et p. 185-86, pour la note.



A

LA REPUBLIQUE

DE GENÉVE.

MAGNIFIQUES, TRÈS HONORÉS, ET SOUVERAINS SEIGNEURS,

Convaincu qu'il n'appartient qu'au Citoyen vertueux de rendre

Si j'avois eu à choisir le lieu de ma naissance, j'aurois choisi une société d'une grandeur bornée par l'étendue des facultés humaines, c'est-à-dire par la possibilité d'être bien gouvernée, & où, chacun suffisant à son emploi, nul n'eût été contraint de commettre à d'autres les fonctions dont il étoit chargé : un état où tous les particuliers se connoissant entr'eux, les manoeuvres *obscures* du vice ni la modestie de la vertu n'eussent pû se dérober aux regards & au jugement du Public, & où cette douce habitude de se voir et de se connoître, fît de l'amour de la Patrie l'amour des Citoyens plutôt que celui de la terre.

J'aurois voulu naître dans un païs où le Souverain & le peuple ne pussent avoir qu'un seul et même intérêt, afin que tous les mouvemens de la machine ne tendissent jamais qu'au bonheur commun ; ce qui ne pouvant se faire à moins que le Peuple & le Souverain ne soient une même personne ; il s'ensuit que j'aurois voulu naître sous un gouvernement démocratique, sagement tempéré.

J'aurois voulu vivre & mourir libre, c'est-à-dire tellement soumis aux loix que ni moi ni personne n'en pût secouer l'honorable joug ; Ce joug salutaire et doux, que les têtes les plus fiéres portent d'autant plus docilement qu'elles sont faites pour n'enporter aucun autre.

J'aurois donc voulu que personne dans l'état n'eût pû se dire au-dessus de la loi, & que Personne au dehors n'en pût imposer que l'état fût obligé de reconnoître. Car, quelle que puisse être la constitution d'un gouvernement, s'il s'y trouve un seul homme qui ne soit pas soumis à la loi, tous les autres sont nécessairement à la discrétion de celui-là ; * Et s'il

* Herodote raconte qu'après le meurtre du faux Smerdis, les sept libérateurs de la Perse s'étant assemblés pour délibérer sur la forme de Gouvernement qu'ils donneroient à l'Etat, Otanés opina fortement pour la république ; avis d'autant plus extraordinaire dans la bouche d'un Satrape, qu'outre la prétention qu'il pouvoit avoir à l'Empire, les grands craignent plus que la mort une sorte de Gouvernement qui les force à respecter les hommes. Otanés, comme on peut bien croire, ne fut point écouté, & voyant qu'on alloit procéder à l'élection d'un Monarque, lui qui ne vouloit ni obéir ni commander, ceda volontairement aux autres Concurrens son

y a un Chef national & un autre Chef étranger, quelque partage d'autorité qu'ils puissent faire, il est impossible que l'un & l'autre soient bien obéis, et que l'état soit bien gouverné.

Je n'aurois point voulu habiter une République de nouvelle institution, quelque bonnes loix qu'elle pût avoir; de peur que le gouvernement autrement constitué peut-être qu'il ne faudroit pour le moment, ne convenant pas aux nouveaux Citoyens, ou les Citoyens au nouveau gouvernement, l'état ne fût sujet à être ebranlé et détruit presque dès sa naissance. Car il en est de la liberté comme de ces alimens solides & succulens, ou de ces vins généreux, propres à nourrir & fortifier les temperamens robustes qui en ont l'habitude, mais qui accablent, ruinent & enyvrent les faibles & délicats qui n'y sont point faits. Les Peuples une fois accoutumés à des Maîtres ne sont plus en état de s'en passer. S'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté ; que prenant pour elle une licence effrénée qui lui est opposée, leurs révolutions les livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes. Le Peuple Romain lui-même, ce modéle de tous les Peuples libres, ne fut point en état de se gouverner en sortant de l'oppression des Tarquins. Avili par l'esclavage et les travaux ignominieux qu'ils lui avoient imposés, ce n'étoit d'abord qu'une stupide Populace qu'il falut ménager & gouverner avec la plus grande sagesse, afin que s'accoutumant peu à peu à respirer l'air salutaire de la liberté, ces ames énervées ou plutôt abruties sous la tyrannie, acquissent par degrés cette séverité de moeurs & cette fierté

droit à la couronne, demandant pour tout dédommagement d'être libre & indépendant, lui & sa postérité, ce qui lui fut accordé. Quand Herodote ne nous apprendroit pas la restriction qui fut mise à ce Privilége, il faudroit necessairement la supposer; autrement Otanés, ne reconnaissant aucune sorte de Loi & n'ayant de compte à rendre à personne, auroit été tout puissant dans l'Etat & plus puissant que le Roi-même. Mais il n'y avoit guéres d'apparence qu'un homme capable de se contenter en pareil cas d'un tel privilége, fût capable d'en abuser. En effet, on ne voit pas que ce droit ait jamais causé le moindre trouble dans le Royaume, ni par le sage Otanés, ni par aucun de ses descendans. (*Note de J. J. Rousseau.*) [Au sujet de cette note, voir plus loin, nº 213, lettre à Rey du 23 février 1755.]

de courage qui en firent enfin le plus respectable de tous les Peuples. J'aurois donc cherché pour ma Patrie une heureuse et tranquille République dont l'ancienneté se perdît en quelque sorte dans la nuit des tems ; qui n'eût éprouvé que des atteintes propres à manifester & affermir dans ses habitans le courage & l'amour de la Patrie, & où les Citoyens, accoutumés de longue main à une sage indépendance, fussent, non seulement libres, mais dignes de l'être.

J'aurois voulu me choisir une Patrie, détournée par une heureuse impuissance du féroce amour des Conquêtes, & garantie par une position encore plus heureuse de la crainte de devenir elle-même la Conquête d'un autre Etat : Une Ville libre placée entre plusieurs Peuples dont aucun n'eût intérêt à l'envahir, & dont chacun eût intérêt d'empêcher les autres de l'envahir eux mêmes : Une République, en un mot, qui ne tentât point l'ambition de ses voisins & qui pût raisonnablement conter sur leur secours au besoin. Il s'ensuit que dans une position si heureuse, elle n'auroit eu rien à craindre que d'elle-même, & que si ses Citoyens s'étoient exercés aux armes, c'eût été plutôt pour entretenir chez eux cette ardeur guerrière & cette fierté de courage qui sied si bien à la liberté et qui en nourrit le goût, que par la necessité de pourvoir à leur propre défense.

J'aurois cherché un Païs où le droit de la législation fût commun à tous les Citoyens ; car qui peut mieux savoir qu'eux sous qu'elles conditions il leur convient de vivre ensemble dans une même société? Mais je n'aurois pas approuvé des Plébiscites semblables à ceux des Romains, où les Chefs de l'Etat les plus intéressés à sa conservation étoient exclus des déliberations dont souvent dépendoit son salut, & où par une absurde inconséquence les Magistrats étoient privés des droits dont jouissoient les simples Citoyens.

Au contraire, j'aurois désiré que, pour arrêter les projets intéressés & mal conçus, & les innovations dangereuses qui perdirent enfin les Athéniens, chacun n'eût pas le pouvoir de proposer de nouvelles Loix à sa fantaisie ; que ce droit appar-

tint aux seuls Magistrats ; qu'ils en usassent même avec tant de circonspection, que le Peuple de son côté fût si réservé à donner son consentement à ces Loix, & que la promulgation ne pût s'en faire qu'avec tant de solennité, qu'avant que la constitution fût ébranlée on eût le tems de se convaincre que c'est surtout la grande antiquité des Loix qui les rend saintes et vénérables, que le Peuple méprise bientôt celles qu'il voit changer tous les jours, & qu'en s'accoutumant à négliger les anciens usages, sous prétexte de faire mieux, on introduit souvent de grands maux pour en corriger de moindres.

J'aurois fui surtout, comme nécessairement mal gouvernée, une République où le Peuple croyant pouvoir se passer de ses Magistrats ou ne leur laisser qu'une autorité précaire, auroit imprudemment gardé l'administration des affaires Civiles et l'exécution de ses propres Loix ; telle dut être la grossière constitution des premiers gouvernemens sortant immédiatement de l'état de Nature, & tel fut encore un des Vices qui perdirent la République d'Athènes.

Mais j'aurois choisi celle où les particuliers se contentant de donner la sanction aux Loix, & de décider en Corps et sur le raport des Chefs les plus importantes affaires publiques, établiroient des tribunaux respectés, en distingueroient avec soin les divers départemens ; éliroient d'année en année les plus capables et les plus intègres de leurs Concitoyens pour administrer la Justice et gouverner l'Etat ; & où la Vertu des Magistrats portant ainsi témoignage de la sagesse du Peuple, les uns & les autres s'honoreroient mutuellement. De sorte que si jamais de funestes mal-entendus venoient à troubler la concorde publique, ces tems mêmes d'aveuglement et d'erreurs fussent marqués par des témoignages de modération, d'estime réciproque, & d'un commun respect pour les Loix ; présages & garants d'une réconciliation sincère & perpétuelle.

Tels sont, MAGNIFIQUES, TRÈS-HONORÉS, ET SOUVERAINS SEIGNEURS, les avantages que j'aurois recher-

chés dans la Patrie que je me serois choisie. Que si la providence y avoit ajoûté de plus une situation charmante, un Climat tempéré, un païs fertile & l'aspect le plus délicieux qui soit sous le Ciel, je n'aurois désiré pour combler mon bonheur que de jouir de tous ces biens dans le sein de cette heureuse Patrie, vivant paisiblement dans une douce société avec mes Concitoyens, exerçant envers eux, & à leur éxemple, l'humanité, l'amitié & toutes les vertus, et laissant après moi l'hônorable mémoire d'un homme de bien & d'un honnête & vertueux Patriote.

Si, moins heureux ou trop tard sage, je m'étois vû réduit à finir en d'autres Climats une infirme & languissante carrière, regrettant inutilement le repos & la paix dont une jeunesse imprudente m'auroit privé ; j'aurois du moins nourri dans mon ame ces mêmes sentimens dont je n'aurois pû faire usage dans mon païs, & pénètré d'une affection tendre & désintéressée pour mes Concitoyens éloignés, je leur aurois adressé du fond de mon coeur à peu près le discours suivant :

Mes chers Concitoyens ou plutôt mes fréres, puisque les liens du sang ainsi que les Loix nous unissent presque tous, il m'est doux de ne pouvoir penser à vous, sans penser en même tems à tous les biens dont vous jouissés & dont nul de vous peut-être ne sent mieux le prix que moi qui les ai perdus. Plus je réfléchis sur votre situation Politique et Civile, & moins je puis imaginer que la nature des choses humaines puisse en comporter une meilleure. Dans tous les autres Gouvernemens, quand il est question d'assurer le plus grand bien de l'Etat, tout se borne toujours à des projets en idées, & tout au plus à de simples possibilités. Pour vous, vôtre bonheur est tout fait, il ne faut qu'en jouïr ; & vous n'avez plus besoin, pour devenir parfaitement heureux, que de savoir vous contenter de l'être. Vôtre Souveraineté acquise ou recouvrée à la pointe de l'épée, & conservée durant deux siècles à force de valeur & de sagesse, est enfin pleinement & universellement reconnue. Des Traittés honorables fixent

vos limites, assurent vos droits, & affermissent votre repos. Vôtre constitution est excellente, dictée par la sublime raison, & garantie par des Puissances amies & respectables ; vôtre état est tranquille ; vous n'avez ni guerres ni conquérans à craindre ; vous n'avez point d'autres maîtres que de sages loix que vous avez faites, administrées par des Magistrats intégres qui sont de vôtre choix ; vous n'êtes ni assez riches pour vous énerver par la molesse & perdre dans de vaines délices le goût du vrai bonheur & des solides vertus, ni assez pauvres pour avoir besoin de plus de secours étrangers que ne vous en procure vôtre industrie ; & cette liberté précieuse qu'on ne maintient chez les grandes Nations qu'avec des Impots exorbitans, ne vous coute presque rien à conserver.

Puisse durer toûjours pour le bonheur de ses Citoyens & l'exemple des Peuples, une République si sagement & si heureusement constituée ! Voilà le seul voeu qui vous reste à faire, & le seul soin qui vous reste à prendre. C'est à vous seuls desormais, non à faire vôtre bonheur, vos Ancêtres vous en ont évité la peine, mais à le rendre durable par la sagesse d'en bien user. C'est de votre union perpetuelle, de votre obéissance aux loix, de vôtre respect pour leurs Ministres que dépend vôtre conservation. S'il reste parmi vous le moindre germe d'aigreur ou de défiance, hâtez vous de le détruire comme un levain funeste d'où resulteroient tôt ou tard vos malheurs & la ruine de l'état : Je vous conjure de rentrer tous au fond de vôtre Coeur, et de consulter la voix secrette de vôtre conscience. Quelqu'un parmi vous connoît-il dans l'univers un Corps plus intégre, plus eclairé, plus respectable que celui de vôtre Magistrature. Tous ses membres ne vous donnent-ils pas l'exemple de la moderation, de la simplicité de moeurs, du respect pour les loix & de la plus sincère réconciliation : rendez donc sans reserve à de si sages Chefs cette salutaire confiance que la raison doit à la vertu ; songez qu'ils sont de vôtre choix, qu'ils le justifient, & que les honneurs dûs à ceux que vous avez constitués en dignité retombent nécessairement sur vous mêmes. Nul de vous n'est assez peu

éclairé pour ignorer qu'où cesse la vigueur des loix et l'autorité de leurs défenseurs, il ne peut y avoir ni sureté ni liberté pour personne. De quoi s'agit il donc entre vous que de faire de bon coeur & avec une juste confiance ce que vous seriez toûjours obligés de faire par un véritable intérêt, par devoir, & pour la raison. Qu'une coupable & funeste indifférence pour le maintien de la constitution, ne vous fasse jamais négliger au besoin les sages avis des plus éclairés & des plus zèlés d'entre vous : Mais que l'équité, la modération, la plus respectueuse fermeté, continuent de régler toutes vos démarches & de montrer en vous à tout l'univers l'exemple d'un Peuple fier et modeste, aussi jaloux de sa gloire que de sa liberté. Gardez-vous, sur tout & ce sera mon dernier Conseil, d'écouter jamais des interprétations sinistres & des discours envenimés dont les motifs secrets sont souvent plus dangereux que les actions qui en sont l'objet. Toute une maison s'éveille & se tient en allarmes aux prémiers cris d'un bon & fidele Gardien qui n'aboye jamais qu'à l'approche des Voleurs; mais on haït l'importunité de ces animaux bruyans qui troublent sans cesse le repos public, & dont les avertissemens continuels & déplacés ne se font pas même écouter au moment qu'ils sont nécessaires.

Et vous, MAGNIFIQUES ET TRÈS HONORÉS SEIGNEURS, vous dignes et respectables Magistrats d'un Peuple libre ; permettez moi de vous offrir en particulier mes hommages & mes devoirs. S'il y a dans le monde un rang propre à illustrer ceux qui l'occupent, c'est sans doute celui que donnent les talens & la vertu, celui dont vous vous êtes rendus dignes, & auquel vos Concitoyens vous ont élevés. Leur propre mérite ajoûte encore au vôtre un nouvel éclat, et choisis par des hommes capables d'en gouverner d'autres, pour les gouverner eux-mêmes, je vous trouve autant au dessus des autres Magistrats, qu'un peuple libre, & sur tout celui que vous avez l'honneur de conduire, est par ses lumières & par sa raison, au-dessus de la populace des autres Etats.

Qu'il me soit permis de citer un éxemple dont il devroit rester de meilleures traces, & qui sera toujours présent à mon Coeur. Je ne me rappelle point sans la plus douce émotion la memoire du vertueux Citoyen de qui j'ai reçu le jour, & qui souvent entretint mon enfance du respect qui vous étoit dû. Je le vois encore vivant du travail de ses mains, & nourrissant son ame des Verités les plus sublimes. Je vois Tacite, Plutarque & Grotius, mêlés devant lui avec les instrumens de son métier. Je vois à ses côtés un fils chéri, recevant avec trop peu de fruit les tendres instructions du meilleur des Péres. Mais si les égaremens d'une folle jeunesse me firent oublier durant un tems de si sages leçons, j'ai le bonheur d'éprouver enfin que quelque penchant qu'on ait vers le vice, il est difficile qu'une éducation dont le coeur se mêle reste perdue pour toujours.

Tels sont, MAGNIFIQUES ET TRÈS-HONORÉS SEIGNEURS, les Citoyens et même les simples habitans nés dans l'Etat que vous gouvernez ; tels sont ces hommes instruits & sensés dont, sous le nom d'Ouvriers et de Peuple, on a chez les autres Nations des idées si basses & si fausses. Mon Pére, je l'avoue avec joye, n'étoit point distingué parmi ses concitoyens ; il n'étoit que ce qu'ils sont tous, & tel qu'il étoit, il n'y a point de Païs où sa société n'eût été recherchée, cultivée, & même avec fruit, par les plus honnêtes gens. Il ne m'appartient pas, & grace au Ciel, il n'est pas nécessaire de vous parler des égards que peuvent attendre de vous des hommes de cette trempe, vos égaux par l'éducation, ainsi que par les droits de la nature & de la naissance ; vos inférieurs par leur volonté, par la préférence qu'ils devoient à vôtre mérite, qu'ils lui ont accordée, & pour laquelle vous leur devez à vôtre tour une sorte de reconnoissance. J'apprens avec une vive satisfaction de combien de douceur & de condescendance vous temperez avec eux la gravité convenable aux ministres des Loix, combien vous leur rendez en estime & en attentions ce qu'ils vous doivent d'obéissance & de respects ; conduite pleine de justice & de sagesse, propre à

éloigner de plus en plus la mémoire des événements malheureux qu'il faut oublier pour ne les revoir jamais : conduite d'autant plus judicieuse, que ce Peuple équitable & généreux se fait un plaisir de son devoir, qu'il aime naturellement à vous honorer, & que les plus ardens à soutenir leurs droits, sont les plus portés à respecter les vôtres.

Il ne doit pas être étonnant que les Chefs d'une Société Civile en aiment la gloire et le bonheur, mais il l'est trop pour le repos des hommes que ceux qui se regardent comme les Magistrats, ou plutôt comme les maîtres d'une Patrie plus sainte & plus sublime, témoignent quelque amour pour la Patrie terrestre qui les nourrit. Qu'il m'est doux de pouvoir faire en nôtre faveur une exception si rare, & placer au rang de nos meilleurs Citoyens, ces zèlés, dépositaires des dogmes sacrés autorisés par les loix, ces vénérables Pasteurs des ames, dont la vive & douce éloquence porte d'autant mieux dans les Coeurs les maximes de l'Evangile, qu'ils commencent toujours par les pratiquer eux-mêmes ! Tout le monde sait avec quel succès le grand art de la Chaîre est cultivé à Genève ; Mais, trop accoutumés à voir dire d'une manière & faire d'une autre, peu de Gens savent jusqu'à quel point l'esprit du Christianisme, la sainteté des moeurs, la sévérité pour soi-même & la douceur pour autrui, règnent dans le Corps de nos Ministres. Peut-être appartient-il à la seule Ville de Genève de montrer l'éxemple édifiant d'une aussi parfaite union entre une Société de Théologiens et de Gens de Lettres. C'est en grande partie sur leur sagesse & leur modération reconnües, c'est sur leur zèle pour la prospérité de l'Etat, que je fonde l'espoir de son éternelle tranquillité ; & je remarque avec un plaisir mêlé d'étonnement & de respect, combien ils ont d'horreur pour les affreuses maximes de ces hommes sacrés & barbares dont l'Histoire fournit plus d'un éxemple, & qui, pour soutenir les prétendus droits de Dieu, c'est-à-dire leurs intérêts, étoient d'autant moins avares de sang humain qu'ils se flattoient que le leur seroit toujours respecté.

Pourrois-je oublier cette précieuse moitié de la République

qui fait le bonheur de l'autre, & dont la douceur & la sagesse y maintiennent la paix et les bonnes moeurs? Aimables & vertueuses Citoyennes, le sort de vôtre séxe sera toujours de gouverner le nôtre. Heureux! quand vôtre chaste pouvoir, exercé seulement dans l'union conjugale, ne se fait sentir que pour la gloire de l'Etat et le bonheur public. C'est ainsi que les femmes commandoient à Sparte, & c'est ainsi que vous méritez de commander à Genève. Quel homme barbare pourroit resister à la voix de l'honneur & de la raison dans la bouche d'une tendre épouse; & qui ne mépriseroit un vain luxe, en voyant vôtre simple & modeste parure, qui, par l'éclat qu'elle tient de vous, semble être la plus favorable à la beauté? C'est donc à vous de maintenir toûjours par vôtre aimable & innocent empire, & par votre esprit insinuant, l'amour des loix dans l'Etat & la Concorde parmi les Citoyens; de réunir, par d'heureux mariages, les familles divisées; & sur tout de corriger par la persuasive douceur de vos leçons & par les graces modestes de vôtre entretien, les travers que nos jeunes Gens vont prendre en d'autres païs, d'où, au lieu de tant de choses utiles dont ils pourroient profiter ils ne rapportent, avec un ton puéril & des airs ridicules pris parmi des femmes perdues, que l'admiration de je ne sais quelles prétendues grandeurs, frivoles dédomagements de la servitude, qui ne vaudront jamais l'auguste liberté. Soyez donc toûjours ce que vous étes, les chastes gardiennes des moeurs & les doux liens de la paix, & continuez de faire valoir en toute occasion les droits du Coeur & de la Nature au profit du devoir & de la vertu.

Je me flate de n'être point démenti par l'événement, en fondant sur de tels garands l'esprit du bonheur commun des Citoyens & de la gloire de la République. J'avouë qu'avec tous ces avantages, elle ne brillera pas de cet éclat dont la plûpart des yeux sont éblouis & dont le puéril & funeste goût est le plus mortel ennemi du bonheur & de la liberté. Qu'une jeunesse dissolue aille chercher ailleurs des plaisirs faciles & de longs repentirs. Que les prétendus gens de goût

admirent en d'autres lieux la grandeur des Palais, la beauté des équipages, les superbes ameublemens, la pompe des spectacles, & tous les rafinemens de la mollesse & du luxe. A Genève, on ne trouvera que des hommes, mais pourtant un tel spectacle a bien son prix, & ceux qui le rechercheront vaudront bien les admirateurs du reste.

Daignez, MAGNIFIQUES, TRÈS HONORÉS ET SOUVERAINS SEIGNEURS recevoir tous avec la même bonté les respectueux témoignages de l'intérêt que je prends à vôtre prospérité commune. Si j'étois assés malheureux pour être coupable de quelque transport indiscret dans cette vive effusion de mon Coeur, je vous supplie de le pardonner à la tendre affection d'un vrai Patriote, & au zèle ardent & légitime d'un homme qui n'envisage point de plus grand bonheur pour lui-même que celui de vous voir tous heureux.

Je suis avec le plus profond respect

MAGNIFIQUES, TRÈS HONORÉS,
ET SOUVERAINS SEIGNEURS,

Vôtre très humble & très-obéissant
serviteur & Concitoyen,

JEAN JAQUES ROUSSEAU

A Chamberi ; le
12. Juin 1754.

[« Avant mon départ de Paris, j'avois esquissé la dédicace de mon *Discours sur l'Inégalité*. Je l'achevai à Chamberi, et le datai du même lieu, jugeant qu'il étoit mieux, pour éviter toute chicane, de ne la dater ni de France, ni de Genêve ». (*Conf.*, livre VIII).]

N° 167.

A Monsieur
Monsieur Le Sage Pere
A Genéve [1].

Aux Eaux vives le 1er Juillet au soir [1754].

Sumite materiam vestris, qui scribitis æquam
Viribus. [2]

1. Le Musicien qui en 1720 disoit que la Musique la plus simple étoit la plus belle, tenoit là, ce me semble un étrange propos. J'aimerois autant qu'il eut dit que le meilleur Comedien est celui qui fait le moins de gestes et parle le plus posément. A l'égard des roulemens de Lully, je conviens qu'ils sont plats et de mauvais goût.

2. Je suis fort surpris qu'on retrouve dans le Devin du Village les mêmes roulemens que dans l'Opera de Roland, il faut que n'y trouvant pas moi, le moindre rapport, je m'aveugle étrangement sur ce point. Au reste ce n'est pas une chose aisée de déterminer les cas ou la Musique comporte des roulemens et ceux où elle n'en comporte point. Je me suis fait des régles pour distinguer ces cas et j'ai soigneusement suivi ces régles dans la pratique. rem a me sæpe deliberatam et multum agitatam requiris [3].

3. Si la Musique ne consiste qu'en de simples chansons et ne plait que par les sons physiques il pourra arriver que des

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibl. publique de Genève, ms. fr. n° 203. Cachet oriental. Imprimé pour la première fois en 1805, par P. Prévost, dans sa *Notice de la vie et des écrits de Georges-Louis Le Sage, de Genève.* Les éditeurs suivants impriment par erreur : « au Père Le Sage. »

2. « Vous qui vous mêlez d'écrire, choisissez quelque matière proportionnée à vos forces » (Horat., *Ad Pisones,* 38-39).

3. « Tu m'interroges sur un sujet auquel j'ai souvent pensé, et que j'ai beaucoup médité » (Cic., *Ac.,* I, 2, 4).

airs de province plairont autant ou plus que ceux de la Cour : Mais toutes les fois que la Musique sera considérée comme un art d'imitation, ainsi que la poesie et la peinture, c'est à la ville, c'est à la Cour, c'est par tout où s'exercent aux arts agréables, beaucoup d'hommes rassemblés, qu'on apprend à la cultiver. En général la meilleure musique est celle qui réunit le plaisir physique et le plaisir moral, c'est à dire l'agrément de l'oreille et l'intérest du sentiment.

alterius sic
Altera poscit opem res, et conjurat amice[1]

4. Si Moliére a consulté sa servante, c'est sans doute sur le Medecin malgré lui, sur les saillies de Nicole, et les querelles de Sosie et de Cleantis. Mais à moins que la servante de Moliére ne fut une personne fort extraordinaire, je parierois bien que le grand homme ne la consultoit pas sur le Misantrope ni sur le Tartuffe, ni sur la belle scene d'Alcméne et d'Amphitrion. Les Musiciens ne doivent consulter les ignorans qu'avec le même discernement, d'autant plus que l'imitation musicale est plus détournée, moins immédiate, et demande plus de finesse de sentiment pour être apperceüe que celle de la Comedie.

5. Quoique les principes de la beauté Théatrale n'ayent été portés ni par les modernes ni même par Aristote au degré de clarté dont ils sont susceptibles, ils sont faciles à établir. Ces principes me paroissent se reduire à deux savoir l'*imitation* et l'*intérest* qui s'appliquent egalement a la Musique. Je ne dirois pas de peur d'obscurité que le beau consiste dans l'imitation du vrai, mais dans le vrai de l'imitation, c'est là, ce me semble, le sens du vers d'Horace et de celui de Boileau. Que l'imitation ne doive s'éxercer que sur des objets utiles, c'est un bon precepte de morale mais non pas une régle de poëtique : Car il y a de très belles piéces dont le sujet ne peut être d'aucune utilité. Tel est l'Oedipe de Sophocle.

1. « Ainsi, l'un emprunte le secours de l'autre et tous deux conspirent pour produire le même effet » (Horat., *Ad Pisones,* 410-411).

6. Les Mathématiciens ont très bien expliqué la partie de la Musique qui est de leur compétence savoir les rapports des sons d'où dépend aussi le plaisir physique de l'harmonie et du chant. Les Philosophes de leur côté ont fait voir que la Musique prise pour un des beaux arts a comme eux le principe de ses plus grands[1] charmes dans celui de l'imitation.

7. Les Musiciens ne sont point faits pour raisonner sur leur art : C'est à eux de trouver les choses ; au philosophe de les expliquer.

8. Quoi que l'Abbé du Bos ait parlé de Musique en homme qui n'y entendoit rien, cela n'empêche pas qu'il n'y ait des régles pour juger des piéces de musique aussi bien que d'un Poëme ou d'un Tableau. Que diroit-on d'un homme qui prétendroit juger de l'Iliade d'Homère ou de la Phedre de Racine, ou du Deluge du Poussin comme d'une Oille ou d'un Jambon? Autant en feroit celui qui voudroit comparer les prestiges d'une Musique ravissante qui porte au coeur le trouble de toutes les passions et la volupté de tous les sentimens, avec la sensation grossiére et purement physique du palais dans l'usage des Alimens. Quelle différence pour les mouvemens de l'ame entre les hommes exercés et ceux qui ne le sont pas! Vn pergolese, un Voltaire, un Titien disposeront pour ainsi dire à leur gré des coeurs chés un Peuple éclairé ; mais le Paysan insensible aux chefs d'oeuvres de ces grands hommes ne trouve rien de si beau que la Bibliothèque bleüe, les enseignes à Bierre, et le branle de son Village.

9. Je crois donc qu'on peut très bien disputer de Musique et même assigner relativement au langage les qualités qu'elle doit avoir pour être bonne et pour plaire : Car quoiqu'on ne puisse expliquer les choses de goût qui ne sont que de pures sensations, le philosophe peut sans témérité entreprendre l'explication de celles qui modifient l'ame et qui font partie du beau métaphysique. Je me garderai bien d'entrer dans la prétendue dispute de la Musique simple et de la composée

1. J.-J. avait d'abord écrit « principaux », qu'il a biffé et remplacé par « plus grands ».

jusqu'à ce que j'aye appris ce que signifient ces mots que je n'entends point. Je penserois, en attendant, que les sons et les mouvemens doivent être composés et modifiés par le Musicien comme les lignes et les couleurs par le Peintre selon les t[eintes][1] et les nuances des objets qu'il veut rendre et des choses qu'il veut exprimer : Mais pour bien resoudre ces questions qui ne laissent pas d'avoir leur difficulté,

> Vacet oportet, Eutyche, a negociis,
> Vt liber animus sentiat vim carminis[2].

J. J. Rousseau

[Georges-Louis Le Sage, physicien et philosophe, né à La Colombine, près de Conches, en Bourgogne, le 9 janvier 1676, d'une famille protestante qui se réfugia en Angleterre, fut envoyé, enfant, à Genève, chez son oncle Tite d'Aubigné. D'abord étudiant en théologie, il renonça à la carrière ecclésiastique, voyagea, et revint, en 1711, se fixer à Genève où il ouvrit un cours de physique et de mathématiques. Il mourut à Genève, rue Verdaine, le 5 février 1759, d'une attaque d'apoplexie. Il a laissé plusieurs ouvrages ayant principalement trait à la philosophie.

Son fils, prénommé également Georges-Louis, né à Genève le 13 juin 1734, mort en 1803, est l'inventeur de la télégraphie électrique. Il en a établi un poste à Genève dès 1774.]

1. Déchirure au papier.
2. « Un esprit libre, Eutychus, doit être débarrassé d'affaires, pour sentir tout le charme d'un poème. » (Phèdre, Livr. III, Prolog. 2-3).

N° *168.*

A M. François Mussard,

chez M. de Valmalette, rue Mauconseil[1].

A Genève, le 6 juillet 1754.

Je savois trop, Monsieur, quels sont vos sentimens et vos bontés pour moi, pour douter du soin que vous donneriez à une affaire qui me tenait autant au cœur que celle que vous venez de terminer heureusement[2] ; mais les peines que vous avez prises et la diligence que vous y avez employée donnent un nouveau prix au service que vous m'avez rendu dans cette occasion. Il m'est doux de réunir tant d'obligations envers une personne que j'aime et que j'honore autant que vous : il me serait encore plus doux de les acquitter si jamais vous m'en fournissiez le moyen.

Je suis flatté de votre approbation ; car c'est surtout à mes amis que je cherche à plaire : si vous goûtez mon ouvrage, vous et l'ami à qui vous l'avez communiqué pour moi, j'attendrai fort patiemment l'événement. Du reste, bon ou mauvais, j'espère qu'il écartera pour quelque temps les clabauderies des musiciens, et me rendra la sûreté dont leurs petits complots m'ont privé durant quelque tems. Au surplus, quiconque se résout à dire des vérités utiles, ne doit pas attendre sa récompense des hommes. Je vous prie de vouloir garder jusqu'à mon retour l'argent qui vous a été remis par Pissot, à moins que je n'en aye besoin auparavant ; auquel

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites,* t. I, p. 28. L'original autographe avait été communiqué à Musset-Pathay par Fréd. Poncelet (mort en 1843).

2. Cf. la lettre du 9 juin 1754 (n° 165), où Rousseau charge Mussard d'une mission auprès d'un de ses amis de Paris et d'une démarche auprès du libraire Pissot.

cas je me prévaudrai sur vous comme vous me le permettez. Je vous prie de me garder le secret avec tout le monde et même avec M. Lenieps ; car après toutes les amitiés qu'il m'a témoignées, il aurait lieu de se plaindre, s'il apprenoit mes affaires d'un autre que de moi-même.

J'ai été très-bien reçu ici, et je ne puis que me louer des bontés de mes concitoyens. Je partirai avec regret, mais je partirai pourtant au commencement de Septembre, et je me consolerai de quitter ma patrie, en me rapprochant de vous, que j'honore, que j'aime et que j'embrasse de tout mon cœur.

J'ai laissé M. de Gauffecourt à Lyon; quand il sera de retour je lui communiquerai vos lettres, et je puis d'avance vous remercier en son nom de votre souvenir. Mes respects, je vous supplie, à Madame de Valmalette, et mes complimens à Monsieur son époux.

N° 169.

A MADAME GONCERU[T],
NÉE ROUSSEAU, A NYON[1].

A Genève, le 11 juillet 1754.

Il y a quinse jours, ma très bonne et très chère tante, que je me propose, chaque matin, de partir pour aller vous voir, vous embrasser, et mettre à vos pieds un neveu qui se souvient, avec la plus tendre reconnoissance, des soins que vous avez pris de lui dans son enfance, et de l'amitié que vous lui avez toujours témoignée. Des soins indispensables m'ont empêché jusqu'ici de suivre le penchant de mon coeur, et me retiendront encore quelques jours ; mais rien ne m'empêchera de satisfaire mon empressement à cet égard le plus tôt qu'il me sera possible ; et j'aime encore mieux un retard qui me laissera le loisir de passer quelque tems près de vous, que d'être obligé d'aller et revenir le même jour. Je ne puis vous dire quelle fête je me fais de vous revoir, et de retrouver en vous cette chère et bonne tante que je pouvois appeler ma mère, par les bontés qu'elle avoit pour moi, et à laquelle je ne pense jamais sans un véritable attendrissement. Je vous prie de témoigner à M. Gonceru le plaisir que j'aurai aussi de le revoir, et d'être reçu de lui avec un peu de la même bonté que vous avez toujours eue pour moi. Je vous embrasse de tout mon coeur l'un et l'autre, et suis avec le plus tendre et le plus respectueux attachement, ma très chère et très bonne tante, votre très humble et très obeissant serviteur et neveu

JEAN JAQUES ROUSSEAU

1. Transcrit de l'original autographe (Neuchâtel, 7901). Mme Goncerut était la sœur d'Isaac Rousseau. Voyez Tome I, p. 77, notes 2 et 3.

N° 170.

A M. [Lenieps] [1].

A Genève le 12 juillet 1754.

Remerciez moi, mon bon et digne ami, du plaisir que je vais vous faire de pouvoir m'en procurer un très grand. Il s'agit d'engager M. Vernet d'écrire sur mon compte d'une maniére favorable à M. le Professeur son frère, et lui marquant qu'il prend quelque intérest à moi, le prier d'en prendre lui même et de me rendre service dans l'occasion. Je suppose que M. Vernet vôtre ami me montroit ses vrais sentimens en me donnant des témoignages d'estime et je dois croire que son amitié pour vous l'engagera à me rendre volontiers un service dont vous serez l'intercesseur et qui peut m'être d'une importance que je vous expliquerai à mon retour. Je pense qu'il vaudra mieux qu'il ait la bonté de lui écrire directement que de m'envoyer la Lettre afin que de cette maniére la recommandation ait plus de poids, et que me présentant de moi même ma visite ait meilleure grace.

Je ne vous parle point de mon départ précipité, car j'aime mieux corriger mes torts que de les excuser. J'irai donc vous embrasser ce mois de Septembre et vous faire oublier ma négligence passée par mon assiduité à vous voir.

Quoique vivant dans un païs libre, dans ma patrie ; quoique fêté et carressé de mes concitoyens, ce n'est point sans plaisir que je songe au moment ou je me retrouverai à

1. Transcrit de la copie faite le 3 octobre 1908 par Mme Auguste Dorchain sur l'original autographe, sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Lunel, et que m'a obligeamment communiquée M. Auguste Dorchain. Cet original autographe se trouve relié dans un tome de l'édition Lefèvre (Paris 1819) des *Œuvres* de Rousseau. La présente lettre ne figure pas dans le recueil manuscrit de 1795. Le nom du destinataire ressort de la lettre du 9 sept. 1754, n° 175. [P.-P. P.]

Paris au milieu du petit nombre de vrais amis que j'y ai laissés et vous voyez assés par cette Lettre si je vous compte pour tel. Adieu mon cher, je vous embrasse de tout mon coeur.

JEAN JAQUES ROUSSEAU

[Jacob Vernet, auprès de qui J.-J. demande ici à être introduit, théologien genevois et professeur de belles-lettres, est né à Genève en 1698 et mort en 1789. Il fut un temps lié avec Voltaire, qui ne tarda pas à se brouiller avec lui et l'accabla de railleries. Son frère, Isaac Vernet (1700-1773), était banquier à Paris.]

N° 171.

A [MM. De Luc, a Genève][1].

[Genève, juillet 1754.]

Rousseau se proposoit d'aller voir aujourd'hui Messrs De Luc, mais ne pouvant avoir cet honneur il se flatte qu'ils voudront bien lui procurer le plaisir de les embrasser ou du moins un d'entr'eux.

[L'horloger Jacques-Francois De Luc, membre du Conseil des Deux-Cents et l'un des chefs du parti populaire (des Représentants), est né à Genève le 14 mai 1698, et mort en 1780. Il a publié diverses brochures concernant la politique locale. Il avait deux fils, qu'il nommait ses béquilles :

1° Jean-André, né à Genève le 8 février 1727, mort à Clewer, près Windsor (Angleterre), le 7 novembre 1817, qui fut un des plus illustres physiciens de son siècle, passa une grande partie de sa vie en Angleterre, où il occupa les fonctions de lecteur de la reine Charlotte et publia, entre autres ouvrages : *Recherches sur les modifications de l'atmosphère, ou Théorie des Baromètres et des Thermomètres* (1772) ; *Lettres physiques et morales sur les montagnes et sur l'histoire de la Terre et de l'homme* (1778) ; *Nouvelles idées sur la météorologie* (1786) ; etc.

2° Guillaume-Antoine, né à Genève en 1729, mort à Genève le 26 janvier 1812, naturaliste, qui s'associa aux voyages de son frère et à ses recherches, et a publié une quarantaine de mémoires dans divers périodiques scientifiques de son temps.]

1. Transcrit en 1878 d'une copie manuscrite, de la main de Jean-André De Luc, petit-fils de l'ami de Rousseau, copie qui m'a été communiquée par Mme Ruegger-De Luc. Ce billet se trouve également copié dans le recueil dit « Manuscrit Adert », actuellement conservé à la Bibl. publique de Genève, fol. 12. Sur un double de ce recueil, dit « Second Manuscrit Adert » (appartenant à M. Eug. Ritter), page 11, il y a cette indication que le billet original autographe était écrit « sur une carte à jouer ». [Th. D.]

N° 172.

A Monsieur
Monsieur De Luc, Père
au haut de la Cité
A Genève[1].

Je vous prie et vous supplie très instamment, Monsieur, de ne parler à qui que ce soit et de ne faire aucune espéce de démarche sur l'affaire dont nous avons parlé hier au soir. Je vous embrasse de tout mon coeur. A Demain.

[Genève,] Ce Vendredi Matin. [juillet 1754.][2]

[Sur les circonstances qui précédèrent la réintégration de J.-J. Rousseau dans l'Eglise reformée, J.-F. De Luc donne les détails suivants[3] :

« Je ne me souviens pas précisément de l'année en laquelle Mr Dupin, Fermier général, offrit sa table, une chambre et 1 200 £ par an à Mr J. J. Rousseau pour qu'il eut avec son fils trois heures d'entretien par semaine. Au bout de dix à onze mois, Mr Rousseau

1. Transcrit en février 1909 de l'original autographe non signé, faisant alors partie de la collection d'autographes de feu M. Ernest Griollet. Petit in-8° de 4 pages. Sur la page 1, sept lignes, plus la date « Ce Vendredi Matin. » Page 2, blanche. En travers de la page 3, blanche, Jean-André De Luc, petit-fils du destinataire, a écrit : « Billet de J.-J. Rousseau probablement écrit en 1754 lorsqu'il était encore à Genève, avant son départ pour aller se fixer à Paris, qui eut lieu en octobre. » Sur la page 4, l'adresse, à laquelle J.-A. De Luc a ajouté de sa main les prénoms « Jacques-François », de son grand-père. Cacheté d'une oublie. A la première page, au-dessous de la date, il y a une signature « J.-J. Rousseau », assez bien imitée, qui n'est pas authentique, et à gauche de laquelle le même J.-A. de Luc a écrit : « Sa Signature imitée ». La pièce a été acquise le 5 avril 1910 par la Bibl. publ. de Genève, et imprimée en 1911 dans les *Annales J.-J. R.*, tome VII, p. 48. [Th. D.]

2. Si, comme cela paraît probable, J.-J. Rousseau fait allusion ici aux démarches qui allaient être entreprises pour sa rentrée dans l'église protestante (elle eut lieu le lundi 29 juillet), le billet pourrait être du vendredi 19 ou du vendredi 26 juillet. [Th. D.]

3. Transcrit en 1878 d'une note non signée, non datée et très raturée, de la main de Jacques-François De Luc. Ce texte a été copié dans le ms. Adert, conservé à la bibliothèque de Genève, fol. 15-16.

ne se trouvant pas suffisamment en liberté, quitta honnêtement la maison de M. Dupin pour aller demeurer en chambre garnie ; et la preuve certaine qu'il emporta l'estime et l'amitié de M. et Mme Dupin est, qu'étant tombé quelques tems après dangereusement malade, Madame Dupin donna commission à Mme Le Vasseur, dont la bonne conduite et les talens pour soigner les malades lui étoient connus, d'aller prendre soin de Mr Rousseau comme si sçut été de sa propre personne. Dès que Mr Rousseau fut hors de danger, cette digne femme lui fit connoître que s'il vouloit consentir qu'elle le fit transporter chés elle, outre qu'il lui épargneroit bien de la peine, elle seroit en état de le mieux servir. Sa proposition fut acceptée avec reconnoissance par Mr Rousseau, et exécutée avec un tel succès, que Mr Rousseau se rétabli de cette maladie, et continua de demeurer chés Mme Le Vasseur jusqu'au Printems de l'année 1754 qu'il vint dans Genève.

« Pendant cette intervalle la cadette des filles de Mme Le Vasseur traversant une rue où deux hommes se battoient, l'un d'eux ayant évité un coup de pied que lui portoit l'autre, Melle Le Vasseur qui se trouvoit malheureusement derrière lui, reçut le coup sur l'estomac et tomba évanouie. L'humanité naturelle aux Parisiens se manifesta dans cette occasion, les voisins accour[ur]ent pour lui donner tous les soins possibles, et ils la firent porter chés sa sœur qui étoit mariée, avec laquelle elle demeuroit alors. Informé de son triste état Mr Rousseau pria Mme Le Vasseur de faire transporter sa fille chés elle, où tant par les secours des plus habiles Médecins que par lui-même Mr Rousseau rendi si généreusement à la fille les services qu'il avoit reçu de la mère, que Melle Le Vasseur se voüa à le servir par reconnoissance jusqu'au tombeau. [*Elle me fit ce récit, lorsqu'en conséquence de ce dévouement, elle vint en 1754 avec mondit concitoyen à Genève* [1].] C'est en conséquence de cette résolution qu'elle vint à Genève avec lui, et c'est d'elle-même que je tiens ces détails.

« Mr Rousseau n'avoit point encore participé au sacrement de la Ste Cène, mais se trouvant dans sa Patrie il me témoigna qu'il souhaitoit d'y être admis. Entre les Membres du Consistoire à qui je m'adressai pour cela, il y en eut qui s'en faisoit scrupule parce que Melle Le Vasseur couchoit dans sa chambre. Je l'en avertis, et voici qu'elle fut sa réponse : « Si ma situation étoit connue de ces personnes, « elles seroient convaincues que je suis absolument hors d'état de réa- « liser leurs soupçons ». « Je souffre », ajouta-t-il, « depuis longtems « les plus cruelles douleurs d'une retention d'urine, incurable, causée « par une excroissance dans l'uretre qui bouche ce canal à tel point, « que les bougies même de Daran n'ont jamais pû s'y introduire. »]

1. La phrase soulignée a été biffée et remplacée par la suivante.

N° 173.

A Madame
Madame Dupin
Rue Platrière
a Paris [1].

A Genève le 20 Juillet 1754.

Me voici, Madame, contre toute espérance, heureusement arrivé dans ma patrie. Mon dessein n'étoit pas de partir sans recevoir vos ordres, et je me présentai en effet à vôtre porte la veille de mon départ, mais on me dit que vous étiez à la campagne chez M. de Vernage et que vous ne reviendriez que le surlendemain ; de sorte que, ne m'étant déterminé que peu de jours avant mon départ, le tems qui me restoit ne me laissa pas, à cet égard, celui de faire mon devoir.

Je ne puis vous dire, Madame, combien Genève m'a paru embelli sans que rien y soit changé ; il faut que le changement soit dans ma maniére de voir. Ce qu'il y a de sûr, c'est ce cette ville me paroit une des plus charmantes du monde, et ses habitans les hommes les plus sages et les plus heureux que je connoisse. La liberté y est bien affermie, le gouvernement tranquille, les citoyens éclairés, fermes et modestes, connoissant et soutenant courageusement leurs droits, mais respectant ceux d'autrui, et, par un traité que nous venons de conclure avec le Roi de Sardaigne, nôtre souveraineté est enfin publiquement reconnue par le seul prince qui pourroit nous la disputer. J'ai pris hors de la ville un petit logement au bord du lac [2] et dans une situation délicieuse qui me rappelle celle de Chenonceaux.

On ne peut rien ajouter aux bontés avec lesquelles j'ai été

1. Transcrit de l'imprimé en 1884 par le comte de Villeneuve-Guibert dans *Le Portefeuille de Mme Dupin,* p. 342-344.

2. Voir à l'Appendice, n° II.

receu : les caresses de mes concitoyens me laissent à peine quelques momens pour mon devoir et pour mes amis, et il faut nécessairement, au train de vie que je mène ici, que ma santé se rétablisse ou se détruise tout à fait ; on fait plus, on me sollicite de me fixer à Genève, et je vous avoue que le plaisir d'être desiré et bien voulu dans ma patrie me détermineroit peut être à y rester, si des sentimens non moins forts et les promesses que j'ai faites à la bonne Mad[e] le Vasseur ne me rappeloient à Paris, sans compter que la copie feroit la soupe fort maigre dans une aussi petite ville que celle-ci. J'espère donc, Madame, avoir l'honneur de vous revoir, sinon ce mois d'août comme j'avois compté, du moins avant la fin de septembre : mais ce qu'il y a de très sur, c'est que dans quelque lieu que je vive, je garderai précieusement au fond de mon coeur l'éternel et touchant souvenir de vos bontés et de vos bienfaits.

Je suis avec respect, Madame, vôtre très humble et très obeissant serviteur.

J. J. Rousseau

Je vous supplie de vouloir bien assurer M. Dupin de mes obéissances, de même que Monsieur et Madame de Chenonceaux.

M[lle] le Vasseur prend la liberté de vous offrir ses très humbles respects. Elle travaille à mériter la continuation de vos bontés, par ample recueil de contes qui puissent égayer vos insomnies.

N° 174.

[J.-J. Rousseau a Duclos.]

Genève 1 Septembre 1754.

[Le catalogue d'une « jolie collection de lettr. autogr. &c. provenant de deux cabinets connus, vente des 14-16 février 1861, Charavay exp. » annonce la piéce suivante :

« N° 380. J.-J. Rousseau. — L[ettre] aut[ographe] sig[née] *J. R.*, à Duclos, historiographe de France. Genève, 1er septembre 1754. 3 p. pl. in-4°. Très léger raccommodage dans un angle, n'emportant que trois lettres.

« Très-jolie lettre d'amitié, dans laquelle il lui fait l'éloge de son pays. Il n'ose écrire à Mademoiselle Quinault, tant il a de reproches à se faire à son égard ; quant à Madame d'Epinay, il est en règle avec elle, étant convenus de s'oublier réciproquement. — 50 fr. »

Cette lettre, inédite, ne m'est pas connue ; il reste à la retrouver. — Th. D.]

A Genève le 9 7bre 1754.

J'attendois toujours, mon cher Ami, pour vous répon
et vous remercier, d'avoir vu M. le Professeur Vern
et de lui avoir remis l'obligeante lettre de M. son frér
à qui j'en fais aussi de tout mon cœur les plus tendre
remercîmens; Mais vôtre Lettre étant arrivée pend
que j'étois dans mon lit Malade, celle de M. Vern
fut tellement égarée que quand me portant mi
je voulus la chercher, je ne pus jamais la trouver,
sorte qu'ayant longtems inutilement attendu
si par hazard elle ne se retrouveroit point, je me s
enfin déterminé à me présenter sans elle, comme j
fis Jeudi dernier en Compagnie de M. Perdria
j'y restai même à dîner ayant été prévenu par
l'invitation de M. le Professeur, de sorte que j
n'ai de toutes maniéres qu'à me louer de ses polites
et de sa bonne réception, et que quoique je n'aye
pas été dans le cas de lui demander les services d
je croyois avoir besoin, je n'en suis pas moins char
d'avoir fait sa connoissance.

Vous voila, mon cher Ami, dans les fêtes et les

JEAN-JACQU

Ge

Fac-simi

S

éjouissances; j'en prendrai ma part quand j'aurai le
laisir de vous embrasser; ce qui sera j'espère, ce mois
- novembre ou de xbre avec M. de Gauffecourt.
a été bruit jusqu'ici de la fête de Passy; je vous
ie de faire ma Cour à l'honnête homme qui l'a
nnée, et chez lequel je vous suppose toujours, car
st une Maison qu'on n'aime pas quitter quand
ne fois on en connoit le maître.

Bon jour mon cher Ami, quoique le tems ne
e dure pas ici, je vois venir avec plaisir celui-
ui me rapprochera de vous. J.J. Rousseau

Librairie Armand Colin, Paris

ENIEPS

N° 175.

A M. [Lenieps, a Paris][1].

A Genève, le 9 7bre 1754.

J'attendois toujours, mon cher Ami, pour vous répondre et vous remercier, d'avoir vu M. le Professeur Vernet et de lui avoir remis l'obligeante lettre de M. son frére, à qui j'en fais aussi de tout mon coeur les plus tendres remercîmens ; Mais vôtre Lettre étant arrivée pendant que j'étois dans mon lit malade, celle de M. Vernet s'est tellement égarée que quand me portant mieux, je voulus la chercher, je ne pus jamais la trouver ; de sorte qu'ayant longtems inutilement attendu si par hazard elle ne se retrouveroit point, je me suis enfin déterminé à me présenter sans elle, comme je fis Jeudi dernier en compagnie de M. Perdriau. Je restai même à diner ayant été prévenu par l'invitation de M. le Professeur, de sorte que je n'ai de toutes maniéres qu'à me loüer de ses politesses et de sa bonne réception, et que quoique je n'aye pas été dans le cas de lui demander les services dont je croyois avoir besoin, je n'en suis pas moins charmé d'avoir fait sa connoissance.

Vous voila, mon cher Ami, dans les fêtes et les réjouissances ; j'en prendrai ma part quand j'aurai le plaisir de vous embrasser ; ce qui sera j'espère, ce mois de novembre ou de X^{bre}, avec M. de Gauffecourt. Il a été bruit jusqu'ici de la fête de Passy ; je vous prie de faire ma cour à l'honnête homme qui l'a donnée et chez lequel je vous suppose toujours, car c'est une maison qu'on n'aime pas à quitter quand une fois on en connoit le maître.

Bon jour, mon cher Ami, quoique le tems ne me dure pas ici, je vois venir avec plaisir celui qui me rapprochera de vous.

J. J. Rousseau

1. Transcrit, le 11 octobre 1923, de l'original autographe signé et sans adresse, conservé à la Staatsbibliotek de Vienne. 2 p. in-4°. Ce texte ne figure pas dans la copie ms. de 1795. [P.-P. P.]

N° 176.

A M. [J.-F. De Luc, a Genève] [1].

Rousseau envoye savoir si Monsieur De Luc est de retour en bonne santé ; et lui dire que M. Marcet [2] doit venir jeudi jeuner [3] aux Eaux vives [4] et que s'il veut ou peut être de la partie, il fera grand plaisir à tous les deux.

Ce mardi. [10 septembre 1754]

1. Transcrit, de la copie du XIXe siècle, dans le manuscrit Adert, conservé à la Bibl. publique de Genève, fol. 11.
2. Marcet de Mézières, à qui est adressée la lettre n° 114 (T. I, p. 311).
3. Le ms. Adert porte ici, par erreur : « déjeuner » ; il faut, sans aucun doute, lire : « jeuner ». En 1754, en effet, et encore longtemps après, à Genève, le terme « déjeûner » ne s'appliquait qu'au petit repas du matin. A midi, on « dînait », et le soir, on « soupait ». On ne pouvait donc pas inviter quelqu'un à « déjeûner ». Ici, J.-J. invite son ami à « jeûner », c'est-à-dire à venir célébrer le « Jeûne génevois », fête nationale d'origine religieuse qui est devenue tout le contraire d'un jeûne, et est l'occasion d'un repas de famille, suivi d'une promenade traditionnelle, qu'on appelle la « promenade des blés-noirs », parce que sa date se place au premier ou au second jeudi de septembre, moment où les champs de sarrasin fleurissent. Cette année-là, le Jeûne génevois avait été fixé au 2e jeudi, soit au 12 septembre, ce qui date le présent billet du mardi 10 septembre 1754.
4. Voir à l'Appendice, n° II.

N° 177.

A MADAME BOURETTE,
A PARIS[1].

[Genève] 13 septembre 1754.

Recevez, Madame, mes très humbles remercîmens des vers que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer : leur éloge m'est interdit, puisqu'ils semblent destinés au mien ; et vous pardonnerez sans doute un peu de grossièreté à un homme aussi peu accoutumé à recevoir des complimens qu'à en faire. Mais rien ne m'empêchera de rendre en toute occasion justice à vos talents, qui m'étoient connus, ni d'être toute ma vie, avec reconnoissance et respect, Madame, etc.

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay dans *Œuvres inédites de J.-J. Rousseau,* tome I, p. 31, d'après l'original autographe, qui appartenait alors à Collin de Plancy. Cette lettre avait paru pour la première fois dès l'année 1755, au tome II, p. 278, de l'ouvrage intitulé : *La muse limonadière, ou recueil d'ouvrages en vers et en prose, par Madame Bourette, cy-devant Madame Curé, avec les différentes pièces qui lui ont été adressées.* Paris, Séb. Jorry, 1755, 2 vol. in-12. Le texte y est semblable à celui de Musset-Pathay, sauf que la date est du 15 (non du 13) septembre 1754 : « Lettre de M. Rousseau de Genève du 15 septembre 1754. » Les vers de Mme Bourrette à Rousseau ne figurent pas dans le Recueil et sont demeurés inconnus. Mme Bourette était née à Paris en 1714, et est morte en 1784

N° 178.

Lettre de M. Dupan, prémier Syndic de la République de Genève (a J.-J. Rousseau)

écrite en septembre 1754 pendant
que j'étois en cette ville [1].

Monsieur,

Monsieur le syndic Mussard me dit hier qu'il avoit rapporté à la Chambre des Gardes votre affaire, que l'on vous avoit taxé à dix-huit florins par an. qui est le tau le plus bas pour les Citoyens, et que l'on ne demanderoit rien pour le passé. Je suis charmé de vous l'apprendre le plus tôt qu'il m'a été possible, persuadé que vous en serez content, et prenant une part bien sincére à tout ce qui vous intéresse.

Je crois que vous feriez bien de faire une visitte à M. le syndic Mussard, vous ne serez pas faché de le connoitre. Il s'est acquitté avec un vrai plaisir de la priére que je lui avois faite.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération.

Monsieur.

Vôtre etc.

Ce mercredi matin [septembre 1754].

1. Transcrit de la copie, de la main de J.-J. Rousseau, conservée à Bibliothèque de Neuchâtel, 7885, p. 21-22. Au bas de la page 22, Rousseau a écrit: « N. B. Le premier Juin 1754, je partis pour Genève où je demeurai jusqu'au 10 Octobre. »

N° 179.

[Jacob Vernes] A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
CHEZ LUI [1].

[Vers le 20 Septembre 1754.]

Voilà, mon cher Monsieur, vos chansons dont je vous remercie, voilà les Epîtres morales de Pope dont je suis sûr que vous serés bien content. Aiés la bonté de me marquer en deux mots si vous partés demain et le jour que vous comptés d'être à Morges où je me rendrai certainement. Je vous souhaite bien du plaisir : vous m'en procureriez beaucoup à moi, si vous vouliés me confier le discours sur *la qualité principale d'un Héros*. Je vous donne ma parole qu'il ne sortira pas de mes mains et qu'il vous sera rendu dès le moment de votre retour. Cependant, si vous vous en faites la moindre peine, je ne vous demande rien et n'en serai pas moins

Votre tout affectionné
VERNES

N° 180.

[Réponse de Rousseau.]

A MONSIEUR
MONSIEUR VERNES
MINISTRE DU St EVANGILE
A PLEIN-PALAIS [2].

[Vers le 20 Sept. 1754.]

Vôtre ambassadeur, Monsieur, ne m'a remis du tout que

1. Transcrit de la brochure imprimée en 1878, à Genève, chez H. Georg par Louis Dufour-Vernes : *Recherches sur J.-J. Rousseau et sa parenté,* etc., p. 45-46.
2. Transcrit de la même brochure, p. 46. Plainpalais est un faubourg de Genève.

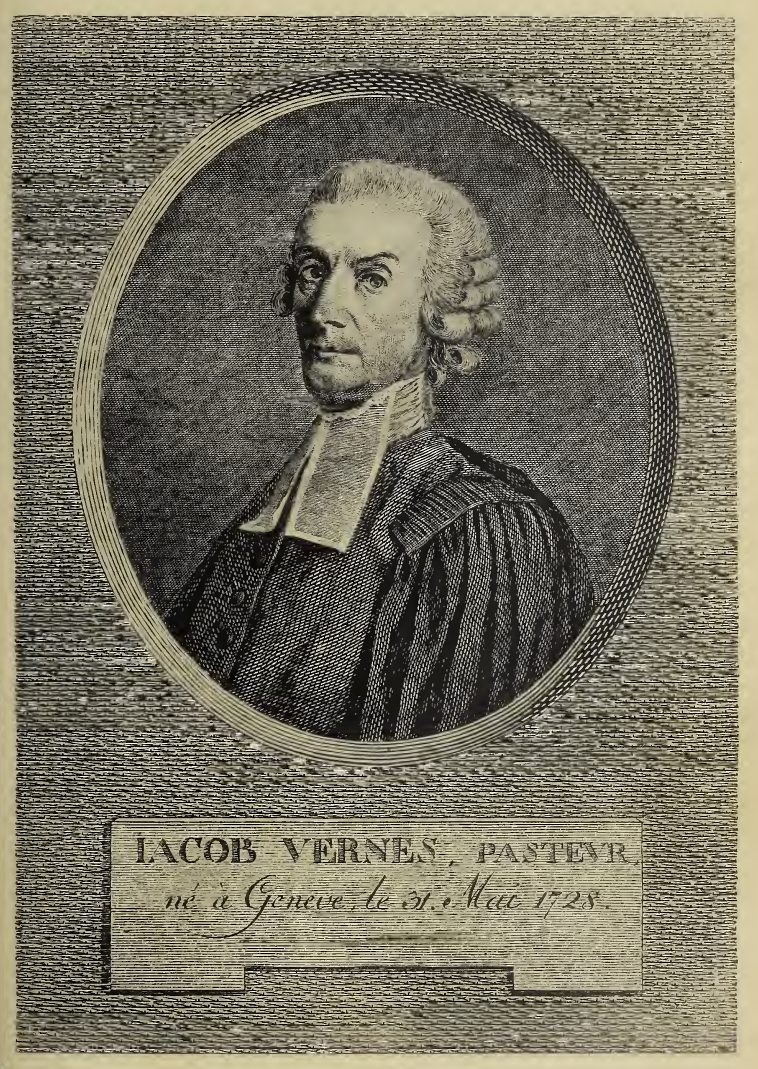
le billet. Nous comptons partir dimanche matin, et coucher mercredi à Morges[1]. Comme il n'est question que d'un jour, j'espère que vos affaires vous permettront d'y venir. Après avoir revu l'ouvrage en question[2], je ne puis me résoudre à vous le montrer; c'est un barbouillage d'écolier qui n'est bon qu'à jeter au feu. Comptez, je vous prie, qu'il n'y a dans ce refus d'autre défiance que celle de moi-même. Si j'étois moins jaloux de vôtre estime, je prendrois moins de précautions contre vôtre mépris. Bon jour, Monsieur, à mercredi soir. Portez-vous bien et m'aimez.

[Jacob Vernes, pasteur et homme de lettres, né à Genève en 1728. Il fut exilé, de 1782 à 1789 pour s'être opposé à la revision de la Constitution génevoise. Il a publié, sous le titre de *Choix littéraire* (1755-1760), un périodique pour lequel il sollicita plusieurs fois la collaboration de Rousseau, dont il fut d'abord l'ami; il se rangea parmi ses adversaires à la publication de l'*Émile*. Les dictionnaires biographiques le font mourir en 1790, mais le Registre mortuaire de Genève, consulté par Joseph Richard, l'inscrit à la date du 22 octobre 1791 comme décédé « à Bel-Air[3], d'obstruction au bas-ventre ».

1. Il s'agit sans doute de l'excursion en bateau, faite en compagnie des De Luc, dont il sera question plus loin. Ils partirent en effet le dimanche 22 septembre, mais ce ne fut que le jeudi 26, et non le mercredi, qu'ils dînèrent et couchèrent à Morges. (Cf. le commentaire de la lettre n° 182.)

2. Le discours intitulé : « Quelle est le vertu la plus nécessaire aux héros ? »

3. C'est-à-dire « Place Bel-Air », à Genève.



Librairie Armand Colin, Paris.

JACOB VERNES

N° 181.

A M. [Jacob Vernes, a Genève][1].

A Paris, le 15 Octobre 1754.

Il faut vous tenir parole, Monsieur, et satisfaire en même tems mon coeur et ma conscience ; car, estime, amitié, souvenir, reconnoissance, tout vous est dû, et je m'acquitterai de tout cela sans songer que je vous le dois. Aimons-nous donc bien tous deux, et hâtons-nous d'en venir au point de n'avoir plus besoin de nous le dire.

J'ai fait mon voyage très-heureusement et plus promptement encore que je n'espérois. Je remarque que mon retour a surpris bien des gens, qui vouloient faire entendre que la rentrée dans le royaume m'étoit interdite, et que j'étois relégué à Genève ; ce qui seroit pour moi, comme pour un évêque françois, être relegué à la Cour. Enfin, m'y voici, malgré eux et leurs dents, en attendant que le coeur me ramène où vous êtes ; ce qui se feroit dès à présent si je ne consultois que lui. Je n'ai trouvé ici aucun de mes amis. Diderot est à Langres, Duclos en Bretagne, Grimm en Provence, d'Alembert même est en campagne[2], de sorte qu'il ne me reste ici que des connoissances, dont je ne me soucie pas assés pour déranger leur solitude en leur faveur. Le quatriéme volume de l'*Encyclopédie* paroit depuis hier ; on le dit supérieur encore au

1. Transcrit d'une copie ms., du XVIIIe siècle, qui se trouve à la Bibl. de Neuchâtel, dans le recueil 7903. Impr. pour la première fois en 1789 par Poinçot (*Nouvelles lettres de J.-J. Rousseau,* Paris, Poinçot fils et Lejay, M.DCC.LXXXIX, in-8°, p. 5-7) avec la date 15 octobre 1754, comme sur la copie ancienne de Neuchâtel. Les derniers éditeurs de la *Correspondance* impriment « 13 octobre », par erreur. Cette copie, faite sur les ordres de Vernes pour Du Peyrou, compte 17 lettres, dont la présente est la première. Vernes a écrit en tête : « Au Pr Vernes, collationnées sur les originaux à la vérité fort à la hâte, mais je collationnerai exactement celles que M. du Peyrou voudra mettre dans la collection. »

2. Sur cette expression, voir Tome I, p. 10, note.

troisiéme ; je n'ai pas encore le mien ; ainsi je n'en puis juger par moi même. Des nouvelles littéraires ou politiques, je n'en sais pas, Dieu merci, et ne suis pas plus curieux des sottises qui se font dans ce monde que de celles qu'on imprime dans les livres.

J'oubliai de vous laisser, en partant, les *Canzone* que vous m'aviez demandées ; c'est une étourderie que je réparerai ce printems, avec usure, en y joignant quelques chansons françoises, qui seront mieux du goût de vos dames et qu'elles chanteront moins mal.

Mille respects, je vous supplie, à Monsieur vôtre Pére et à Madame vôtre mére, et ne m'oubliez pas non plus auprés de Madame vôtre soeur quand vous lui écrirez [1] ; je vous prie de me donner particuliérement de ses nouvelles ; je me recommande encore à vous pour faire une ample mention de moi dans vos voyages de Sécheron, au cas qu'on y soit encore ; *item* à M., M^de^ et Mlle Mussard, à Chatelaine : vôtre éloquence aura dequoi briller à faire l'apologie d'un homme qui, aprés tant d'honnêtetés receues, part et emporte le chat.

J'ai voulu faire un article à part pour M. Abauzit. Dédommagez-moi, en mon absence, de la géne que m'a causée sa modestie, toutes les fois que j'ai voulu lui témoigner ma profonde et sincère vénération. Déclarez-lui, sans quartier, tous les sentimens dont vous me savez pénétré pour lui, et n'oubliez pas de vous dire à vous-même quelque chose des miens pour vous.

J. J. Rousseau

Mlle Le Vasseur vous prie d'agréer ses trés humbles respects. Je me proposois d'écrire à M. de Rochemont ; mais cette maudite paresse... Que vôtre amitié fasse pour la mienne auprés de lui, je vous en supplie.

1. Il y a ici, sur la copie ms., une ligne biffée. Les deux premiers mots ne sont pas déchiffrables ; on devine ensuite, sous les traits : « ... Madame vôtre belle-sœur quand vous la verrez ».

N° 182.

A Monsieur De Luc Père, a la Cité, a Genève[1].

A Paris, le 17 octobre 1754.

Me voici, Monsieur, arrivé à Paris sans autre accident que la fatigue et sans autre chagrin que l'éloignement de ma Patrie et de mes amis ; car j'en laisse à Genève qui ne me sont pas moins chers que ceux que je retrouve ici ; le zéle que vous m'avez témoigné et les qualités que je respecte en vous me font inscrire avec plaisir vôtre nom dans cette courte liste, et pour commencer à user avec vous des privilèges de l'amitié qui sent beaucoup et parle peu, voilà le dernier compliment que vous recevrez de moi, si tant est que le témoignage d'une tendre bienveillance puisse porter le nom de compliment.

Je vous prie d'embrasser pour moi Messieurs vos fils comme vous les embrassez pour vous-même, et c'est assez dire. Le lit de mon ami Guillot[2] est tout prêt et sa petite chambre, il pourra ronfler dans l'un et musiquer dans l'autre tout à son aise, à l'abri de tous importuns hors Mlle le Vasseur, des caboteries de laquelle je ne réponds pas. Mettez-moi mille fois aux pieds de Madame de Luc dont j'ai eu l'étourderie de ne pas prendre congé ; j'en ferois volontiers autant près de Madame vôtre Belle fille, mais de peur que M. son Epoux ne trouvât la posture trop galante, contentons nous de l'assurer de mes respects et de lui recommander avec soin nôtre petit camarade de voyage[3].

1. Transcrit en 1878 d'une copie de la main de J.-A. De Luc, petit-fils du destinataire. — Cette lettre se trouve copiée dans le manuscrit Adert (Bibl. de Genève), fol. 17, 18. Elle a été imprimée en 1826 dans le *Courrier du Léman* du 7 octobre 1826.

2. Guillaume-Antoine De Luc, qui allait faire un court séjour à Paris, avant de se rendre à Londres.

3. L'enfant dont Mme J.-A. De Luc, née Vieusseux, était enceinte pendant le voyage que J.-J. fit avec elle autour du lac de Genève, et qui se trouva être une fille (voyez le commentaire qui suit et la lettre n° 237).

Faites je vous prie aggréer mes très humbles excuses à toutes les personnes que j'honore et dont vous m'avez procuré la connoissance, en particulier à Monsieur Sarrazin que je vous prie d'assurer de ma reconnoissance et de mes respects : n'oubliez pas non plus mon aimable et digne ami Monsieur Rival, ni M. et Madame Donzel ni en un mot aucun de ceux à qui je n'ai point dit adieu, que j'aime pourtant de tout mon coeur et qui sont de nôtre connoissance à tous deux.

Mlle Le Vasseur voudroit que je ne remplisse ma lettre que pour son compte tant elle a de choses à vous dire pour vous, vos Dames et Messieurs vos fils, mais comme tout se borne à bien de l'amitié, des respects et de la reconnoissance, trouvez bon que je me contente ici du sommaire. Si M. vôtre fils n'est point encore parti, elle le prie de vouloir bien lui apporter une petitte Caffetière de fer blanc de trois petites tasses au plus ; on les fait très mal ici et très bien à Genève.

Adieu, Monsieur, je vous embrasse et vous aime de tout mon coeur.

J. J. Rousseau.

[Sur la copie que J.-A. De Luc, petit-fils du destinataire, a faite de cette lettre, il a transcrit comme suit ce que rapporte sur ce voyage « De Luc le Cadet [Guillaume-Antoine, dit Guïllot] dans son Livre de famille » :

« Le 22 septembre [1754], nous partîmes pour le tour du lac, mon Père, mon frère, son épouse et moi, avec Mlle Le Vasseur, native d'Orléans, et notre concitoyen Jean Jaques Rousseau, auteur du discours qui remporta le prix à l'Académie de Dijon en 1750, sur cette question : *Si le rétablissement des Sciences et des Arts a contribué à épurer les mœurs.*

« Nous avons joui pendant notre navigation, qui a été de six jours, d'un temps parfait. A l'exception du souper, nous prenions ordinairement les autres repas sur le rivage. Les soirs, nous couchions dans un des bourgs ou villages qui sont si agréablement situés le long des rives de ce beau Bassin. Nous sondâmes sa profondeur à une porté de fusil de *Milleria ;* nous trouvâmes 150 brasses, c'est à dire 750 pieds au moins. Nous sondâmes aussi à la hauteur de S^t^ Sa-

phorin, et nous n'atteignîmes le fond qu'avec 160 brasses de corde*. Il y en a 26 à l'embouchure du Rhône. »

J.-A. De Luc a en outre annoté deux passages de la lettre. Au nom de Guillot, au 2e alinéa, il explique : « Guillaume-Antoine De Luc, fils cadet de Jaques-François, partit de Genève pour l'Angleterre le 19 octobre 1754, il arriva à Paris le 30 et logea chez Rousseau pendant dix-huit jours[1]. » A la fin du même alinéa, aux mots « Madame vôtre belle-fille », il note : « Femme du fils aîné. Elle était alors enceinte[2], ce qui ne l'avait pas empêchée d'accompagner Rousseau avec son beau-père et son mari dans l'excursion qu'ils avaient faite sur le lac de Genève. »

Au livre VIII des *Confessions*, Rousseau a donné un souvenir à ce petit voyage autour du lac de Genève :

« ... Je fis trêve aux affaires sérieuses pour m'amuser avec mes amis jusqu'au tems de mon départ. De tous ces amusemens celui qui me plut davantage, fut une promenade autour du lac, que je fis en bateau avec De Luc pére, sa bru, ses deux fils et ma Thérèse. Nous mîmes sept jours à cette tournée, par le plus beau tems du monde. J'en gardai le vif souvenir des sites qui m'avoient frappé à l'autre extrémité du lac, et dont je fis la description quelques années après, dans la Nouvelle Héloïse. »

On a vu qu'au dire du « livre de famille » de Guillaume-Antoine De Luc, la « navigation » fut « de six jours » et non de sept. D'ailleurs, suivant des notes au crayon, prises par Rousseau lui-même, qui donnent l'itinéraire du voyage autour du lac et qui ont été publiées par F.-G. de la Rochefoucauld-Liancourt dans les prétendus *Mémoires de Condorcet*, ladite navigation, commencée le dimanche 22 septembre, prit fin le vendredi soir, 27 septembre (Cf. Th. Dufour, *Pages inédites de J. J. Rousseau*, 2e série, Genève 1907, p. 3-7).]

* Ce fut pendant cette navigation que Rousseau apprit à connoître le rocher de Meillerie, dont il fait mention dans la Nouvelle Héloïse. A une demi lieue en avant de Meillerie, la profondeur du lac est de 816 pieds. Devant St Saphorin, elle est de 759 pieds : 160 brasses feroient 800 pieds. (*Note de J.-A. De Luc.*)

1. Voyez no 187.

2. Voyez nos 223 et 237.

N° 183.

A M. [MARC-MICHEL REY, LIBRAIRE A AMSTERDAM][1].

A Paris, le 8 Novembre 1754.

J'espère, Monsieur, que cette Lettre vous trouvera arrivé en bonne santé et notre affaire en train.

On m'a écrit que M. Soubeiran[2] n'avoit point voulu faire le cartouche dont vous l'aviez fait prier par M. Maistre jusqu'à ce qu'il sût quels attributs on y vouloit ajouter. De sorte que pour avoir voulu faire mieux que bien il est à craindre qu'il ne fasse rien du tout : car le tems se passe et si vous attendez après ce dessein, les allées et venues de Lettres prolongent si fort le tems que je vous conseille de faire faire un dessein tel quel sur les lieux qui sera toujours bien, pourvu que le dessein soit simple et le blason exact. J'ai cependant écrit à M. Soubeiran afin de gagner du tems et je lui ai marqué que je ne voulois point d'attributs &c.

Je joins ici une correction qui est essentielle quoiqu'elle ne soit que de peu de mots, et comme le lieu où elle va est déja barbouillé par des renvois j'ai jugé à propos de joindre ici l'alinea entier afin que vous ayez la bonté de le substituer à celui du manuscrit.

Je prens part à la joye que ressentira Madame Rey de vôtre heureux retour dont j'attens la nouvelle avec impatience. Faites agréer mes respects à cette chére épouse et ne m'oubliez pas non plus auprès de M. l'Abbé Jvon[3]. Je vous embrasse

1. Transcrit de l'imprimé, *Lettres inédites de J.-J. Rousseau à Marc-Michel Rey, publiées par I. Bosscha.* Amst. et Paris, 1858, in-8°, n° 1.

2. Pierre Soubeyran, directeur de l'académie de dessin à Genève. Le cartouche dont parle ici Rousseau a été dessiné par Soubeyran et figure en tête de l'épître dédicatoire à la République de Genève, qui ouvre l'édition originale (Amst., Rey, 1755) du Discours sur l'Inégalité. Le fac-similé en est donné ici, page 70.

3. L'abbé Yvon, collaborateur de l'*Encyclopédie,* où il a rédigé les articles *Dieu* et

de tout mon cœur et suis trés parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

J. J. Rousseau

Page prémiére du Discours prémier Alinea otez l'alinea en entier, et substituez-le de cette maniére[1].

N° 184.

A Monsieur
Monsieur Rey
libraire
a Amsterdam[2].

A Paris le 16e Novembre 1754.

Je ne puis vous cacher, Monsieur, l'étonnement où je suis de ne recevoir aucune de vos nouvelles. Il pourroit arriver que

Ame, avait accepté de revoir les épreuves du discours de Rousseau qu'imprimait Rey. (Cf. la lettre à Rey du 22 nov. 1754.)

1. Les trois derniers alinéas sont donnés en facsimilé par Bosscha, et suivis du facsimilé d'un texte biffé : « C'est de l'homme que j'ai à parler, et la question que j'examine m'apprend encore que je vais parler [à] des hommes... pas moins que ceux qui l'osent soutenir. Je defendrai donc avec confiance la cause de l'humanité devant les sages qui m'y invitent ; et je ne serai pas mécontent de moi même si je me rends digne de mon sujet et de mes juges. » [Tout ce passage est biffé ; suivent les lignes que voici :] « que j'aurai à parler devant l'homme et que c'est des hommes que je vais parler : car il n'y a eu pas moins de courage à la proposer qu'à la résoudre et ceux qui font connoitre la vérité sur de pareilles matières ne s'honorent pas moins que ceux qui l'osent soutenir. »

L'alinéa, dans l'imprimé, est devenu : « C'est de l'homme que j'ai à parler, & la question que j'examine m'apprend que je vais parler à des hommes, car on n'en propose point de semblables quand on craint d'honorer la vérité. Je défendrai donc avec confiance la cause de l'humanité devant les sages qui m'y invitent, & je ne serai pas mécontent de moi même si je me rends digne de mon sujet et de mes juges. » (*Discours sur l'origine,* etc., Amsterdam, M. M. Rey, M.DCC.LV, in-8°, page 1, non chiffr.)

2. Transcrit le 11 avril 1912 de l'original autographe signé, faisant alors partie de la collection Alf. Morrison, in-4° de 4 pages, l'adresse sur la 4e, cachet sans empreinte visible. Pages 2 et 3 blanches. Cette lettre a été imprimée en 1858 par Bosscha, n° 2. [Th. D.]

vous m'eussiés écrit et que vôtre Lettre eût été perdüe, vous me ferez plaisir de me faire dire par quelqu'une de vos correspondance[s] ce qu'il en est à cet égard. Si vous avez quelques feuilles à m'envoyer, servez vous aussi de quelcun pour me les faire tenir et je leur rembourserai le port. Vous devez comprendre que j'ai des raisons pour cela. Bon jour, Monsieur, je sais que vous étes arrivé en bonne santé, et je suppose que vous avez receu ma précedente Lettre.

J. J. Rousseau

N° 185.

A M. [Marc-Michel Rey, libraire a Amsterdam][1].

A Paris, le 17e Novembre 1754.

Enfin, Monsieur, j'ai receu votre lettre et M. Pissot m'a aussi montré la sienne par laquelle je vois avec chagrin que des vétilles vous retardent tandis que par votre faute il nous importe d'user de la plus grande diligence. J'apprends de Genève que vôtre lettre à M. Maistre y a mis tout le monde aux champs, de sorte que je ne serois pas surpris qu'on employât toutes les voyes possibles pour arrêter vôtre Edition, ce qui me fâcheroit d'autant plus qu'il y a en Angleterre deux copies du manuscrit dont je puis bien répondre pourvu que vous fassiez usage de la vôtre, mais dont je ne repondrois pas qu'on n'abusât un jour à son défaut. Voici donc ce qu'il me semble que vous avez à faire. C'est de garder sur cet écrit le plus profond secret qu'il vous sera possible, ou du moins de n'en parler que comme d'une Edition que vous voulez préparer à loisir, et cependant d'user en secret de la plus grande diligence pour l'imprimer et le répandre avant toute tracasserie. Vous avez vu vous-même si j'ai d'autre motif en

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, n° 3.

cela que l'amour de la vérité et de la vertu ; mais j'avoue qu'autant j'abhorre la publication des livres dangereux, autant je hais la maligne discrétion des méchans ou la pusillanimité des petits esprits. Vous voilà bien averti : C'est à vous maintenant à vous conduire comme vous jugerez le plus convenable pour votre intérest et pour l'honnêteté. Bon jour, Monsieur, mille respects à Mad^e^. votre Epouse. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. Rousseau

N° 186.

A M. [Marc-Michel Rey, libraire a Amsterdam][1].

A Paris, le 22e Novembre 1754.

Je viens de recevoir, Monsieur, avec les essais de caractères votre lettre du 16 par laquelle vous me marquez que vous ne commencerez le travail que je croyois fort avancé qu'après avoir receu ma réponse ; désormais je ne m'en mettrai plus en peine et vous irez aussi posément que vous le jugerez à propos.

Gardez vous bien, je vous prie, de mettre les notes sous le texte ; ce seroit le moyen de tout gâter[2]. J'aurois fort voulu que la Dédicace ne fut pas en Italique[3]. Je trouve les lignes trop écartées dans le texte du Discours. Mais vous avez vos

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, n° 4.

2. Dans un *Avertissement sur les notes,* qui suit la Préface du *Discours sur l'inégalité,* Rousseau s'exprime ainsi : « J'ay ajoûté quelques notes à cet ouvrage, selon ma coutume paresseuse de travailler à bâton rompu. Ces notes s'écartent quelquefois assés du sujet pour n'étre pas bonnes à lire avec le texte. Je les ai donc rejetées à la fin du Discours, dans lequel j'ai tâché de suivre de mon mieux le plus droit chemin. Ceux qui auront le courage de recommencer, pourront s'amuser la seconde fois à battre les buissons, et tenter de parcourir les notes ; il y aura peu de mal que les autres ne les lisent point du tout ».

3. Rey s'est conformé au désir de l'auteur par une nouvelle composition. La *Dédicace* dans l'édition de 1755 n'est pas en Italique. (*Note de Bosscha.*)

raisons pour mettre beaucoup de blanc et je ne veux pas vous gêner. Je ne vous parle point des énormes et nombreuses fautes puisque vous n'aviez pas fait corriger ; je dois pourtant vous prévenir qu'il y en a une dans l'épigraphe du titre, *sic* pour *sit*, et que dans la Préface, ligne 13 [1] il se trouve je ne sais comment un mot pour un autre, *démêler la source* pour *connoitre* [2] *la source* ; je vous prie de regarder si la faute est dans le manuscrit et en ce cas de la corriger.

Faites je vous prie mes complimens et remercîmens à M. l'Abbé Yvon ; assurez Madame Rey de mes respects, et croyez que je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

J. J. ROUSSEAU

Je remarque qu'il y a (comme dans la Préface ligne 7 en remontant où il manque un *et*) des fautes qu'on ne peut corriger qu'en faisant attention au manuscrit parcequ'elles mutilent la période sans ôter le sens ; vous aurez la bonté d'engager M. l'Abbé Yvon de ne point corriger sans consulter le manuscrit.

1. Le passage s'est trouvé définitivement sur les lignes 15 et 16 et non pas sur la ligne 21, comme dit Bosscha, qui n'a pas eu la véritable édition originale sous les yeux, mais une contrefaçon de 1755. [P.-P. P.]

2. Il a rayé le mot *découvrir* qu'il avait écrit en premier lieu. (*Note de Bosscha.*)

La Bible de Sixte Quint.

[Sous la signature de Ph. P[lan], le *Journal de Genève* du 30 mars 1867 rend compte d'une séance de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tenue l'avant-veille et au cours de laquelle M. François Gas, directeur de la Bibliothèque publique de cette ville, avait fait une communication « particulièrement intéressante sur la remise que venait de faire à ladite Bibliothèque M. l'avocat Th. Weber de différents papiers trouvés dans les papiers de son aïeul, ancien bibliothécaire, parmi lesquels se sont rencontrés deux lettres autographes (inédites) de J.-J. Rousseau ». L'auteur de l'article expose que, pendant le séjour de quatre mois qu'il avait fait dans sa patrie en 1754, Rousseau s'était lié avec le professeur Amédée [dit Ami] Lullin, dont il se loue fort dans ses *Confessions* et qui l'avait, dit-il, « chargé d'une emplette pour la Bibliothèque ». « Les registres de la Direction de la Bibliothèque indiquent eux-mêmes, continue Ph. Plan, quelle fut la nature de la commission donnée à Rousseau. Il s'agissait de se procurer la Bible de Sixte V, trois volumes in-folio, Rome 1590, bible fameuse par le nombre excessif des fautes de typographie qu'elle renferme et qui est devenue d'une grande rareté. Des démarches faites en Italie pour l'acquérir étant demeurées sans résultat, on pensa à utiliser la présence de Rousseau à Paris pour y faire des recherches à ce sujet. »

L'auteur de l'article dit que Lullin écrivit à Rousseau, et reproduit la réponse qu'il fit le 10 décembre 1754, le mémoire de Lullin du 23 décembre 1754 et la lettre de Rousseau du 18 janvier 1755 qu'on va lire. Il ajoute : « Cette dernière lettre porte en note que Lullin répondit à Rousseau à lettre vue ; mais fut-ce assez tôt pour tirer Rousseau de sa perplexité ? Ses doutes le maintinrent-ils sur la réserve, ou le prix de vente s'éleva-t-il au dessus des limites fixées ? On ne le sait pas ; mais le fait est que la direction garda son argent, et que la Bibliothèque de Genève n'eut point la Bible de Sixte Quint. » A ce passage de l'article, une note signée J[acques] A[dert] donne ces renseignements : « Il est évident que les scrupules et les perplexités de J.-J. Rousseau ne tournèrent pas au profit de notre Bibliothèque publique. En effet, le catalogue de la bibliothèque de de Boze, que nous avons sous les yeux (1 vol. 8°, Paris, 1753), porte deux exemplaires de cette fameuse Bible de Sixte Quint. Le premier (n° 21), en 3 vol. in-f°, grand papier, maroquin rouge, ne fut vendu que 600 livres, et le second (n° 22), sur papier ordinaire, ne

dépassa pas 200 livres. Les prévisions d'Amédée Lullin et de Duclos étaient donc parfaitement fondées. Rappelons ici en quelques mots, pour ceux qui ne sont pas initiés à ces mystères de la bibliographie, ce dont il s'agit. En 1590, le pape Sixte V, pour donner suite à un décret du concile de Trente, fit imprimer au Vatican le texte de la Bible latine, traduite par Saint Jérome et connue sous le nom de la Vulgate. Cette édition devait désormais dans l'Eglise catholique servir de *texte officiel et seul authentique* des livres sacrés. Malheureusement, cette Bible était à peine sortie de presse que l'on s'aperçut qu'elle était criblée de fautes grossières, et qu'il était impossible de la mettre en vente sous cette forme. On essaya d'y remédier au moyen de petites bandes de papier collées sur les passages les plus compromis ; mais on abandonna bientôt ce moyen ; la Bible de Sixte V fut mise au pilon, et deux ans après, le pape Clément VIII en fit publier une édition infiniment plus correcte. Ce sont les rares exemplaires de cette Bible de 1590 qui ont échappé à la destruction qu'ont recherché de tout temps les curieux et les bibliothèques publiques, et c'étaient deux de ces exemplaires qui se trouvaient à la vente de de Boze. » L'article de Ph. Plan continue à donner des détails sur les autographes de Rousseau conservés en 1867 à la Bibliothèque de Genève, qui, depuis, en a acquis un grand nombre d'autres ; il signale notamment la suscription : « Pour la Bibliothèque de Genève, de la part de Jean-Jacques Rousseau » qui se lit sur la première page du manuscrit qu'annonce la lettre du 10 décembre 1754, et dit que l'entrée de ce manuscrit à la Bibliothèque est consignée comme suit dans les registres, sous la date du 26 août 1755 : « Messieurs les bibliothécaires (Baulacre et Jallabert) ont rapporté que M. Jean-Jaques Rousseau avoit fait présent d'un manuscrit contenant le siège d'Orléans fait en 1428, le procès de Jeanne d'Arc par l'évêque de Beauvais et la révision de ce procès par les commissaires nommés par Calixte V. »

Le dit manuscrit, relié en vélin, avait été trouvé par Jean-Jacques chez un bouquiniste des quais et acheté pour un louis. Les neuf lettres qui suivent ont trait aux relations de Rousseau avec les bibliothécaires de Genève au sujet de la Bible de Sixte Quint et au sujet du manuscrit sur le procès de Jeanne d'Arc. On verra que la dernière fournit en post-scriptum (« la Bible de Sixte Quint s'est vendue 420 livres ») un renseignement qui ne concorde pas avec celui que donne le catalogue de de Boze, cité par la note de Jacques Adert.]

N° 187.

A. M Jallabert

PROFESSEUR DE PHYSIQUE ET DE MATHÉMATIQUES A GENÈVE [1]

Je voulois, Monsieur, attendre pour vous écrire que j'eusse rendu à M. de Buffon le paquet que vous m'avez remis pour lui, et que j'eusse aussi quelque chose à vous dire sur la collection de médailles dont vous m'avez donné la note : Mais la semaine dernière, je fus pour la quatrième fois au jardin du roi avec M. de Luc, et M. de Buffon n'étant point encore de retour de Montbart, comme sa demeure est à une grande lieue de la mienne, j'ai enfin pris le parti de laisser le paquet au garde du cabinet, lequel cabinet a, par parenthèse, bien fait ouvrir les yeux à M. de Luc [2], qui ne s'attendoit pas tout-à-fait à ce qu'il y a vu.

Quant aux médailles, j'ai fait passer la note par plusieurs mains, à mesure qu'on arrivoit de la campagne et de Fontainebleau, mais je n'ai point encore d'avis, et je crois qu'il ne sera pas difficile de trouver des curieux qui en aient envie, mais peut-être faudra-t-il du tems.

J'ai aussi reçu le mémoire que m'a fait remettre M. Lullin, au sujet de la Bible de Sixte Quint, et avec de si bons renseignemens, je suis bien sûr de n'être pas trompé sur l'édition ; mais il faut la trouver à vendre, et cela n'est pas aisé. Je viens pourtant de découvrir une bibliothèque particulière, où elle est ;

1. Transcrit de la brochure imprimée en 1829 chez P.-A Bonnant, à Genève, par M[oultou], sous ce titre : *Fragmens tirés des œuvres de J.-J. Rousseau, suivis de huit lettres inédites du même écrivain, pour servir de réponse à ses détracteurs*, p. 30-31.

2. « M. de Luc », soit Guillaume-Antoine, dit Guillot, fils de Jean-François, qui, en route pour l'Angleterre, passa du 30 octobre au 18 novembre à Paris chez J.-J. Rousseau. (Cf. la notice qui suit la lettre à De Luc père, du 17 octobre 1754 n° 182.)

c'est celle de M. le président de Lamoignon, mais je doute qu'il veuille s'en defaire. J'ai chargé un de ses amis de lui en parler.

Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé que vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de m'honorer de vos commissions ; je vous promets qu'elles ne se sentiront pas de la négligence qui m'est naturelle dans mes propres affaires. Je vous supplie aussi d'en dire autant de ma part à M. Lullin, en l'assurant de mon respect. M. Vernet m'a dit qu'il avoit un envoi à faire à Genève ; je compte profiter de cette occasion pour vous faire parvenir le manuscrit destiné pour la bibliothèque.

Je finis par où j'aurois dû commencer, en vous protestant que mon coeur garde un tendre souvenir de toutes vos bontés, et que le plaisir d'en faire usage ne le cède à aucun des motifs qui me rappellent au sein de la patrie. Je suis, avec autant d'ardeur que de sincérité, Monsieur, votre très-humble et très-obeissant serviteur,

J. J. Rousseau

A Paris, le 26 novembre 1754.

[Jean Jallabert, fils d'Etienne Jallabert et de Michée Tronchin, né à Genève en 1713, mort à Genève en avril 1768. Ministre de l'église réformée, professeur de philosophie et de mathématiques à l'Académie de Genève. Bibliothécaire de 1739 à 1765, puis membre du Conseil des Deux-Cents, du Petit Conseil et Syndic. Il a publié un *Discours sur l'utilité de la philosophie expérimentale* et *Expériences sur l'électricité*. On lui doit les premiers essais de l'application de l'électricité en thérapeutique. Il était correspondant de l'Académie des Sciences de Paris et membre des Académies de Londres, Berlin, Lyon, Montpelier, Bologne et Modène.]

N° 188.

A Monsieur,
Monsieur [Ami] Lullin,
Ministre du St Evangile, Professeur
en histoire ecclesiastique, et Recteur
de l'Academie
A Genéve[1].

J'ai cru, Monsieur, pour vous remercier des bontés dont vous m'avez honoré pendant mon séjour à Genéve, devoir attendre que je pusse vous rendre compte de la Commission dont vous m'avez chargé pour la Bibliothèque. Je me suis donc informé de la Bible de Sixte quint et j'ai appris qu'il y en a en effet plusieurs Exemplaires dans Paris, même dans des Bibliothèques particulières, comme entre autres celle de M. le Président de Lamoignon, mais aucune de celles là n'est à vendre, et il faut necessairement attendre des ventes pour les avoir. La derniére qui s'est vendue de cette maniére étoit la succession de M. de Seignelay, et elle a été poussée fort haut. Voici ce que vient de me marquer M. Duclos, que j'avois prié de faire de son côté les mêmes perquisitions et qui, étant attaché à la Bibliothèque Royale, est encore plus à portée que moi d'avoir de bonnes instructions là-dessus.

La Bible de Sixte V ne peut se trouver qu'à des inventaires; Elle vaut ordinairement 600 l. en grand papier et 300 l. en petit.

Il y en aura une, en grand Papier à vendre dans le mois de

1. Transcrit de l'original autographe (Bibl. de Genève, ms. fr. 203, n° 2). Publié par Ph. P[lan] dans le *Journal de Genève* du 30 mars 1867, puis peu après, en mai 1867, par F. Gas, dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de Genève,* t. XVI, p. 436, 437.

Janvier chez Martin, Libraire; elle est reliée en Maroquin et vient de la succession de M. de Bose[1].

Si vous me donnez vos ordres pour cette acquisition, j'aurai soin de vérifier l'édition sur le Mémoire que Madame Saladin m'a fait remettre de vôtre part, et je prierai de plus M. l'Abbé Sallier de m'aider dans cet éxamen. Ainsi je suis moralement sur de ne pas m'en laisser imposer.

Je compte remettre cette semaine à M. Vernet, qui m'a dit avoir un envoy pour Genéve, le Manuscrit destiné pour la Bibliotheque[2]; je souhaite, Monsieur, que vous le jugiez digne d'y trouver place; et je souhaite sur tout de mériter et d'obtenir la continuation des graces que j'ai receues de vous.

Je suis avec le plus vrai respect, Monsieur, vôtre trés-humble et trés obeissant serviteur.

J. J. ROUSSEAU

A Paris, le 10 Xbre 1754.

[Amédée, soit Ami Lullin, théologien et bibliophile, né à Genève en 1695, mort à Genève le 18 décembre 1756. Pasteur et professeur d'histoire ecclésiastique. Membre de la direction de la Bibliothèque publique de Genève. Il s'était formé à grands frais une riche collection de manuscrits qu'il légua à cette bibliothèque; la plupart proviennent du conseiller Paul Pétau. Il a écrit une dissertation *De præstantia ac divinitate religionis christianæ*.]

N° 189.

A M. JALLABERT, A GENÈVE[3].

Pour vous rendre compte, Monsieur, de la commission que

1. Dès 1745, M. de Boze avait publié : *Catalogue des livres du Cabinet de M. de Boze, M.DCC.XLV*. Petit in-fol. de [x p., y compris le frontispice] 332 p. et xxxvj p. pour la table des auteurs. Il n'y a pas de nos. La Bible de Sixte Quint s'y trouve, p. 3, au bas : « 1590, in-fol. grand pap. mar. rouge. » L'exemplaire en papier ordinaire n'y figure pas. [Th. D.]

2. Le manuscrit relatif au procès de Jeanne d'Arc.

3. Transcrit de la brochure imprimée en 1829 chez P.-A. Bonnant, à Genève,

vous m'avez donnée, je dois vous dire que je me suis adressé à M. de la Curne de Sainte-Palaye qui, connoissant toute l'académie des inscriptions dont il est lui-même, devoit plus facilement que personne trouver des curieux en médailles. Je lui remis donc votre mémoire il y a une quinzaine de jours, et il me l'a renvoyé avec cette réponse :

« Ce recueil est connu, ou du moins toutes les pièces qui le composent ; les monnoies sont communes, et il n'y a que les médailles de rares. Tout cela ne vaut guère que le poids du métal. On en donneroit pourtant 36 à 42 livres de plus. »

Je suis trés-fâché de ce mauvais succès, mais je ne me tiens pas pour battu ; je ferai voir le mémoire à l'abbé Barthélemy et à quelques autres, et vous devez être sûr que si je ne trouve point à négocier cette affaire, c'est qu'elle ne pourra se faire à Paris.

M. de Buffon est enfin revenu pour l'élection de M. d'Alembert. Nous dinâmes ensemble la semaine dernière, et bûmes à vôtre santé, il doit vous avoir fait ses remerciemens.

On me marque que M. de Voltaire est parti avec Madame Denis pour le château de Prangins, ce qui me fait croire qu'il a renoncé à son projet de demeurer à Genève, où il a trouvé quelques difficultés. Avec beaucoup de génie, encore plus d'esprit, et la plus belle plume de son siècle, cet homme n'a qu'un cœur propre à faire toujours son malheur, et quelquefois celui des autres. Quant à Madame Denis, j'ai autrefois un peu vécu dans ses sociétés, et l'ai connue pour une femme de mérite et fort sensée ; mais on dit que la manie du bel-esprit la rendue un peu tracassière, défaut que le commerce de son oncle n'est guère propre à corriger. Leur séjour ne peut qu'être honorable à notre ville ; puissent-ils n'y point troubler la paix qui règne parmi nos gens de lettres.

J'ai écrit à M. Lullin au sujet d'un exemplaire de la Bible de Sixte Quint, qui sera mis en vente le mois prochain. Je n'ai donc rien à ajouter à ce que je lui en ai marqué, sinon que

par [G.]M[oultou] : *Fragmens tirés des Œuvres de J.-J. Rousseau, suivis de huit lettres inédites*... p. 31-32.

l'exemplaire est très-beau, et du choix de feu M. Bosse, c'est tout dire.

Je vous demande la continuation de vos bontés et de vôtre amitié, que je veux tâcher de mériter, et que je compterai parmi les bonheurs de ma vie. Je suis de tout mon coeur, Monsieur, vôtre très-humble et trés-obeissant serviteur.

J. J. Rousseau

A Paris, le 16 décembre 1754.

N° *190.*

Réponse de Lullin
a Rousseau[1].

Genève, le 20 décembre 1754.

Monsieur,

Notre Bibliothèque Publique se parera avec plaisir du Manuscrit qui lui sera remis de votre part, elle le reçoit comme une preuve de votre affection pour une Patrie que vous chérissés parce qu'elle est dévouée à la verité, à la liberté sage, aux moeurs et aux sciences, soeurs aimables de la vertu.

En vous faisant, Monsr, ses remerciemens, la Direction de la Bibliothèque m'a chargé de vous marquer une reconnoissance particulière de vos soins pour nous procurer la Bible de Sixte V. La facilité que vous aurés de comparer avec scrupule à votre mémoire l'exemplaire que le Sr Martin mettra en vente le mois prochain et l'inspection que vous nous annoncés de M^r l'abbé Sallier, qui est par lui-même et par ses lumières si digne de notre confiance, nous convaincront si cette Bible est la véritable et curieuse édition sur laquelle plus d'un savant

1. Transcrit de la minute conservée à la Bibl. de Genève. Publié en 1867 par F. Gas, dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de Genève*, tome XVI, p. 434-443. Cette lettre répond au n° 188.

s'est trompé, cette certitude est la première et indispensable condition de l'Emplette.

La seconde, Mons[r], est qu'elle soit complette, et qu'elle n'aie essuié aucun malheur. Cela fait, il est juste, que nous ne joignions pas aux peines que vous voulés bien prendre, l'embaras du prix où vous devés la pousser, surtout dans les enchères d'un inventaire.

Les facultés de la Bibliothèque, sa vigilance et sa marche mesurée ne lui permettent pas de lutter contre des concurrens plus riches, ou qui n'ont qu'à répondre à leurs désirs. Six cents livres de France sont pour elle un prix fort considérable, néanmoins nous le subissons unanimément et même la Direction m'authorise à vous donner, Mons[r], carrière de quelque chose au-delà, s'il le faut, de cent, cent cinquante à peine, et pour dernier effort, de deux cent livres Tournois de plus, parce que nous sçavons tous que vous ne ferés ce sacrifice que pas à pas et que lorsque vous verrés, qu'autrement cette occasion, si rare partout, seroit perdüe.

Nous partagerons avec vous, M[r], le retour deub aux bontés de M[r] Duclos. M[rs] Marc et Jean Lullin nos Dignes Compatriotes vous compteront la somme nécessaire dés votre premiére demande. Je suis charmé de leur procurer le plaisir de vous voir. Ne me devés vous point une justification auprès de mon aimable Parente par les mains de qui je vous ai fait parvenir le Mémoire. Je suis avec une considération respectueuse, M[r], etc ...

N° 191.

MÉMOIRE DU 23 DÉCEMBRE 1754,
envoyé ledit jour à M. Rousseau[1].

L'importance d'être assuré que l'Exemplaire qui sera mis en

1. Transcrit de la minute autographe de Lullin (Bibl. de Genève). A été publié par F. Gas (*loc. cit.*). C'est ici un mémoire complémentaire à celui que Rousseau avait reçu précédemment par l'intermédiaire de M[me] Saladin.

vente, est la véritable éddition de la Bible de Sixte V, m'a engagé a relire le mémoire original à ce sujet dont M. Rousseau n'a reçu qu'une copie et comme je n'ai pas un souvenir exact que cette copie ait été duement collationnée, je crois devoir ajouter à ma reponse du 20 courant les observations suivantes :

Le mémoire est tiré des *Amoenitates litterariæ* de Shoelhorn, Tom. IV, p. 438, 8°. Francfort et Leipsick chés Bartholomœi Euler 1725, où se rencontre une dissertation françoise sur ladite Bible de Prosper Marchand ; si M. Rousseau pouvoit s'en procurer la lecture, il auroit en fait d'indice tout ce qu'on peut souhaitter.

A ce défaut le même peut y suppléer, c'est à sa faveur que le célèbre M. Zarincki vient de découvrir que l'exemplaire qu'il croyoit être de l'Edition de Sixte V dans la Bibliothèque de St.-Marc à Venise est la Bible de Clément VIII.

Mais comme le copiste a pu rendre mal les chiffres du Mémoire, je joins ici l'original même dressé par M. de Lubières, et qu'on lui a renvoyé d'Italie, où l'on désespère de trouver l'édition désirée.

L'exemplaire qui se présente a le préjugé favorable pour lui d'être sorti du rare cabinet de M. de Bose, mais l'exemple du savant Bibliothécaire de S[t]-Marc prouve que les plus habiles peuvent se tromper. Il ne connoissoit pas la dissertation de Marchand, qui avoit examiné l'exemplaire de la véritable édition que l'on conserveà la Bibliothèque S[te]-Geneviefve et celui de M. de Lamoignon. Il seroit bien à souhaitter que l'on put traitter du prix de celui qui sera entre les mains de Martin, avec le libraire même, sans avoir à passer par le renvoi des enchères, mais on nous représente ici la vente par inventaire comme inévitable.

Si on avoit pu avoir l'option du petit ou du grand papier, la Direction n'auroit pas hésité à se déterminer pour le premier, par raison d'économie. Les limites pour le second restent les mêmes que par ma lettre. Cependant la satisfaction seroit complette, si on pouvoit l'obtenir au prix ordinaire marqué

par M. Duclos. M. Rousseau ne peut que nous savoir bon gré du ménagement extrême auquel on est accoutumé ici pour les finances du Public. J'ai l'honneur de lui présenter tous mes sentimens et une considération distingués.

L.

te colere, arcanos etiam tibi credere sensus
me juvat.

N° 192.

A Monsieur Jallabert, a Genève[1].

Monsieur

J'ai enfin perdu l'espérance de négocier vos médailles et monnoies : l'abbé Barthélemy, sur lequel j'avois compté, avoit dejà vu le mémoire entre les mains de M. de la Curne ; et le goût général s'éloigne si fort de ces sortes de recherches, que je me vois avec chagrin privé du plaisir de m'acquitter heureusement de cette petite commission, à moins qu'il ne se présente quelque occasion imprévue qu'assurément je ne négligerai pas.

Il fait si froid, si mauvais, et je me porte si mal, qu'excepté mes sorties pour la Bible en question, je reste constamment enfermé chez moi : ainsi je n'ai guère pu consulter les gens de lettres sur le sceau nouvellement découvert ; car quant à moi, je suis sur ces matières, comme sur bien d'autres, d'une si crasse ignorance, que j'aurois mauvaise grace de me mêler d'en parler.

Toutefois si l'on pouvoit croire que l'inscription de ce sceau n'eût pas été exactement lue, et qu'il y eût *pri* ou *prim*, au lieu de *pin*, alors il me paroîtroit clair que ce seroit le sceau d'un archevêque de Lyon et qu'il faudroit lire ainsi ce qui est

1. Transcrit de la brochure imprimée en 1829 chez P.-A. Bonnant, à Genève, par [G.] M[oultou] : *Fragmens*, etc. *suivis de huit lettres inédites*, p. 33-34.

autour : *Alphonse-Louis, Primat des Gaules.* En effet, cet Alphonse étoit cardinal, archevêque, et portoit trois chevrons dans ses armoiries, puisqu'il étoit de la maison de Richelieu ; je ne vois pas d'ailleurs comment on peut rendre autrement en françois le D et le G. De sorte qu'ajoutant à tout cela la conformité des noms, je m'imagine qu'on peut établir là-dessus une conjecture en l'air tout aussi bonne que bien d'autres.

J'examinai hier avec soin l'exemplaire de la Bible de Sixte Quint, qui est en vente, et je vais ce matin comparer à la bibliothèque du roi les deux éditions de Sixte Quint et de Clément VIII : ainsi, s'il arrive que je sois trompé, ce sera par ma bêtise et non par ma négligence.

Nous avons bu hier à vôtre santé avec M. Mussard : il est enchanté de vôtre dernière lettre et s'en tient fier avec raison. Conservez-moi toujours les sentimens de bonté dont vous m'honorez. Si je méprise l'estime de la multitude, c'est pour tâcher de mériter celle des hommes qui vous ressemblent. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, vôtre trés-humble et trés-obéissant serviteur

J. J. Rousseau

Paris, le 17 janvier 1755

N° *193.*

A Monsieur [Ami Lullin][1].

Monsieur,

Je dois vous rendre compte de ce que j'ai fait jusqu'à présent au sujet de la commission dont vous m'avez honoré.

Ce qu'il faloit d'abord faire étoit de voir l'Exemplaire en question et de le vérifier sur vos Mémoires. On m'a donc envoyé aux Augustins où étoit, disoit-on, le dépot de la

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Genève, (ms. f., p. 203).

Bibliothèque de feu M. de Bose. La Bible n'y étoit point ; il a fallu aller chez M. Martin, rue St-Jaques ; M. Martin m'a renvoyé chez M. le Président de Côtes, aux Galeries du Louvre, et enfin, grace aux bonnes instructions qu'on m'avoit données, ce n'est qu'aprés avoir couru tout Paris par le tems qu'il fait que j'ai appris que la Bible étoit encore chez Made de Bose qui demeure à quatre pas de moi. Enfin j'ai vu et éxaminé cette Bible.

La prémiére chose que j'ai remarquée, c'est qu'elle est en petit Papier, et je n'ai pas d'abord été fâché de cette différence, mais quand j'ai su que M. Duclos n'avoit pas été bien informé des prix et que le dernier Exemplaire en grand Papier a été payé douse cent francs pour le Prince Eugéne, j'ai craint que le petit Papier ne coûtât plus que nous n'avions cru ; en effet, j'ai vu ces mots : *18 Loüis* écrits au crayon sur le prémier feuillet, et l'on m'a assuré que ce livre seroit surement poussé au delà de six cent francs.

A l'égard de l'Edition, j'ai vérifié toutes les indications contenues dans les deux mémoires, et la plus part se sont trouvées très-justes. L'i de numeri est couvert, le mot *Jasubitarum* est colé, le mot Jesua corrigé, les mots Sita
Noé
disposés de même, le titre, les fautes d'impression, tout est conforme ; mais il s'y trouve une difference frappante à la fin de la Bible : ce sont les mots *finis Tertii Tomi ac Novi Testamenti* qui manquent. Allarmé de cette difference, j'ai couru à la Bibliotheque du Roy pour en examiner l'Exemplaire qui est aussi en petit Papier, et j'ai vu avec surprise que ces mêmes mots n'y sont point non plus. Cependant, comme l'autenticité de cet éxemplaire n'est pas douteuse, j'ai conclu que c'est une faute dans le Mémoire et tous les gens de Lettres que j'ai consultés la dessus sont de mon avis ; dans lequel je me confirme d'autant plus qu'il y a dans les deux doubles du Mémoire qui m'ont été envoyées d'autres fautes qui ne sont pas douteuses. Par éxemple, on y indique le 41. chapitre de Daniel quoique ce livre n'en ait que 14, et j'ai vérifié que

ce n'est point une transposition de chiffres. Le premier mot du trente-huitième chap. de la Genèse est *Eodem* et les lettres ne sont point dérangées ; ainsi je regarde cela comme une autre faute, et il y a plusieurs faux chiffres que j'ai rétablis.

Au reste, cet Exemplaire est relié en maroquin et bien conditionné et personne ne doute ici qu'il ne soit de la bonne édition.

Ce qui fait mon embarras c'est que la vente est commencée, et que je crains que celle de la Bible ne soit faite avant que je puisse, Monsieur, recevoir vôtre réponse ; cependant, la différence du Papier et le defaut de conformité dans une indication aussi essentielle me retiendront probablement, à moins que les informations que je continuerai de prendre ne lévent tous mes scrupules. On dit que cette Bible se vendra d'aujourdui en huit ; cependant, comme il peut y avoir du retard, je vous supplie instamment de me donner par le prémier courrier des ordres dont la précision me tire de ma perplexité.

Recevez les assurances du respect avec lequel je suis, Monsieur, vôtre trés humble et trés-obeissant serviteur

J. J. Rousseau

A Paris, le 18 janvier 1755.

N° 194.

A Monsieur,
Monsieur Jalabert,
professeur en philosophie,
à Genève [1].

Monsieur.

Quoique le tems d'un Ouvrier ne soit pas toûjours à lui, et

1. Transcrit en mai 1891 de l'original autographe signé, qui m'a été communiqué par M. Eugène Charavay et a passé en vente à Paris le 6 juin 1891. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e. Cachet arménien sur cire rouge. Cette lettre a été imprimée en 1829 par [G.] M[oultou], *Fragments...*, p. 34, 35. [Th. D.]

que je n'aye jamais pu mettre de l'exactitude dans mes correspondances, je n'aurois pas tardé si longtems à repondre à vôtre derniére Lettre, si des attaques assés vives, qui ne sont pas encore bien calmées n'avoient à la fois suspendu mon travail et mes plaisirs. Je suis mieux actuellement, je suis allé hier faire un tour de tuilleries, et je compte aller mercredi dans la rüe St-Jaques chercher le Catalogue de M. de Bose; mais je ne sais de quelle voye me servir pour vous l'envoyer; je vis si solitairement que je ne suis jamais informé des occasions. Si vous étes là dessus mieux instruit que moi, je vous prie de m'indiquer à qui je dois m'addresser.

J'ai montré vôtre Sceau à plusieurs gens de Lettres, qui n'en savent pas plus que moi là dessus. Je ne prétens pas m'opiniâtrer sur ma conjecture, mais quoique la sillabe *pin* soit très distinctement écrite, la mauvaise gravure et un C pour une S dans le mot Alphonse me font juger que le graveur n'avait guéres plus d'exactitude que de talent, et qu'il a bien pu prendre étourdiment *pri* pour *pin*. C'est ainsi que la sottise d'un ignorant donne souvent bien de la peine aux gens d'esprit.

Mon Discours sur l'origine de l'inégalité s'imprime effectivement en hollande. Vous aurez appris sans doute qu'il est dédié à la République; je desire passionnément qu'il y soit agréé, et je ne doute pas que le zéle de mes amis ne fasse à cet égard beaucoup plus que le mérite de l'ouvrage. Au surplus, il est écrit pour un très petit nombre de Lecteurs, et s'il n'est pas indigne de leur suffrage, c'est par eux seuls qu'il doit être lû, pour devenir utile à tous. Soyez donc mes Juges et mes interprétes vous et vos pareils, et dirigez ou rectifiez les méditations d'un solitaire de la maniére la plus avantageuse à la société generale et surtout à la Patrie.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur, vôtre très-humble et trés obéissant serviteur

J. J. Rousseau

A Paris le 30 mars 1755.

N° 195.

A MONSIEUR JALLABERT, A GENÈVE[1].

Si j'ai tardé si long-tems, Monsieur, a vous faire les remerciemens que je vous dois, c'est que je me proposois de vous parler au long dans une grande lettre de mon retour à Genève, et des douceurs que je me promettois à jouir de votre société ; mais mes maux empirent tellement, et mes douleurs sont si vives, que je ne saurois écrire quatre lignes de suite sans effort. Il y a peu d'apparence que je puisse passer l'hiver, encore moins que j'aie au printems la force d'entreprendre le voyage : cependant je me suis trouvé sensiblement mieux durant tout mon séjour à Genève, ce que j'attribue à l'air et à l'eau : de sorte que s'il survient à mon état un amendement que je ne prévois guère, j'en profiterai pour faire le trajet. Le pauvre Mussard n'est guère en meilleure situation que moi, quoi qu'il souffre moins. Heureusement il ne voit pas de même la conséquence de son mal, et le supporte avec une inégalité d'humeur qui est une bonne leçon pour moi. Je ne pense pas que nous nous survivions beaucoup l'un à l'autre.

Mon discours ne paroît point encore, c'est par l'inconcevable négligence de M. Rey. Cependant nos libraires ont reçu avis de Rouen que leurs envois y sont arrivés et en route pour Paris ; aussi je compte qu'il sera publié le 20 de ce mois.

Bonjour, Monsieur : je finis ma lettre malgré moi, et je sens que le plaisir de m'entretenir avec vous redouble avec le besoin

1. Transcrit de la brochure imprimée en 1829 à Genève, chez P.-A. Bonnant, par [G.] M[oultou] : *Fragments tirés des œuvres de J.-J. Rousseau, suivis de huit lettres inédites*, etc., p. 35-36.

du secours de la philosophie. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre trés-humble et très-obeissant serviteur

J. J. Rousseau

Paris, le 10 août 1755.

Voudriez-vous bien assurer M. Lullin de mes respects, et lui dire que la Bible de Sixte Quint, a été vendue 420 livres, à la vente de M. de Bosse.

N° 196.

A M. [Perdriau, a Genève][1].

A Paris, le 28 9bre 1754.

En répondant avec franchise à vôtre derniére Lettre, en déposant mon cœur et mon sort entre vos mains, je crois, Monsieur, vous donner une marque d'estime et de confiance moins équivoque que des louanges et des complimens prodigués par la flatterie plus souvent que par l'amitié.

Oui, Monsieur, frappé des conformités que je trouve entre la constitution de gouvernement qui découle de mes principes et celle qui éxiste réellement dans nôtre Rép^{e}, je me suis proposé de lui dédier mon Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité, et j'ai saisi cette occasion, comme un heureux moyen d'honorer ma Patrie et ses chefs par de justes éloges, d'y porter s'il se peut dans le fond des cœurs l'olive que je ne vois encore que sur des médailles, et d'exciter en même tems les hommes à se rendre heureux par l'éxemple d'un Peuple qui l'est ou qui pourroit l'être sans rien changer à son institution. Je cherche en cela, selon ma coutume, moins à plaire qu'à me rendre utile : Je ne compte pas, en particulier sur le suffrage de quiconque est de quelque parti ; car n'adoptant pour moi que celui de la justice et de la raison, je ne dois guére esperer que tout homme qui suit d'autres régles puisse être l'approbateur des miennes, et si cette considération ne m'a point retenu c'est qu'en toute chose le blâme de l'univers entier me touche beaucoup moins que l'aveu de ma

1. Transcrit le 18 mars 1924 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque Victor Cousin (Ms. V 42). In-4° de 4 pages pleines, écriture fine et serrée. Au coin de la 4e, de la main de Perdriau : « Lettre de M. Rousseau du 28 Nov^{bre} 1754 sur son Epitre dédicatoire à la Rep. », et de la main de Streckeisen-Moultou : « Offert à Monsieur Victor Cousin par son très h. serviteur, G. Streckeisen-Moultou. » [P.-P. P.]

conscience. Mais, dites vous, dédier un Livre à la Rép^e, cela ne s'est jamais fait. Tant mieux, Monsieur; dans les choses louables il vaut mieux donner l'éxemple que le recevoir et je crois n'avoir que de trop justes raisons pour n'être l'imitateur de personne; ainsi, vôtre objection n'est, au fond qu'un préjugé de plus en ma faveur, car depuis longtems il ne reste plus de mauvaise action à tenter, et quoi qu'on en put dire, il s'agiroit moins de savoir si la chose s'est faite ou non, que si elle est bien ou mal en soi, dequoi je vous laisse le juge. Quant à ce que vous ajoûtez qu'après ce qui s'est passé de telles nouveautés peuvent être dangereuses, c'est là une grande vérité à d'autres égards, mais à celui-ci, je trouve, au contraire ma démarche d'autant plus à sa place après ce qui s'est passé, que mes éloges étant pour les Magistrats et mes exhortations pour les Citoyens, il convient que le tout s'addresse à la Rep^e pour avoir occasion de parler à ses divers membres et pour ôter à ma Dédicace toute apparence de partialité. Je sais qu'il y a des choses qu'il ne faut point rappeler, et j'espére que vous me croyez assés de jugement pour n'en user à cet égard qu'avec une réserve dans laquelle j'ai plus consulté le gout des autres que le mien : Car je ne pense pas qu'il soit d'une adroite politique de pousser cette maxime jusqu'au scrupule. La mémoire d'Érostrate nous apprend que c'est un mauvais moyen de faire oublier les choses que d'ôter la liberté d'en parler : Mais si vous faites qu'on n'en parle qu'avec douleur, vous ferez bientôt qu'on n'en parlera plus. Il y a je ne sais quelle circonspection pusillanime fort goutée en ce siécle, et qui voyant partout des inconvéniens se borne par sagesse à ne faire ni bien ni mal; j'aime mieux une hardiesse généreuse qui pour bien faire secoue quelquefois le puerile joug de la bienseance.

Qu'un Zéle indiscret m'abuse peut être, que prenant mes erreurs pour des vérités utiles, avec les meilleures intentions du monde je puisse faire plus de mal que de bien ; je n'ai rien à répondre à cela si ce n'est qu'une semblable raison devroit retenir tout homme droit et laisser l'univers à la discrétion

du méchant et de l'étourdi, parceque les objections tirées de la seule foiblesse de la nature ont force contre quelque homme que ce soit, et qu'il n'y a personne qui ne dût être suspect à soi-même, s'il ne se reposoit de la justesse de ses lumieres sur la droiture de son cœur : c'est ce que je dois pouvoir faire sans témérité, parcequ'isolé par les hommes, ne tenant à rien dans la société, dépouillé de toute espéce de prétention, et ne cherchant mon bonheur même que dans celui des autres, je crois du moins être éxempt de ces préjugés d'état qui font plier le jugement des plus sages aux maximes qui leur sont avantageuses. Je pourrois, il est vrai, consulter des gens plus habiles que moi, et je le ferois volontiers si je ne savois que leur intérest me conseillera toujours avant leur raison. En un mot, pour parler ici sans détour, je me fie encore plus à mon désintéressement, qu'aux lumiéres de qui que ce puisse être.

Quoi qu'en général je fasse très peu de cas des étiquetes de procedés, et que j'en aye depuis longtems secoüé le joug plus pesant qu'utile, Je pense avec vous qu'il auroit convenu d'obtenir l'agrément de la Rép[e] ou du Conseil comme c'est assés l'usage en pareil cas, et j'étois si bien de cet avis que mon voyage fut fait en partie dans l'intention de solliciter cet agrément ; mais il me fallut peu de tems et d'observations pour reconnoître l'impossibilité de l'obtenir ; je sentis que demander une telle permission c'étoit vouloir un refus, et qu'alors ma démarche qui péche tout au plus contre une certaine bienseance dont plusieurs se sont dispensés, seroit par là devenue une desobéissance condannable si j'avois persisté, ou l'étourderie d'un sot, si j'eusse abandonné mon dessein : car ayant appris que, dés le mois de May dernier il s'étoit fait à mon insceu des copies de l'ouvrage et de la Dédicace, dont je n'étois plus le maître de prevenir l'abus, je vis que je ne l'étois pas non plus de renoncer à mon projet sans m'exposer à le voir éxecuter par d'autres.

Vôtre Lettre m'apprend elle même que vous ne sentez pas moins que moi toutes les difficultés que j'avois prévues ; or

vous savez qu'à force de se rendre difficile sur des permissions indifférentes on invite les hommes à s'en passer : C'est ainsi que l'excessive circonspection du feu Chancelier sur l'impression des meilleurs Livres fit enfin qu'on ne lui présentoit plus les Manuscrits, et que les Livres ne s'imprimoient pas moins, quoique cette impression faite contre les Loix fût reellement criminelle, au lieu qu'une Dédicace non communiquée n'est tout au plus qu'une impolitesse, et loin qu'un tel procédé soit blamable par sa nature, il est au fond, plus conforme à l'honnêteté que l'usage établi ; car il y a je ne sais quoi de lâche à demander aux Gens la permission de les louer et d'indécent à l'accorder. Ne croyez pas, non plus, qu'une telle conduite soit sans éxemple : je puis vous faire voir des Livres dédiés à la Nation Françoise, d'autres au Peuple Anglois sans qu'on ait fait un crime aux auteurs de n'avoir eu pour cela ni le consentement de la Nation, ni celui du Prince qui surement leur eut été refusé, parceque dans toute monarchie, le Roy veut être l'Etat lui tout seul et ne prétend pas que le Peuple soit quelque chose.

Au reste, si j'avois eu à m'ouvrir à quelqu'un sur cette affaire, c'auroit été à M. le Prémier moins qu'à qui que ce soit au monde. J'honore et j'aime trop ce digne et respectable Magistrat pour avoir voulu le compromettre en la moindre chose et l'exposer au chagrin de déplaire peut-être à beaucoup de Gens, en favorisant mon projet, ou d'être forcé, peut-être, à le blâmer contre son propre sentiment. Vous pouvez croire qu'ayant réfléchi longtems sur les matiéres de Gouvernement je n'ignore pas la force de ces petites maximes d'Etat qu'un sage Magistrat est obligé de suivre quoiqu'il en sente lui-même toute la frivolité.

Vous conviendrez que je ne pouvois obtenir l'aveu du Conseil sans que mon ouvrage fut examiné ; or pensez vous que j'ignore ce que c'est que ces éxamens, et combien l'amour-propre des Censeurs les mieux intentionnés et les préjugés des plus éclairés leur font mettre d'opiniâtreté et de hauteur à la place de la raison et leur font rayer d'excellentes choses,

uniquement parcequ'elles ne sont pas dans leur maniére de penser et qu'ils ne les ont pas méditées aussi profondément que l'auteur? N'ai-je pas eu ici mille altercations avec les miens ? Quoique gens d'esprit et d'honneur, ils m'ont toujours désolé par de misérables chicanes qui n'avoient ni le sens commun, ni d'autre cause qu'une vile pusillanimité ou la vanité de vouloir tout savoir mieux qu'un autre. Je n'ai jamais cédé parceque je ne céde qu'à la raison ; le Magistrat a été nôtre juge et il s'est toujours trouvé que les Censeurs avoient tort. Quand je répondis au Roy de Pologne, je devois, selon eux lui envoyer mon Manuscrit et ne le publier qu'avec son agrément : C'étoit, prétendoient-ils, manquer de respect au Père de la Reine que de l'attaquer publiquement, surtout avec la fierté qu'ils trouvoient dans ma réponse, et ils ajoûtoient même que ma sureté éxigeoit des précautions ; je n'en ai pris aucune ; je n'ai point envoyé mon Manuscrit au Prince ; je me suis fié à l'honnéteté publique, comme je fais encore aujourdui et l'événement a prouvé que j'avois raison. Mais à Genéve il n'en iroit pas comme ici, la décision de mes Censeurs seroit sans appel, je me verrois réduit à me taire ou à donner sous mon nom le sentiment d'autrui et je ne veux faire ni l'un ni l'autre. Mon expérience m'a donc fait prendre la ferme résolution d'être desormais mon unique Censeur ; je n'en aurois jamais de plus sévère, et mes principes n'en ont pas besoin d'autres non plus que mes moeurs : Puisque tous ces Gens là regardent toujours à mille choses étrangéres dont je ne me soucie point, j'aime mieux m'en rapporter à ce juge intérieur et incorruptible qui ne passe rien de mauvais, et ne condanne rien de bon, et qui ne trompe jamais quand on le consulte de bonne foi. J'espére que vous trouverez qu'il n'a pas mal fait son devoir dans l'ouvrage en question dont tout le monde sera content et qui n'auroit pourtant obtenu l'approbation de personne.

Vous devez sentir encore que l'irrégularité qu'on peut trouver dans mon procédé est toute à mon préjudice et à l'avantage du Gouvernement. S'il y a quelque chose de bon

dans mon Ouvrage on pourra s'en prévaloir ; s'il y a quelque chose de mauvais, on pourra le désavoüer ; on pourra m'approuver ou me blamer selon les intérets particuliers ou le jugement du public : On pourroit même proscrire mon Livre, si l'Auteur et l'Etat avoient ce malheur que le Conseil n'en fut pas content ; Toutes choses qu'on ne pourroit plus faire, après en avoir approuvé la Dédicace. En un mot, si j'ai bien dit en l'honneur de ma Patrie, la gloire en sera pour elle, si j'ai mal dit, le blâme en retombera sur moi seul. Vn bon Citoyen peut-il se faire un scrupule d'avoir à courir de tels risques ?

Je supprime toutes les considérations personnelles qui peuvent me regarder, parcequ'elles ne doivent jamais entrer dans les motifs d'un homme de bien, qui travaille pour l'utilité publique. Si le détachement d'un cœur qui ne tient ni à la gloire, ni à la fortune, ni même à la vie peut le rendre digne d'annoncer la vérité, j'ose me croire appelé à cette vocation sublime : c'est pour faire aux hommes du bien selon mon pouvoir que je m'abstiens d'en recevoir d'eux et que je chéris ma pauvreté et mon indépendance. Je ne veux point supposer que de tels sentimens puissent jamais me nuire auprès de mes Concitoyens, et c'est sans le prévoir ni le craindre que je prépare mon ame à cette derniére épreuve, la seule à laquelle je puisse être sensible. Croyez que je veux être jusqu'au tombeau, honnête, vrai, et Citoyen zélé ; et que, s'il faloit me priver à cette occasion du doux séjour de la Patrie, je couronnerois ainsi les sacrifices que j'ai faits à l'amour des hommes et de la vérité, par celui de tous qui coûte le plus à mon cœur et qui par consequent m'honore le plus.

Vous comprendrez aisément que cette lettre est pour vous seul, j'aurois pu vous en écrire une pour être vüe, dans un stile fort différent ; mais outre que ces petites addresses répugnent à mon caractére, elles ne répugneroient pas moins à ce que je connois du vôtre ; et je me saurai gré, toute ma vie d'avoir profité de cette occasion de m'ouvrir à vous sans

reserve et de me confier à la discrétion d'un homme de bien qui a de l'amitié pour moi. Bon jour, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur avec attendrissement et respect.

J. J. ROUSSEAU

[La lettre de Perdriau à laquelle Rousseau répond ici n'est pas connue. — Jean Perdriau, fils d'Ami Perdriau et de Françoise Calandrini, né à Genève le 23 juillet 1712, est mort « dans la Grand'-Rue, de goutte remontée », le 20 août 1786 (*Registres mortuaires* de Genève). Il était pasteur et professeur de belles-lettres à l'Académie de Genève.]

N° 197.

[Jacques-François De Luc a J.-J. Rousseau][1].

Mon fils me marque qu'il ne peut trop se louer de vous, Mon Cher Concitoyen, de Madame et Mlle Le Vasseur; et comme vous m'avés fait connoitre que vous étiés ami de M. Le Nieps, puis-je mieux vous temoigner ma reconnoissance pour vos bontés envers ce cher fils qu'en vous offrant mes services pour la rehabilitation de vôtre Ami dans tous les Droits de Prerogatives du Citoyen ; car qui peut mieux que vous en connoitre tout le prix ?

Si M. Le Nieps en souhaite la joüissance, il n'a qu'a me charger de la même Commission et des mêmes Pouvoirs qu'il a donné ci-devant à M. Michel Marcet et à ceux qu'il lui avoit adjoint.

S'il se determine à profiter de cet effet de vôtre amitié pour lui et de ma reconnoissance envers vous, il faut de toute nécessité que je dispose seul du secret de cette Commission, qui ne doit être connu que de vous, Mon Cher Ami, et de Mr Mussard que je vous prie de saluer trés particulierement.

Dès que vous m'aurés envoyé les Pouvoirs de M. Le Nieps dans la forme susdite, J'aurai l'honneur de vous communiquer les moyens que je me propose d'employer à cette fin ; Mr Mussard et vous serés Juge de leur convenance, vous donnant ma parole de ne les mettre en œuvre que par vôtre aprobation.

Quoique je sente trop bien toutes les difficultés de cette entreprise, Je ne doute cependant en aucune maniere qu'au moyen de l'observation exacte des Conditions ci-dessus, et de la Benediction Divine, je ne vienne heureusement a bout de vaincre tous les obstacles qui l'ont fait avorter jusques ici.

1. *INÉDIT*. Transcrit, en 1878, de la copie autographe de J.-F. De Luc, qui m'a été communiquée par Mme Ruegger-De Luc. [Th. D.]

Cette idée que je medite depuis quelque tems me fait ressentir une double satisfaction, sans qu'il soit actuellement en mon pouvoir de decider laquelle est la plus grande, ou de vous prouver ma gratitude, ou de rendre le bien pour le mal à M. Le Nieps : mais la pureté de mes intentions à cet égard repand dans l'une et dans l'autre tant de douceurs, qu'elles ne peuvent découler que d'une Bénédiction anticipée du scrutateur des Coeurs sur cette entreprise, ce qui m'est un seur garant de son heureux succès.

Vous recevrés la presente sous couvert de Mrs Dumoussay & Comp. rue Quincampois, par la même raison que je vous prie de lui donner vôtre Réponse, en leur recommandant d'y faire une enveloppe à l'adresse de la Maison de mon fils Aîné.

Je viens de recevoir une Lettre de son bien-aimé frère qui est heureusement arrivé à Londres le 23e du passé. Mon autre béquille est actuellement en Tarentaise p^r^ les affaires de son Commerce ; sa Chere Epouse et ma Chere femme sont extremement sensible[s] à l'honneur de vôtre souvenir, et à toutes vos bontés pour nôtre Ami Guillot, et vous prie[nt] d'agréer leurs humbles salutations.

[Genève] 6e Decembre 1754.

Je vous prie de faire connoitre à Madame Le Vasseur les sentimens de reconnoissance et de respect que j'ai pour Elle, et de saluer et remercier Mlle sa Fille.

Je vous embrasse de tout mon Cœur et suis vôtre Ami fidele.

N° *198*.

A Monsieur
Monsieur [Guillaume-Antoine] De Luc
chez Mrs Jean et Marc Liotard et
G. Godin. Bishop Gate Street
A Londres[1].

Je me rejoüis beaucoup, Monsieur, de vôtre heureuse arrivée à Londres, je desire de tout mon coeur que le même bonheur vous suive dans le succés du dessein qui vous y méne, et j'espére que vous comptez assés sur l'intérest que j'y prends pour ne pas me laisser ignorer tout ce qui pourra vous arriver de favorable.

J'ai indirectement des nouvelles de M. vôtre Pére et j'apprends avec plaisir qu'il est en bonne santé. La commission, comme vous savez peut être a fait son rapport, et l'on est occupé dans le Conseil à chercher des arrangemens pour travailler à l'amelioration des finances. J'ignore encore quelles sont les propositions. Vne autre nouvelle dont je ne crois pas que vous puissiez encore être instruit c'est que M. de Voltaire a fait demander au Magistrat la permission de venir avec Made Denis sa niéce tenir pendant quelques mois son ménage à Genéve. On prétend qu'il se propose d'y faire une Edition de ses oeuvres.

J'attends une occasion pour vous envoyer vos chemises et comme je prévois qu'elle ne se présentera pas à moi facilement je préviendrai la dessus tous les gens de ma connoissance qui ont des relations en Angleterre[2]. Si par hazard vous

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé qui m'a été communiqué le 7 avril 1911 par M. C.-G. Bœrner, librairie de Leipzig, et qui a passé le 3 mai 1911, dans cette ville, à la vente des collections Karl Geibel et Herz von Hertenried (n° 710), où il a été adjugé pour 275 marcs. 2 p. in-4°, cachet à la tête de Dante. [Th. D.].

2. Voyez les nos 199 et 223.

découvriez le prémier quelque occasion, ne manquez pas de me l'indiquer.

Bon jour, Monsieur, recevez les complimens des Gouverneuses et les embrassemens d'un homme qui vous aime de tout son coeur.

J. J. Rousseau

A Paris le 13 X^bre 1754.

N° 199.

A Monsieur
Monsieur [J.-F.] De Luc
Pére
A Genéve[1].

A Paris le 28. X^bre 1754.

J'ai voulu, mon cher Concitoyen attendre pour vous répondre que j'eusse fait à M. Lenieps la proposition dont vous me chargés et quoi que j'eusse prévu sa réponse, je n'ai voulu ni l'anticiper ni la différer, Parce que dans de semblables choses je ne suis qu'un agent aveugle entre mes amis et que j'aime à ne prendre part à leurs affaires mutuelles qu'autant qu'ils paroissent le desirer, désir que M. Lenieps ne m'a jamais fait connoitre dans celle-ci. Je vous dirai donc que quoi qu'il m'ait paru sensible à vôtre avance il n'est nullement dans le dessein de s'en prévaloir ; soit que l'amour de la patrie soit en partie effacé dans son coeur par les mécontentemens qu'il prétend en avoir receus, soit que dans les termes

1. Transcrit en novembre 1887 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Eug. Charavay et qui a été annoncé dans le 109e catalogue à prix marqués de ce libraire le même mois, n° 209, prix 200 fr., 4 p. petit in-4°, l'adresse sur la 4e, cacheté d'un pain à cacheter rouge. — Il y a une copie de cette lettre dans le 1er ms. Adert, fol. 24, 25, et dans le 2e, p. 31. [Th. D.]

où vous en étes, il ne puisse se résoudre à vous devoir sa rehabilitation[1]. Délicatesse qu'entre vous et moi, je ne saurois blâmer. Car quoiqu'entre deux Ennemis il soit fort honnête à l'un de faire des avances de services il ne l'est point à l'autre de les recevoir, et je ne saurois conseiller à personne ce que je ne voudrois pas faire moi-même. Je ne vous connois l'un et l'autre que par des côtés estimables, je vous estime et vous aime tous deux; je voudrois vous voir réunis et je serois au comble de ma joye d'être le médiateur de cette bonne œuvre. Mais encore un coup je ne sais point me mêler des affaire des Gens, et même de mes amis plus qu'ils ne le veulent eux-mêmes.

Je vous dois des remercimens pour la Caffetiére que vous avez pris la peine de nous envoyer elle est trés bien et j'ai prié M. Chappuis, que je vous prie d'embrasser pour moi, de vous en rembourser le prix.

J'ai receu aussi des nouvelles de l'ami Guillot et j'apprens avec grand plaisir qu'il se porte bien : mais j'ai bien du chagrin de ne pas trouver d'occasion pour lui envoyer trois chemises qu'il a laissées ici, si par hasard il partoit quelqu'un de Genève pour l'Angleterre, je vous prie de les engager à s'en charger en passant[2].

J'ai pensé à une chose qui pourroit faire plaisir à Mrs vos fils et qui du moins leur feroit un trés grand honneur, c'est de donner dans l'Encyclopedie une relation de leur voyage des glaciéres et leurs observations. J'en ai déja parlé aux Editeurs et ils l'employeront avec plaisir si cela vous convient. J'ai pensé que c'étoit une occasion heureuse et qui peut etre

1. Dix ans plus tard, Rousseau ne devait plus garder qu'un souvenir confus de cet incident. Le 14 octobre 1764, en effet, il écrit à Lenieps : « M. D[e Luc] a des défauts qui sont assés désagréables ; mais c'est un honnête homme, bon citoyen, qui, sans cagoterie, a de la religion et des moeurs sans apreté. Je vous dirai qu'à mon voyage de Genève, en 1754, il me parut desirer de se raccomoder avec vous, mais je n'osai vous en parler, voyant l'éloignement que vous aviez pour lui. Cependant, il me seroit fort doux de voir tous ceux que j'aime s'aimer entre eux. »

2. Voyez les nos 199 et 223.

ne se retrouvera jamais d'immortaliser leur nom et de le faire figurer avec honneur à côté de ceux des plus grands hommes de l'Europe[1].

Bon jour, Monsieur et bon Concitoyen, je vous embrasse de tout mon cœur et vous aime de même.

J. J. Rousseau

N° 200.

[Réponse de J.-F. De Luc à J.-J. Rousseau][2].

[Genève] 20° Janvier 1755.

La joye ou vous aspirés, Mon Cher Concitoyen, de nous voir réunis M. Le Nieps et moi par vôtre Médiation est digne de vous : aussi vai-je vous donner une preuve qu'il ne tiendra pas à moi de vous la procurer.

Pour cet effet Je vous prie de faire agréer à M. Le Nieps l'extinction entiere du juste ressentiment que je pourrois avoir dans tous les cas où vous estimerés qu'il a tort envers moi ; mais touchant ceux que M. Le Nieps peut m'attribuer envers lui, Je le prie de me les communiquer naïvement par vôtre entremise, afin que je m'en justifie une bonne fois pour toutes, ou que je lui donne la satisfaction que vous jugerés convenable.

C'est moi qui vous dois des remercimens pour le prix de la Caffetiere que M. Chappuis m'a remboursé. Il m'a communiqué vôtre Lettre du 10e de ce mois, qui nous annonce l'envoy prochain de Vôtre excellent Ouvrage ; Ne doutés point qu'il ne soit reçu dans nôtre Patrie selon vos desirs, et peut-être même au delà. Vous trouverés inclus le dessein que M. Soubeiran a fait pour la Vignette de vôtre inestimable

1. Au-dessous de la signature, on lit, de la main de J.-A. De Luc, petit-fils du destinaire : « Le voyage des Glaciers avoit eu lieu du 12 au 19 Août 1754. Les deux fils de De Luc ne profitèrent point de l'offre de Rousseau, c'est dommage. »

2. *INÉDIT*. Transcrit d'une copie de la minute autographe. (Papiers De Luc.)

Epitre[1]. Il est excusable de l'avoir tant retardé, Car outre ses affaires journalieres il a été extraordinairement occupé par la reconnoissance d'un Domaine qu'il a sur les Terres cedées au Roy de Sardagne ; Il vous embrasse et vous souhaite toutes sortes de biens. L'Aigle est de sable en champ d'or, et la Clef est d'or en champ de gueules.

A l'égard de l'honneur que vôtre amitié pour mes fils voudroit leur faire dans l'Encyclopédie, Je ne vois pas comment ils pourront s'en prévaloir. La relation du Voyage des Glacieres ne fait que partie de l'ouvrage auquel ils travaillent, et pour lequel ils l'ont fait. C'est un tout par le moyen duquel ils établissent une Théorie de la Terre conforme à la Genese, et fondée sur la plus saine phisique[2]. Ils se proposent de la mettre au jour, ainsi Mrs les Editeurs de l'Encyclopedie pourront en tirer ce qu'ils jugeront à propos ; La Grace que Dieu m'a faite en me donnant mes deux fils dans sa benediction ne me permet pas d'en dire davantage ; mais ils sont très sensible[s] à cet effet de vôtre Amitié pour eux, et vous en conserveront cherement leur sincere reconnoissance.

Quoique vous n'en doutiés pas, je prend plaisir à vous dire que je vous aime.

1. Les armes de la Ville de Genève, dessinées pour la première page de l'Epître dédicatoire. Voir le facsimilé, page 70.

2. L'ouvrage en question, signé du seul nom de Jean-André De Luc, n'a paru qu'en 1778, sous le titre : *Lettres physiques et morales sur les montagnes et sur l'histoire de la terre et de l'homme.* Londres, 6 vol. in-12.

N° 201.

A M. [Marc-Michel Rey, libraire a Amsterdam][1].

A Paris, le 12e Décembre 1754.

Quoique, n'ayant pas de vos nouvelles, Monsieur, l'expérience m'ait appris à ne pas croire étourdiment que vous travaillez à notre affaire comme vous me l'avez promis, je vous envoye pourtant par précaution une addition essentielle que je vous prie d'avoir l'œil à faire placer exactement. J'en aurai encore une ou deux pour la suite du Discours, mais vous vous pressez si peu que ce n'est pas la peine de me presser. Quoique je n'aye pas l'honneur d'être connu de M. l'Abbé Yvon, je vous prie de vouloir lui dire combien je suis sensible à ses bontés et le remercier derechef des soins qu'il veut bien se donner pour notre besogne. Il y a dans cet ouvrage plusieurs phrases incorrectes que j'ai laissées à dessein, ainsi il ne faut que suivre fidèlement le manuscrit. Donnez-moi des nouvelles de votre santé, de celle de Madame Rey, recevez mes embrassemens et présentez lui mes respects.

J. J. Rousseau

Quand vous aurez quelque chose à m'envoyer vous me ferez plaisir de profiter de toutes les occasions qui pourront éviter les frais de la poste sans incommoder personne.

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, n° 5.

N° 202.

A MADAME LA MARQUISE DE MENARS[1].

Paris, le 20 décembre 1754. [ou 1755 ?]

Madame,

Si vous prenez la peine de lire l'incluse[2], vous verrez pourquoi j'ai l'honneur de vous l'addresser. Il s'agit d'un paquet que vous avez refusé de recevoir, parce qu'il n'étoit pas pour vous, raison qui n'a pas paru si bonne à Monsieur vôtre gendre. En confiant la lettre à vôtre prudence, pour en faire l'usage que vous trouverez à propos, je ne puis m'empêcher, Madame, de vous faire réfléchir au hasard qui fait que cette affaire parvient à vos oreilles. Combien d'injustices se font tous les jours à l'abri du rang et de la puissance, et qui restent ignorées, parceque le cri des opprimés n'a pas la force de se faire entendre ! C'est surtout, Madame, dans vôtre condition, qu'on doit apprendre à écouter la plainte du pauvre, et la voix de l'humanité, de la commisération, ou du moins celle de la justice.

Vous n'avez pas besoin, sans doute, de ces réflexions, et ce n'est pas à moi qu'il conviendroit de vous les proposer ; mais ce sont des avis qui, de votre part, ne sont peut être pas inutiles à vos enfans.

Je suis avec respect, etc.

1 Transcrit de la copie autographe de J.-J. R. (Bibl. de Neuchâtel, 7885, p. 30-31.) Cette lettre, non plus que la suivante, ne fut pas expédiée, comme le montre la lettre N° 204, adressée à Mme d'Épinay. Sur la copie de Neuchâtel, Rousseau a ajouté cette note : « Ces deux lettres pourront expliquer une petite note de l'Héloïse adressée à l'homme au beurre. » (A la fin de la lettre VII de la Ve partie.) — Pour la date, voyez p. 147, note 2. [P.-P. P.]

2. L'incluse, adressée à M. le comte de Lastic, suit.

N° 203.

A M. le comte de Lastic[1].

(Incluse dans la précédente.)

Paris, le 20 décembre 1754. [ou 1755 ?]

Sans avoir l'honneur, Monsieur, d'être connu de vous, j'espère qu'ayant à vous offrir des excuses et de l'argent, ma lettre ne sauroit être mal reçue.

J'apprends que Mademoiselle de Cléry a envoyé de Blois un panier à une bonne vieille femme, nommée Mad[e] le Vasseur, et si pauvre qu'elle demeure chez moi ; que ce panier contenoit, entre autres choses, un pot de vingt livres de beurre ; que le tout est parvenu, je ne sais comment, dans vôtre cuisine ; que la bonne vieille, l'ayant appris, a eu la simplicité de vous envoyer sa fille, avec la lettre d'avis, vous redemander son beurre, ou le prix qu'il a coûté ; et qu'après vous être moqués d'elle, selon l'usage, vous et Madame votre Épouse, vous avez, pour toute réponse, ordonné à vos gens de la chasser.

J'ai tâché de consoler la bonne femme affligée, en lui expliquant les règles du grand monde et de la grande éducation ; je lui ai prouvé que ce ne seroit pas la peine d'avoir des gens, s'ils ne servoient à chasser le pauvre, quand il vient réclamer son bien ; et, en lui montrant combien *justice* et *humanité* sont des mots roturiers, je lui ai fait comprendre, à la fin, qu'elle est trop honorée qu'un Comte ait mangé son beurre. Elle me charge donc, Monsieur, de vous témoigner sa reconnoissance de l'honneur que vous lui avez fait, son regret de l'importunité qu'elle vous a causée, et le desir qu'elle auroit que son beurre vous eût paru bon.

Que si par hasard il vous en a coûté quelque chose pour le port du pacquet à elle adressé, elle offre de vous le rembour-

1. Transcrit de la copie autographe (Bibl. de Neuchâtel, 7885, p. 31.).

ser, comme il est juste. Je n'attends là-dessus que vos ordres pour exécuter ses intentions, et vous supplie d'agréer les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

N° 204.

A Mme [d'Epinay][1].

Ce jeudi matin [26 déc. 1754 (ou 20 déc. 1755 ?)][2].

Il faut faire, Madame, ce que vous voulez. Les Lettres ne seront point envoyées et M. le Comte de Lastic peut desormais voler le Beurre de toutes les bonnes femmes de Paris, sans que je m'en fache[3]. Laissons donc là Monsieur le Comte, et parlons de vôtre santé qu'il ne faut pas mettre en jeu pour si peu de chose; je ne sais que vous dire des ordonnances de M. Tronchin : vôtre expérience me les rend furieusement suspectes ; il a tant de reputation qu'il pourroit bien n'être qu'un charlatan. Cependant je vous avoüe que j'y tiens encore, et que j'attribue le malentendu s'il y en a à l'inconvénient de l'éloignement. Quoi qu'il en soit, j'approuve beaucoup le parti que vous avez pris de vous en tenir à son régime, ét de laisser ses drogues. C'est en général, tout l'usage que vous devriez faire de la medecine. Mais il faut choisir un régime et s'y tenir. Donnés-moi de vos nouvelles et de celles de Madame DesClavelles. Bon jour, Madame.

1. Transcrit, le 6 février 1924, de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 2 pages in-8°, la seconde blanche. [P.-P. P.]

2. Une main du xixe siècle a noté ici : « 20 décembre 1754 », date qu'ont reproduite les précédents éditeurs. Le 20 décembre, en 1754, était un vendredi ; faut-il lire 26, à cause de l'allusion aux lettres 202 et 203, datées du 20 et nécessairement antérieures à celle-ci, ou bien n'est-ce pas plutôt le *jeudi* 20 déc. 1755 ? Voy. p. 255, note 2. [P.-P. P.]

3. Dans une lettre écrite à la fin de 1760 et qu'on trouvera à sa date, Mme de Chenonceaux demande à supprimer la note de « l'homme au beurre » de la *Nouvelle Héloïse*. « Un moment de malentendu, dit-elle, dont on peut encore vous avoir très mal rapporté les propos, ne doit pas prévaloir sur les excuses et les honnêtetés que j'ai été moi-même chargée de vous faire de leur part. » (Voyez encore p. 255.)

N° 205.

A Mme [Dupin][1].

Ce lundi matin [1755 (?)].

Rousseau voudroit prier Madame Dupin de le prier à diner ; non qu'il croie avoir besoin d'invitation, mais pour s'assurer qu'il ne trouvera point d'autre belle dame que la maîtresse de la maison, défaut que sa présence ne laisse pas oublier, mais que son entretien répare.

Raison ne sois point éperdue,
Près d'elle tu gagnes toujours ;
Le sage te perd à sa vue,
Et te retrouve en ses discours.

Miséricorde! Jean-Jaques faire des vers ! Pardon, Madame, et du secret, je vous supplie. Ils sont échappés malgré moi.

1. Transcrit de l'imprime en 1884 par M. le comte de Villeneuve-Guibert, dans *Le Portefeuille de Mme Dupin,* p. 344. Ce billet, dont il est impossible de déterminer la date, est arbitrairement placé à l'année 1755. [Th. D.]

N° 206.

A Monsieur
Monsieur [Jacob] Vernes,
ministre de l'Evangile,
au bas de la Cité, à Genéve[1].

A Paris, le 2 janvier 1755.

Il y a longtems, Monsieur, que je veux vous écrire et que je n'en fais rien. Car, quand je me mets à causer avec vous, je vous ai dit plus de choses, en une minute, au fond de mon coeur que je ne pourrois vous en écrire en deux heures, et cela me dégoûte de prendre la plume. Sachez-moi donc un peu de gré de ma négligence, et, quand vous aurez à me la reprocher, dites-vous bien à vous-même : « Il ne m'écrit point, mais il m'aime toujours. »

Je savois déjà que M. de Voltaire alloit à Genève et de là à Prangin. Quand vous négligez de voir ce premier écrivain de son siècle, vous ne connoissez pas tout le sacrifice que vous faites à la vertu ; car il n'est pas seulement le plus bel esprit, mais le plus aimable des hommes en société, et si l'on pouvoit commercer avec son esprit seulement, il faudroit passer la vie à ses genoux. Pour moi, quoi qu'on en puisse dire, je connois l'acharnement de la jalousie, et j'ai peine à céder aux funestes impressions qu'on cherche à nous donner de son caractére. On ne peint point comme il a fait les charmes de

1. Publié pour la première fois dans *La Mode, revue de modes. Galerie de mœurs. Album des Salons,* 2e année (1830), livraison du 20 novembre, d'après l'original autographe appartenant à Emile de Girardin. Transcrit ici de cette impression. En 1858, le Marquis de Flers a publié dans le n° du 15 mai du *Réveil,* les premières lignes du 2e alinéa : « Je savois que M. de Voltaire... à ses genoux », d'après l'original autographe qu'il possédait et croyait inédit. En 1878, Louis Dufour-Vernes a imprimé la lettre entière, en la donnant, lui aussi, comme inédite, dans *Recherches sur J.-J. Rousseau* et *sa parenté,* p. 43-45, d'après une copie manuscrite qui présente quelques différences. [Th. D.]

la vertu et les douceurs de l'amitié sans avoir un coeur propre à sentir l'une et l'autre. Jamais je ne désirai si fortement qu'il justifiât mes préjugés en sa faveur, qu'aujourd'hui que le voilà dans ma Patrie. Puisse-t-il aimer et instruire mes compatriotes, et laisser nos gens de lettres aussi bien unis qu'il les a trouvés.

Il est vrai que M. Rey s'est chargé de mon manuscrit, mais cet ouvrage est loin d'être prés (*sic*) à paroître, et quand il paroîtra, peu de gens en seront plutôt instruits que vous et M. Abauzit. Je ne vous ai point encore parlé de votre Mémoire sur les variations de l'humeur[1]; je l'ai lu et j'en ai trouvé l'hypothèse ingénieuse; je ne l'ai point encore montré à M. Diderot, parce qu'il a essuyé de la part de ses libraires des tracasseries qui l'ont mis à la veille d'abandonner l'Encyclopédie. D'ailleurs il y a encore un volume d'intervalle avant que d'arriver à l'H. A présent que tout est pacifié, j'aurai soin de faire ce qu'il faut, et je vous en donnerai des nouvelles dans ma premiére [lettre].

Mille respects, je vous prie, à toute votre famille, sans oublier votre aimable et respectable belle-soeur[2]. Je voudrois bien qu'en buvant à ma santé elle pût faire quelque chose pour la sienne: pour moi, j'attends tout des secours de la médecine, de vos soins, du tems et de sa patience, et je compte bien, à mon retour, vous féliciter en la trouvant sur pied ou du moins vous aider à la désennuyer auprès de son lit. Mille amitiés à M. de Rochemont et à M. Lesage, à qui vous direz, s'il vous plaît, que les nouveaux honneurs de M. d'Alembert ne le lui ont point fait oublier, et que Dimanche dernier

1. Voltaire écrit à d'Alembert, le 29 décembre 1757 : « M. le ministre Vernes vous a, je crois, donné l'article *Humeur*, mais si vous ne l'aviez pas de sa main, je me serois proposé. ». Le 15 janvier 1758, d'Alembert écrit à J. Vernes : « Je n'ai point vu l'article *Humeur* dont vous me parlez, et M. l'abbé Morellet ne m'a point remis le mot *Idolâtrie* : peut-être l'a-t-il donné à M. Diderot. Au reste, je viens de renoncer à l'Encyclopédie... » (Cf. *Revue critique* du 24 oct. 1898, article de M. Eug. Ritter.)

2. Mme Simonde-Sartoris, mère de l'historien Sismondi. (*Note de Louis Dufour-Vernes.*)

nous bûmes à sa santé et même à la vôtre, car on y mit tous mes compatriotes, et vous auriez dû remercier encore quand on n'y auroit mis que ceux qui me sont le plus chers.

J. J. Rousseau

Je vous avertis que si vous me plantez encore des *Monsieur* en sentinelle, vous en aurez dans ma première lettre par bataillons.

N° 207.

A M. [Marc-Michel Rey, libraire a Amsterdam][1].

A Paris, le 3e Janvier 1755.

J'ai enfin receu, Monsieur, les trois premières feuilles qui m'ont été apportées de l'hôtel de Soubise sans que j'en sache davantage ; je suppose que les pacquets en sont contresignés et ne coûtent rien de port ; car si le port se paye, je ne souffrirai pas que personne le paye pour moi. En pareil cas, vous pourrez m'adresser les feuilles suivantes en droiture, ou bien attendre quelque occasion de voyageur ; ou bien vous servir de l'adresse suivante : *A Monsieur Le Blanc pour remettre à M. François Mussard. A Paris.* Il n'est pas nécessaire que mon nom y soit. Mais il suffira de porter le pacquet cacheté à M. Paul Renoird et le prier de le joindre aux envois qu'il fait à M. Le Blanc. Tout bien compté, j'aime autant que vous me fassiez directement la pluspart de ces envois ; mais il faut envelopper vos feuilles avec un peu plus de soin : car celles-ci me sont arrivées toutes rongées et percées. Voici maintenant mes observations sur votre travail.

Le caractère est très beau, et le papier me paroîtroit beau aussi, si la première feuille n'enlaidissoit les autres. Il ne faut pas que rien venant de moi présente une apparence trompeuse. Ainsi, Monsieur, faites s'il vous plait que la première feuille soit semblable aux autres ou les autres à la première ; au moins pour celles qu'on tirera désormais. Le mot *Dédicace* au haut des pages est ridicule ; il ne falloit rien que le chiffre, ou les mots *Epitre dédicatoire*[2]. Les mots *Magnifiques, tres honorés &c.* sont tantôt en lettres capitales et tantôt en petites lettres, ce qui ne fait pas un bon

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, n° 6.
2. Le mot *Dédicace* est resté au haut des pages. (*Note de Bosscha.*)

effet. L'astérisque page 10 qui doit indiquer une note, n'est point répété à la marge avec un chiffre, de sorte qu'on ne sait à quelle note il renvoye [1]. Je n'ai trouvé que deux fautes dans les lettres; l'une page 32 *serez* pour *seriez* [2] et l'autre pag. 41 ligne 3 en remontant *sont le plus* pour *sont les plus*. Quant à celle-ci, comme il n'est question que d'une *s* à ajoûter et que cela se peut faire aisément en pliant la feuille, vous m'obligerez beaucoup d'y faire faire cette petite correction. Les fautes de ponctuation sont innombrables. Quand j'ai désiré qu'on suivît exactement le manuscrit je n'entendois pas parler de la ponctuation qui y est fort vicieuse. Priez M. l'Abbé Yvon de vouloir bien la rétablir dans les épreuves suivantes. Je vois que vous n'avez point encore vos vignettes ; je vous prie de m'envoyer des épreuves sitôt que vous les aurez. En relisant les feuilles j'y retrouve d'autres fautes que je n'avois point apperçues comme *état* pour *Etat* à chaque moment. p. 14 *seulemeut* pour *seulement* [3]. p. 23 *heureux* pour *heureuse*. p. 33 *modesté &c.* [4]. Je me confirme par ces observations dans l'opinion où j'étois déjà que les gens de génie et d'esprit, ceux qui font eux-mêmes les meilleurs livres, sont les moins propres à corriger les épreuves des autres, et je vous avoüe que cela m'épouvante un peu pour la suite de notre besogne; en voyant trop promptement ce qui doit être sur le papier, on regarde moins attentivement sans le vouloir ce qui s'y trouve réellement.

Il faut que je vous gronde pour la lettre qu'a receue de vous

1. La faute signalée ici par Rousseau n'a pas été corrigée par l'imprimeur.

2. Ce n'est pas à la page 32 (du texte), mais à la page XXXII (de la dédicace), ligne 9, qu'on lit le mot *serez,* pour *seriez.* De même, ce n'est pas p. 41, mais p. XLI, qu'il y a *le plus* pour *les plus*. Bosscha s'est trompé en annotant ce passage.

3. La coquille se trouve effectivement à la onzième ligne de la page XIV (Dédicace). Bosscha, trompé par les chiffres arabes, a, ici encore, fait une confusion dans ses notes. D'ailleurs, il n'a pas eu sous les yeux l'édition orignale et ses notes se rapportent à une contrefaçon de 1755.

4. De même, il faut lire ici p. XXIII, p. XXXIII, où les coquilles sont restées. Lorsqu'il écrivait cette lettre, Rousseau n'avait vraisemblablement encore reçu que des « bonnes feuilles » de la dédicace. Les corrections qu'il demande se trouvent à l'Errata. [P.-P. P.]

M[lle] le Vasseur. Si cette lettre avoit passé par mes mains elle ne l'auroit jamais vue; mais puisqu'elle sait que vous lui destinez un présent, quoique fort mal à propos, je ne veux donner la mortification ni à vous ni à elle de vous le faire renvoyer ; elle me charge de vous en faire d'avance ses tres-humbles remercîmens.

Je prépare mon Dictionnaire de Musique pour le mettre sous presse l'Eté prochain ; mais il faut que je voye l'exécution de ce que vous avez entre les mains pour savoir à quoi m'en tenir à l'avenir. D'ailleurs, le principal débit de cet ouvrage sera probablement en France, et comme rien n'empêche qu'il n'y soit imprimé, pour peu que vous eussiez là dessus d'indifférence, je ne serois pas fâché de le donner ici sous mes yeux.

J'attends de vos nouvelles à votre loisir et à celui de votre imprimeur ; n'oubliez pas je vous prie, quand on pliera la 3[e] feuille, de faire ajoûter l'*s* page 41 et tâchez par votre exactitude à venir que nous n'ayons besoin de carton nulle part. Je vous enverrai mes additions quand vous approcherez des feuilles où elles doivent entrer.

Bon jour, Monsieur, bien des respects à Madame.

Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 208.

A M. [Marc-Michel Rey, libraire a Amsterdam] [1].

A Paris le 24 Janv[r]. 1755

J'ai receu, Monsieur, votre second pacquet à mon adresse contenant les trois feuilles suivantes. Comme les frais de la Poste sont énormes, peut être pourrez vous me les éviter désormais à l'aide du Billet ci-joint.

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, n° 7.

Je suis fort content du caractère et même de la correction, à la ponctuation près. Il y a cependant une faute dans chaque feuille qui se peut facilement corriger à la plume en pliant la feuille, et vous me ferez un sensible plaisir de les faire corriger exactement[1].

La première est à la 4e feuille p. XLVII, ligne 7e, *c'est donc à vous,* effacez *donc.*

La 2e mérite de l'attention et demande du soin : si vous aviez la patience de la corriger vous même, ce seroit le seul moyen qu'elle fut bien réparée.

Elle est à la 5e feuille p. LXVIII, ligne 8 :
des uns, ou est porté, mettez *des uns ; on est porté.* Pour cela, après avoir légérement effacé avec un canif la liaison de l'*u* il faut avec la plume transporter la liaison en haut pour changer l'*u* en *n*, puis ajoûter un point sur la virgule.

La troisième est à la 6e feuille B, page 11, ligne troisième en remontant.

Conforme lisez *conformé ;* comme il n'est question que d'un accent, le garçon peut l'ajoûter aisément en pliant la feuille.

Je laisse les autres fautes parcequ'elles ne sont pas importantes, et qu'un lecteur attentif ne sauroit s'y tromper.

Bon jour, Monsieur, je vous embrasse et vous recommande instamment l'exactitude afin de n'avoir pas besoin de carton.

J. J. ROUSSEAU

1. Les corrections ont été faites à l'*Errata*. Bosscha, qui n'a pas eu sous les yeux l'édition originale, dit qu'elles ont été faites, non à la main, mais au moyen de cartons. Il ajoute : « La seule minute des lettres de Rey que j'ai trouvée est sa réponse à la lettre du 23 février ; on y lit : *Dans le commencement j'avois dessein de corriger à la main les fautes que vous m'indiquiez, mais il y en a trop pour pouvoir y satisfaire* ».

N° 209.

A M. [Marc-Michel Rey, libraire a Amsterdam][1].

Vous trouverez ci joint, Monsieur, le dessein du cartouche aux armoiries de la Rép^{e}. que M. Soubeiran m'a fait tenir pour vous l'envoyer ; je vous prie qu'il soit gravé avec soin.

Comme vous êtes encore loin des notes, je ne me presse pas de vous envoyer quelques additions que j'ai à y faire. Quant aux feuilles que vous m'enverrez désormais, je vous prie que ce soit sous le couvert de *Monsieur Dupin de Chenonceaux, Fermier Général, à l'Hôtel des Fermes du Roy, à Paris.*

Bon jour, Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur, je vous prie de saluer pour moi Madame votre Epouse et Monsieur l'Abbé Yvon.

J. J. Rousseau

A Paris, le 1^{r}. Fev^{r}. 1755

N° 210.

A Monsieur
Monsieur Marc-Michel Rey Libraire
A Amsterdam[2].

[vers le 5 février 1755.]

Monsieur Rey est prié de veiller à ce que ces additions soient exactement rapportées en leur lieu ; il vaudroit beaucoup mieux les omettre que de les mal placer, et la moindre faute nous réduiroit à l'embarras de cartons. Je ne me presse

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, n° 8.

2. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha (n° 9), qui donne pour ce billet l'adresse qu'il a négligé de reproduire en tête des autres lettres de Rousseau à Rey. Il ajoute que Rey a noté dans un coin du billet : « Receüe le XIe fevr. 1755. »

pas d'envoyer les additions pour les notes, voyant clairement depuis longtemps que Monsieur Rey a beaucoup d'affaires plus pressées que la mienne.

N° 211.

A M. [Marc Michel Rey, Libraire a Amsterdam] [1].

J'ai receu, Monsieur, vos trois derniers envois contenant les feuilles C, D, E, F et G, sur lesquelles vous avez ci-joint mes observations, quant à ce que vous me marquez du pacquet précédent, non seulement j'en ai payé le port taxé 5 livres 12 sous, mais je suis certain que le pacquet avoit été ouvert et recacheté d'une empreinte de votre chiffre qu'on avoit eu la patience de tirer ; c'est pourquoi, quoique la feuille C me soit venue depuis en bon état et franche par la même voye, je vous prie de ne vous plus servir désormais que de la dernière adresse que je vous ai donnée et par laquelle vos envois me parviennent exactement et surement.

NB. [2] Feuille C, page 24, ligne trois. *Plusieurs en trouvent qui &c.* il faut : *plusieurs en trouvent-ils qui,* quoique cette façon de parler soit un peu sauvage, comme elle fait un sens tout différent j'ai eu mes raisons pour l'employer, et je me souviens très-bien que le mot *ils* n'est pas omis dans le manuscrit. Ainsi je vous prie de ne pas manquer de le rétablir à l'aide d'un carton.

Même feuille p. 34, l. 3, *de tems* un mot de deux et dans la ligne suivante *la quelle* deux mots pour un.

P. 38, 5[e] ligne en remontant : *matin* pour *main,* ligne suivante, *connoissances, nécessaires*, lisez *connoissances nécessaire* sans virgule et sans *s*, parce que *nécessaire* ne se rapporte pas à *connoissances* mais à *degré.*

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, n° 10.
2. Ici encore, Bosscha s'est trompé en disant en note que ces fautes ont été corrigées « dans l'édition ». L'édition originale ne les corrige qu'à l'Errata.

Feuilles D, p. 46, ligne 3 en remontant *ces* pour *ses*.

Feuille E, p. 61, ligne 7 *conditions. je* faites un point de la virgule.

P. 62, ligne 8, *extience*, lisez *existence*.

P. 70, ligne 4, *comme un être*, lisez *pour un Etre* [1].

Feuille F, p. 76, ligne 7, *pourroient*, lisez *pouvoient*.

Le reste est assez correct à la ponctuation près qui est partout très négligée.

Vous me marquez que mes 60 exemplaires seront exactement corrigés : c'est ceux là où la correction est le moins nécessaire puisqu'elle y sera aisément suppléée par moi ou mes amis. Mais c'est pour le public qu'il faut corriger avec soin. Du reste, les corrections indispensables sont en petit nombre jusqu'à présent ; et il n'y en a qu'une dans les 5 dernières feuilles, qui est la première notée ci derrière, qu'il faille faire nécessairement. Vous pouvez négliger les autres.

A l'égard des six premières feuilles. Il y a dans la feuille 4e page XLVII le *donc* à effacer, ligne 7. Feuille 5, page LXVIII, ligne 8, *des uns : on est* à substituer au lieu de *des uns, ou est*, c'est à dire un point à ajoûter et un *u* à changer en *n* [2].

Je vous abandonne toutes les autres fautes des 11 premières feuilles à condition que vous aurez soin de faire corriger exactement ces trois là dans tous les exemplaires, soit à la main, soit avec des cartons.

Vous aurez la semaine prochaine les additions et changemens pour les notes, auxquelles je juge que vous ne serez pas sitôt.

En relisant cette lettre, je trouve les corrections exactes, mais un peu embrouillées. Je ne laisse pas de vous l'envoyer espérant que vous mettrez plus de soin à corriger le texte qu'à presser l'édition.

Bon jour, Monsieur, je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

A Paris, le 20 Fevr. 1755.

1. Après ces mots Rey a écrit : *se trouve au mns*. (Note de Bosscha.)

2. J.-J. avait déjà indiqué ces deux corrections dans la lettre du 24 janvier.

N° 212.

A Monsieur
Monsieur Perdriau, ministre du St Evangile
et Pasteur a Genève[1].

A Paris, le 20 février 1755.

Vôtre derniére Lettre, Monsieur, m'a fait un plaisir d'autant plus sensible que j'étois fort inquiet de l'impression qu'auroit faite sur vous ma précédente. Vôtre amitié m'en est devenue plus chére aprés l'avoir trouvée à l'épreuve de ma franchise. Toutes vos observations sont très sages ; mais je m'assure que des intentions aussi pures que les miennes ne laisseront à personne le courage d'en avoir d'autres en me lisant. Vous avez su le mauvais succès de mes négociations pour la Bible de Sixte Quint ; mais vous n'avez pu savoir tout le chagrin qu'il m'a causé, et quoiqu'il n'y ait point eu de ma faute, je me reproche mon malheur dans cette circonstance comme je me reprocherois mon tort dans toute autre. Quant au manuscrit dont vous me parlez, il y a plus de six semaines que je l'ai remis à M. Vernes; je souhaite qu'il ne se trouve pas indigne de la place qu'on veut bien lui accorder[2].

Vous regretterez ainsi que moi l'illustre Montesquieu[3]. C'est à ceux qui ont une patrie et qui l'aiment à pleurer ce grand homme. Il n'avoit pas besoin d'une si longue vie pour être immortel ; mais il eût dû vivre éternellement pour

1. Transcrit de l'imprimé par M. A. François, dans la *Semaine littéraire* du 15 sept. 1923. L'adresse, que n'indique pas cet éditeur, m'est fournie par le catalogue « *of the collection of autograph letters and manuscripts, the Collection of Professor Maunoir of Geneva,* 18-19 déc. 1846. Puttick & Simpson, London, n° 299 ».

2. Il s'agit du manuscrit du xvie siècle, sur le procès de Jeanne d'Arc, donné par J.-J. Rousseau à la Bibliothèque de Genève (cf. plus haut, lettres nos 187 et 189).

3. Montesquieu est mort le 10 février 1755 ; il était né le 18 janvier 1689.

apprendre aux peuples leurs droits et leurs devoirs. J'étois à la campagne quand il mourut, et j'appris que de tous les gens de lettres dont Paris fourmille, le seul M. Diderot avoit accompagné son convoi ; heureusement, c'étoit aussi celui qui laissoit le moins apercevoir l'absence des autres.

J'ai eu, ce Carnaval, un spectacle bien agréable, mais qui ne suffit pas pour consoler de celui-là. C'est le bonhomme Fontenelle[1] qui, chez Mme Helvétius, ouvrit le bal avec une jeune demoiselle de quatre ans[2]. J'avois conseillé à la mère de ne pas manquer pour sa fille l'occasion de cette singularité ; je suis persuadé que ce sera pour la petite personne une anecdote mémorable qu'elle n'oubliera qu'à trente ans, comme de raison, mais qu'elle se rappellera dans sa vieillesse avec plaisir.

Si le froid a été vif à Genève, il ne l'a guéres moins été à Paris ; mais il se tempére depuis quelques jours et j'espére que nous en voilà tout à fait quittes. Je traduirai d'autant plus volontiers le quatriéme volume de Giannone que j'aurai le plaisir, en y travaillant, de songer que vous vous êtes occupé de moi. Je vous embrasse avec respect et de tout mon coeur.

Mille respects, je vous supplie, à M. Query.

1. Fontenelle était alors âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, étant né en 1657.

2. Collé, dans son *Journal et mémoire sur les hommes de lettres* (Édition H. Bonhomme, F. Didot, 1868, tome II, p. 64), raconte la même anecdote : « Dans les premiers jours de ce mois (février 1755), M. Helvétius donna un très beau bal, qui fut ouvert par M. de Fontenelle, qui, quelques jours après, entrait dans sa centième année, avec Mlle Helvétius cadette, qui n'a qu'un an et demi. Fontenelle fit encore la révérence, embrassa la petite fille de Mme d'Épinay, âgée de sept ans, fit une deuxième révérence avec elle et l'embrassa encore. Voilà comme on voit de la besogne pour un galant de quatre-vingt-dix-neuf ans accomplis, deux révérences, deux complimens et deux baisers ; toute plaisanterie à part, c'est chose bien extraordinaire : cet homme a encore toute sa tête. » Collé exagère en ce qui concerne l'âge du vieillard et celui de sa jeune danseuse. [P.-P. P.]

N° 213.

A M. [Marc-Michel Rey, Libraire a Amsterdam][1].
(Fragments)

Puisque vous voulez, Monsieur, me dédommager de la lenteur par l'exactitude, ayez, je vous prie instamment, la plus grande attention aux remarques et additions suivantes :

Feuille H, page 111, ligne 3, *naturelle* lisez *mutuelle*. Ce changement est indispensable et ne peut se faire qu'avec un carton.

Même page, p^re^. ligne, *amena* lisez *amène*. On peut faire un *e* de l'*a*.

A la page 112, ligne p^re^, immédiatement derrière la précédente *s'accoûtume* lisez *s'accoûtuma*, on peut faire un *a* de l'*e*[2].

Je me borne à ces trois corrections quoiqu'il n'en manque pas d'autres à faire dans cette feuille. Je suis fâché de l'embarras que tout cela vous donne, mais je ne puis me résoudre à dire de pareilles absurdités, et je compte bien que vous ne les laisserez pas.

Passons maintenant aux notes.

Note I, aux deux tiers environ, il y a :

Or il falloit absolument, ce me semble, que ce privilége fût interprété etc.

Changez ainsi cet endroit :

Quand Hérodote ne nous apprendroit pas la restriction qui fut mise à ce privilége, il faudroit nécessairement la supposer ; autrement Otanès etc.

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha (n° 11), qui dit ici, en note : « Je n'ai trouvé que deux fragments de la lettre qui contenait les additions pour les notes que Rousseau avait promises dans la précédente. Ce sont deux morceaux de papier, dont l'un est la moitié d'une feuille qui a été coupée en deux. La moitié qui manque a sans doute été donnée au compositeur. Le second morceau ne contient que la fin de la lettre. »

2. Ces trois corrections ont été faites par un carton remplaçant les pages 111-112 dans l'édition originale. [P.-P. P.]

... Même note 7, dans l'alinéa suivant qui commence par ces mots *je ne répéterai point ici* etc. Je ne me souviens pas si entre ces mots *son plus charmant ouvrage* et ceux-ci *que les sauvages* etc. j'ai répété le mot *goûts*. S'il n'y est pas il faut l'y mettre[1].

A la fin du même alinéa après ces mots *auquel ils sont destinés*, ajoutez de suite ce qui suit :

Que seroit-ce si j'entreprenois de montrer l'espèce humaine attaquée dans sa source même, et jusques dans le plus saint de tous les liens, où l'on n'ose plus écouter la nature qu'après avoir consulté la fortune, et où le désordre civil confondant les vertus et les vices, la continence devient une précaution criminelle, et le refus de donner la vie à ses semblables, un acte d'humanité ? Mais sans déchirer le voile qui couvre tant d'horreurs, contentons nous d'indiquer le mal auquel d'autres doivent apporter le remède[2].

Qu'on ajoute à tout cela etc.

Tout à fait à la fin, de la même note 7, après ces mots, *trop petit pour ses habitans*, ajoutez l'alinéa suivant....

Voilà, Monsieur, mes corrections et additions ; donnez vous tout le tems de faire les unes avec soin et de bien mettre les autres à leur place. Je ne puis vous cacher que si vous laissez subsister les fautes que je vous ai indiquées et celles qui probablement se feront encore, non seulement l'ouvrage dont vous êtes chargé fera du tort à l'auteur, de quoi il se soucie fort peu, mais nuira infailliblement à l'Edition, chose qui m'intéresse beaucoup plus quoiqu'elle ne regarde que vous, parce que je ne me consolerois jamais d'avoir fait faire en ma vie une mauvaise affaire à un honnête homme. Bon jour, je vous embrasse.

J. J. Rousseau.

Ce 23 févr. [1755]

1. Il y est, p. 211.

2. Le passage se lit en effet, p. 212, mais, au lieu de *ses semblables*, il y a *son semblable*.

N° 214.

A M. [Marc-Michel Rey, Libraire a Amsterdam][1].
(Fragment)

... Feuille K, page 139, ligne 7, *repentirent* il faut *ressentirent* ce sont deux *ss* à substituer à un *p*. Je ne vois pas que cela puisse se corriger à la plume, ainsi je vous demande un carton pour cela ; n'y manquez pas, je vous en prie[2], c'est la seule faute dont je vous demande la correction dans ces deux feuilles

Quoique vous me rassuriez sur les fautes qui restent dans l'Edition, et dont je ne doute pas qu'il ne faille imputer quelques unes au manuscrit, je vous avertis pour la dernière fois qu'il y en a sept ou huit qui exigent nécessairement des cartons, de ce nombre est celle ci-dessus. Je vous ai envoyé à mesure la note de celles que j'ai observées. Si par hasard vous aviez égaré ces errata avec mes lettres, vous n'auriez qu'à me le marquer, et je tirerois derechef un errata des fautes essentielles pour vous l'envoyer.

Je suppose que le Discours est fini et que vous êtes aux notes, mais je dois supposer que les vignettes ne sont pas gravées puisque vous ne m'en avez point encore envoyé d'épreuve. Pour prévenir une faute presque immanquable, je dois vous avertir que vers la fin de la note 8, il y a dans un endroit ces mots *tourbe philosophesque*. Je vous prie d'avoir attention que l'imprimeur mette ainsi, et non pas *troupe philosophique*[3].

J'ai en effet remarqué plus de correction, à la ponctuation près, dans les trois dernières feuilles. Mais gare les notes. N'oubliez pas note 9 de marquer exactement l'endroit du

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha (n° 12), qui met ici en note : « Cette lettre avait été écrite sur deux feuilles. Je n'ai pas trouvé la première. »
2. Le carton a été fait pour remplacer les pages 139-140.
3. *Tourbe philosophesque* se lit p. 233, ligne 17.

frontispice, et dans le frontispice de coter la page où est cet endroit [1].

Quoique nous ne soyons pas prés de la fin, je dois vous prévenir de deux choses; l'une que la permission est une chose essentielle sans laquelle je vous prie, à moins que vous ne vouliez exposer ma personne, de ne point introduire mon ouvrage en France. Pour avoir cette permission, vous pouvez agir de concert avec M. Pissot, quant à moi je ne ferois qu'y nuire plustot que d'y servir, et il convient de toute manière que je ne m'en mêle pas.

L'autre est qu'aussitôt que l'ouvrage sera achevé d'imprimer, je vous prie de faire toute la diligence possible pour en faire parvenir par la plus prompte voye autre que la poste, vingt-cinq de mes exemplaires à Genève à l'adresse de *Mr. Marc Chappuis négociant.* Vous sentez qu'il convient que ces exemplaires soient distribués avant la publication de l'ouvrage. Ils doivent être aussi fort corrects.

Il y a longtems que Mlle le Vasseur vous auroit écrit pour vous remercier de votre présent, si je ne lui avois conseillé d'attendre encore afin de vous en accuser en même tems la réception ; ainsi ne vous en prenez qu'à moi si elle tarde si longtems à s'acquitter avec vous de son devoir.

Bon jour, Monsieur, bien des respects à Madame votre Epouse. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Ce 6 mars 1755.

N° 215

A M. [Marc-Michel Rey, Libraire a Amsterdam] [2].

A Paris, le 20 mars 1755.

Pour commencer, Monsieur, par l'article de ma précédente

1. L'imprimeur s'est conformé à ces recommandations.
2. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, n° 13.

lettre qui vous fait de la peine, tout ce que je puis et dois répondre à vos observations, c'est de vous prier de la regarder comme non écritte à cet égard[1].

Je ne vous renvoye point la feuille N, c'est à dire l'épreuve, les fautes qui s'y trouvent sont si légères que ce n'est pas la peine de vous en faire payer le port pour cela. Si vous donnez au reste la même attention, ce ne sera pas non plus la peine de m'en envoyer les épreuves.

Je remarque aussi avec plaisir que vous avez bien mis mes additions à leurs places.

Page 184, à la fin de la ligne 3, ajoutez un point sur la virgule.

Pages 188, ligne 10, 189, ligne 1, et 190, ligne 6, en remontant, *debout* est un seul mot.

Pag. 192, ligne 2, *ne font pas* lisez *ne sont pas.*

Voilà tout. Quand vous aurez fait tirer cette feuille N renvoyez-la moi, je vous prie, avec les autres.

Le cartouche aux armes de Genève, n'est pas de si bon goût que celui de M. Soubeiran. Cette grosse joufflue de Liberté n'a guéres l'air noble et fier, et les symboles qui l'environnent sont d'un petit genre. La vignette me paroît aussi trop grande et si la vôtre ne faisoit pas une espèce de contre-sens avec l'ouvrage, je l'aimerois bien autant. Faites comme vous jugerez à propos.

L'idée de l'errata m'étoit venue depuis longtems; mais qui est-ce qui regarde un errata? Apres tout; mais les fautes essentielles se bornent jusqu'ici à sept ou huit dont trois ou quatre demandent des cartons et les autres se peuvent aisément corriger à la main : nous abandonnerons le reste à la critique des sots.

1. « Probablement l'article qui avait fait de la peine à Rey, se trouvait dans la partie perdue de la lettre précédente. On ne doit pas s'étonner que Rey se sentît quelquefois blessé de l'amertume des réflexions de Rousseau. Veut-on savoir les soins qu'il prenait pour éviter des fautes, voici ce qu'il écrit dans sa réponse à la lettre du 23 février, dont j'ai trouvé la minute : *Je suis mortifié de voir que malgré tous nos soins il y ait encore des fautes; la feuille que je vous envoye a été lue par quatre personnes différentes : peut-être sera-t-elle mieux, je le souhaite.* » (Note de Bosscha.)

Je n'ai rien de plus à vous dire pour aujourd'hui. Mes complimens, je vous prie, à M. l'Abbé Yvon, mes respects à Madame Rey et recevez mes amitiés.

J. J. Rousseau

N° 216.

[Marc-Michel Rey a Malesherbes][1].

A Monseigneur, Monseigneur de Lamoignon de Malesherbes, premier président de la Cour des aides et inspecteur général de la Librairie de France[1].

Je prends la liberté, Monseigneur, de vous envoyer cy-joint tout le discour de Mr Rousseau à l'exception d'une page et demie qui ne sont pas encore finie et qui ne font absolument rien au sujet, j'aurois eu l'honneur de vous le faire voir en mns, si je vous avois rencontré chez vous quand j'y fut pour prendre congé, quand la suite de se discour sera finie j'aurai soin de vous le faire parvenir en attendant je vous demande en grâce de vouloir me permettre l'entrée à Paris de 2 ballots de cet ouvrage que je négocierai avec Messieurs mes confrères en Dieu et en Satyre, la grâce que je vous demande me vaudra quelque chose et me procurera l'honneur de vous aller faire ma révérence, et de vous remercier de cette faveur, il vous plaira de disposer du nombre d'exemplaires qu'il vous conviendra, j'en remettrai un exemplaire à M. Sallier pour la Bibliothèque du Roy, ou pour Monseigneur votre Père, etc., en m'honorant d'une réponse, je vous prie de ne point me renvoyer cet exemplaire le seul qui soit sorti de chez moi, mais de me faire la grâce de le garder, le Portefeuille de

1. Transcrit en 1912 de l'original autographe, alors *INÉDIT* (Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 1183), que j'ai publié dans le *Mercure de France* du 1er mai 1912. (Tirage à part : *Rousseau et Malesherbes*, Paris, Fischbacher, 1912, in-8°, p. 9-10). [P.-P. P.]

Rousseau que vous m'avez envoyé en son temps m'a couté 30 l. de port, il ne me valait pas 24 s. et je paye d'ailleur tout ce qui me vient de votre part comme si elle me venoit d'un de mes confrères, cet Etat fait argent de tout s'en sembarrasser si cela me convient ou non.

Vous aurez bientot tout ce qui a paru de nos Journeaux modernes, je souhaite qu'ils vous fassent quelque plaisir et que le journal des Scavans en retire avantage.

La dernière partie de la Bibliothèque Impartiale Janv. Février 1755 renferme une repponse de M[r] de Chaffefied aux auteurs des mémoires de Trevoux et a l'abbé Saas, on la goute beaucoup dans ce païs.

On vient de donner ici une édition des œuvres de Pope en 6 vol. qui est très jolie, il y a aussi une édition de Marivaux, 4 vol. qui est bien jolie si vous la souhaitez, j'aurai l'honneur de vous les expédier vol. à vol. j'ay donné M. Racine le fils en 6 vol. c'est aussi la meilleure édition qu'il y ait de cet auteur, en vous parlant Monseigneur de ses ouvrage je cherche à orner votre Bibliothèque des meilleures éditions.

Je suis bien Respectueusement

Monseigneur

Votre très humble et très obéissant serviteur.

REY.

Amsterdam le 20 mars 1755.

N° 217.

A M. [MARC-MICHEL REY, LIBRAIRE A AMSTERDAM][1].

A Paris, le 23 mars 1755.

Quoique je n'aye point aujourd'hui, Monsieur, de réponse à vous faire, je crois devoir vous dire que quand vous enverrez un Exemplaire à Monsieur de Malesherbes, vous devez le

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, n° 14

prier, soit qu'il accorde la permission, comme je l'espère, soit qu'il la refuse, de ne point laisser sortir cet Exemplaire de ses mains, précaution également utile pour votre intérest et pour ma sùreté en ce qu'elle ôtera les moyens de contrefaire l'édition à ceux qui pourroient en être tentés. Vous m'avez marqué que personne que moi seul n'avoit communication de vos feuilles, et celles que vous m'envoyez ne sont sorties ni ne sortiront point de mes mains ; ainsi nous sommes encore parfaitement les maitres de l'ouvrage ; il faut faire en sorte que personne n'en abuse. Pour cela je vous conseille de distribuer votre édition de telle sorte et de combiner si bien le tems, qu'elle paroisse partout au même moment. N'oubliez pas l'Angleterre, le seul pays où, selon moi, l'ouvrage, s'il est bon, sera estimé ce qu'il vaut. Je crois même que vous ne feriez pas mal de l'y faire annoncer dans quelques Papiers publics.

En regardant mieux votre vignette de la liberté, je me suis raccommodé avec elle, et vous me ferez plaisir de l'employer [1].

Si j'écoutois les discours qu'on tient dans ce pays-ci, ils seroient propres à m'effrayer ; mais l'estime que je dois au gouvernement sous lequel j'ai l'honneur de vivre suffit pour me rassurer. Mon ouvrage ne contient rien de blâmable en quelque pays que ce soit, et l'on respecte trop en France le droit des gens pour punir un Etranger d'avoir soutenu en pays étranger les maximes de son pays. Au surplus, quoique je n'aye aucun droit sur votre Edition, j'espère que vous ne la répandrez point en France sans en avoir préalablement obtenu la permission.

Bon jour, Monsieur, je vous embrasse de tout mon coeur et suis très parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur

J. J. Rousseau

1. « On a renoncé depuis au projet d'orner l'édition de quelque vignette. Mais la vignette de la Liberté a été employée après pour le *Contrat Social.* » (Note de Bosscha.)

N° 218.

A Monsieur, Monsieur [Jacob] Vernes,
ministre du St Evangile à la Cité A Genève [1].

A Paris le 2 d'avril 1755.

Pour le coup, Monsieur, voici bien du retard; mais outre que je ne vous ai point caché mes défauts, vous devez songer qu'un ouvrier et un malade ne disposent pas toujours de leur tems comme ils aimeroient le mieux. D'ailleurs l'amitié se plait à pardonner, et l'on n'y met guéres la sévérité qu'à la place du sentiment. Ainsi je crois pouvoir compter sur vôtre indulgence.

Vous voila donc, Messieurs, devenus auteurs Périodiques [2]. Je vous avoue que vôtre projet ne me rit pas autant qu'à vous : j'ai du regret de voir des hommes faits pour élever des monumens se contenter de porter des matériaux, et d'architectes se faire manoeuvres. Qu'est-ce qu'un livre périodique? Un ouvrage éphémère, sans mérite et sans utilité, dont la lecture, négligée et meprisée par les Gens Lettrés, ne sert qu'à donner aux femmes et aux sots de la vanité sans instruction, et dont le sort, après avoir brillé le matin sur la toilette, est de mourir le soir dans la Garde robe. D'ailleurs, pouvez-vous vous résoudre à prendre des pièces dans les journaux et jusques dans le *mercure,* et à compiler des compilations? S'il n'est pas impossible qu'il s'y trouve par hazard quelque bon morceau, il est impossible que, pour le déterrer, vous n'ayez le degoût d'en lire toujours une multitude de détestables. La Philosophie du coeur coûtera cher à l'esprit, s'il faut le remplir de tous ces fatras. Enfin, quand vous auriez assés de zéle pour soutenir

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibl. publique de Genève, ms. fr. 203. « La Cité » est le nom d'une rue de Genève.

2. Le *Choix littéraire,* revue fondée l'année précédente par Vernes, *chez Claude Philibert*, à Genève in-8°.

l'ennui de touttes ces lectures, qui vous répondra que vôtre choix sera fait comme il doit l'être, que l'attrait de vos vuës particuliéres ne l'emportera pas souvent sur l'utilité publique, ou que, si vous ne songez qu'à cette utilité, l'agrément n'en souffrira point? Vous n'ignorez pas qu'un bon choix littéraire est le fruit du goût le plus exquis, et qu'avec tout l'esprit et toutes les connoissances imaginables, le goût ne peut assés se perfectionner dans une petite ville, pour y acquerir cette sûreté nécessaire à la formation d'un recueil. Si le vôtre est excellent, qui le sentira? s'il est médiocre, et par conséquent détestable, aussi ridicule que le Mercure Suisse, il mourra de sa mort naturelle, après avoir amusé durant quelques mois les Caillettes du Païs de Vaud. Croyez-moi, Monsieur, ce n'est point cette espéce d'ouvrage qui nous convient. Des ouvrages graves et profonds peuvent nous honorer, tout le colifichet de cette petite philosophie à la mode nous va fort mal. Les grands objets, tels que la vertu et la liberté, étendent et fortifient l'esprit; les petits, tels que la Poësie et les beaux arts, lui donnent plus de délicatesse et de subtilité : Il faut un Télescope pour les uns, un microscope pour les autres ; et les hommes accoutumés à mesurrer le ciel ne sauroient disséquer des mouches; voila pourquoi Genève est le païs de la sagesse et de la raison, et Paris le siége du goût. Laissons-en donc les raffinemens à ces myopes de la littérature, qui passent leur vie à regarder des cirons au bout de leur nez ; sachons être plus fiers du goût qui nous manque, qu'eux de celui qu'ils ont ; et, tandis qu'ils feront des journaux et des brochures pour les ruelles, tâchons de faire des livres utiles et dignes de l'immortalité.

Aprés vous avoir tenu le langage de l'amitié, je n'en oublierai pas les procédés, et, si vous persistez dans vôtre projet, je ferai de mon mieux un morceau tel que vous le souhaiterez pour y remplir un vuide tant bien que mal[1].

1. Au tome second de ce recueil, année 1755, on trouve, p. 209-215, l'*Allée de Silvie,* sans nom d'auteur, avec cette note : « Cette pièce est du fameux Citoyen de Genève. »

[1] Je me suis chargé depuis longtems de vous faire pour M. Romilli mille remerciemens de vos bontés pour son fils et je l'ai toujours oublié. Je vous prie de m'écrire désormais sous une enveloppe à l'adresse de *M. de Fonvan secrétaire de M. Dupin fermier Général à l'Hôtel des fermes, à Paris.* Bien des respects, je vous prie, à Messieurs Vernet et Jalabert, et recevez les miens avec mes embrassemens.

J. J. ROUSSEAU

1. Ce dernier alinéa est *INEDIT*

N° 219.

A M. [Marc-Michel Rey, Libraire a Amsterdam] [1].

M. Chappuis me marque, Monsieur, que si vous n'avez point de voye particulière en vue pour l'envoy de mes exemplaires à Genève, il faut, sous son adresse, envoyer le pacquet par le Chariot de Poste à Francfort où vous chargerez un de vos correspondans de l'expédier de même à M. Louis Respinger à Basle, qui le lui fera parvenir promptement. Vous ferez s'il vous plaît le pacquet de trente exemplaires au lieu de vingt-cinq.

Vous trouverez ci-derrière la note du petit nombre de fautes qui doivent être corrigées dans le texte, soit à la main, soit avec des cartons. Vous pouvez faire un errata des autres [2] : mais il vaudroit encore mieux les laisser tout à fait que de négliger la correction de celles que je vous indique.

Je ne puis me charger de la commission que vous me donnez auprès de M. de Malesherbes, parceque je me regarde en France comme un homme qui n'a rien de commun avec l'ouvrage que vous imprimez : faites à cet égard comme si je n'existois pas. C'est tout ce que je puis vous dire. Bon jour, Monsieur, je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Le 10 avril 1755.

En réfléchissant à ce que vous m'avez marqué, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il ne me paroît pas que vous ayez pris la bonne voye pour obtenir la permission que vous demandez : ce n'est guères l'usage que le Magistrat les accorde

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, n° 15.

2. L'édition originale a une page d'Errata et trois cartons. Voy. la note 2 de la page suivante.

par écrit ; ainsi je doute que vous receviez réponse : c'étoit par un tiers qu'il falloit la faire demander[1]. J'ai du regret de ne pouvoir me mêler de cette affaire, mais je ne vous crois pas assez injuste pour m'en savoir mauvais gré.

page LXVIII, l. 8, *des uns, ou est*	lisez	*des uns ; on est.*
11, l. 3 en rem. *conforme*	lisez	*conformé.*
111, l. 1, *amena*	lisez	*amène.*
Id. l. 3, *naturelle*	lisez	*mutuelle.*
112, l. 1, *s'accoutume*	lisez	*s'accoutuma.*
139, l. 7, *repentirent*	lisez	*ressentirent*[2].

N° 220.

[M.-M. REY A MALESHERBES][3].

Je suis honoré, Monseigneur, de votre gracieuse lettre du 2 court. et conformement à vos ordre je vous envoye les feuilles O. P. du Discour de Rousseau, il y aura encore trois

1. « Rey avait eu raison de s'adresser directement au Président de la Cour des Aides chargé de la Direction de la Librairie. La réponse qu'il reçut de Malesherbes en date du 2 avril, tout en accordant pas la permission définitive, « avant que « d'avoir vu ce Discours en entier », lui donna la perspective qu'il pourrait faire entrer ses deux ballots (un de 1 500 et un de 2 000 exemplaires), pourvu qu'il nommât ceux à qui il comptait les adresser. La démarche de Rey lui a ouvert des relations avec le noble défenseur de Louis XVI, qui ont duré même après la retraite de ce célèbre magistrat, témoin quelques pièces signées *de Lamoignon de Malesherbes,* un billet de sa main sans date, et deux lettres autographes, l'une de Paris du 26 décembre 1776, l'autre de Malesherbes du 7 oct. 1777. » (*Note de Bosscha.*)

2. Ces corrections, à l'exception de la seconde, ont été faites au moyen de trois cartons remplaçant les p. LXVII-LXVIII, 111-112 et 139-140. Quant au mot « conforme » de la page 11, il a été corrigé à la plume en « conformé ».

3. Transcrit en 1912 de l'original autographe alors *INÉDIT* (Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 1183), que j'ai publié dans le *Mercure de France* du 1er mai 1912. (Tirage à part, p. 11 et 12.) [P.-P. P.]

feuilles de remarques ou notes que j'aurai l'honneur de vous expédier a mesure qu'elles seront faite.

Mon dessin est d'en envoyer 1 500 exemplaires à Paris de les negocier contre d'autres livres a quelques un des suivants Messieurs Pissot, Durend, Briasson, Jumbert, David l'aîné, Guérin et de la tour, je m'en ay point encore parlé a personne excepté à M. Pissot[1].

Je vous avoue sincerement que cet ouvrage me coûte beaucoup en fabrique suivant mes facultés et que ce seroit une perte bien réelle pour moi si la permission que je prend la liberté de vous demander m'étoit refusée, je me propose d'aller moi-même à Paris pour y négocier cet ouvrage des qu'il y sera arrivé avec quelques uns des cy-dessus nommez. S'il vous est de quelque conséquence de scavoir a qui je les adresserai ? je me conformerai à celui qu'il vous plaira de nomer des cy-dessus la chose me paroit pour moi indifférente je n'ay aucun doute sur l'honneur et la probité de ces Messieurs.

Je n'ay point encore reçu de nouveaux Journeaux. En voici un qui arrive. J'ay l'honneur d'être Respectueusement

Monseignieur

Votre très humble et très obéissant serviteur.

REY.

A Amsterdam le 17e avril 1755.

N° 221.

[MALESHERBES A M.-M. REY][2].

[Avril 1755.]

je ne peux vous rien mander de définitif sur la permission

1. Voyez les lettres de Rousseau à Rey du 6 mars 1755 et du 10 avril 1755.

2. Transcrit en 1912 de l'original autographe (Bibl. nat. Nouv. acq. fr. 1183.), alors *INÉDIT*, que j'ai publié dans le *Mercure* du 1er mai 1912 (tirage à part, p. 10-11). [P.- P. P.]

qui sera donnée ou refusée au sujet de l'entrée[1] du discours de mr rousseau, avant que d'avoir vu le[2] discours en entier mais mandés moy en m'envoyant la suite, 1° le nombre d'exemplaires qui seront compris dans vos deux balots, 2° à qui vous comptés les adresser.

je ne vous renvoyeray pas l'exemplaire d'épreuves que j'ay entre les mains puisqu'on vous fait payer le port malgré le contre seing de france. je croyois qu'il y avoit un traité entre les postes de france et de hollande pour s'affranchir réciproquement.

N° 222.

[M.-M. Rey a Malesherbes][3].

Monseignieur

J'ay l'honneur de vous envoyer cy-joint les trois dernières feuilles du Discour de M. J. J. Rousseau, elle ne sont pas tirée au net n'en ayant pas eu le temps encore, quand elles le seront j'aurois soin de vous Les envoyer propre afin d'être joint à votre exemplaire, en attendant j'ay cru pouvoir vous les expédier pour me conformer à vos ordres, voilà donc l'ouvrage entier à un petit errata prés de quelques lignes qui le finira mais qui ne signifie absolument rien, j'espère Monseignieur, que vous voudrez bien m'accorder la demande que j'ay pris la liberté de vous demander de Le laisser entrer à Paris pour ly negocier avec quelques un des Libraires que j'ay eu l'honneur de vous nommer, vous aurez bien la bonté aussi de me dire le nombre d'exemplaires qu'il vous plaira

1. Malesherbes avait d'abord écrit : « des livres », mots qu'il a biffés.
2. Il avait d'abord écrit : « manuscrit », mot qu'il a biffé pour le remplacer par « discours ».
3. Transcrit en 1912 de l'original autographe (Bibl. nat. Nouv. acq. fr. 1183), alors *INÉDIT*, que j'ai publié dans le *Mercure de France* du 1er mai 1912 (tirage à part p. 12-13). [P.-P. P.]

d'en avoir, j'en ay fait tirer environ 80 sur le même papier qu'est le titre, jen fournirai un pour la Biblioth. du Roy. un pour M. l'abbé Salier, et le nombre qu'il vous plaira pour vous et vos amis.

Dès qu'il y aura de nouveaux journeaux j'aurai soin de vous les faire parvenir n'y a t-il rien pour votre service dans les Catalogues que j'ay eu l'honneur de vous faire parvenir ?

Je suis avec beaucoup de Respect

Monseigneur

Votre humble et très obéissant serviteur.

REY.

A Amsterdam le 24 avril 1755.

N° 223.

A MONSIEUR
MONSIEUR DE LUC PÉRE
AU HAUT DE LA CITÉ
A GENÉVE [1].

A Paris le 28 Avril 1755.

Comment vous portés-vous, Mon cher Concitoyen, m'aimez vous toujours, et ne faites vous point, ainsi que M. Chappuis, un crime à mon coeur de la paresse de ma plume? Souvenéz vous que je ne me suis pas donné pour valoir mieux que cela. J'aime bien mes amis, mais comme je ne le leur dis jamais, je ne leur écris que pour affaires ; et comme j'ai rarement des affaires j'ai rarement occasion d'en traitter.

J'ai déja receu deux Lettres de vôtre bequille angloise. Je répondis assés promptement à la prémiére sous une addresse qu'il m'avoit donnée, mais j'ai jugé par sa seconde qu'il n'avoit point encore receu la mienne; je me propose de lui écrire derechef dans quelques jours mais je ne sais si ma Lettre le trouvera encore à Exeter. Voici le tems ce me semble, où doit paroitre au jour un des ouvrages de vôtre autre bequille [2]; Je vous prie aussi tôt après l'évenement de m'en donner des nouvelles et d'embrasser en mon nom les futurs Papa et Maman. J'oubliois de vous dire que j'envoyai les trois chemises à l'addresse qui me fut envoyée par vôtre correspondant, aussi tôt à près l'avoir receüe [3].

1. Transcrit, le 5 avril 1913, de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Noël Charavay et qui a passé le 9 avril 1913 dans la vente de « Lettres autographes provenant de la succession de Mme Duclaux » (Collection Boutron-Charlard), n° 183. [Th. D.]

2. Voyez plus loin, n° 237, une lettre de De Luc à Rousseau, du 23 juin 1755, annonçant la naissance d'une petite-fille.

3. Voyez plus haut, à propos de ces chemises, les lettres nos 198 et 199.

M. Lenieps ayant receu froidement les prémiéres avances que je lui fis de vôtre part[1], je vous prie de trouver bon que je ne me mêle plus de cette affaire où il est question de lui rendre service et non pas à vous. J'ai pour maxime constante de ne jamais obliger mes amis malgré eux, de peur que le poids de la reconnoissance ne l'emporte sur le prix du bienfait.

Mon affaire de hollande avance peu et je commence à ne savoir plus que penser de tous ces delais. Je vous prie de faire en mon nom mille remercimens à M. Soubeiran qui ne doivent pas dispenser M. Rey du payement quoiqu'à ce qu'il me mande le dessein soit arrivé trop tard pour pouvoir s'en servir.

Bon jour, mon bon et cher Concitoyen, je voudrois bien que vôtre exactitude à compter mes Lettres ne me privat pas quelques fois des vôtres puisque vous m'avez souvent prouvé par vôtre zéle que vous n'étiez pas si paresseux que moi. Mais demander plusieurs lettres pour une c'est commettre une indiscretion que la seule amitié peut faire et qu'elle doit pardonner. Adieu. Je vous embras[se] de tout mon coeur

J. J. Rousseau

Mlle le Vasseur vous prie d'aggréer ses tendres amitiés et d'assurer Mesdames de Luc de ses respects, auxquels je vous prie de joindre les miens. Quand vous m'écrivez, je vous prie de mettre à vos Lettres une enveloppe sous l'addresse de *M. de Fonvan Secretaire de M. Dupin fermier Général à l'hôtel des Fermes. à Paris.* J'oubliai en écrivant hier à M. Chappuis de lui donner la même addresse. Je vous prie de la lui communiquer.

1. Cf. plus haut, lettres n[os] 197 et 199.

N° 224.

A Madame
Madame d'Epinay [1].

[Paris, 1755 (?)]

Quelque impatience que j'aye de sortir pour aller vous quereller, il faut, Madame, que je garde encore la chambre malgré moi, pour une maudite fluxion sur les dents qui me desole. Faites moi donc dire de vos nouvelles puisque je n'en saurois encore aller savoir moi-même, mais croyez que je ne laisserai pas échaper pour cela le prémier jour de relâche. J'espére vous voir tout a fait retablie et vous retrouver cet air et ces yeux qui mettent M. de St J : et bien d'autres si mal à leur aise.

1. Transcrit le 6 février 1924 de l'original autographe non signé et non daté, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 pages petit in-8°; les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'une oublie. [P.-P. P.]

N° 225.

A Monsieur Rousseau
(de Mme d'Epinay)[1].

[Paris, 1755]

Mon dieu mon cher ami que je suis inquiette[2] de vous, et fachée de n'estre point en état d'aller vous tenir Compagnie ; m'assurés vous bien au moins qu'il ne vous manque rien, et que je puis compter que vous vous souviendrés de La promesse que vous m'avés faite[3]. Je suis trés bien, mais mes forces viennent bien lentement. Adieu ne m'écrivés pas si cela vous fatigue, mais que je sache surement de vos nouvelles, mes forces ne m'en permettent pas plus...

N° 226.

A Madame
Madame d'Epinay.

[Paris, 1755]

Le plaisir de vivre avec vous me manque, voila mon plus

1. Transcrit le 6 février 1924 de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 p. petit in-8°, le texte sur la première, l'adresse sur la 4e. Rousseau a écrit sa réponse sur la troisième et l'adresse à Mme d'Épinay sur la 2e, et a cacheté du cachet oriental, sur cire rouge. [P.-P. P.]

2. Les textes de ces deux billets ont été imprimés dans les *Mémoires de Mme d'Epinay* (1818, t. II, p. 211 et 1865, t. II, p. 70-71), et n'ont été repris par aucun des éditeurs de la *Correspondance générale*. L'imprimé présente des différences avec les originaux autographes. Ici, par exemple, au lieu d' « inquiette », l'imprimé dit « en peine ». [P.- P. P.]

3. *Sic,* sur l'original autographe. L'imprimé ajoute : « en ce cas, de vous adresser à moi ? »

grand mal et mon seul besoin. Au surplus ne soyez point[1] inquiette pour moi. Je souffre plus d'incommodité que de vraie douleur[2], mais je ne puis sortir dans cet état. D'ailleurs voici des tems qu'il faut laisser passer et durant lesquels je ne sors jamais. Je ne puis vous dire combien de consolation[3] je trouve dans nos derniéres conversations ; mais en attendant que nous puissions les reprendre, pour Dieu menagez vôtre convalescence[4].

1. Imprimé : « pas ».
2. Imprimé : « J'ai peut-être plus d'incommodités que de vraies douleurs ».
3. Imprimé : « consolations ».
4. Imprimé : « santé ».

N° 227.

A Madame
Madame d'Epinay
a Paris [1].

Pour Dieu, Madame, ne m'envoyez plus M. Malouin [2] ; je ne me porte pas assez bien pour l'entendre bavarder avec plaisir. J'ai tremblé hier toute la journée de le voir arriver, delivrez moi de la crainte d'en être réduit peut être à brusquer un honnête homme que j'aime et qui me vient de vôtre part, et ne vous joignez pas à ces importuns amis qui pour me faire vivre à leur mode me feront mourir de chagrin. En vérité, je voudrois être au fond d'un désert quand je suis malade. Autre chose, accablé de visites importunes et de gens incommodes ; je respirois en voyant arriver M. de St Lambert, et je lui comptois mes peines par cette sorte de confiance que j'ai d'abord pour les gens que j'estime et respecte : N'a-t-il pas été prendre cela pour lui ? Du moins j'ai lieu de le croire par ce qu'il me [3] dit en me quittant et par ce qu'il m'a fait dire par son laquais. Ainsi j'ai le bonheur de rassembler autour de moi tout ce que je voudrois fuir et d'écarter tout ce que je voudrois voir. Cela n'est assurément ni fort heureux ni fort adroit. Au reste je n'ai pas même entendu parler de Diderot. Que de vocations pour ma solitude et pour ne plus voir que vous. Bon jour, Madame, j'envoie savoir des nouvelles de la

1. Transcrit, le 18 février 1924 de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau, à Paris. 4 p. petit in-8°, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'une oublie. [P.-P. P.]

2. Le médecin Paul-Jacques Malouin (1701-1778), auteur d'un *Traité de chimie médicinale* (1735), membre de l'Académie des Sciences, demeurait rue St-Nicaise, tout près de Mme d'Épinay. (Cf. *Mémoires de Mme d'Épinay*, édition Boiteau, II, p. 71).

3. La présente lettre a été imprimée dans les *Mémoires de Mme d'Épinay* (1818, t. II, p. 211 ; 1865, t. II, p. 71-72). Ici, l'imprimé porte « m'a dit », au lieu de « me dit », qu'on lit sur l'original autographe. [P.-P. P.]

santé de Grimm et de la vôtre. J'ai peur que vous ne deviniez trop l'état de la mienne par le ton de ce billet. J'ai passé une mauvaise nuit durant laquelle la bile a fermenté [1] comme vous voyez. Je suis mieux ce matin, je vous écris et tout se calme insensiblement.

[Paris] Ce Mardi [printemps 1755].

1. L'imprimé porte « fomenté », qui n'a aucun sens ici, au lieu de « fermenté » très lisiblement écrit sur l'original autographe [P.-P. P.]

N° 228.

A M. [de Malesherbes] [1].

Monsieur

Permettez moi de vous supplier de vouloir bien ne plus communiquer les feuilles du Discours portant mon nom qui vous ont été envoyées d'Hollande par le Libraire qui l'imprime. Cet ouvrage étant dédié à la République de Genéve, ce seroit une offense à mes souverains et un grand déplaisir pour moi de le voir circuler en d'autres lieux avant d'arriver à celui de sa destination. Et vous, Monsieur, qui n'avez jamais fait de peine à personne, vous seriez surement fâché d'en faire à un ami des Gens de bien qui se fait un devoir de vous honorer.

Je suis avec respect

Monsieur

Vôtre trés humble et trés obeissant serviteur

J. J. Rousseau

A Paris le 5 mai 1755.

1. *INEDIT*. Transcrit le 18 fevrier 1924 de l'original autographe signé et sans adresse, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 pages in-4°, les trois dernières blanches. Grande écriture appliquée. [P.-P. P.]

N° 229.

[Malesherbes a M.-M. Rey][1].

entre les libraires de paris avec qui vous voulés traiter des exemplaires du discours de m. rousseau, celuy en qui j'ay le plus de confiance est le s^r guerin. ainsi dès que votre édition sera en vente vous pourrés[2] luy en envoyer d'abord[3] cent exemplaires et huit ou dix jours après, je vous manderay si vous pouvés[4] faire entrer le reste en france.

à paris le 12 may 1755.

de lamoignon de malesherbes

N° 230.

[M.-M. Rey a Malesherbes[5].]

J'ay l'honneur de la votre, Monseigneur, du 12 may par laquelle vous voulez bien me permettre l'envoy de 100 exempl. du Discour de J. J. Rousseau à Mr. Guerin, je les fait partir aujourd'hui par Mer. je ne mets point L'ouvrage en vente jusques à ce que vous m'ayiez fait la grâce de me permettre L'entrée du reste des 1500 exemplaires que je vous prie instemment de ne point me refuser. je L'attend même comme

1. Transcrit en 1912 de la minute autographe signée, alors *INÉDITE* (Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 1183), que j'ai publiée dans le *Mercure de France* du 1er mai 1912 (tirage à part, p. 10-11). [P.-P. P.]

2. Malesherbes avait écrit ici : « traiter avec m. guérin », mots qu'il a biffés.

3. Ici, il avait écrit la lettre « d » (peut-être pour commencer le mot « deux »), qu'il a biffée.

4. Il avait d'abord écrit : « traiter avec lui », mots qu'il a biffés.

5. Transcrit en 1912 de l'original autographe (Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 1183), alors *INÉDIT*, que j'ai publié dans le *Mercure de France* du 1er mai 1912 (tirage à part, p. 14). [P.-P. P.]

vous me faite l'honneur de me mander Le plutôt que faire se pourra, parce que jusqu'à ce moment je ne puis faire aucune expédition et je suis perpetuellement en crainte.

Je n'ay pas de Journeaux pour cet ordinaire, j'aurai toujours soin de vous Les faire parvenir aussitôt qu'ils paroissent.

Agrées mes Respects très Humbles et me croyez sans réserve.

Monseignieur

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Rey

A Amsterdam le 22e mai 1755.

N° 231.

[M.-M. Rey a Malesherbes] [1].

Monseignieur,

J'ay l'honneur de vous envoyer trois cartons appartenant au Discour de M. Rousseau et l'Errata, le voilà presentement absolument fini, je suis toujours dans l'attente de La permission que j'ay pris la Liberté de vous demander pour 1500 exemplaires qu'est-ce que 100 exempl. pour un monde comme Paris? il me seroit contrefait sur Le Champ ce qui me feroit véritablement du tort, car j'ay compté principalement sur Paris et j'en ay tiré un nombre assé considérable en conséquence.

Je crois avoir oublié de vous dire, Monseignieur, que dans le paquet des 100 expédié à M. Guerin, il y en a 6 pour vous ou vos amis et 30 pour L'auteur que je me suis engagé dans le marché de lui fournir avant que d'en faire la distribution ailleur.

1. Transcrit en 1912 de l'original autographe (Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 1183), alors *INÉDIT*, que j'ai publié dans le *Mercure de France* du 1er mai 1912 (tirage à part, p. 14). [P.-P. P.]

Je voudrois en envoyer une 12e en présent pour quelques scavans de votre ville.

Je suis avec un profond Respect

Monseignieur

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Rey.

A Amsterd. le 26e mai 1755.

N° 232.

A [M. Marc-Michel Rey Libraire a Amsterdam][1].

A Paris, le 29 Mai 1755.

N'entendant plus, Monsieur, parler de mon ouvrage et ne recevant plus de vos nouvelles, trouvez bon que je vous donne des miennes pour la dernière fois.

Quand vous vous chargeâtes de mon manuscrit, vous savez la préférence qu'une espéce d'engagement antérieur me fit vous donner sur M. Bousquet qui m'en offrant beaucoup davantage que je ne vous en avois demandé et que je n'en ai receu de vous, croyoit faire un très-bon marché. Vous receûtes ce manuscrit au mois d'Octobre et promîtes de le rendre public au mois de Janvier au plustard. Vous m'écrivîtes aussi sur les instantes priéres que je vous avois faites, que l'Edition seroit sans faute. Au bout de huit mois, cet ouvrage qui devoit être prêt en six semaines est encore à paroître, il est hérissé de fautes de Typographie, et après avoir imprimé le texte à vôtre mode, vous vous êtes avisé de m'envoyer des épreuves des notes, c'est à dire de la partie dont je me souciois le moins. Je ne vous parle point de la gasconnade à Mlle le Vasseur. Vôtre lettre l'avoit mise aux champs ; je l'ai apaisée par une autre robe à la place de celle que vous lui annonciez ; je vous sais, quant à moi, beaucoup plus de gré de ne l'avoir pas promise, et je vous déclare que vous l'enverriez très-inutilement parce qu'assurément elle ne seroit pas receue.

A la suite de tout cela, il est arrivé comme je l'avois prévu, que l'exemplaire que vous aviez envoyé à M. de Malesherbes a couru Paris, le bruit en est venu jusqu'à Genève, on y est persuadé que l'ouvrage paroît ici et l'on s'indigne avec raison qu'il soit offert aux étrangers avant ceux à qui il est dédié. J'ai

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, n° 16.

écrit là-dessus à M. de Malesherbes qui a bien voulu me renvoyer l'exemplaire : ainsi quand l'ouvrage sera public, je vous charge de lui en renvoyer aussitôt un des miens, soit qu'il accorde ou non la permission ; car j'ai toujours peine à croire qu'il vous la donne par écrit. Quoi qu'il en soit, le bruit de cette édition retenue dans votre magasin ne fait pas un meilleur effet ici qu'à Genève : l'on est persuadé que l'ouvrage s'est trouvé si mauvais que je suis occupé à le raccommoder et le retoucher sans cesse. Comme cette mauvaise réputation ne nuira qu'au débit c'est plus votre affaire que la mienne. Mais ce qui me touche c'est la mauvaise opinion que mes compatriotes ont de mes procédés, et le vôtre est si extraordinaire, que, quoi que je puisse dire, on me croira toujours de connivence avec vous. Quelque difficile qu'il me puisse être de deviner là-dessus vos raisons, je vous avertis que je suis las d'en être la dupe. Vous ne l'êtes pas assez pour retenir ainsi toute une édition si vous ne trouviez mieux votre compte à la supprimer qu'à la répandre : mais comme je ne vous ai donné mon manuscrit que pour le publier et que vous n'en voulez rien faire, vous ne sauriez trouver mauvais que j'y pourvoye d'une autre manière. J'écrirai demain en Angleterre à ce sujet, et je vous préviens que si votre édition n'est publique à Amsterdam avant le p^r^. de Juillet, vous en verrez paroître une à Londres le p^r^. d'Août, car il n'y a point d'imprimeur qui ne fasse aisément en quatre semaines ce que vous n'aurez pu faire en huit mois.

Je suis, Monsieur, votre trés-humble et trés-obéissant serviteur

J. J. Rousseau

N° 233.

[M.-M. Rey a Malesherbes][1].

Voici, Monseigneur, la suite du journal Britannique qui vient de paroître, j'ay l'honneur de vous confirmer l'envoy fait à Mr Guerrin scavoir de

100 Discour de Rousseau
30 *idem* pour l'auteur } sur papier fin
6 — pour vous }

Le Tom. 2 de la Bibliothèque de Campagne pr. M. Dessaint et Saillard afin de completter ceux dont vous m'avez bien voulu permettre l'entrée.

J'attend L'honneur de votre réponse pour Les autres exemplaires du Discour de Rousseau, dont je vous ay demandé L'entrée, je vous reïtere ma prière ; un de mes amis part dans 6 semaines pour votre bonne ville et je voudrois bien être du voyage, ce qui ne peut avoir lieu si vous ne m'accordez pas m'a demande, voyé l'inquiétude ou je suis jusques à ce que je sache votre volonté vous ne voulés pas me priver du plaisir que j'aurai de vous aller assurer de bouche que personne n'est avec plus de dévouement

Monseigneur
Votre très humble et très obéissant serviteur

Rey

A Amsterdam, le 2 juin 1755.

1. Transcrit en 1912 de l'original autographe (Bibl. nat., n. acq. fr. 1183), alors *INÉDIT*, que j'ai publié dans le *Mercure de France* du 1er mai 1912 (tirage à part, p. 15-16). [P.-P. P.]

N° 234.

A M. [Marc-Michel Rey, Libraire a Amstesdam][1].

A Paris, le 19 Juin 1755.

J'ai receu, Monsieur, votre lettre du 5 de ce mois. Votre apologie m'a fait pitié et vos reproches m'ont fait rire : car c'est moi sans doute que vous désignez par ceux qui vous contrecarrent auprès de M. de Malesherbes et de qui vous ne devriez pas l'attendre. Mon cher Monsieur Rey, tâchez de mettre dans vos affaires un peu de la vivacité que vous mettez de trop dans vos propos et tout n'en ira que mieux.

M. Pissot dit avoir obtenu de M. de Malesherbes une permission pour le débit de cet ouvrage ; ainsi en vous adressant à lui, cette difficulté est levée. Il se fait fort aussi d'empêcher qu'on ne l'imprime ici, et quant à lui, j'espére qu'il aura égard à la déclaration que je lui ai faite et que je tiendrai de ne le voir jamais et de ne plus faire d'affaire avec lui s'il l'imprime lui-même. Il est très simple que M. de Malesherbes n'accorde nommément et verbalement la permission qu'à un libraire de ce pays-ci, afin de pouvoir tout d'un coup arrêter le débit si l'ouvrage venoit à faire un mauvais effet. Au surplus je n'accepte point les ménagemens pour ma personne que vous me faites si durement valoir. Je vous ai déjà marqué de tenir pour nulle la prière que je vous en avois faite et d'en user à cet égard comme si je n'étois pas au monde. Ne me vantez donc plus des sacrifices que je refuse.

M. le syndic Saladin étant venu à Paris, je lui ai remis à son départ pour être présenté au conseil l'Exemplaire que M. de Malesherbes m'a renvoyé. Ce qui suffit de ma part pour vous affranchir désormais de toute gène sur le débit de votre Edition.

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, n° 17.

Mon cousin Rousseau de Londres m'a écrit depuis plusieurs mois qu'on se proposoit de traduire mon Discours en Anglois et me demandoit où l'on pouvoit l'avoir. Je ne lui ai point encore répondu. Je lui marquerai quand la traduction sera faite de me l'envoyer à examiner et la retiendrai suffisamment pour vous faire gagner tout le tems nécessaire. A l'égard de l'édition de Londres, je vois de reste que vous n'avez pas été assez simple pour en prendre l'alarme.

Mille respects à Madame votre Epouse, je pense que vos lettres en seroient mieux si vous les lui montriez avant de les envoyer. Dispute à part, je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° *235*.

Lettre de M. Chouet
prémier Syndic de la Republique de Geneve
[a J.-J. Rousseau][1].

Monsieur

Monsieur le Syndic Saladin m'a remis selon vôtre intention le nouvel ouvrage que vous venés de faire imprimer. J'ai fait au Magnifique Conseil le rapport de l'Epitre dédicatoire, comme vous l'avés désiré. Il a vu avec plaisir les sentimens de vertu et de zele pour la Patrie, que vous exprimés avec tant d'élégance : C'est toujours avec beaucoup de satisfaction que les Pères de la Patrie apprennent que leurs Concitoyens s'illustrent comme vous le faites par des Ouvrages qui ne peuvent qu'être le fruit d'un rare merite et de talens distingués : Agrées, Monsieur, qu'en mon particulier je vous témoigne combien je suis touché des beautés de cette piece,

1. Transcrit de la copie, de la main de J.-J. Rousseau, conservée à la Bibl. de Neuchâtel, ms. 24 [7885], p. 32.

et recevés les assurances que je suis avec toute l'estime que vous mérités,

Monsieur,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Chouet.

A Genève ce 18e Juin 1755.

N° 236.

Lettre de M. Dupan, ancien prémier Syndic, [a Rousseau][1].

Monsieur

J'ai receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je n'ai eu que peu de momens entre mes mains le livre que M. Saladin a apporté; je n'ai fait que le parcourir. On y voit partout briller les sentimens d'un homme vertueux et d'un zèle patriotique; vous y soutenez parfaitement l'idée que j'avois conçue de vôtre mérite dès que j'ai eu l'honneur de vous connoître. Vous avez suivi dans l'Epitre dedicatoire les mouvemens de vôtre coeur, et je crains que l'on ne trouve que vous nous flattez trop; vous nous représentez tels que nous devrions être, et non pas tels que nous sommes. Nous devons tous profiter des sages préceptes qu'elle contient et travailler de concert à procurer le bonheur de nôtre patrie. Vous apprendrez par M. Choüet que le Conseil l'a agrée avec beaucoup de plaisir.

Je serai charmé, Monsieur, d'avoir des occasions de vous marquer l'estime infinie que j'ai pour vous ; elle vous est si bien due, qu'il n'y a qu'à vous souhaiter comme je le fais de tout mon coeur une meilleure santé et une longue vie, afin

1. Transcrit de la copie, de la main de Rousseau, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, dans le ms. 24 [7885], p. 33.

que nous puissions profiter de vos rares talens, qui ne peuvent que nous être très utiles par le bon usage que vous en faites.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée et bien sincèrement,

Monsieur, vôtre &c.

Genève ce 20 juin 1755.

N° 237.

[J.-F. De Luc à J. J. Rousseau][1].

(Réponse à la lettre de Rousseau du 28 avril [n° 223])

Si je vous aime? Mon Cher Concitoyen; il faudroit que vous cessassiez d'être vertueux pour que je cessasse de vous aimer: mais comme vous goutés *la joye qu'il y a pour le Juste de faire ce qui est droit*, je vous aimerai toujours: Et quoi que vos Lettres me soi[en]t très précieuses, quelque rares qu'elles puissent etre, je ne vous en aimerai pas moins.

Ma chere bequille Angloise, qui ne me laisse rien à desirer du côté des sentimens, non plus que son bien-aimé frere, me marque par sa derniere du 1er de ce mois qu'il n'a reçu aucune de vos Lettres.

Ma fille accoucha fort heureusement de Sa semblable pendant que mon autre bequille étoit à Turin. Nôtre intention etoit qu'elle l'a nourrit elle-même, ce qu'elle n'a pû executer à cause d'un mal de sein dont elle est par la Grace du Seigneur à peu près retablie. Ma petite fille est donc en nourrice, mais très bien: ses Papa et Maman vous embrassent de coeur et font, aussi bien que moi, mille voeux pour vôtre chere conservation.

1 *INÉDIT*. Transcrit, en 1878, de la copie de J.-A. De Luc, petit-fils de J.-F., que m'a communiquée Mme Ruegger-De Luc. Cette lettre se trouve aussi transcrite dans le 1er ms. Adert, fol. 30-31, et dans le 2e, p. 41-48. [Th. D.]

Vôtre incomparable Epitre[1], ainsi que tout l'Ouvrage va donc enfin paroitre, Mon Cher et digne Concitoyen ; et je me rejouis extremement avec vous du peu de traverse qu'elle a essuyé depuis la communication que vous en avés faite à M. L'Ancien Sindic Saladin. Je ne doute point qu'il ne vous ait été proposé quelques petits Changemens, auxquels vous vous serés prêté, par prudence et pour un plus grand bien : Je les aprouve sans le savoir, connoissant votre vertu en general, et votre sagesse en particulier.

Je sai que M. le Premier, M. L'Ancien Premier et M. Jalabert vous ont repondu, et je pense que vous en etes satisfait. Mais au cas que ni les uns ni les autres ne vous parlent pas cathegoriquement, Je vous dirai en confidence que M. le Premier s'est conduit dans cette afaire non seulement en Magistrat prudent, mais en Citoyen vertueux. Je sai de source qu'après en avoir conféré avec M^rs les trois autres sindics ses Collegues, il a convoqué extraordinairement le Conseil, où il a fait lire vôtre inestimable Epitre d'un bout à l'autre, et qu'elle y a été approuvée.

Mais voici ce que je presume que vous ignorés, et que je vous crois utile à savoir ; c'est que Bousquet, dévoué de tout tems à nos Antagonistes[2], n'ayant pas reussi à vous engager de lui faire imprimer vôtre Discours &c. s'est servi de Rey son Eleve, fils d'un embaleur d'ici (qu'il a etabli en Hollande en lui faisant une Commandite) pour vous faire donner dans son piege ; et je crois fermement qu'il a afecté tous ces delais dont vous ne saviés que penser, jusques à ce que vous ayés remis l'exemplaire à M. Saladin. *Dieu fait bien ce qu'il fait ;* Car je suis persuadé qu'il en resultera un bien en faveur de votre Dedicace relativement à la Patrie, ce qui est votre but principal. Ce n'est que par les epreuves que la vertu se perfectionne.

1. L'Epître Dédicatoire à la République de Genève, en tête du *Discours sur l'Inégalité.*

2. Par ce terme, De Luc entend évidemment des personnalités du parti gouvernemental. Donc, déjà en 1755 J.-J. n'était pas entièrement en faveur auprès des patriciens genevois. [Th. D.]

Soyés persuadé que je ne compterai point vos Lettres ; elles viendront quand vous le jugerés à propos ; mais leur retard n'en sauroit aporter au plaisir indicible que je prends à vous entretenir quelquefois par Lettres, jusqu'à ce que je puisse le faire de bouche, lorsque vous voudrés bien m'en accorder les precieux momens.

Mon coeur se repait agreablement de la douce esperance que vous suivrés de prés votre Ouvrage dans la Patrie ; il ne manquera pas de vous attirer les benedictions sinceres de tous ceux de vos Concitoyens que vous estimés et aimés le plus.

La plus grande faveur que vous puissiés me faire c'est de m'honorer de vos ordres pour vôtre retour avec M[lle] Le Vasseur, et de me croire

Votre Devoué Concitoyen.

[Genève] 23[e] Juin 1755.

[On lit, dans le Registre du Conseil de Genève, vol. 255, p. 326 :

« Du 18 juin 1755.

« *S[r] Jean Jaques Rousseau. Lettre à M[r] le premier* [1].

« M. le Premier a raporté que N[ble] Saladin, Anc. Sind. lui a remis à son retour de Paris de la part de S[r] Jean Jaques Rousseau, Citoyen, le commencement d'un ouvrage imprimé intitulé *Discours sur l'origine et les causes de l'inégalité des conditions,* à la tête duquel est une Epître Dédicatoire addressée à la République, et qu'il a reçu une lettre dudit S[r] Rousseau écrite de Paris, sous la datte du 4[e] du courant [2], par laquelle, il le prie de jetter les yeux sur ladite Epitre Dédicatoire et d'en faire le raport au Conseil. Opiné sur ledit raport, l'avis a esté que la dite Epitre Dédicatoire estant imprimée, il n'est pas question de délibérer sur son contenu, mais que M[r] le Premier peut lui répondre que le Conseil voit avec satisfaction qu'un de leurs Concitoyens s'illustre par des ouvrages qui manifestent un génie et des talens distingués. »

Ibid., p. 378.

« Du 28 Juillet 1755. *Jean Jaq. Rousseau. Sa lettre à M[r] le Premier.*

« Mons[r] le Prem[r] a fait lire une lettre du S[r] Jean Jaques Rousseau datée à Paris le 20 de ce mois [3], à lui adressée, qui contient ses très

1. Jean-Louis Chouet, premier syndic.
2. Cette lettre à Chouet du 4 juin 1755 est perdue.
3. C'est la lettre qui suit.

humbles remerciemens de ce qu'il a bien voulu présenter et faire agréer au Mag. Cons[l] la dédicace de son ouvrage dont il a été cy devant fait mention. »]

N° 238.

A M. [JEAN-LOUIS CHOUET,
PREMIER SYNDIC DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE][1].

Monsieur

Daignez recevoir mes très humbles remerciemens pour avoir présenté et fait aggréer au Magnifique Conseil la Dédicace de mon Ouvrage, pour avoir aggrée vous même, ainsi que Messieurs les Sindics vos Collégues, les exemplaires qui vous ont été remis de ma part; enfin pour la permission accordée au S[r] Du Villard sous la clause de mon consentement. Je regarde tous ces témoignages de bonté comme les événemens les plus heureux de ma vie; ce sont au moins ceux dont le souvenir restera le mieux gravé dans mon coeur, et je sens combien il est doux d'ajoûter le sentiment de la reconnoissance à ceux que le devoir m'impose envers vous, Monsieur, et le Magnifique Conseil.

Je suis avec un profond respect
Monsieur
Vôtre très humble et trés
obéissant serviteur

JEAN JAQUES ROUSSEAU [2]

A Paris, le 20 juillet 1755.

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé aux Archives de Genève (Registre du Conseil, vol. 255, en regard de la page 378). 1 feuillet in-4°, le texte sur la première page, le verso blanc. Le second feuillet, sur le verso duquel devait se trouver l'adresse, n'existe plus. Cette lettre a été imprimée en 1849 par le baron Grenus (*Notices biographiques*, p. XVIII, note).

2. Rousseau signe généralement en entrelaçant les deux J. de ses prénoms avec la hampe de l'R. Quelquefois, pour des correspondants à qui il veut témoigner un respect particulier, il fait précéder son nom de ses deux prénoms, en toutes lettres, comme il l'a fait ici. Mais la présente signature offre la particularité que bien qu'il ait écrit « Jean Jaques » en toutes lettres, les deux J. se retrouvent aussi dans l'R.

N° 239.

A M. [J. Vernes][1].

Paris le 6 juillet 1755.

Voici, Monsieur, une longue interruption, mais comme je n'ignore pas mes torts, et que vous n'ignorez pas notre traité, je n'ai rien de nouveau à vous dire pour mon excuse, et j'aime mieux reprendre notre correspondance tout uniment que de recommencer à chaque fois mon apologie ou mes inutiles excuses.

Je suppose que vous avez vu actuellement l'écrit pour lequel vous aviez marqué de l'empressement. Il y en a des exemplaires entre les mains de M. Chappuis. J'ai receu, à Genève, tant d'honnêtetés de tout le monde, que je ne saurois là-dessus donner des préférences sans donner en même tems des exclusions offensantes ; mais il y auroit à voler M. Chappuis une amitié dont l'honnêteté seule est capable, et que j'ai quelque droit d'attendre de ceux qui m'en ont témoigné autant que vous. Je ne puis exprimer la joie avec laquelle j'ai appris que le Conseil avoit agréé, au nom de la République, la dédicace de cet ouvrage, et je sens parfaitement tout ce qu'il y a d'indulgence et de grace dans cet aveu. J'ai toujours espéré qu'on ne pourroit méconnoitre, dans cette épître, les sentimens qui l'ont dictée, et qu'elle seroit approuvée de tous ceux qui les partagent. Je compte donc sur votre suffrage, sur celui de votre respectable père, et de tous mes bons concitoyens. Je me soucie très peu de ce qu'en pourra penser le reste de l'Europe. Au reste, on avoit affecté de répandre des bruits terribles sur la violence de cet ouvrage, et il n'avoit pas tenu à mes ennemis de me faire des affaires avec le gouvernement ; heureuse-

1. Transcrit de la copie manuscrite du xviiie siècle, envoyée par Vernes à Du Peyrou, conservée à la Bibl. de Neuchâtel, dans le recueil 7903.

ment, l'on ne m'a point condamné sans me lire, et, après l'examen, l'entrée a été permise sans difficulté.

Donnez-moi des nouvelles de votre journal. Je n'ai point oublié ma promesse : ma copie me presse si fort depuis quelque tems, qu'elle ne me donne pas le loisir de travailler. D'ailleurs je ne veux rien vous donner que j'aye pu faire mieux : mais je vous tiendrai parole, comptez-y, et le pis-aller sera de vous porter moi-même, le printems prochain, ce que je n'aurai pu vous envoyer plus tôt : si je connois bien votre coeur, je crois qu'à ce prix vous ne serez pas fâché du retard.

Bon jour, Monsieur; préparez-vous à m'aimer plus que jamais, car j'ai bien résolu de vous y forcer à mon retour.

J. J. Rousseau

N° 240.

A M. [Damilaville.]
(Fragment)[1].

[Paris... 1755 (?)]

... Les philosophes, dit-on, voudroient confondre tous les états, et ne rendre de devoirs à personne. Non, messieurs, non, les philosophes ne veulent rien confondre ; ils ne sont jaloux, ni de la bonne chère qui vous tue, ni du carrosse qui vous empêche de vous servir de vos jambes, ni des domestiques insolents qui vous pillent et vous rendent si souvent odieux ; ils ne refusent pas même de vous rendre ce qui vous est dû, comme ils n'eussent pas fait de difficulté, dans l'ancienne Grèce, de faire à une idole des révérences qui ne signifioient rien ; mais ils voudroient que vous n'abusassiez pas de vos places et de votre crédit pour commettre des injustices et des vexations qu'on puniroit dans d'autres que vous ; ils voudroient que vous ne protégeassiez point les libelles qu'on fait contre eux, ou, qu'en permettant d'imprimer contre eux des mensonges, vous voulussiez bien permettre qu'on imprimât vos vérités ; ils voudroient qu'on fît justice des grands fripons comme des petits ; enfin, que toutes les conditions

1. Ce fragment est rapporté par d'Alembert, dans son éloge de Dangeau (*Éloges historiques,* Paris, 1779, note 6), à propos de « la prétendue maxime de l'*Égalité des conditions,* dont quelques sots ont accusé des gens de lettres bien éloignés de prêcher une pareille impertinence ». D'Alembert ajoute : « Ce reproche, si ridicule, mais si souvent répété, a été repoussé par un philosophe moderne bien plus amèrement que nous ne l'avons fait, et sans doute avec trop de fiel, mais peut-être aussi avec la force que mérite une injustice si absurde. » Et en note : « Rousseau, de Genève, qui, dans le temps où il écrivoit cette espèce de diatribe, n'étoit pas encore brouillé avec les philosophes. C'étoit à un de ses amis (M. d'Amilaville) qu'il adressoit ces réflexions, dans une lettre qui n'a point paru dans le recueil de ses œuvres ».

fussent également sous la protection et sous la sévérité des loix. Vous savez bien que c'est là l'égalité qu'ils demandent, et qui est nécessaire dans tout état bien gouverné ; mais vous leur prêtez des sottises, parce que vous n'oseriez combattre les vérités qu'ils soutiennent...

[Etienne-Noël Damilaville, né à Paris le 21 novembre 1723, mort à Paris le 15 décembre 1768. Correspondant de Voltaire, ami des Encyclopédistes.]

N° 241.

A Mme [d'Epinay] [1].

[1755.]

Je suis inquiet, Madame, de l'état où je vous ai laissée hier; faites-moi donner des nouvelles de votre santé. Efforcez-vous de la rétablir pour l'amour de vous et de moi, et croyez, malgré toute la maussaderie de votre sauvage, que vous trouverez difficilement un plus véritable ami que lui.

N° 242.

Réponse de Mme d'Epinay.

Eh! mon Dieu non, mon bon ami, vous n'êtes point maussade, de quoi vous avisiez-vous d'aller croire cela? Mettez-vous bien dans la tête que je ne vous trouverai jamais tel, et que si j'ai eu de l'humeur hier, vous n'en avez sûrement pas été cause. Je suis beaucoup mieux aujourd'hui. Bonjour; venez me voir ces jours-ci.

1. Transcrit de l'imprimé, dans les *Mémoires de Mme d'Épinay* (1818, II, 163-164; éd. Boiteau, II, p. 31). La date de ces deux billets est incertaine. Boiteau dit qu' « il n'y a rien qui puisse faire croire qu'ils ne soient pas de 1754-1755 ». Les originaux autographes ne sont pas connus. [P.-P. P.]

N° 243.

[Voltaire a Rousseau][1].

Aux Délices, près de Genève, 30 août 1755.

J'ai reçu, Monsieur, votre nouveau livre contre le genre humain[2], je vous en remercie. Vous plairez aux hommes à qui vous dites leurs vérités et vous ne les corrigerez pas. Vous peignez avec des couleurs bien vraies[3] les horreurs de la société humaine dont l'ignorance et la foiblesse[4] se promettent tant de douceurs. On n'a jamais tant employé d'esprit à vouloir nous rendre bêtes.

Il prend envie de marcher à quatre pattes, quand on lit votre ouvrage. Cependant, comme il y a plus de soixante ans que j'en ai perdu l'habitude, je sens malheureusement qu'il m'est impossible de la reprendre, et je laisse cette allure naturelle à ceux qui en sont plus dignes que vous et moi. Je ne peux non plus m'embarquer pour aller trouver les Sauvages du Canada, premierement parceque les maladies auxquelles je suis condamné me rendent un médecin d'Europe nécessaire; secondement parce que la guerre est portée dans ce pays-là, et que les exemples de nos nations ont rendu les sauvages presque aussi méchans que nous; je me borne à être un sauvage paisible dans la solitude que j'ai choisie auprès de votre patrie où vous devriez être.

1. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. La même bibliothèque conserve (7885, p. 40-43) une copie, de la main de Rousseau, qui présente deux variantes. D'autre part, la lettre de Voltaire a été imprimée dans le *Mercure* d'octobre 1755, et Rousseau a noté sur sa copie : « L'auteur de cette lettre la fit imprimer un peu changée et augmentée ; la voici telle qu'il me l'écrivit. »

2. Il s'agit du *Discours sur l'inégalité des conditions*.

3. Copie de Rousseau : « On ne peut peindre avec des couleurs plus fortes. »

4. Copie de Rousseau : « dont nôtre ignorance et nôtre foiblesse ».

J'avoue avec vous que les belles-lettres et les sciences ont causé quelquefois beaucoup de mal.

Les ennemis du Tasse firent de sa vie un tissu de malheurs ; ceux de Galilée le firent gémir dans les prisons à soixante-dix ans pour avoir connu le mouvement de la terre, et ce qu'il y a de plus honteux, c'est qu'ils l'obligèrent à se rétracter.

Dès que nos amis eurent commencé le *Dictionnaire encyclopédique,* ceux qui osoient être leurs rivaux les traitèrent de déistes, d'athées et même de jansénistes. Si j'osois me compter parmi ceux dont les travaux n'ont eu que la persécution pour récompense, je vous ferois voir une troupe de misérables acharnés à me perdre du jour que je donnai la tragédie d'Oedipe ; une bibliothèque de Calomnies ridicules imprimées contre moi, un prêtre ex-jésuite que j'avois sauvé du dernier supplice me payant par des libelles diffamatoires du service que je lui avois rendu ; un homme plus coupable encore faisant imprimer mon propre ouvrage du *Siècle de Louis XIV* avec des notes où la plus crasse ignorance débite les impostures les plus effrontées ; un autre qui vend à un libraire une prétendue histoire universelle sous mon nom, et le libraire assez avide et assez sot pour imprimer le tissu informe de bévues, de fausses dates, de faits et de noms estropiés, et enfin des hommes assez lâches et assez méchans pour m'imputer cette rapsodie. Je vous ferois voir la société infectée de ce nouveau genre d'hommes inconnus à toute l'antiquité qui, ne pouvant embrasser une profession honnête, soit de laquais, soit de manœuvre, et sachant malheureusement lire et écrire, se font courtiers de la littérature, volent des manuscrits, les défigurent et les vendent. Je pourrois me plaindre qu'une plaisanterie faite, il y a plus de trente ans, sur le même sujet que Chapelain eut la bêtise de traiter sérieusement, court aujourd'hui le monde par l'infidélité et l'infâme avarice de ces malheureux qui l'ont défigurée avec autant de sottise que de malice, et qui, au bout de trente ans, vendent partout cet ouvrage, lequel certainement n'est

plus le mien et qui est devenu le leur. J'ajouterai qu'en dernier lieu, on a osé fouiller dans les archives les plus respectables et y voler une partie des mémoires que j'y avois mise en dépôt lorsque j'étois historiographie de France, et qu'on a vendu à un libraire de Paris le fruit de mes travaux. Je vous peindrois l'ingratitude, l'imposture et la rapine me poursuivant jusqu'aux pieds des Alpes et jusqu'au bord de mon tombeau.

Mais, Monsieur, avouez que ces épines, attachées à la littérature et à la réputation, ne sont que des fleurs en comparaison des autres maux qui, de tous temps ont inondé la terre. Avouez que ni Cicéron, ni Lucrèce, ni Virgile, ni Horace ne furent les auteurs des proscriptions de Marius, de Sylla, de ce débauché d'Antoine, de cet imbécile Lépide, de ce tyran sans courage, Octave Cépias, surnommé si lâchement Auguste.

Avouez que le badinage de Marot n'a pas produit la Saint-Barthélemy, et que la tragédie du *Cid* ne causa pas les guerres de la Fronde. Les grands crimes n'ont été commis que par de célébres ignorants. Ce qui fait et ce qui fera toujours de ce monde une vallée de larmes, c'est l'insatiable cupidité et l'indomptable orgueil des hommes, depuis Thamas-Kouli-Kan, qui ne savoit pas lire, jusqu'à un commis de la douane, qui ne sait que chiffrer. Les Lettres nourrissent l'âme, la rectifient, la consolent, et elles font même votre gloire dans le temps que vous écrivez contre elles ; vous êtes comme Achille, qui s'emporte contre la gloire, et comme le père Malebranche, dont l'imagination brillante écrivoit contre l'imagination.

M. Chapuis m'apprend que votre santé est bien mauvaise ; il faudroit la venir rétablir dans l'air natal, jouir de la liberté, boire avec moi le lait de nos vaches et brouter nos herbes. Je suis trés philosophiquement, et avec la plus tendre estime, Monsieur, votre trés-humble et trés-obeissant serviteur.

N° 244.

[Réponse de Rousseau][1].

à Paris, le 10 septembre 1755.

C'est à moi, Monsieur, de vous remercier à tous égards. En vous offrant l'ébauche de mes tristes rêveries, je n'ai point cru vous faire un présent digne de vous, mais m'acquitter d'un devoir et vous rendre un hommage que nous vous devons tous comme à nôtre chef. Sensible, d'ailleurs, à l'honneur que vous faites à ma patrie, je partage la reconnoissance de mes concitoyens, et j'espère qu'elle ne fera qu'augmenter encore, lorsqu'ils auront profité des instructions que vous pouvez leur donner. Embellissez l'asile que vous avez choisi ; éclairez un peuple digne de vos leçons ; et, vous qui savez si bien peindre les vertus et la liberté, apprenez-nous à les chérir dans nos murs comme dans vos écrits. Tout ce qui vous approche doit apprendre de vous le chemin de la gloire.

Vous voyez que je n'aspire pas à nous rétablir dans notre bêtise, quoique je regrette beaucoup, pour ma part, le peu que j'en ai perdu. A votre égard, Monsieur, ce retour seroit un miracle si grand à-la-fois et si nuisible, qu'il n'appartiendroit qu'à Dieu de le faire, et qu'au diable de le vouloir. Ne tentez donc pas de retomber à quatre pattes ; personne au monde n'y réussiroit moins que vous. Vous nous redressez trop bien sur nos deux pieds, pour cesser de vous tenir sur les vôtres.

Je conviens de toutes les disgraces qui poursuivent les hommes célèbres dans les lettres ; je conviens même de tous

1. Collationné sur la copie autographe de Rousseau dans le ms. 7885 de Neuchâtel, p. 43-46. L'original a passé en vente le 17 avril 1880 (Charavay, n° 97 du catalogue). Il est indiqué comme portant la date du 7 septembre. C'est peut-être une erreur du catalogue, car, dans le post-scriptum de sa lettre à Voltaire du 20 sept., J.-J. parle de celle-ci comme étant du 10. [Th. D.]

les maux attachés à l'humanité, et qui semblent indépendants de nos vaines connoissances. Les hommes ont ouvert sur eux-mêmes tant de sources de miséres, que, quand le hazard en détourne quelqu'une, ils n'en sont guère moins inondés. D'ailleurs, il y a, dans le progrès des choses, des liaisons cachées que le vulgaire n'apperçoit pas, mais qui n'échapperont point à l'œil du sage, quand il y voudra réfléchir. Ce n'est ni Térence, ni Cicéron, ni Virgile, ni Sénéque, ni Tacite ; ce ne sont ni les savants, ni les poëtes, qui ont produit les malheurs de Rome et les crimes des Romains : mais sans le poison lent et secret qui corrompit peu-à-peu le plus vigoureux gouvernement dont l'histoire ait fait mention, Cicéron, ni Lucréce, ni Salluste n'eussent point existé, ou n'eussent point écrit. Le siécle aimable de Lélius et de Térence amenoit de loin le siécle brillant d'Auguste et d'Horace, et enfin les siécles horribles de Sénèque et de Néron, de Domitien et de Martial. Le goût des lettres et des arts naît chez un peuple d'un vice intérieur qu'il augmente ; et s'il est vrai que tous les progrès humains sont pernicieux à l'espéce, ceux de l'esprit et des connoissances, qui augmentent notre orgueil et multiplient nos égaremens, accélérent bientôt nos malheurs. Mais il vient un tems où le mal est tel que les causes même qui l'ont fait naître sont nécessaires pour l'empêcher d'augmenter ; c'est le fer qu'il faut laisser dans la plaie, de peur que le blessé n'expire en l'arrachant.

Quant à moi, si j'avois suivi ma prémiére vocation, et que je n'eusse ni lu ni écrit, j'en aurois sans doute été plus heureux. Cependant, si les Lettres étoient maintenant anéanties, je serois privé du seul plaisir qui me reste. C'est dans leur sein que je me console de tous mes maux : c'est parmi ceux qui les cultivent que je goûte les douceurs de l'amitié, et que j'apprends à jouir de la vie sans craindre la mort. Je leur dois le peu que je suis ; je leur dois même l'honneur d'être connu de vous. Mais consultons l'intérest dans nos affaires et la vérité dans nos écrits. Quoiqu'il faille des philosophes, des historiens, des savants, pour éclairer le monde et conduire ses

aveugles habitans, si le sage Memnon m'a dit vrai, je ne connois rien de si fou qu'un peuple de sages.

Convenez-en, Monsieur, s'il est bon que les grands génies instruisent les hommes, il faut que le vulgaire reçoive leurs instructions : si chacun se mêle d'en donner, qui les voudra recevoir ? « Les boiteux, dit Montagne, sont mal propres aux « exercices du corps ; et aux exercices de l'esprit, les ames « boiteuses. » Mais en ce siecle savant, on ne voit que boiteux vouloir apprendre à marcher aux autres.

Le peuple reçoit les écrits des Sages pour les juger, non pour s'instruire. Jamais on ne vit tant de Dandins. Le théâtre en fourmille, les cafés retentissent de leurs sentences, ils les affichent dans les journaux, les quais sont couverts de leurs écrits ; et j'entends critiquer l'*Orphelin*, parcequ'on l'applaudit, à tel grimaud si peu capable d'en voir les défauts, qu'à peine en sent-il les beautés.

Recherchons la prémiére source des désordres de la société, nous trouverons que tous les maux des hommes leur viennent de l'erreur bien plus que de l'ignorance, et que ce que nous ne savons point nous nuit beaucoup moins que ce que nous croyons savoir. Or quel plus sur moyen de courir d'erreurs en erreurs que la fureur de savoir tout ? Si l'on n'eût prétendu savoir que la terre ne tournoit pas, on n'eût point puni Galilée pour avoir dit qu'elle tournoit. Si les seuls philosophes en eussent réclamé le titre, l'*Encyclopédie* n'eût point eu de persécuteurs. Si cent mirmidons n'aspiroient à la gloire, vous jouiriez en paix de la vôtre, ou du moins vous n'auriez que des rivaux dignes de vous.

Ne soyez donc pas surpris de sentir quelques épines inséparables des fleurs qui couronnent les grands talens. Les injures de vos ennemis sont les acclamations satiriques qui suivent le cortége des triomphateurs : c'est l'empressement du public pour tous vos écrits qui produit les vols dont vous vous plaignez : mais les falsifications n'y sont pas faciles, car le fer ni le plomb ne s'allient pas avec l'or. Permettez-moi de vous le dire, par l'intérest que je prends à vôtre repos et à

nôtre instruction : méprisez de vaines clameurs par lesquelles on cherche moins à vous faire du mal qu'à vous détourner de bien faire. Plus on vous critiquera, plus vous devez vous faire admirer. Un bon livre est une terrible réponse à des injures imprimées ; et qui vous oseroit attribuer des écrits que vous n'aurez point faits, tant que vous n'en ferez que d'inimitables ?

Je suis sensible à vôtre invitation ; et si cet hiver me laisse en état d'aller, au printems, habiter ma patrie, j'y profiterai de vos bontés. Mais j'aimerois mieux boire de l'eau de vôtre fontaine que du lait de vos vaches ; et quant aux herbes de vôtre verger, je crains bien de n'y en trouver d'autres que le lotos, qui n'est pas la pâture des bêtes, et le moly, qui empêche les hommes de le devenir*.

Je suis de tout mon coeur et avec respect, [etc.]

N° 245.

BILLET DE VOLTAIRE[1].

Septembre [1755.]

M. Rousseau a dû recevoir de moi une lettre de remercîment. Je lui ai parlé, dans cette lettre, des dangers attachés à la littérature ; je suis dans le cas d'essuyer ces dangers. On fait courir dans Paris des ouvrages sous mon nom. Je dois saisir l'occasion la plus favorable de les désavouer. On m'a conseillé de faire imprimer la lettre que j'ai écrite à M. Rousseau, et de m'étendre un peu sur l'injustice qu'on me fait, et

* Le *lotos* et le *moly* sont célébrés par Homère dans l'*Odyssée*. Le premier offroit une nourriture digne des Dieux, et qui parut si délicieuse aux compagnons d'Ulysse, qu'il fallut user de violence pour les faire rentrer dans leurs vaisseaux. Mercure donna le second à Ulysse comme propre à le préserver des enchantemens de la magicienne Circé. (*Note de J.-J. Rousseau.*)

1. Transcrit de la copie, de la main de Rousseau, dans le ms. 7885 de la Bibliothèque de Neuchâtel, p. 46.

qui peut m'être trés préjudiciable. Je lui en demande la permission. Je ne peux mieux m'adresser, en parlant des injustices des hommes, qu'à celui qui les connoit si bien.

N° 246.

Réponse de Rousseau[1].

Paris, le 20 septembre 1755.

En arrivant, Monsieur, de la campagne où j'ai passé cinq ou six jours[2], je trouve votre billet qui me tire d'une grande perplexité ; car ayant communiqué à M. de Gauffecourt, nôtre ami commun, vôtre lettre et ma réponse, j'apprends à l'instant qu'il les a lui-même communiquées à d'autres, et qu'elles sont tombées entre les mains de quelqu'un qui travaille à me réfuter, et qui se propose, dit-on, de les insérer à la fin de sa critique. M. Bouchard, agrégé en droit, qui vient de m'apprendre cela, n'a pas voulu m'en dire davantage ; desorte que je suis hors d'état de prévenir les suites d'une indiscrétion que, vu le contenu de vôtre Lettre, je n'avois eue que pour une bonne fin. Heureusement, Monsieur, je vois par vôtre projet que le mal est moins grand que je n'avois craint. En approuvant une publication qui me fait honneur et qui peut vous être utile, il me reste une excuse à vous faire sur ce qu'il peut y avoir eu de ma faute dans la promptitude avec laquelle ces lettres ont couru, sans votre consentement ni le mien.

Je suis, avec les sentimens du plus sincère de vos admirateurs, Monsieur, [etc.]

Je suppose que vous avez reçu ma réponse du 10 de ce mois.

1. Transcrit de la copie autographe de Rousseau dans le ms. 7885 de la Bibliothèque de Neuchâtel, p. 47.

2. Rousseau arrive de la campagne. Serait-ce d'Épinay, où il était déjà le 8 septembre ? (Cf. lettre â Mme de Créqui, n° 248). [Th. D.]

N° 247.

A M. [de Boissy, auteur du Mercure de France][1].

A Paris, le 4 novembre 1755.

Quand je vis, Monsieur, paroître dans le *Mercure*, sous le nom de M. de Voltaire, la Lettre que j'avois receue de lui, je supposai que vous aviez obtenu pour cela son consentement ; et, comme il avoit bien voulu me demander le mien pour la faire imprimer, je n'avois qu'à me louer de son procédé, sans avoir à me plaindre du vôtre. Mais que puis-je penser du galimathias que vous avez inséré dans le *Mercure* suivant, sous le titre de ma Réponse? Si vous me dites que vôtre copie étoit incorrecte, je demanderai qui vous forçoit d'employer une Lettre visiblement incorrecte, qui n'est remarquable que par son absurdité. Vous abstenir d'insérer dans vôtre ouvrage des écrits ridicules est un égard que vous devez, sinon aux Auteurs, du moins au Public.

Si vous avez cru, Monsieur, que je consentirois à la publication de cette Lettre, pourquoi ne pas me communiquer vôtre copie pour la revoir? Si vous ne l'avez pas cru, pourquoi l'imprimer sous mon nom? S'il est peu convenable d'imprimer les Lettres d'autrui sans l'aveu des Auteurs, il l'est beaucoup moins de les leur attribuer sans être sur qu'ils les avouent, ou même qu'elles soient d'eux, et bien moins encore lorsqu'il est à croire qu'ils ne les ont pas écrites telles qu'on les a. Le Libraire de M. de Voltaire, qui avoit à cet égard plus de droit que personne, a mieux aimé s'abstenir d'imprimer la mienne que de l'imprimer sans mon consentement, qu'il avoit

1. Transcrit de la copie autographe, conservée à la Bibl. de Neuchâtel, n° 7885, p. 48-49. Cette lettre a paru dans le *Mercure* de décembre 1755, et a été reproduite dans l'édition des *Œuvres* de Rousseau, Neuchâtel (Paris, Duchesne), 1764, in-12°, tome III, p. 261-269 ; et in-8, tome III, p. 289-292.

eu l'honnêteté de me demander. Il me semble qu'un homme aussi justement estimé que vous ne devroit pas recevoir d'un Libraire des leçons de procédés. J'ai d'autant plus, Monsieur, à me plaindre du vôtre en cette occasion, que, dans le même volume où vous avez mis sous mon nom un écrit aussi mutilé, vous craignez avec raison d'imputer à M. de Voltaire des vers qui ne soient pas de lui. Si un tel égard n'étoit dû qu'à la considération, je me garderois d'y prétendre ; mais il est un acte de justice, et vous la devez à tout le monde.

Comme il est bien plus naturel de m'attribuer une sotte Lettre qu'à vous un procédé peu régulier, et que par conséquent je resterois chargé du tort de cette affaire si je négligeois de m'en justifier, je vous supplie de vouloir bien insérer ce désaveu dans le prochain *Mercure,* et d'agréer, Monsieur, mon respect et mes salutations.

[Dans le *Mercure* de décembre 1755, cette lettre est précédée des lignes que voici :

« Avertissement de l'auteur du Mercure sur la réponse de M. Rousseau à M. de Voltaire.

« Nous avons inséré dans le Mercure de novembre, page 63, la réponse de M. Rousseau à M. de Voltaire, sur une copie qui nous est parvenue très imparfaite et sans son aveu. M. Rousseau a désiré que nos lecteurs en fussent instruits. Nous l'avons satisfait sur ce point avec d'autant moins de peine que les égards que nous devons à tous les auteurs, notre estime particulière pour lui, l'amour que nous avons pour la vérité, et notre respect pour le public, nous en ont fait une loi. Nous aurions cru, surtout, manquer à ce dernier, après lui avoir donné un écrit défectueux, de ne pas l'en avertir dès qu'on nous a fait connaître notre erreur. »

Voyez, d'autre part, l'avant-dernier alinéa de la lettre n° 262, du 20 novembre, à Jallabert.]

N° 248.

A Mme [la Marquise de Créqui][1].

A Épinay, le 8 septembre 1755.

Je vois, Madame, que la bienveillance dont vous m'honorez vous cause de l'inquiétude sur le sort dont quelques gens, tout au moins fort indiscrets, aiment à me menacer. De grace, que ma tranquillité ne vous allarme point, quand on vous annonceroit ma détention comme prochaine. Si je ne fais rien pour la prévenir, c'est que, n'ayant rien fait pour la mériter, je croirois offenser l'hospitalité de la Nation françoise, et l'équité du Prince qui la gouverne, en me précautionnant contre une injustice.

Si j'ai écrit, comme on le prétend, sur une question de droit politique proposée par l'Académie de Dijon, j'y étois autorisé par le programme; et puisqu'on n'a point fait un crime à cette Académie de proposer cette question, je ne vois pas pourquoi l'on m'en feroit un de la résoudre. Il est vrai que j'ai du me contenir dans les bornes d'une discussion générale et purement philosophique, sans personnalités et sans application; mais pourriez-vous croire, Madame, vous, dont j'ai l'honneur d'être connu, que j'aye été capable de m'oublier un moment là dessus? Quand la prudence la plus commune ne m'auroit point interdit toute licence à cet égard, j'aime trop la franchise et la vérité pour ne pas abhorrer les libelles et la satire; et si je mets si peu de précaution dans ma conduite, c'est que mon coeur me répond toujours que je n'en ai pas besoin. Soyez donc bien assurée, je vous supplie, qu'il n'est jamais rien sorti et ne sortira jamais rien de ma plume qui

1. Transcrit de la copie autographe, conservée à la Bibl. de Neuchâtel, 7885 p. 37-40. La lettre de Mme de Créqui à laquelle Rousseau répond ici n'a pas été conservée.

puisse m'exposer au moindre danger sous un gouvernement juste.

Quand je serois dans l'erreur sur l'utilité de mes maximes, n'a-t-on pas, en France, des formes prescrites pour la publication des Ouvrages qu'on y fait paroître ? et quand je pourrois m'écarter impunément de ces formes, mon seul respect pour les Loix ne suffiroit-il pas pour m'en empêcher ? Vous savez, Madame, à quel point j'ai toujours porté le scrupule à cet égard ; vous n'ignorez pas que mes écrits les plus hardis, sans excepter cette effroyable Lettre sur la Musique, n'ont jamais vu le jour qu'avec approbation et permission. C'est ainsi que je continuerai d'en user toute ma vie ; et jamais, durant mon séjour en France, aucun de mes ouvrages n'y paroîtra de mon aveu qu'avec celui du Magistrat.

Mais, si je sais quels sont mes devoirs, je n'ignore pas non plus quels sont mes droits : je n'ignore pas qu'en obéissant fidellement aux Loix du pays où je vis, je ne dois compte à personne de ma Réligion ni de mes sentimens, qu'aux Magistrats de l'État dont j'ai l'honneur d'être membre. Ce seroit établir une loi bien nouvelle, de vouloir qu'à chaque fois qu'on met le pied dans un État, on fut obligé d'en adopter toutes les maximes, et qu'en voyageant d'un pays à l'autre, il fallût changer d'inclinations et de principes, comme de langage et de logement. Partout où l'on est, on doit respecter le Prince et se soumettre à la Loi ; mais on ne leur doit rien de plus, et le coeur doit toujours être pour la patrie. Quand donc il seroit vrai qu'ayant en vue le bonheur de la mienne j'eusse avancé, hors du Royaume, des principes plus convenables au gouvernement républicain qu'au monarchique, où seroit mon crime ?

Qui jamais ouït dire que le droit des gens, qu'on se vante si fort de respecter en France, permit de punir un étranger pour avoir osé préférer, en pays étranger, le gouvernement de son pays à tout autre ?

On dit, il est vrai, que cette occasion ne sera qu'un prétexte, à la faveur duquel on me punira de mon mépris pour la

Musique françoise. Comment, Madame, punir un homme de son mépris pour la Musique ! Ouîtes-vous jamais rien de pareil ? Une injustice s'excuse-t-elle par une injustice encore plus criante ? et dans le tems de cette horrible fermentation, digne de la plume de Tacite, n'eut-il pas été moins odieux de m'opprimer sur ce grave sujet, que d'y revenir, aprés coup, sur un sujet encore moins raisonnable ?

Quant à ce que vous me dites, Madame, qu'il n'est pas question du bien ou du mal qu'on fait, mais seulement des amis ou des ennemis qu'on a, malgré la mauvaise opinion que j'ai de mon siécle, je ne puis croire que les choses en soient encore tout à fait à ce point. Mais, quand cela seroit, quels ennemis puis-je avoir ? Content de ma situation, je ne cours ni les pensions, ni les emplois, ni les honneurs littéraires. Loin de vouloir du mal à personne, je ne cherche pas même à me venger de celui qu'on me fait. Je ne refuse point mes services aux autres, et ne leur en demande jamais. Je ne suis point flatteur, il est vrai ; mais aussi je ne suis pas trompeur, et ma franchise n'est point satirique : toutes personnalités odieuses sont bannies de ma bouche et de mes écrits ; et si je maltraite les vices, c'est en respectant les hommes.

Ne craignez donc rien pour moi, Madame, puisque je ne crains rien et que je ne dois rien craindre. Si l'on jugeoit mon ouvrage sur les bruits répandus par la calomnie, je serois, je l'avoüe, en fort grand danger ; mais, dans un gouvernement sage, on ne dispose pas si légérement du sort des hommes ; et je sais bien que je n'ai rien à craindre, si l'on ne me juge qu'après m'avoir lu. Mes sentimens, ma conduite et la justice du Roi, sont la sauvegarde en qui je me fie : je demeure au milieu de Paris, dans la sécurité qui convient à l'innocence, et sous la protection des Loix que je n'offensai jamais. Les cris des bateleurs ne seront pas plus écoutés qu'ils ne l'ont été. Si j'ai tort, on me réfutera peut être ; peut être même si j'ai raison : mais un homme irréprochable ne sera point traité comme un scélérat, pour avoir honoré sa patrie, et pour avoir dit que les François ne chantoient pas bien. Enfin, quand

même il pourroit m'arriver un malheur que l'honnêteté ne me permet pas de prévoir, j'aurois peine à me repentir d'avoir jugé plus favorablement du gouvernement sous lequel j'avois à vivre, que les gens qui cherchent à m'effrayer.

Je suis avec respect [etc.]

N° 249.

[J.-F. De Luc a J. J. Rousseau][1].

Genève, le 20 octobre 1755.

Si vous avez compris, mon cher Concitoyen, le motif du dernier paragraphe de ma lettre du 23e Juin, c'est le même qui m'a tenu dans le silence jusqu'à présent. Car je n'ai pu me resoudre à vous écrire sans vous communiquer ma pensée sur la façon heteroclite dont on a combattu votre désintéressement généreux et je craignois que cette communication ne vous fît une sorte de peine relativement à celui qui en auroit été l'objet. Mais le vif intérêt que je prends à votre santé ne me permet pas de différer plus longtems à vous dire, que m'étant prévalu des liaisons où j'ai l'avantage d'être avec notre Esculape moderne[2] qui demeure vis à vis de chez moi, pour l'entretenir de votre maladie, il m'a fait connoitre une si haute estime pour vous, un désir si sincère d'employer toute sa science pour vous guérir ou vous soulager, et, par les choses qui me sont connues, je l'en crois si capable, que je vous prie instamment, mon cher Concitoyen, de m'envoyer une lettre pour ce célèbre médecin, votre digne compatriote, dans laquelle vous détaillerez votre mal, avec la manière dont on l'a traité... nonobstant votre déclaration à Mr de Gauffecourt de ne vouloir consulter Mr Tronchin que de bouche; bien loin que l'on puisse empêcher l'autre, le moyen le plus efficace de parvenir plus heureusement à votre but, n'est-ce pas de profiter incessamment de ses précieuses connoissances?

1. *INÉDIT*. Transcrit, en 1878, de la copie ms. faite par J.-A. De Luc, petit-fils de J.-F. De Luc. Cette lettre figure aussi dans le 1er ms. Adert, fol. 32 et dans le second, p. 49, 50.

2. Le docteur Théodore Tronchin.

N° 250.

A Monsieur,
Monsieur De Luc, Pére
a Genève[1].

A Paris 17 $\frac{25}{11}$ 55.[2]

Je suis, mon cher Concitoyen, trop négligent à répondre et surtout à vous : je le sens, je me le reprocherai toujours et ne ferai jamais mieux. Heureusement je ne me suis pas annoncé pour valoir plus que je ne fais, ainsi je ne trompe personne et ne fais du tort qu'à moi-même en ne profitant pas plus souvent du plaisir d'un commerce agréable.

Je ressens vôtre zéle et vôtre amitié. Vous voudriez me mettre en correspondance avec M. Tronchin et par conséquent me guérir s'il étoit possible, et je ne doute pas que ce n'en fût le moyen s'il en restoit un. Il y auroit d'ailleurs du plaisir et de l'instruction à recevoir des lettres de cet homme célébre ; et je ne puis qu'être sensiblement touché de l'intérest qu'il veut bien prendre à moi. Mais, mon cher Concitoyen, je sais d'avance quel jugement il porteroit de mon état et de mes ressources, ses lumiéres lui diroient tout ce que je sens et sa candeur l'empêcheroit de me le déguiser : Ainsi je suis sur d'ètre d'avance dans le même état où je serois après l'avoir consulté, excepté que la description de mes douleurs passées me les feroit derechef sentir toutes, et que mon imagination, ranimée par la peinture de tant de maux, m'en rendroit plus encore que le prémier medecin du monde n'en sauroit guérir. Son estime et ses bontés me seront toujours chéres et jetteront

1. Transcrit de l'imprimé dans le *Courrier du Léman* d'octobre 1826. L'adresse m'est fournie par le catalogue 126 des « Livres anciens et modernes, importants autographes, en vente aux prix marqués, Paris, Cornuau, décembre 1917, n° 4547 », qui décrit la lettre : « 2 p. in-4°, cachets ». [Th. D.]

2. C'est-à-dire : 25 novembre 1755.

de la douceur sur les restes d'une vie que tout son savoir ne sauroit prolonger. Parlez-lui donc de mon respect et non de mes maux; qu'il affermisse et conserve la santé de mes concitoyens, ce sera me consoler de la perte de la mienne.

Je ne puis répondre au prémier article de vôtre lettre faute de pouvoir consulter le dernier paragraphe de la précédente; car de ma vie je n'ai gardé Lettre quelque chère qu'elle m'ait été[1], cette exactitude est au-dessus de ma portée et je n'imagine pas non plus que personne prenne le soin des miennes, la négligence avec laquelle elles sont écrites indique assés l'usage qu'il en faut faire.

Je suis charmé d'apprendre de bonnes nouvelles de vos deux Bequilles. Je dois toujours des Lettres à celle d'Angleterre mais lui ayant écrit inutilement à la prémiére addresse qu'elle m'avoit laissée et craignant qu'aprés si longtems la seconde n'aie changé, je vois que mon sort est de l'aimer toujours et de ne lui point écrire. Aussi bien les passages sont-ils à la veille d'être fermés. Mille amitiés, je vous supplie, à toute vôtre famille, et quoi que disent les paragraphes recevés mes tendres embrassemens.

J. J. Rousseau

N° 251.

[J.-F. De Luc a J.-J. Rousseau][2].

[Genève] 8 décembre 1755.

Ne me privez pas, mon cher Concitoyen, de la douce espérance de voir vos maux soulagés par mon inestimable voisin... Quelle que puisse être la force de votre assertion contre l'idée

1. A partir de l'année suivante, J.-J. devait changer d'avis et commencer à conserver non seulement les lettres de ses correspondants, mais aussi les copies des siennes propres.

2. *INÉDIT*. Transcrit de la copie faite par J.-André De Luc, petit-fils de J.-F. — Cette lettre figure aussi dans le 1er ms. Adert, fol. 34 et dans le 2e, p. 54, 55.

qui me flatte sur l'adoucissement de vos douleurs et l'amélioration de votre état, elle ne sauroit la détruire; et comme l'événement seul peut décider cette question intéressante entre vous et moi, je vous conjure de vouloir mettre à profit ce moyen salutaire.

J'ai communiqué votre chere lettre à Mr le Professeur Tronchin, et c'est à ce sujet qu'il m'envoya l'incluse avant hier au soir. Je vous avoue ingénument, mon cher Concitoyen, que je suis aiguillonné d'un desir extrême d'en savoir le contenu, et si ce n'étoit pas trop exiger, je vous prierois instamment de m'en envoyer copie[1].

Ma famille reciproque aux genereux sentimens dont vous l'honorez et fait mille vœux au Ciel pour votre heureux retour avec Mlle Le Vasseur, mais moi en particulier qui recevrai les ordres qu'il vous plaira me donner à cet égard, avec d'autant plus de joye que leur exécution en fera la réalité. Je vous prie d'assurer Madame Le Vasseur de la continuation de mes respects, et Mlle sa Fille de mes amitiés. Je vous embrasse du fond de mon cœur.

N° 252.

A M. [J.-F. De Luc, a Genève][2].

A Paris, le 28 décembre 1755.

Voilà, mon cher Concitoyen, l'original de la lettre dont vous m'avez demandé copie[3]. Je suis touché des bontés que m'y témoigne son illustre auteur et je ne le suis pas moins de celles qui vous ont fait intéresser si tendrement pour moi auprès de lui. J'ai une égale confiance en ses lumières et en ses vertus, mais dans l'impossibilité où je suis de le consulter de

1. « Rousseau lui envoya l'original. » (*Note de J.-André De Luc*). Voyez les deux lettres suivantes.
2. Transcrit, en 1878, de la copie de la main de J.-A. De Luc.
3. C'est la lettre de Tronchin qui suit.

ouche j'abandonne le reste de ma vie au cours de la nature, u moins jusqu'à ce que d'autres circonstances me raprochent e la patrie. Quoique l'hiver n'ait pas été froid jusqu'à présent, e me sens vivement de ses approches, et malgré le peu de açons que je mets à mes maladies, je suis forcé de garder la hambre depuis quinze jours. Je le suis aussi de rendre ma ettre plus courte que je ne ferois dans un autre tems, et je la nis en vous embrassant bien tendrement vous et vos chères équilles. Bon jour donc, mon cher concitoyen, et bonne nnée. Vertu, santé, liberté, amitié ; il est doux pour vos amis e n'avoir point d'autres biens à vous souhaiter que ceux que ous possédez déjà.

J. J. ROUSSEAU.

Madame le Vasseur et sa fille sont très sensibles à l'honneur le votre souvenir et me chargent de vous assurer de leurs espects.

N° 253.

[LE DOCTEUR THÉODORE TRONCHIN A J. J. ROUSSEAU][1].

Genève 12 Décembre 1755.

Je suppose, Monsieur, que votre ami M. De Luc vous a dit e que je pense ; j'y perdrais trop, s'il ne l'a pas fait. L'estime ue j'ai pour vous est une dette, & c'est de toutes les dettes ue je contracterai jamais celle que je voudrais payer avec le lus d'exactitude.

Se pourrait-il, Monsieur, qu'avec de tels sentimens je ne risse un intérêt bien vif à l'état de votre santé ; elle intéresse ous les hommes en intéressant la vertu que vous connaissez, ue vous aimez et que vous défendez mieux que personne. Ce 'est point comme médecin que j'y prends part ; il n'y a aucun

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de enève, ms. fr. 236.

rapport entre le cas que je fais de vous et le besoin que vous pouvez avoir de mon art ; il y en a encore moins entre le besoin et mes lumières ; il me suffit de faire des voeux pour votre santé ; je dois laisser à des plus sages que moi le soin d'y pourvoir.

On nous a fait espérer, Monsieur, que nous vous verrons ce printemps ; ma peine redoubleroit si votre santé y portoit obstacle ; mes voeux redoublent aussi et seront l'expression de l'estime et de la considération avec laquelle, je serai toujours, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

T. Tronchin

[Théodore Tronchin, fils du banquier génevois Jean-Robert Tronchin et d'Angélique Calandrini, né le 24 mai 1709. Disciple de Bœrhave, à Leyde. Nommé professeur honoraire de médecine à Genève en 1755, et adjoint à la direction de la Bibliothèque en 1756. Désigné cette année-là pour inoculer les enfants du duc d'Orléans, il devint le médecin à la mode dans le grand monde de l'Europe. Membre de l'Académie de chirurgie de Paris, de la Société royale de Londres, etc. Mort, à Paris, le 30 novembre 1781.]

N° 254.

A M. [le docteur Tronchin] [1].

Paris. 17 $\frac{22}{12}$ 55. [2]

Par combien de raisons, Monsieur, ne devois-je pas vous prévenir, mais je respectois vos travaux et n'osois vous dérober un tems destiné au soulagement ou à l'instruction des hommes. Je suis pénétré de vos bontés et s'il y avoit quelque espoir à ma guérison, comme vous êtes le seul de qui je la pourrois attendre, vous êtes aussi celui de qui j'aimerois le

1. Transcrit, en 1878, de la copie, de la main de J.-A. De Luc, jointe à la lettre précédente.

2. C'est-à-dire : 22 décembre 1755.

mieux la recevoir. Mais une mauvaise conformation d'organe apportée dès ma naissance, et le long procès d'un mal déclaré depuis plus de dix ans me font juger que tout accoutumé que vous êtes à faire des miracles, celui-ci vous échapperoit ou du moins vous prendroit pour l'opérer un tems et des soins dus à des gens plus utiles que moi au monde et à la patrie. Je ne renonce pas pourtant à profiter un jour de l'attention que vous voulez bien donner au détail de ma maladie, mais la description de mes douleurs passées, le sentiment des présentes et l'image de celles qui m'attendent me font tomber la plume des mains et m'ôtent d'autant plus aisément le courage que l'espoir de la guérison ne la soutient plus. Depuis trois ans j'ai renoncé à tous les secours de la médecine, dont une longue expérience m'a montré l'inutilité par rapport à moi. J'ai mis à profit pour jouir de la vie bien des momens que j'aurois désagréablement perdus à tenter de la prolonger. Il me semble que je n'ai pas besoin de la vaine illusion qui flatte la plupart des malades et quelque confiance que j'aye en vos lumières, le desir que j'aurois de vivre auprès de vous a bien plus pour objet l'exemple de vos vertus que les secours de vôtre art.

Les soins de l'amitié me retenoient auprès d'une dame assez dangereusement malade quand je receus vôtre lettre, je la lui communiquai et sa lecture augmenta le desir qu'elle a depuis longtems de vous consulter ; quoiqu'à la fleur de l'âge, son tempérament est si foible que sa famille et ses amis auroient grand besoin de vos soins pour se la conserver[1]. M. de Gauffecourt qui la connoit peut vous dire si elle en est digne. Je ne doute pas qu'elle ne vous écrive sitôt que ses forces le lui permettront. Donnez-lui, Monsieur, les secours que vous daignez m'offrir ; sa santé n'est point sans ressource, et sa vie est nécessaire à ses enfants, à ses amis et à tous les honnêtes gens qui la connoissent. Je suis avec respect, Monsieur, vôtre très humble et très obeissant serviteur

J. J. Rousseau

1. Il s'agit de Mme d'Epinay.

N° 255.

PREMIÈRE LETTRE DE M. LE COMTE DE TRESSAN (A ROUSSEAU)[1].

Vous connoîtrez, Monsieur, par la lettre du Roi de Pologne que j'envoye à M. D'Alembert, à quel point ce Prince est indigné de l'attentat du Sr Palissot ; il est tout simple, il est bien sûr que vous auriez trop méprisé Palissot pour être ému par la sottise qu'il vient de faire ; mais le Roi de Pologne mérite d'avoir des serviteurs attachés, et je suis trop jaloux de sa gloire pour n'avoir pas rempli dans cette occasion des devoirs aussi chers à mon coeur.

Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, Monsieur, mais je suis lié d'une tendre amitié avec vos Compatriotes. Je regarde Genève comme la ville de l'Europe, où la jeunesse reçoit la plus excellente éducation, j'ai toujours sous mes ordres beaucoup de jeunes officiers Genevois ; je n'en vois aucun sortir de sa famille sans prouver qu'il a des moeurs et de la littérature. Si l'ancienne amitié dont plusieurs de vos amis m'honorent, si l'amour que j'ai pour les sciences et les lettres que vous enrichissez tous les jours, peuvent m'être un titre auprès de vous, j'aurai bien de l'empressement, Monsieur, à me lier avec vous dans le premier voyage que je ferai à Paris, et je vous prie de recevoir avec plaisir et amitié les assurances de la haute estime avec laquelle etc.

Toul, 20 octobr. 1755.

[Louis-Elisabeth de La Vergne, comte de Tressan, né au Mans le 4 novembre 1705, mort à Paris le 31 octobre 1783, lieutenant-général, physicien, littérateur, membre de l'Académie française (reçu

1. Transcrit de la première impression à la suite d'une contrefaçon de 1763 de la *Lettre à Christophe de Beaumont,* « A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie », in-12, p. 127.

le 25 janvier 1781). A publié des adaptations modernes d'anciens romans de chevalerie, notamment l'*Histoire du Petit Jehan de Saintré et de la dame des Belles-Cousines.* La 1re édition des *Œuvres choisies du comte de Tressan* parut à Paris de 1787 à 1791 en 12 vol. in-8°.]

N° 256.

A M. [LE COMTE DE TRESSAN]
(RÉPONSE DE J.-J. ROUSSEAU)[1].

Je vous honorois, Monsieur, comme nous faisons tous ; il m'est doux de joindre la reconnoissance à l'estime, et je remercierois volontiers M. Palissot de m'avoir procuré sans y songer des témoignages de vos bontés qui me permettent de vous en donner de mon respect. Si cet auteur a manqué à celui qu'il devoit et que doit toute la terre au Prince qu'il vouloit amuser, qui plus que moi doit le trouver inexcusable ? Mais si tout son crime est d'avoir exposé mes ridicules, c'est le droit du Théatre, je ne vois en cela rien de répréhensible pour l'honnête homme, et j'y vois pour l'auteur le mérite d'un heureux choix[2]. Je vous prie donc, Monsieur, de ne pas écouter là-dessus le zèle que l'amitié et la générosité inspirent à M. d'Alembert, et de ne point chagriner pour cette bagatelle un homme de mérite qui ne m'a fait aucune peine et qui porteroit avec douleur la disgrace du Roi de Pologne et la vôtre.

Mon coeur est ému des éloges dont vous honorez ceux de mes Concitoyens qui sont sous vos ordres. Effectivement le Genevois est naturellement bon ; il a l'ame honnête, il ne

1. Transcrit de la première impression, à la suite d'une contrefaçon de 1763 de la Lettre à *Christophe de Beaumont,* « A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie », in-12, p. 131.

2. *Sic,* dans la première impression. Musset-Pathay et les éditeurs suivants impriment : « le mérite d'avoir su choisir un sujet très riche ».

manque pas de sens, et il ne lui faut que de bons exemples pour se tourner tout à fait au bien. Permettez-moi, Monsieur, d'exhorter ces jeunes officiers à profiter du vôtre, à se rendre dignes de vos bontés, et à perfectionner sous vos yeux les qualités qu'ils vous doivent peut-être et que vous attribuez à leur éducation. Je prendrai volontiers pour moi, quand vous viendrez à Paris, le conseil que je leur donne; ils étudieront l'homme de guerre, moi, le Philosophe, notre étude commune sera l'homme de bien, et vous serez toujours notre maître.

Paris, 26 Dec. 1755.

N° 257.

A [M. d'Alembert] [1].

Je suis sensible, mon cher Monsieur, à l'intérest que vous prenez à moi, mais je ne puis approuver le zéle qui vous fait poursuivre ce pauvre M. Palissot, et j'aurois grand regret aux momens que tout cela vous a fait perdre, sans le témoignage d'amitié qui en résulte en ma faveur. Laissez donc là cette affaire, je vous en prie derechef; je vous en suis aussi obligé que si elle étoit terminée, et je vous assure que l'expulsion de Palissot pour l'amour de moi me feroit plus de peine que de plaisir. A l'égard de Fréron, je n'ai rien à dire de mon chef, parce que la cause est commune; mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que vôtre mépris l'eut plus mortifié que vos poursuites, et que, quel qu'en soit le succés, elles lui feront toujours plus d'honneur que de mal.

J'ai écrit à M. de Tressan pour le remercier et le prier d'en rester là; je vous montrerai ma réponse avec sa Lettre à nôtre

1. Transcrit le 18 février 1924 de l'original autographe signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4. p. in-8°, les deux dernières blanches. [P.-P. P.]

prémiére entrevue. Je ne puis douter que je ne vous doive tous les témoignages d'estime dont elle est remplie. Tout compté, tout rabattu, il se trouve que je gagne à tous égards dans cette affaire. Pourquoi rendrons-nous du mal à ce pauvre homme pour le bien réel qu'il m'a fait? Je vous remercie et vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Ce 27 Xbre [1755].

N° 258.

Seconde Lettre de M. le Comte de Tressan (à J.-J. Rousseau)[1].

Recevez, Monsieur, le prix de la vertu la plus pure. Vos ouvrages nous la font aimer en nous peignant ses charmes dans leur premiére simplicité; vous venez de l'enseigner dans ce moment par l'acte le plus généreux et le plus digne de vous.

Le Roi de Pologne, Monsieur, attendri, édifié par votre Lettre, croit ne pouvoir vous donner une marque plus éclatante de son estime qu'en souscrivant à la grace que seul aujourd'hui vous pouviez prononcer. M. Palissot ne sera point chassé de la Société de Nancy, mais cette anecdote littéraire doit rester inscrite dans ses registres, et vous ne pouvez nous blâmer de conserver dans la mémoire des hommes, avec les excès qui peuvent les avilir, les actes de vertu qui les honorent. Enchanté de vos ouvrages, Monsieur, et désirant d'affermir dans mon coeur les sentimens qui sont si naturels dans le vôtre, je n'ai fait en cette occasion que ce que j'ai dû, et sans l'ordre du Roi de Pologne qui m'a chargé de vous faire passer cette lettre, je n'aurois point osé vous faire connoitretout mon zéle.

Vous me promettez, Monsieur, de me recevoir quand j'irai à Paris, et moi je vous promets de vous écouter avec con-

1. Transcrit de la première impression, en 1763, à la suite de la contrefaçon citée plus haut de la *Lettre à Christophe de Beaumont,* p. 131-132.

fiance, et de travailler de bonne foi à me rendre digne d'être votre ami.

Pardonnez-moi d'avoir donné plusieurs copies de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Malgré l'estime trop honorable que vous m'y témoignez, je sens qu'on doit m'oublier en lisant cette lettre, et ne s'occuper que du grand homme qui s'y montre tout entier pour faire rougir le vice, et pour le triomphe de la vertu.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lunéville, le 1. Janvier 1756.

N° 259.

Réponse de J.-J. Rousseau à M. le comte de Tressan[1].

Quelque danger qu'il y ait, Monsieur, de me rendre importun, je ne puis m'empêcher de joindre aux remercimens que je vous dois des remarques sur l'enregistrement de l'affaire de M. Palissot, et je prendrai d'abord la liberté de vous dire que mon admiration même pour les vertus du Roi de Pologne ne me permet d'accepter le témoignage de bonté dont S. M. m'honore en cette occasion qu'à condition que tout soit oublié. J'ose dire qu'il ne lui convient pas d'accorder une grace incomplette, et qu'il n'y a qu'un pardon sans reserve qui soit digne de sa grande ame. D'ailleurs est-ce faire grace que d'éterniser la punition, et les registres d'une Académie ne doivent-ils pas plutôt pallier que relever les petites fautes de ses membres? Enfin, quelque peu d'estime que je fasse de nos Contemporains, à Dieu ne plaise que nous les avilissions à ce point, d'inscrire comme un acte de vertu ce qui n'est qu'un procédé des plus simples que tout homme de lettres n'eût pas manqué d'avoir à ma place.

1. Transcrit de la première impression, en 1763, à la suite de la contrefaçon citée plus haut de la *Lettre à Christophe de Beaumont,* p. 133-134.

Achevez donc, Monsieur, la bonne oeuvre que vous avez si bien commencée, afin de la rendre digne de vous. Qu'il ne soit plus question d'une bagatelle qui a déja fait plus de bruit et donné plus de chagrin à M. Palissot que l'affaire ne le méritoit. Qu'aurons-nous fait pour lui, si le pardon lui coûte aussi cher que la peine ?

Permettez-moi de ne point répondre aux extrêmes louanges dont vous m'honorez ; ce sont des leçons sévères dont je ferai mon profit, car je n'ignore pas, et cette lettre en fait foi, qu'on loue avec sobriété ceux qu'on estime parfaitement. Mais, Monsieur, il faut renvoyer ces eclaircissemens à nos entrevues. J'attens avec empressement le plaisir que vous me promettez, et vous verrez que de maniére ou d'autre vous ne me louerez plus lorsque nous nous connoîtrons.

Paris 7 Janvier 1756.

N° 260.

Troisième lettre du Comte de Tressan à J.-J. Rousseau[1].

Vous serez obéi, Monsieur, il est bien juste que vous jouissiez de l'empire que vous vous acquerez sur les esprits. Je vous avoue cependant que j'aurois peut être encore balancé à vous accorder tout pour M. Palissot, sans une lettre que j'ai reçue de Paris en même temps que celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. On commence par m'assurer d'une amitié à toute épreuve, et c'est en conséquence de ce sentiment qu'on m'avertit qu'on sort d'une compagnie nombreuse et brillante où l'on est déchaîné contre moi au sujet de l'affaire de M. Palissot, et que même on s'y est dit l'un à l'autre à l'oreille

1. Transcrit de la première impression, en 1763, à la suite de la contrefaçon citée ci-dessus de la *Lettre à Christophe de Beaumont,* p. 135-136

une épigramme faite contre moi. Cette lettre m'a déterminé sur le champ, Monsieur, à suivre votre exemple. Je me trouve aujourd'hui dans le cas d'avoir aussi à pardonner à M. Palissot ; je le fais sans nulle restriction, trop heureux qu'il me procure cette occasion de vous prouver que j'aime à profiter de vos leçons.

J'ai répondu à cette personne avec toute la vérité la plus simple. Je lui ai mandé ce qui s'est passé, ce que j'avois fait, et ce que vous m'avez empêché d'achever. N'en parlons donc plus, et que M. Palissot puisse être assez heureux pour ne jeter jamais des pierres qu'à des sages. Si je le suis dans ce moment, lui et moi vous le devons également. Je consens de tout mon coeur à ne plus vous louer, lorsque je jouirai du bonheur de vous voir et de vous entendre. Alors une façon de vous applaudir me sera utile et répondra à vos vues ; jusqu'à ce moment, permettez-moi de vous dire encore que mon admiration pour vos ouvrages, et pour votre coeur, égale l'attachement que je vous voue pour le reste de ma vie.

Lunéville 11. Janvier 1756.

N° *261.*

Réponse de J.-J. Rousseau
à M. le Comte de Tressan[1].

J'apprens, Monsieur, avec une vive satisfaction que vous avez entièrement terminé l'affaire de M. Palissot, et je vous en remercie de tout mon cœur. Je ne vous dirai rien du petit déplaisir qu'elle a pu vous occasioner, car ceux de cette espece ne sont gueres sensibles à l'homme sage, et d'ailleurs vous savez mieux que moi, que dans les chagrins qui peuvent suivre une bonne action, le prix en efface toujours la peine.

1. Transcrit de la première impression, à la suite de la contrefaçon de 1763 de la *Lettre à Christophe de Beaumont,* citée plus haut, p. 137.

Après avoir heureusement achevé celle-ci, il ne nous reste plus rien à desirer à vous et à moi que de n'en plus entendre parler.

Paris 17 janvier 1756[1].

[Rousseau expose dans les *Confessions* (livre VIII) l'incident qui donna lieu à ces lettres : « Avant de quitter Paris j'eus, durant l'hiver qui précéda ma retraite, un plaisir bien selon mon coeur, et que je goûtai dans toute sa pureté. Palissot, académicien de Nancy, connu par quelques drames, venoit d'en donner un à Lunéville, devant le Roi de Pologne. Il crut apparemment faire sa cour en jouant, dans ce drame, un homme qui avoit osé se mesurer avec le Roi la plume à la main. Stanislas, qui étoit généreux et qui n'aimoit pas la satire, fut indigné qu'on osât ainsi personnaliser en sa présence. M. le Comte de Tressan écrivit, par l'ordre de ce prince, à d'Alembert et à moi, pour m'informer que l'intention de Sa Majesté étoit que le sieur Palissot fût chassé de son Académie. Ma réponse fut une vive prière à M. de Tressan d'intercéder auprès du Roi de Pologne pour obtenir la grâce du sieur Palissot. La grâce fut accordée ; et M. de Tressan, en me la marquant au nom du Roi, ajouta que ce fait seroit inscrit sur les registres de l'Académie. Je répliquai que c'étoit moins accorder une grace que perpétuer un châtiment. Enfin, j'obtins, à force d'instances, qu'il ne seroit fait mention de rien dans les registres, et qu'il ne resteroit aucune trace publique de cette affaire. »

La Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, (ms. 2759), conserve un manuscrit du XVIIIe siècle de la pièce de Palissot qui fit l'occasion de l'incident : « Divertissement exécuté sur le nouveau théâtre de Nancy le 26 novembre 1775, jour de la dédicace de la statue de Sa Majesté très chrétienne, par M. Palissot de Montenoy, de la société royale de Lorraine et de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille. — *Le Cercle ou les Originaux*, comédie. » A ce texte sont jointes, dans le manuscrit de l'Arsenal, les copies des lettres du comte de Tressan à Rousseau, avec les réponses, et de plusieurs autres lettres, parmi lesquelles les suivantes :

« LETTRE DE M. PALISSOT À M. DE VOLTAIRE.

« Je n'aurois jamais songé, Monsieur, à vous parler d'une querelle

1. Telle est la date que fournit la première impression, de même que l'édition des *Œuvres*, Neuchâtel (Duchesne, Paris), 1764, in-8°, tome V, p. 353. Musset-Pathay, qui reproduit la copie conservée à la Bibl. de Neuchâtel, date cette lettre du 23 janvier et non du 17.

désagréable que m'a suscité M. Dallembert à l'occasion d'une petite piéce representée à Nancy un jour de cérémonie, si je n'apprenois que le bruit de cette tracasserie vous est parvenû, ce qui m'est personnel me paroît si minutieux, lorsque je pense à vous, que ce n'est pas sans effort que j'ose prendre un moment la liberté de vous en importuner.

« Il est vray, Monsieur, (et je m'en accuse) qu'il m'échappa dans cette comédie un portrait de M. Rousseau, mais qui ne touchoit qu'à ses paradoxes et point du tout à sa personne et à ses mœurs, je suis incapable de ces excés, et je vous réponds que je deviendrai même de la plus grande circonspection à saisir les ridicules, malgré le privilège immémorial de la comédie.

« Cette piéce avoit à peine paru, que M. de T..... à l'instigation de M. D'allembert fit courir contre moi un libelle qu'on m'envoya charitablement à Aix chez Monsieur Le Duc de S..... Je ne pus me deffendre d'un mouvement d'humeur, un premier tort me conduisit à un second, je répondis avec aigreur, et M. Vernes pourra vous montrer cette réponse. Elle parvint au Roi de Pologne qui me fit écrire par le Secrétaire de son cabinet qu'il étoit parfaitement revenû des préjugés qu'on avait voulu lui donner contre moi, qu'il avoit été surpris, et que pour me rendre son estime il n'avoit pas attendu mon appologie, que cependant il me conseilloit de la sacrifier par amour pour la paix.

« J'avois déjà pris cette résolution de moi même, et cette modération vous engagera peut-être à me pardonner mes premières fautes. Je vous avoüe que ce ne fût point par crainte, ces Messieurs peuvent être, à la vérité de terribles adversaires, mais ils ont beau s'eriger une espéce de tribunal, vos ouvrages, Monsieur, m'ont acccoutumé à ne plus guère trouver dans la littérature que des infiniment petits, je vous le dis avec la plus grande sincérité, je ne me crois d'autre mérite que celui de connoitre toute l'entendüe de vôtre génie, mais je crois que c'en est assés pour n'être frappé d'aucune sorte d'admiration pour personne, je rends justice à tout le monde, comme je souhaiterois qu'on me la rendit.

« Je suis persuadé de tout l'intervalle qui est entre ces Messieurs et beaucoup de gens, mais vous m'avés rendu comme Gulliver qui ne pouvoit plus s'accoutumer à trouver rien de grand et je suis le premier à me juger digne du microscope.

« Il est une supériorité qui ne devroit plus laisser de place à la jalousie : c'est la vôtre, l'empire des lettres, (et Dieu veüille en éloigner à jamais le moment) deviendra comme celui de Macédoine, on verra une foule de petits tyrans, soldats sous Alexandre, et Rois aprés sa mort, se disputer les débris de vôtre monarchie et se détruire les uns par les autres ;

« Pour vous, Monsieur, vous rirés dans l'Empirée entre Neuton,

Homère, Thucidide et Sophocle, du petit spectacle de nôtre ambition et je voudrois bien m'y trouver à vos pieds, pour en rire aussi de tout mon cœur.

« Dieu nous préserve cependant de vous donner sitôt cette satisfaction, j'ai vû Monsieur *le prospectus* de vôtre nouvelle Édition, et je fus enchanté comme on l'est auprès de sa maitresse, en voyant cette longue liste de plaisirs que m'annoncent nos nouveaux ouvrages, si je ne pouvois posséder vôtre recüeil qu'en brulant toutte ma bibliothéque, je crois que je ne balancerois pas un moment.

« Je retourne à Paris, Monsieur, dans le commencement du mois prochain, vous en feriés pour moi le plus agréable séjour du monde, si vous vouliés bien m'honorer quelquefois de vos ordres et vous souvenir de la personne qui vous est le plus entiérement dévouée.

« J'ay l'honneur d'être, &c. »

« Réponse de M. de Voltaire.

« Tout malade que je suis, Monsieur, il faut que je me donne la consolation de vous remercier de vôtre lettre, elle est trés judicieuse, et je suis fort sensible à la confiance que vous me témoignés ; j'ai d'ailleurs un interest véritable à voir ces petits nuages dissipés, je me regarde comme vôtre ami aprés vôtre petit pélerinage, je suis l'ami des personnes dont vous me parlés et vous étes tous dignes de vous aimer les uns les autres : j'ai eü dans ma vie quelques petites querelles littéraires, et j'ai toujours vû qu'elles m'avoient fait du mal, quand il n'y auroit que la perte du temps, c'est beaucoup : on dit que vous emploiés vôtre loisir à faire des ouvrages utiles qui me donnent un grande espérance et beaucoup d'impatience : je parle souvent de vous avec M. Vernes ; je ne sçais comment répondre à vôtre aimable compagnon de voyage dont j'ignore la demeure, pardonnés une si courte lettre à un malade, et comptés, Monsieur, etc. »

« Lettre de M. Palissot [1] à M. Rousseau de Genève.

« Je n'avois connu jusqu'à présent en vous, Monsieur, que l'homme de lettres et comme les opinions sont libres, il me sembloit que les vôtres n'avoient pas toujours l'air de la verité et qu'elles étoient même susceptibles de ce genre de ridicule qui paroit convenir à tout ce qui contrarie les notions communes, je puis m'être trompé, et ce n'est assurément pas la faute, ni de vôtre esprit ni de vos talens.

1. « Cette lettre fut écrite lorsque l'auteur eût connoissance de celle que M. Rousseau venoit d'écrire à M. de T..... elle ne parvint pas à son addresse. »

« Vôtre procédé, Monsieur, m'a fait reconnoitre le vrai philosophe que je n'appercevois pas toujours dans vos ouvrages, il étoit digne de vous de rendre justice a un homme que l'on persécutoit injustement à cause de vous, car je n'avois fait comme vous le remarqués très bien, que me servir des priviléges du théatre.

« A Dieu ne plaise que j'approuve jamais ces odieuses personnalités de la comédie antique. On m'a fait autant d'injures en me comparant dans ce sens à Aristophane, à qui je voudrois bien ressembler d'ailleurs, que je suis persuadé que l'on vous a fait justice, en vous comparant à Socrate, je n'ai attaqué ni vos mœurs, ni vôtre probité, ni vôtre religion, et c'est ce qu'avoit fait Aristophane dans la personne du philosophe d'Athènes.

« En étudiant tous les théatres depuis Moliére jusqu'a nos jours, j'ai trouvé mille exemples de personnalités, infiniment plus frapantes, que celle dont on m'accusoit à vôtre égard, et j'ay remarqué qu'il n'etoit pas de comédie un peu célèbre qui ne m'eut fourni les applications connües ; je l'avois prouvé dans une apologie oû quelques vérités dures m'etoient échappées dans le premier mouvement d'humeur que m'avoit donné le zêle indiscret de vos amis, en effet, Monsieur, m'attaquer lorsque je suis à 200. lieues, me condamner sans m'entendre, indisposer contre moi un Roi que j'honnore avec toute l'Europe et dont je venois de faire l'éloge, me gagner de vitesse par la distance les lieux pour prévenir tous les esprits à mon désavantage, traitter d'attentat et de libelle un ouvrage oû j'ai respecté vos mœurs, et finir par me donner ma grace sur un crime imaginaire, voila Monsieur, ce qu'on peut appeller une persécution, je sacrifie mon apologie à mon amour pour la paix.

« Quand j'aurois eû tous les torts que l'on m'imputoit, je m'étois assujetti aux lois prescrittes à tout citoyen qui écrit dans un Gouvernement policé, j'avois soumis ma comédie au magistrât nommé par le Roi pour examiner les ouvrages publics, ce magistrât étoit à la fois censeur de nôtre academie, ainsy de toutte maniere je m'étois mis en règle et l'on ne pouvoit plus m'accuser sans passion.

« Vôtre procédé, Monsieur, si différent de celui de vos amis désarmeroit l'envie elle même, jugés s'il n'est pas bien propre à faire naitre l'estime et la confiance dans un cœur déjà préparé à vous aimer par tout le bien que m'a dit de vous un vertüeux citoyen de vôtre République, nôtre ami commun, M. Vernes, en un mot, pendant le séjour que j'ai fait à Génève.

« C'étoit à peû prés le temps, où l'on alloit joüer à Nancy cette comédie si vivement attaquée, sur tous les éloges que cette honnête homme me fit de vôtre cœur, j'étois deja touché d'avoir livré cette piéce, qui cependant ne faisoit aucun outrage à ce que vous avez de

plus respectable. Je lui lû le morceau qui vous regardoit, il prévit ce que vous feriés, Monsieur, il prévit que vous seriés conséquent, et qu'aprés avoir déclaré tant de fois que la loi du talion étoit permise, entre le public et vous, vous verriés sans amertume un pûr badinage qui ne tombe absolument que sur vos opinions.

« Si tous vos amis vous avoient aussi bien connu que lui, on ne m'eut pas suscité, Monsieur, une si désagréable tracasserie, mais je n'aurois pas eü le plaisir de vous avoir une obligation. Elle me donne assés de confiance en vous pour croire que vous voudrés bien continüer de rendre justice à mon ouvrage qui n'est point un libelle, et à moi, Monsieur, qui vous assure de ce moment cy, de toute l'estime, de toutte la considération, et si vous me le permettez, de toute l'amitié que vous mérités.

J'ay l'honneur d'être, &c. »]

N° 262.

A MONSIEUR JALLABERT, A GENÈVE[1].

Je suis bien touché, Monsieur, des allarmes que vos bontés pour moi vous ont données sur ma situation. Le trouble causé par la mort de M. Mussard, la fatigue de mes courses de Passy, et un assez violent accès de mon mal, m'avoient en effet jeté dans un abattement qui ne dura pas ; j'ai passé l'automne à la campagne assez tranquillement, et si les approches de l'hiver me rendent mes douleurs un peu plus aiguës, ce sont de vaines menaces auxquelles je ne me fie plus ; après tout ce que j'ai déjà souffert ; après les craintes que mon état a données à mes amis, il me reste la honte d'être encore en vie.

Je ne reçois pas une de vos lettres, qui ne ranime le désir sincére que j'ai toujours eu d'aller finir mes jours dans ma patrie. Il me seroit doux d'y profiter des charmes de vôtre société, et de mériter par mon attachement pour vous les sentimens favorables dont vous m'honorez ; mais il faut vous parler avec confiance, ce projet me paroit impraticable, et je crains qu'il ne soit pour moi une de ces aimables chiméres qu'on ne réalise point, mais qui ne laissent pas de répandre sur la vie un bonheur véritable par l'espoir de celui qu'on se promet. Supposons que le raffermissement de ma santé me permît de tenter le voyage, pourrois-je me flatter qu'un métier pénible qui me donne à peine ici de quoi vivre, me suffiroit à Genève, où j'aurois surement moins de travail, et où je ne souffrirois pas qu'il fût mieux payé. Je n'ai exactement pas un sou pour subsister, que ce que me produit ma copie, et si je suis paresseux un jour, il faut jeuner le lendemain. Je conviens que je pourrois trouver pour vivre des moyens peut-être moins pénibles pour un autre, mais qui le seroient encore

1. Transcrit de la brochure imprimée en 1829 à Genève, chez P.-A. Bonnant, par [G.] M[oultou] : *Fragmens tirés des œuvres de J.-J. Rousseau, suivis de huit lettres inédites,* p. 36-38.

plus pour moi. Je ne doute pas même que les bontés de mes compatriotes ne me facilitassent à Genève les ressources que je pourrois chercher ; mais ma résolution là-dessus est irrévocable, j'ai pris mes mesures sur tous les événemens, et comme je sais vivre pauvre, je saurai mourir indépendant, et ne veux changer ni de maximes ni de métier. Tout cela posé, vous sentez, Monsieur, combien il seroit imprudent de me transplanter dans un pays où je serois peut-être sans occupation, et où du moins je ne serois jamais sur que ceux qui m'en donneroient ne songeroient pas plus à mon utilité qu'à la leur, doute qui suffiroit pour me faire abandonner sur le champ mon métier, et par conséquent toute ma ressource. Ajoutez à cela combien il seroit absurde et inconséquent que j'allasse moi-même nourrir chez mes compatriotes les goûts frivoles que je condamne, et qui n'y sont déjà que trop répandus.

Il y a donc apparence que malgré mes plus ardens désirs, j'achèverai mes jours à Paris, où la vie paisible, solitaire et parfaitement libre que j'y mène, ne laisse pas d'avoir aussi ses agrémens. Les seules chaînes qui m'y tiennent sont celles de l'amitié : n'est-ce pas avoir plus que la liberté même ?

J'ai appris avec peine qu'on a imprimé et mis dans le Mercure ma réponse à M. de Voltaire, sans son consentement ni le mien. J'en ai écrit mon sentiment à M. de Boissi, le priant d'insérer ma lettre dans le Mercure suivant ; comme elle est un peu vive, il m'a fait parler par un ami commun pour en être dispensé, et j'y ai consenti, à condition qu'il dise ce qu'il faut de lui-même [1].

Le catalogue de M. de Bosse coûte six francs, que vous pourrez remettre à vôtre commodité à M. Chappuis. Bonjour, Monsieur ; conservez-moi des sentimens qui m'honorent et qui me sont chers, et croyez que je serai toute ma vie avec un tendre et respectueux attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

J. J. Rousseau

A Paris le 20 novembre 1755.

1. *Voyez* la lettre n° 247.

N° 263.

A Monsieur
Monsieur Vernes
Ministre du St Evangile
a la Cité
A Genève [1].

A Paris le 23 9bre 1755.

Que je suis touché de vos tendres inquietudes ! Je ne vois rien de vous qui ne me prouve de plus en plus vôtre amitié pour moi, et qui ne vous rende de plus en plus digne de la mienne. Vous aviez quelque raison de me croire mort en ne recevant de moi nul signe de vie, car je sens bien que ce ne sera desormais qu'avec elle que je perdrai les sentimens que je vous dois. Mais toujours aussi négligent que ci-devant je ne vaux pas mieux que je ne faisois, si ce n'est que je vous aime encore davantage, et si vous saviez combien il est difficile d'aimer les gens avec qui l'on a tort, vous sentiriez que mon attachement pour vous n'est pas tout à fait sans prix.

Vous avez été malade et je n'en ai rien su : Mais je savois que vous étiés surchargé de travail ; je crains que la fatigue

1. Transcrit le 22 mai 1924 de l'original autographe signé, que m'a obligeamment communiqué M. Gabriel Phélip, bibliophile. 4 pages in-4°, l'adresse sur la 4e, cacheté d'une oublie. En marge de cette quatrième page, on lit, de la main de Vernes : « il n'est plus tems de nous tirer hors d'œuvre même quand une fois le *moi humain* concentré dans nos cœurs y a acquis cette méprisable activité qui absorbe toute vertu et fait la vie des petites âmes. Que reste-t-il pr les concytoyens d'un cœur déjà partagé entre l'avarice, une maîtresse et la vanité. Un grand a deux Jambes ainsi qu'un Bouvier, & n'a qu'une ombre non plus que lui. Le peuple se prosterneroit devant un Ministre qui iroit au Conseil à pied pour avoir vendu ses carosses dans un pressant besoin de l'Etat. » — La présente lettre figure, quatrième, dans la copie envoyée par Vernes à Du Peyrou (Neuchâtel, 7993) ; cette copie présente de notables différences avec l'original. Plusieurs mots sont inexactement transcrits, et il manque toute une phrase à la fin. [P.-P. P.]

n'ait épuisé vôtre santé, et que vous ne soyez encore prét à la reperdre de même, ménagez la je vous prie, comme un bien qui n'est pas à vous seul et qui peut contribuer à la consolation d'un ami qui a pour jamais perdu la sienne. J'ai eu cet été une rechute assés vive; l'automne a été fort bien, mais les approches de l'hiver me sont cruelles, j'ignore ce que je pourrai vous dire de celles du Printems.

Le cinquième Vol[e] de l'Encyclopédie paroit depuis 15 jours, comme la lettre E n'y est pas même achevée, vôtre article n'y a pu être employé; j'ai même prié M. Diderot de n'en faire usage qu'autant qu'il en sera content lui même. Car dans un ouvrage fait avec autant de soin que celui-là il ne faut pas mettre un article foible quand on n'en met qu'un. L'article *Encyclopédie* qui est de Diderot fait l'admiration de tout Paris, et ce qui augmentera vôtre étonnement, quand vous le lirez, c'est qu'il l'a fait étant malade.

Je viens de recevoir d'un noble Venitien[1] une Epitre Italienne où j'ai lu avec plaisir ces trois vers en l'honneur de ma patrie.

1. Giuseppe Farsetti, dont parle Casanova en 1758, à Paris, en ces termes: « M. Farsetti, noble Vénitien, commandeur de l'ordre de Malte, homme de lettres qui donnoit dans la manie des sciences abstraites et qui faisoit assez bien des vers latins » (*Mémoires* de Casanova, 1826-1838, tome V, p. 342). Il a publié: *Carminum libri duo,* Lugd. Batav. apud Koenig, 1785, in-8°. La pièce de vers en italien qu'il adressa à Rousseau existe en original à la Bibl. de Neuchâtel (7902), in-4° de 3 pages. Elle comprend 65 vers. Sur la page 3, Rousseau a écrit: « Cette pièce est fort bonne, je ne vois d'inconvénient à l'employer que par le trop d'honneur qu'elle me fait. Elle est de M. Farsetti, Patricien de Venise. » Et, sur la p. 4 (blanche), Rousseau a écrit: « Épitre de M. Farsetti en 1755. » Elle a été publiée en 1764, dans l'édition de « Neuchâtel » [Paris, Duchesne] des *Œuvres* de Rousseau, in-8°, tome II, p. 401-404. Outre l'original de cette pièce, de la main de Farsetti, il y a à la Bibliothèque de Neuchâtel une lettre du même à Rousseau, datée « Venezia il 30 Marzio 1765 », et signée « Tres humble serviteur Farsetti, nob. Venitien, qui a eu l'honneur de vous connoitre en France, et qui vous estime partout ailleurs ». Suit ce P.-S.: « Si vous aimez avoir de la musique, je trouverai le moyen de vous faire parvenir celle du carneval qui a esté très belle et meilleure de tout ce que vous m'avez fait le plaisir de me copier à Paris. » — (Cette lettre est relative à une traduction italienne de L'*Élève de la Nature* [de Beaurieu, ouvrage faussement attribué à J.-J. Rousseau], faite par le comte Gorri, de Padoue, et que Farsetti offre à J.-J.)

Deh ! Cittadino di Città ben retta
E compagno e fratel d'ottime genti
Ch' amor del giusto hà ragunate insieme, &c.

Cet éloge me paroit simple et sublime, et ce n'est pas d'Italie que je l'aurois attendu. Puissions-nous le mériter.

Bon jour, Monsieur, il faut vous quitter, car la copie me presse, et je crains bien qu'en sortant de vous écrire, je ne fasse plus d'une fausse note. Mes amitiés je vous prie à toute vôtre aimable et respectable famille. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 264.

A un Anonyme,
[par la voie du Mercure de France][1].

Paris, le 29 novembre 1755.

J'ai reçu, le 26 de ce mois, une lettre anonyme, datée du 28 octobre dernier, qui, mal adressée, après avoir été à Genève, m'est revenue à Paris franche de port. A cette lettre étoit joint un écrit pour ma défense, que je ne puis donner au *Mercure,* comme l'auteur le desire, par des raisons qu'il doit sentir, s'il a réellement pour moi l'estime qu'il m'y témoigne. Il peut donc le faire retirer de mes mains, au moyen d'un billet de la même écriture; sans quoi, sa pièce restera supprimée.

L'auteur ne devoit pas croire si facilement que celui qu'il réfute fût citoyen de Genève, quoiqu'il se donne pour tel; car il est aisé de dater de ce pays-là : mais tel se vante d'en être, qui dit le contraire sans y penser. Je n'ai ni la vanité ni la consolation de croire que tous mes concitoyens pensent comme moi; mais je connois la candeur de leurs procédés : si quelqu'un d'eux m'attaque, ce sera hautement et sans se cacher; ils m'estimeront assez en me combattant, ou du moins s'estimeront assez eux-mêmes, pour me rendre la franchise dont j'use envers tout le monde. D'ailleurs eux, pour qui cet ouvrage est écrit, eux, à qui il est dédié, eux, qui l'ont honoré de leur approbation, ne me demanderont point à quoi il est utile : ils ne m'objecteront point, avec beaucoup d'autres, que, quand tout cela seroit vrai, je n'aurois pas dû le dire ; comme si le bonheur de la société étoit fondé sur les erreurs des hommes. Ils y verront, j'ose le croire, de fortes raisons d'aimer leur gouvernement, des moyens de le conserver ; et,

1. Transcrit de l'imprimé dans le *Mercure de France* de janvier 1756.

s'ils y trouvent les maximes qui conviennent au bon citoyen, ils ne mépriseront point un écrit qui respire partout l'humanité, la liberté, l'amour de la patrie, et l'obéissance aux loix.

Quant aux habitans des autres pays, s'ils ne trouvent dans cet ouvrage rien d'utile ni d'amusant, il seroit mieux, ce me semble, de leur demander pourquoi ils le lisent, que de leur expliquer pourquoi il est écrit. Qu'un bel esprit de Bordeaux m'exhorte gravement à laisser les discussions politiques pour faire des opéra, attendu que lui, bel esprit, s'amuse beaucoup plus à la représentation du *Devin du village* qu'à la lecture du *Discours sur l'Inégalité;* il a raison sans doute, s'il est vrai qu'en écrivant aux citoyens de Genève je sois obligé d'amuser les bourgeois de Bordeaux.

Quoi qu'il en soit, en témoignant ma reconnoissance à mon défenseur, je le prie de laisser le champ libre à mes adversaires, et j'ai bien du regret moi-même au temps que je perdois autrefois à leur répondre. Quand la recherche de la vérité dégénère en disputes et querelles personnelles, elle ne tarde pas à prendre les armes du mensonge ; craignons de l'avilir ainsi. De quelque prix que soit la science, la paix de l'ame vaut encore mieux. Je ne veux point d'autre défense pour mes écrits que la raison et la vérité, ni pour ma personne que ma conduite et mes moeurs : si ces appuis me manquent, rien ne me soutiendra ; s'ils me soutiennent, qu'ai-je à craindre ?

N° 265.

Lettre d'un Bourgeois de Bordeaux à l'Auteur du Mercure[1].

Monsieur, en lisant votre Mercure, j'ai trouvé une lettre de l'illustre M. Rousseau, où il se défend contre ceux qui osent

1. Transcrit de l'imprimé dans le *Mercure de France* de mars 1756.

attaquer les nouveautés étonnantes de ses systêmes. Je n'entre point dans toutes ces discussions ; mais je ne feindrai pas d'avouer que j'ai été surpris de la hauteur stoïque et lacédémonienne avec laquelle il nous traite. Il nous insinue avec une clarté assez dure, que son dessein n'est ni de nous amuser, ni de nous instruire. Je lui réponds d'abord qu'il fera l'un et l'autre malgré lui, par la seule raison que nous nous occupons à le lire : chose qu'il ne sauroit empêcher. Tout le fruit qu'il pourra tirer de sa mauvaise intention pour nous, c'est de nous dispenser de lui être reconnoissans, puisqu'il ne nous éclaire qu'en protestant qu'il ne veut pas nous éclairer. C'est un vrai larcin que nous lui faisons.

Mais je demande quelle raison lui avons-nous donnée de se fâcher contre nous ? Si quelqu'un de nos concitoyens a mérité sa colère par quelques petits dilemmes embarrassans, mais point incivils, toute la ville qu'il proscrit n'a point de part à cela. Une chose bien certaine, c'est que nous admirons son éloquence comme tout le reste du monde : preuve assez évidente que nous valons quelque chose. Comment peut-il avoir la cruauté de foudroyer ainsi ses admirateurs ?

Il semble nous apprendre qu'il n'écrit que pour Genève : Cela veut dire qu'il n'aime qu'elle. J'avourai que j'avois cru jusqu'ici que le vrai Philosophe étoit l'ami du monde entier ; qu'il regardoit tous les hommes comme des frères. Qu'il aime Genève, à la bonne heure ; mais nous osons le prier de nous aimer un peu, tout Bordelois que nous pouvons être ; car après tout, que sçait-il ? peut-être sommes-nous des hommes ?

Il seroit mieux, dit-il, de demander à ceux qui ne sont pas Genevois, et qui ne me goûtent point, pourquoi ils lisent mon ouvrage, que de leur expliquer pourquoi il est fait ? Les termes dont il se sert pour dire cela, ont un air sentencieux, mais j'ai bien peur qu'ils n'en aient que l'air. 1°. Il est très sûr que tout le monde le goûte et l'admire, Genevois ou non ; ainsi il se fonde sur une hypothèse fausse. Supposons, comme lui, l'impossible ; supposons, dis-je, qu'il eût fait un ouvrage

où l'utile et l'amusant ne se trouvassent point, et qu'il dît à ceux qui s'en plaindroient : pourquoi le lisez-vous? Mais, Monsieur, pourroit-on lui répondre, je ne prévoyois pas, en prenant votre livre, qu'il ne devoit m'amuser ni m'instruire. La réponse seroit bonne, personne n'étant devin.

Cependant, quand je réfléchis à sa sentence, je crois y démêler une idée trop fière pour être la sienne. Ne voudroit-il pas dire qu'il est peu de gens qui doivent le lire, c'est-à-dire qu'il en est peu qui soient dignes de le faire; et puis, en cherchant quels sont ces mortels privilégiés, il semble que ce sont les Genevois, et ceux qui le trouvent instructif et amusant, ou, pour dire la chose comme elle est, ceux qui sont ses approbateurs. Voilà une idée qu'on ne doit pas attribuer à un Philosophe aussi modeste et aussi bon Logicien que lui. Il est donc de l'équité de convenir que sa sentence ne signifie rien.

Au reste, il ne nous a pas appris à quoi peuvent servir ses systêmes, et quel a été son but en écrivant. J'ai écrit, dira-t-il, pour donner aux Genevois de fortes raisons d'aimer leur Gouvernement, pour leur inspirer l'humanité, l'amour de la patrie et de la liberté, et l'obéissance aux loix.

Je crois donc entendre M. Rousseau parlant ainsi à ses concitoyens : aimez votre Gouvernement, car l'homme auroit beaucoup mieux fait de n'en point établir. Aimez vos semblables, car nous avons eu tort de sortir de cet état ancien où nous n'aimions que le repos, une femelle et la nourriture. Aimez votre patrie, puisqu'il est vrai que nous devrions n'en avoir jamais eu d'autre qu'une caverne ou le pied d'un arbre. Soyez libres, attendu que nous sommes à plaindre de n'être plus dépendans d'un Lion ou d'un Ours, qui nous auroit fait fuir devant lui. Enfin obéissez aux loix, puisque vous étiez fait pour n'obéir à aucune. Si les Genevois n'avoient pas de meilleures raisons pour être bons citoyens, nous n'aurions pas admiré, comme nous faisons, la sagesse de leur Gouvernement et la pureté de leurs moeurs.

Je sais bien qu'il pourroit repliquer, comme Agamemnon :

Seigneur, je ne rens point compte de mes desseins, surtout devant des adversaires obscurs et indignes de moi, tels que vous êtes ; vous, dont je craindrois de relever la bassesse, si je descendois jusqu'à elle. De plus, que m'importe qu'on m'approuve, ou qu'on me condamne ? Mes approbations sont la raison et la vérité (*à Dieu ne plaise que cela soit*), je n'attens rien de personne. Je foule aux pieds les critiques et les suffrages : *si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.* Tous ces sentimens ont une majesté philosophique qui éblouit ; mais je soupçonne qu'ils sont trop métaphysiques pour être réels. La nature a mis dans nos coeurs un violent désir d'être estimés de nos semblables ; et je croirois fort que, sans ce désir-là, personne ne se feroit imprimer, pas même M. Rousseau. De plus, répéter mille et mille fois qu'on méprise l'estime des hommes, c'est répéter qu'on méprise les hommes mêmes. Or, comme le mépris dérive toujours d'une comparaison relative à sa propre personne, dire qu'on méprise les hommes, c'est dire, en termes couverts, qu'on se croit plus qu'eux. Il seroit pourtant un peu violent de se croire le premier homme du monde.

L'affectation est toujours ridicule. Il y en a, ce me semble, à se proclamer Philosophe par un certain ton altier et crud, qu'on prend un peu trop dans notre siècle. Du moins, pour l'être, on ne doit pas traiter son monde d'une maniere si hautaine ; car alors il paroîtra qu'on a plus de colère que de philosophie.

Pourquoi, par exemple, répondre par des injures. (Le titre de bel-esprit en est une de la maniere que M. Rousseau le donne.) Pourquoi, dis-je, ne pas répondre par des raisons ? Il n'en avoit point, dira-t-on. Il ne falloit donc pas répondre.

Je connois des gens qui ont cru appercevoir dans ses écrits une humeur fort éloignée de cette douceur gracieuse et liante, qui doit être comme l'habit de la véritable vertu. Je n'ai garde d'être de leur avis ; et je suis persuadé que M. Rousseau est aussi aimable par son caractère qu'il est estimable par ses moeurs, et admirable par ses écrits : mais je suis obligé de

convenir que cet avis où il répond si durement, a été écrit dans quelque quart-d'heure d'inquiétude ; et je gagerois que sa santé n'étoit pas bien disposée dans ce moment-là.

Je finirai par l'avertir que l'indisposition où il pouvoit être alors lui a empêché de faire assez d'attention à la lettre qu'on lui écrit ; en sorte qu'il ne lui a pas fait l'honneur de l'entendre. On ne l'exhorte pas à quitter les discussions politiques pour faire des opera ; on s'intéresse trop à sa gloire pour exiger de lui une pareille chûte ; on croit même que la littérature perdroit trop s'il n'étoit que Poëte ; et qu'en cas qu'il ne fût que Musicien, la Musique ne gagneroit pas autant que l'Eloquence a déja gagné à être cultivée par lui. On a voulu lui dire seulement qu'il vaut mieux ne faire qu'amuser, que de donner des instructions fondées sur des principes aussi dangereux que les siens, d'où dérive naturellement la conséquence que l'homme n'a été fait ni pour une Morale, ni pour une Religion ; conséquence que la droiture pieuse de son coeur desavoueroit assurément. Du reste, on l'exhorte à poursuivre ses recherches, et surtout à prétendre aux découvertes neuves, sans aimer les nouveautés. Cet avis, ce n'est point les Bordelois seuls qui le lui donnent ; les Genevois, j'ose le dire, le lui donnent aussi.

Je ne crois pas avoir rien dit de choquant à M. Rousseau, et je viens de relire ma lettre, pour voir s'il m'est échappé la moindre chose qui démentît les sentimens d'estime, d'admiration, et même de respect, dont je suis pénétré pour lui. Je suis même si assuré de la noblesse et de la candeur de ses sentimens, que je suis persuadé qu'il consentira lui-même à ce que cette lettre soit insérée dans votre Mercure ; honneur que je vous supplie de lui accorder.

De Bordeaux, le 14 Janvier 1756.

N° 266.

A M. de Boissi,

En lui renvoyant la Lettre d'un bourgeois de Bordeaux, qu'il n'avoit voulu imprimer dans le *Mercure* qu'avec mon consentement, et après les retranchemens que je jugerois à propos d'y faire [1].

Paris, le 24 janvier 1756.

Je remercie très humblement M. de Boissi de la bonté qu'il a eue de me communiquer cette pièce. Elle me paroît agréablement écrite, assaisonnée de cette ironie fine et plaisante qu'on appelle, je crois, *de la politesse*, et je ne m'y trouve nullement offensé. Non seulement je consens à sa publication, mais je desire même qu'elle soit imprimée dans l'état où elle est, pour l'instruction du public et pour la mienne. Si la morale de l'auteur paroît plus saine que sa logique, et si ses avis sont meilleurs que ses raisonnemens, ne seroit-ce point que les défauts de ma personne se voient bien mieux que les erreurs de mon livre? Au reste, toutes les horribles choses qu'il y trouve lui montrent plus que jamais qu'il ne devoit pas perdre son tems à le lire.

1. Transcrit de la copie autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, dans le recueil 7885, p. 71.

N° 267.

A Madame
Madame d'Epinay
a Paris [1].

[Fin décembre 1755.]

Voilà, Madame, un Emploi vacant à Grenoble comme vous verrez ci derriére, mais j'ignore et le département et si l'emploi n'est point trop important, ce que je sais, c'est que le Gendre de Mad[e] Saby mon hotesse, qui est dans le païs donneroit une pension à Madame le Vasseur si elle pouvoit le lui faire obtenir, que le Pére du Prétendant est très solvable et que les Cautions ne lui manqueroient pas. Consultez donc là-dessus Monsieur D'Epinay, si vous le jugez à propos ; puisque vous avez donné à Mad[e] le Vasseur la commission de vous informer des emplois vaquans nous vous parlons de celui-ci à tout hazard, sauf à retirer bien vite nôtre proposition si elle est indiscrette, comme j'en ai peur.

Faites-moi dire comment vous étes aujourdui. Je vous recommande toujours le menagement : car je trouve qu'en general on prend trop de précautions dans les autres tems, et jamais assés dans les convalescences. Pour moi, je ne vaux pas la peine qu'on en parle quand j'aurai de meilleures nouvelles, soyez sure que j'irai vous le dire moi-même. Bon jour, Madame, et bon an [2].

1. Transcrit le 26 février 1924 de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 p. petit in-8°, la 3[e] blanche, l'adresse sur la 4[e]. Cacheté d'une oublie. Sur la marge de la 4[e] page, on lit, de l'écriture de M[me] Levasseur : « lenplois vacant par lamor de Mr. lacombe controleur de la douane de Grenoble », et, de la main de M[me] d'Épinay : « M. Revolte fils d'un Avocat du parlement de Grenoble ». [P.-P. P.]

2. Les précédents éditeurs, qui placent cette lettre en 1757, impriment « bonne amie » au lieu de « bon an ». La date de 1757 est inadmissible. Rousseau parle ici de rendre un service au gendre de M[me] Sabi, « son hôtesse ». Cette dame a cessé d'être son hôtesse le 8 avril 1756. Le dernier mot de la lettre, mal lu par les précédents éditeurs et rétabli ici d'après l'original, montre que Rousseau écrit vers le 1[er] janvier. [P.-P. P.]

N° 268.

A M. Perdriau[1].

Paris, 18 janvier 1756.

Je ne sais, Monsieur, pourquoi je suis toujours si fort en arrière avec vous, car je m'occupe fort agréablement en vous écrivant. Mais ce n'est pas en cela seul que je m'apperçois combien le tempérament l'emporte souvent sur l'inclination et l'habitude sur le plaisir même.

Je commence par ce qui m'a le plus touché dans vôtre Lettre après les témoignages d'amitié que vous m'y donnez et qui me deviennent plus chers de jour en jour, c'est l'espéce de défiance où vous me paroissez être de vous-même à l'entrée de la nouvelle carriére qui se présente à vous. Je ne puis vous parler de vos études et de vos connoissances, parce que je ne suis rien moins que juge dans ces matiéres ; mais j'oserai vous parler de l'instrument qui fait valoir tout cela, et dont je trouve que vous vous servez à merveille. Vous avez de la finesse dans l'esprit, c'est ce que j'ai remarqué chez beaucoup de nos compatriotes ; mais vous y joignez le naturel plus rare, qui lui donne des graces. Je trouve dans toutes vos lettres une élégante simplicité qui va au coeur, rien de la sécheresse des lettres de pur bel esprit et tout l'agrément qui manque souvent à celles où le sentiment seul s'épanche avec un ami. J'ai trouvé la même chose dans vôtre conversation ; et moi, qui ne crains rien tant que les gens d'esprit, je me suis sans y songer attaché à vous par le tour du vôtre. Avec de telles dispositions, il ne faut point que vous vous embarrassiez des caprices de vôtre mémoire : vous aurez peu besoin de ses ressources pour figurer dans le monde littéraire. La lecture des Anciens ne vous

1. Transcrit de la copie autographe, conservée à la Bibl. de Neuchâtel, 7885, p. 67-70.

attachera point au fatras de l'érudition ; vous y prendrez cet intérest de l'ame, que la méthode et le compas ont chassé de nos écrits modernes. Si vous n'éclaircissez point quelque texte obscur, vous ferez sentir les vraies beautés de ceux qui s'entendent ; et vous ferez dire à vos auditeurs qu'il vaut encore mieux imiter les Anciens que les expliquer. Voilà, Monsieur, ce que j'augure de vos talens, appliqués à l'étude des belles-lettres. Les inquiétudes que vous témoignez, et la manière dont vous les exprimez, m'apprennent que la seule faculté qui vous manque est le courage de mettre à profit celles que vous possédez. Il me seroit fort doux, et il ne vous seroit peut-être pas inutile en cette occasion, que la confiance que vous devez à ma sincérité vous en donnat un peu dans vos forces.

Je pense qu'il ne faut pas trop chercher de précision dans les mots *modus, numerus,* employés par Horace, non plus que dans tous les termes techniques qu'on trouve dans les poëtes. Le seul endroit d'Horace où il paroisse avoir choisi les termes propres, et qu'aussi les seuls ignorans entendent et expliquent, est le *sonante mistum*, etc., de la neuvième épode. Dans tout le reste, il prend vaguement un instrument pour la musique, le nombre pour la poësie, etc. ; et c'est faute d'avoir fait cette réflexion très simple, que tant de commentateurs se sont si ridiculement tourmentés sur tout cela.

Quant au sens précis des deux mots en question, c'est dans Boëce et Martianus Capella* qu'il faut le chercher; car ils sont, parmi les Anciens, les seuls Latins dont les écrits sur la Musique nous soient parvenus. Vous y trouverez que *numerus* est pris pour l'exécution du rhythme, c'est-à-dire, en fait de Musique, pour la division régulière des temps et des valeurs. A l'égard du mot *modus*, il s'applique aux règles particulières de la mélodie, et surtout à celles qui constituent le mode ou le ton. Ainsi le mode faisant sur les intervales ou degrés des sons ce que faisoit le nombre sur la durée des tems, la marche du

*. On y peut, si l'on veut, ajouter saint Augustin. (*Note de J.-J. Rousseau,* sur sa copie, p. 63 du recueil 7885 de Neuchâtel.)

chant, selon le premier sens, procédoit *per acutum et grave*, et, selon le second, *per arsin et thesin*.

A propos de chant, j'oubliois depuis long-tems de vous parler d'une observation que j'ai faite sur celui des pseaumes dans nos Temples ; chant dont je loue beaucoup l'antique simplicité, mais dont l'exécution est choquante aux oreilles délicates par un défaut facile à corriger. Ce défaut est que le Chantre se trouvant fort éloigné de certaines parties du Temple, et le son parcourant assez lentement ces grands intervales, sa voix se fait à peine entendre aux extrémités, qu'il a déjà changé de ton, et commencé d'autres notes ; ce qui devient d'autant plus choquant en certains points que, le son arrivant beaucoup plus tard encore d'une extrémité à l'autre que du milieu où est le Chantre, la masse d'air qui remplit le Temple se trouve partagée à la fois en divers sons fort discordans, qui enjambent sans cesse les uns sur les autres, et choquent fortement une oreille exercée : défaut que l'organe même ne fait qu'augmenter, parce qu'au lieu d'être au milieu de l'édifice, comme le chantre, il ne donne le ton que d'une extrémité.

Or le reméde à cet inconvénient me paroît très facile ; car comme les rayons visuels se communiquent à l'instant de l'objet à l'œil, ou du moins avec une vitesse incomparablement plus grande que celle avec laquelle le son se transmet du corps sonore à l'oreille, il suffit de substituer l'un à l'autre, pour avoir, dans toute l'étendue du Temple, un chant simultané et parfaitement d'accord. Il ne faut, pour cela, que placer le Chantre, ou quelqu'un chargé de cette partie de sa fonction, de manière qu'il soit à la vue de tout le monde, et qu'il se serve d'un bâton de mesure dont le mouvement s'apperçoive aisément de loin, tel, par exemple, qu'un rouleau de papier. Car alors, avec la précaution de prolonger assez la prémiére note pour que l'intonation en soit partout entendue avant de continuer, tout le reste du chant marchera bien ensemble, et la discordance observée disparoîtra infailliblement. On pourroit même, au lieu d'un homme, employer un chronométre, dont le mouvement seroit encore plus égal.

Il résulteroit de là deux autres avantages : l'un, que, sans presque altérer le chant des pseaumes, on pourra lui donner un peu de rhythme ou de quantité, et y observer du moins les longues et les bréves les plus sensibles ; l'autre, que ce qu'il a de langueur et de monotonie pourra être relevé par une harmonie juste, mâle, et majestueuse, en y ajoutant la basse et les parties, selon la première intention de l'auteur, qui n'étoit par un harmoniste à mépriser. Voilà, Monsieur, ce me semble, un usage important de l'*arsis et thesis*, et du nombre. Mais je n'en puis dire davantage, et le papier me manque plutôt que l'envie de m'entretenir avec vous. Bon jour, Monsieur, je vous embrasse avec respect et de tout mon coeur.

N° 269.

A MADAME
MADAME D'EPINAY
A LA CHEVRETTE [1].

Ce Dim : matin [vers janvier 1756 ?]

J'apprends avec plaisir ma bonne amie que vous étes mieux, et Mad^{e} vôtre Mére aussi. Je ne saurois vous en dire autant de moi. Je commence à craindre d'avoir porté mes projets plus loin que mes forces, et si l'état où je suis continue, je doute que je revoye le printems ni mon païs ; au surplus l'ame est assés tranquille, surtout depuis que j'ai revu mon ami.

Je voulois vous aller voir aujourdui mais il faut remettre à demain, encore ne puis je m'assurer de rien. Ce sera surement le prémier moment où je sentirai du courage. Je n'ai point vu mon menaçant compatriote ; je vous remercie de vôtre avis, mais je ne puis m'empêcher de rire de vos allarmes. A Demain.

1. Transcrit le 6 février 1924 de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 p. petit in-8°, la 3e blanche, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'une oublie. [P.-P. P.]

N° 270.

A Madame
Madame d'Epinay[1].

[Paris], Ce jeudi [vers janvier 1756].

Vous verrez, Madame, par le billet ci-joint[2], que Mad^e de Chenonceaux voudroit avoir pour une heure ou deux le Poeme de la Religion naturelle, et comme, dans l'affliction de cette pauvre femme les moindres services sont des actes d'humanité, j'espére que vous m'aiderez avec plaisir dans celui-ci en me prétant le Poeme en question que je me charge de remettre ce soir ou demain matin à vôtre laquais, si vous voulez bien me l'envoyer. J'ai déja marqué à Mad^e de Chenonceaux que quant aux vers sur le tremblement de terre, je ne savois où les trouver.

Voici votre Air; je vous prie de vouloir bien rembourser à M. de Linant ce que je lui dois jusqu'à ce que je puisse vous rembourser moi-même, ce que je crains bien de ne pouvoir faire samedi, car je ne me sens pas en état de sortir.

Faites moi dire de vos nouvelles je vous supplie et recevez, avec la reverance de l'ours les respects de l'amitié.

1. Transcrit le 6 février 1924, de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. Ce billet a été publié pour la première fois en 1818 par Brunet (*Mémoires de Mme d'Epinay,* t. III, p. 321). 4 pages in-8°, le texte sur les deux premières, la 3e blanche ; l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge (arabesques). [P.-P. P.]

2. Voyez le n° suivant.

N° 271.

A Monsieur
Monsieur Rousseau[1].

(Lettre de Mme de Chenonceaux, jointe à la précédente.)

[Vers janvier 1756.]

vous mavés promis de m'envoyer vos deux lettres a Mde de Menard[2], je vous prie ne l'oubliés pas. On ma dit que Mr Grime avoit a luy le poeme de voltaire de la religion naturele si a votre consideration il vouloit me le prester pour une heure, l'homme que je vous envoie iroit le chercher et luy raporteroit vne heure apres. puisque ie suis en trin de vous demander des graces ditte moy si vous pouriés me faire preter les vers de Voltaire du tremblement de terre j'en ai vû de fort court qu'on luy atribue mais il ne sont pas de luy, ie crois que les bons doivent avoir 600 vers. bon soir mon cher ami ie ne sortirés pas ces jourscy, si votre sante et vos affaires vs le permette, vous savés le plaisir que j'ay de vous voir.

[Le poëme *sur la religion naturelle*, composé en partie dès 1752, et achevé en mars 1756, n'a paru, avec le poëme *sur le désastre de Lisbonne* que vers mai 1756, mais il en circula des manuscrits plus ou moins exacts ou incomplets dès janvier de cette année-là (Bengesco, t. I, nos 613 et 618). On voit par une lettre de Voltaire à Gauffecourt, du 29 janvier 1756, qu'une lecture avait été faite quelques jours auparavant d'un fragment du poème sur le désastre de Lisbonne chez Mme d'Épinay. — P.-P.P.]

1. *INÉDIT*. Transcrit le 6 février 1924 de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 pages, la 3e blanche et l'adresse sur la 4e. Cachet rouge. [P.-P. P.]

2. Il semble qu'il ne peut être question ici que des lettres à la marquise de Ménars et au comte de Lastic, qui passent pour être du 20 décembre 1754. Ne seraient-elles pas plutôt de l'année 1755 ? Voyez page 147, notes 2 et 3. [P.-P. P.]

N° 272.

A Madame [d'Epinay][1].

Ce dimanche matin [29 février 1756][2].

J'envoie savoir, Madame, comment vous vous portez, et si vous avez repris le lait. J'ai appris avec un grand plaisir que la nouvelle de Monsieur le Duc d'Orléans étoit fausse, car vous savez bien que rien de ce qui vous intéresse ne peut m'être indifférent.

Je compte vous aller voir mardi si le tems est passable. En attendant donnez-moi de vos nouvelles et souvenez vous de ceux qui vous aiment.

1. *INÉDIT*. Billet transcrit, en 1892, d'une copie de Parison que m'a communiquée Mme Charavay. [Th. D.].

2. En 1756, Mme d'Epinay écrit de Paris à M. de St L[ambert] : « Les Ours me chargent de vous faire mille tendres complimens de leur part. L'ours par excellence s'est fait arracher une dent. Si c'étoit celle qu'il a contre le genre humain ! » (*Mes momens heureux*, 1759, p. 136). Dans la même lettre, p. 133, elle dit : « Nous allons demain à la campagne passer les jours gras et prendre congé de cet Epinay que vous aimez et où l'on vous aime tant. » Le mardi gras, en 1756, tombait le 2 mars, donc la lettre est de la fin de février. [Th. D.]

N° 273.

A Mme [d'Epinay] [1].

[vers Mars 1756.]

J'ai lu avec grande attention, Madame, vos lettres à Monsieur votre fils ; elles sont bonnes, excellentes, mais elles ne valent rien pour lui. Permettez-moi de vous le dire avec la franchise que je vous dois. Malgré la douceur et l'onction dont vous croyez parer vos avis, le ton de ces lettres, en général, est trop sérieux ; il annonce votre projet ; et, comme vous l'avez dit vous-même, si vous voulez qu'il réussisse, il ne faut pas que l'enfant puisse s'en douter. S'il avoit vingt ans, elles ne seroient peut-être pas trop fortes, mais peut-être seroient-elles encore trop sèches. Je crois que l'idée de lui écrire est très heureusement trouvée, et peut lui former le coeur et l'esprit, mais il faut deux conditions : c'est qu'il puisse vous entendre et qu'il puisse vous répondre. Il faut que ces lettres ne soient faites que pour lui, et les deux que vous m'avez envoyées seroient bonnes pour tout le monde, excepté pour lui. Croyez-moi, gardez-les pour un âge plus avancé : faites-lui des contes, faites-lui des fables dont il puisse lui-même tirer la morale, et, surtout qu'il puisse se les appliquer. Gardez-vous des généralités ; on ne fait rien que de commun et d'inutile en mettant des maximes à la place des faits ; c'est de tout ce qu'il aura remarqué, en bien ou en mal, qu'il faut partir. A mesure que ses

1. Transcrit de l'imprimé dans les *Mémoires de Mme d'Épinay,* édition Boiteau, II, p. 23-25. Comme l'original autographe de cette lettre est inconnu, il n'est pas certain que le texte donné par l'imprimé soit exactement conforme à celui de Rousseau. D'autre part, cette pièce ne pourrait être antérieure à mars 1756, parce que les deux lettres de Mme d'Epinay à son fils dont il est ici question sont, la première, du 1er janvier, la seconde, du 1er mars 1756. Elles sont du moins ainsi datées dans *Lettres à mon fils,* Genève 1759. (Recueil de douze lettres, les six premières datées de 1756, les quatre suivantes, de 1757, les deux dernières, de Genève, 3 avril et 1er octobre 1758.)

idées commenceront à se développer, et que vous lui aurez appris à réfléchir, à comparer, vous proportionnerez le ton de vos lettres à ses progrès et aux facultés de son esprit. Mais si vous dites à monsieur votre fils que vous vous appliquez à former son cœur et son esprit; que c'est en l'amusant que vous lui montrerez la vérité et ses devoirs, il va être en garde contre tout ce que vous lui direz ; il croira toujours voir sortir une leçon de votre bouche ; tout, jusqu'à sa toupie, lui deviendra suspect. Agissez ainsi, mais gardez-en bien le secret.

A quoi sert-il, par exemple, de l'instruire des devoirs de votre état de mère ? Pourquoi lui faire retentir toujours à l'oreille les mots soumission, devoirs, vigilance, raison ? Tout cela a un son effrayant à son âge. C'est avec les actions qui résultent de ces termes qu'il faut l'apprivoiser ; laissez-lui ignorer leurs qualifications jusqu'à ce que vous puissiez les lui apprendre par la conduite qu'il aura tenue ; et encore faites-lui bien sentir, avant tout, l'avantage et l'agrément qu'il en aura recueilli, afin de lui montrer qu'un acte de soumission et de devoir n'est pas une chose si effrayante qu'il pourroit se l'imaginer.

Quant à la seconde lettre, si elle ne renferme pas des choses si contraires à votre but, elle est au moins remplie d'idées et d'images trop fortes, non seulement pour l'âge de monsieur votre fils, mais même pour un âge beaucoup au-dessus du sien. Votre définition de la politesse est juste et délicate, mais il faut y penser à deux fois pour en sentir toute la finesse. Sait-il ce que c'est que l'estime, que la bienveillance ? Est-il en état de distinguer l'expression volontaire ou involontaire d'un cœur sensible ? Comment lui ferez-vous entendre que le corps ne doit point courir après l'ombre, et que l'ombre ne peut exister sans le corps qui la produit ?

Prenez garde, Madame, qu'en présentant de trop bonne heure aux enfants des idées fortes et compliquées, ils sont obligés de recourir à la définition de chaque mot. Cette définition est presque toujours plus compliquée, plus vague que la pensée même ; ils en font une mauvaise application, et il ne

leur reste que des idées fausses dans la tête. Il en résulte un autre inconvénient, c'est qu'ils répètent en perroquets de grands mots auxquels ils n'attachent point de sens, et qu'à vingt ans ils ne sont que de grands enfants ou de plats importants.

Vous m'avez demandé mon avis par écrit, Madame, le voilà. Je desire que vous vous en accommodiez, mais il ne m'est pas possible de vous en donner un autre. Si je ne me suis pas trompé sur votre compte, vous me pardonnerez ma brutalité, et vous recommencerez votre besogne avec plus de courage et de succès que jamais.

N° 274.

Lettre de Mme d'Epinay a Rousseau[1].

[Vers le 16 mars 1756]

J'ai réfléchi, mon cher Rousseau, sur les raisons qui vous portent à accepter les propositions qu'on vous fait, et sur celles qui vous engageroient à les refuser. Si vous allez à Genève, dites-vous, que faire de mesdames Le Vasseur? Rien n'est si aisé à lever que cette difficulté. Je me chargerai d'elles jusqu'à ce que vous ayez vu si vous pouvez vous accoutumer à Genève, et vous y fixer. Il ne me convient pas de vous déterminer à aucun parti. Je serois peut-être trop partiale dans mes conseils et dans mes décisions. Je ne veux que lever les obstacles; ce sera ensuite à vous à vous décider. Si vous refusez, m'avez-vous dit, il n'en faut pas moins quitter Paris, parce qu'il est au-dessus de vos forces d'y rester. En ce cas, j'ai une petite maison qui est à vos ordres. Vous m'avez souvent ouï parler de l'Hermitage qui est à l'entrée de la forêt de Montmorency: elle est située dans la plus belle vue. Il y a cinq chambres, une cuisine, une cave, un potager d'un arpent, une source d'eau vive et la forêt pour jardin. Vous êtes le maître, mon bon ami, de disposer de cette habitation si vous vous déterminez à rester en France.

Je me rappelle encore que vous m'avez dit que si vous aviez cent pistoles de rentes, vous n'iriez point ailleurs. Vous êtes, je l'espére, persuadé qu'il me seroit bien doux de contribuer à votre bien-être. Je m'étois depuis longtemps proposé de

1. Transcrit de l'imprimé dans les *Mémoires de Mme d'Épinay,* édition P. Boiteau (Paris, 1865), t. II, p. 115-117. Les textes des lettres de ou à Mme d'Epinay dont les originaux ne nous sont pas connus, comme c'est le cas pour la présente, sont sujets à caution. [P.-P. P.]

chercher les moyens de vous procurer ce sort, sans savoir que vous y bornassiez vos désirs. Voici ma proposition : Laissez-moi ajouter sur la vente de votre dernier ouvrage ce qui vous manque de fonds pour compléter vos cent pistoles ; je prendrai même tels arrangemens qu'il vous plaira avec vous. Ainsi ce service se réduit à si peu de chose, que la proposition ne peut vous en déplaire. J'en ai d'autres à vous faire sur la manière dont vous vivrez à l'Hermitage, mais qui sont d'un trop long détail pour être écrites. Enfin, mon bon ami, réfléchissez, combinez et soyez sûr que je ne mets d'attache qu'au parti qui vous rendra le plus heureux. Je sens tout le prix de votre amitié et l'agrément de votre société ; mais je crois qu'il faut aimer ses amis pour eux avant tout.

[Je pense que cette lettre a été envoyée par exprès à Rousseau, qui avait précédemment écrit le 1r alinéa de celle qui suit, et qui, devant répondre sur le champ, a continué par : « Je rouvre ma Lettre... » Puis, après le départ de l'exprès, il aura répondu à la proposition de Mme d'Epinay par la lettre n° 276 : « Il s'en faut beaucoup que mon affaire avec M. Tronchin... » [P.-P. P.]

N° 275.

A Madame
Madame d'Epinay
A Paris[1].

Ce Mercredi 16. [mars 1756][2].

Je commence à être bien inquiet de vous, Madame, voici la quatriéme fois de suite que je vous écris sans réponse, et moi

1. Transcrit le 18 février 1924 de l'original autographe appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 p. petit in-8°, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'une oublie. [P.-P. P.]
2. Boiteau, l'éditeur des *Mémoires de Mme d'É.* (II, p. 140), met, à tort me semble-t-il, cette lettre en mai 1756. Je pense qu'elle a dû être écrite avant le départ de Rousseau pour l'Ermitage, puisqu'il y parle de son indécision sur le voyage de Genève. Elle doit être du mercredi 16 mars. [P.-P. P.]

qui n'ai jamais manqué de vous répondre depuis vôtre retour à Paris, je ne mérite ni cette négligence de vôtre part, ni le reproche que vous m'avez fait de la mienne. Tranquilisez-moi, je vous en prie, et faites moi dire, au moins, que vous vous portez bien, afin que je ne sois pas allarmé, et que je me contente d'être en colère.

Je rouvre ma Lettre écritte et cachettée en recevant la vôtre et le moulin. Vous m'appaisez aux dépends de ma tranquillité. J'aurois bien des choses à vous dire mais vos exprés m'obligent de renvoyer tout cela à un autre tems. Je vous jure que je vous ferois volontiers mettre à la Bastille si j'étois sur d'y pouvoir passer six mois avec vous tête à tête ; je suis persuadé que nous en sortirions tous deux plus vertueux et plus heureux. Ne comptez pas sur moi pour le diné de mardi [1], si Diderot me tient parole, je ne pourrois vous la tenir. Je ne suis pas non plus décidé sur le voyage de Genêve. Si vous couchez à la chevrette, j'irai surement vous y voir le lendemain pour peu que le tems soit supportable ; là nous causerons ; sinon je vous écrirai plus amplement.

Voila une lettre de Tronchin [2] au commencement de laquelle je ne comprends rien parce que je ne suis point au fait. Lisez la et faites la ensuite remettre à Deleyre, ou copie de ce qui regarde son ami. Ne vous tracassez point l'esprit de chimères, livrez-vous aux sentimens honnêtes de vôtre bon coeur, et en dépit de vos sistêmes vous serez heureuse. Les maladies même ne vous en empêcheront pas. Adieu.

Voila encore une lettre de Romilly. Je ne connois point M. de Silhouette, Peut être que si Grimm vouloit se méler de cette affaire, ou vous dire ce qu'il faut faire vous pourriez servir cet honnête homme et obliger vôtre ami.

1. Ceci semble aussi montrer que la lettre a été écrite de Paris et non de l'Ermitage. [P.-P. P.]

2. Cette lettre de Tronchin n'est pas connue ; il se peut que le début de la lettre suivante y fasse allusion.

N° 276.

A Madame
Madame d'Epinay
a Paris[1].

[Le 16 ou le 17 mars 1756.]

Il s'en faut beaucoup[2] que mon affaire avec M. Tronchin ne soit faitte, et vôtre amitié pour moi y met un obstacle qui me paroit plus que jamais difficile à surmonter, mais vous avez plus consulté vôtre coeur que vôtre fortune et mon humeur dans l'arrangement que vous me proposez ; cette proposition m'a glacé l'ame ; que vous entendez mal vos intérests de vouloir faire un valet d'un ami, et que vous me penetrez mal si vous croyez que de pareilles raisons puissent me déterminer. Je ne suis point en peine de vivre ni de mourir : mais le doute qui m'agite cruellement, c'est celui du parti qui durant ce qui me reste à vivre peut m'assurer la plus parfaite indépendance. Aprés avoir tout fait pour elle, je n'ai pu la trouver à Paris. Je la cherche avec plus d'ardeur que jamais et ce qui m'afflige cruellement depuis prés d'un an est de ne pouvoir démêler où je la trouverai le plus assurée. Cependant les plus grandes probabilités sont pour mon païs, mais je vous avoüe que je la trouverois plus douce auprés de vous. La violente perplexité où je me trouve ne peut durer encore longtems, mon parti sera pris dans sept ou huit jours, mais soyez bien sure que ce ne seront pas des raisons d'intérest qui me détermineront, parce que je n'ai jamais craint que le pain vint à me manquer et qu'au pis aller, je sais comment on s'en passe.

1. Transcrit le 18 février 1924 de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 3 p. pleines petit in-8°, l'adresse sur la 4e. Cachet oriental sur cire rouge. [P.-P. P.]

2. Les précédents éditeurs impriment « bien » au lieu de « beaucoup », suivant le texte des *Mémoires de Mme d'Épinay* (édition Boiteau, II, p. 117-119).

Je ne refuse pas, au reste, d'écouter ce que vous avez à me dire pourvu que vous vous souveniez que je ne suis pas à vendre, et que mes sentimens au-dessus maintenant de tout le prix qu'on y peut mettre se trouveroient bientôt au dessous de celui qu'on y auroit mis. Oublions donc l'un et l'autre qu'il ait même été question de cet article.

Quant à ce qui vous regarde personnellement, je ne doute pas que vôtre coeur ne sente le prix de l'amitié mais j'ai lieu de croire que la vôtre m'est bien plus nécessaire qu'à vous la mienne, car vous avez des dédommagemens qui me manquent et auxquels j'ai renoncé pour jamais.

Je vous prie de vouloir bien dire à M. de Linant[1] qu'il peut aller chez M. Diderot, *rüe Taranne vis à vis la rüe St Benoît*, prendre la souscription et les volumes qu'il a désiré d'avoir et qu'il trouvera tout prets. Pour trouver M. Diderot, il faut aller avant dix heures du matin.

Bon jour, Madame : voila encore un livre à vendre. Envoyez-moi mon Opéra.

N° 277.

Réponse de Mme d'Epinay[2].

[Mars 1756.]

Votre lettre m'avoit fait rire d'abord, tant je la trouve extravagante, ensuite elle m'a affligée pour vous. Car il faut avoir l'esprit bien gauche pour se fâcher de propositions dictées par une amitié qui doit vous être connue, et pour supposer que j'ai le sot orgueil de vouloir me faire des créatures. Je ne sais

1. M. de Linant, précepteur du fils de Mme d'Épinay. Il y a dans les *Mémoires de Mme d'Epinay* (édit. Boiteau, I, p. 313-314) un plaisant portrait de ce personnage, tracé au cours d'un dialogue qui fait penser à la manière d'écrire de Diderot. [P.-P. P.]

2. Transcrit de l'imprimé dans les *Mémoires de Mme d'Épinay* (éd. Boiteau, II, p. 119). L'original de ce billet ne nous a pas été conservé. [P.-P. P.]

ce que c est non plus que ces dédommagemens que vous trouvez à mon sort, si vous en exceptez l'amitié.

Je ne vous conseille pas de prendre une détermination présentement, car vous ne me paroissez pas en état de juger sainement de ce qui peut vous convenir. Bon jour, mon cher Rousseau.

N° 278.

A MADAME
MADAME D'EPINAY [1].

[Mars 1756.]

Je me hâte de vous écrire deux mots parce que je ne puis souffrir que vous me croyez fâché, ni que vous preniez le change sur mes expressions.

Je n'ai pris le mot de valet que pour l'avilissement ou l'abandon de mes principes jetteroit nécessairement mon ame ; j'ai cru que nous nous entendions mieux que nous ne faisons ; est-ce entre des gens qui pensent et sentent comme vous et moi qu'il faut expliquer ces choses-là ?

L'indépendance que j'entens n'est pas celle du travail ; je veux bien gagner mon pain, j'y trouve du plaisir ; mais je ne veux être assujeti à aucun autre devoir si je puis.

J'entendrai volontiers vos propositions, mais attendez vous d'avance à mon refus car ou elles sont gratuites, ou elles ont des conditions, et je ne veux ni de l'un ni de l'autre. Je n'engagerai jamais aucune portion de ma liberté ni pour ma subsistance ni pour celle de personne. Je veux travailler mais à ma fantaisie, et même ne rien faire quand il me plaira sans que personne le trouve mauvais hors mon estomac.

1. Transcrit, le 18 février 1924, de l'original autographe non signé, apparte nant à M. le marquis de Rochambeau. 4 p. petit in-8°, l'adresse sur la 4e. Cachet oriental sur cire rouge. [P.-P. P.] [Ce billet figure dans les *Mémoires de Mme d'Épinay* (édition Boiteau, II, p. 119).]

Je n'ai plus rien à dire sur les dédommagemens. Tout s'éteint une fois mais la véritable amitié reste, et c'est alors qu'elle a des douceurs sans amertume et sans fin.

Apprenez mieux mon dictionnaire, ma bonne amie, si vous voulez que nous nous entendions. Croyez que mes termes ont rarement le sens ordinaire, c'est toujours mon coeur qui s'entretient avec vous et peut-être connoitrez vous quelque jour qu'il ne parle pas comme un autre. à demain.

[Après avoir cité ces deux billets, Mme d'Epinay raconte, dans ses *Mémoires* (Ed. Boiteau, T. II, p. 121-122):

« J'ai tâché de persuader à Rousseau que ses principes, qui seroient très estimables s'il étoit libre, devenoient très condamnables dans sa situation, puisqu'il ne pouvoit pas se permettre d'exposer à la misère deux femmes qui avoient tout sacrifié pour lui. Cette considération, lui ai-je dit, doit vous rendre moins difficile... J'ai peu gagné sur son esprit. — « Ainsi, je suis esclave, m'a-t-il répondu et il « faudra que j'assujettisse mon sort ! Non, non, cela ne me va pas. « Je ne prie personne de rester avec moi ; mesdames Le Vasseur « sont libres, et je prétends l'être aussi : je le leur ai dit vingt fois, « je ne les prie ni de rester, ni de me suivre ». Ce sophisme ne m'a pas édifiée, je le lui ai dit ; il ne m'a rien répondu ; mais à la manière dont il m'a écoutée, je le soupçonne de ne pas aimer de certaines vérites. « Je suis étonnée, lui disois-je, qu'avec de l'esprit, « de l'expérience et de la philosophie, vous mettiez tant d'impor- « tance à mille misères qui souvent ne valent pas la peine d'en « parler, ni même d'être remarquées. — Comment, mordieu ! me « répondit-il, vous appelez misères les injustices, les ingratitudes « journalières, la causticité de mes soi-disants amis ! — Allons donc, « lui dis-je, je ne puis répondre à cela que par ce mauvais dicton : « *On rit avec toi et tu te fâches !* Mais vous ne pouvez pas croire « un instant qu'on ait le projet de vous blesser. — Projet ou non, « que m'importe ! mais ne croyez pas, Madame, que ce soit pour « moi seul que je suis révolté. Ce que je vous ai vu vingt fois éprou- « ver de vos meilleurs amis ! — Faites comme moi, mon ami ; s'ils « sont faux, méchants ou injustes, je les laisse, je les plains, et je « m'enveloppe de mon manteau ; en voulez-vous la moitié ? »

J.-J. Rousseau fera, on le verra plus loin (lettre n° 283), une allusion à ces dernières paroles.]

N° 279.

A MADAME
MADAME D'EPINAY
A PARIS [1].

Ce mardi [22 mars (?) 1756].

Enfin, Madame, j'ai pris mon parti, et vous vous doutez bien que vous l'emportez. J'irai donc passer les fêtes de Paques [2] à l'Hermitage, et j'y resterai tant que je m'y trouverai bien et que vous voudrez m'y souffrir, mes projets ne vont pas plus loin que cela. Je vous irai voir demain et nous en causerons, mais toujours le secret, je vous en prie. Voilà maintenant un demenagement et des embarras qui me font trembler. Oh qu'on est malheureux d'être si riche. Il faudra que je laisse la moitié de moi-même à Paris, même quand vous n'y serez plus. Cette moitié sera des chaises, des tables, des armoires et tout ce qu'il ne faudra pas ajouter à ce que vous aurez mis à mon château. A Demain.

[Mme d'Épinay dit dans ses *Mémoires* (Éd. Boiteau, II, p. 128) que la joie que lui causa cette lettre fut telle, lorsqu'elle la reçut, qu'elle ne put s'empêcher de la laisser éclater en présence de Grimm, qui était chez elle. « J'ai été très étonnée, ajoute-t-elle, de le voir désapprouver le service que je rendois à Rousseau, et le désapprouver d'une manière qui m'a paru d'abord très dure. J'ai voulu combattre son opinion ; je lui ai montré les lettres que nous nous sommes écrites. — Je n'y vois, m'a-t-il dit, de la part de Rousseau, que de l'orgueil caché partout : vous lui rendez un fort mauvais service de lui donner l'habitation de l'Hermitage, mais vous vous en rendez un bien plus mauvais encore. La solitude achèvera de noircir son imagination ; il

1. Transcrit, le 18 février 1924, de l'original autographe, non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau, à Paris. 4 p. pet. in-8°, la 3e blanche, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'une oublie. [P.-P. P.]

2. Ce billet est imprimé dans les *Mémoires de Mme d'Épinay,* édition Boiteau, II, p. 128. Boiteau dit ici en note que Pâques était le 18 avril en 1756.

verra tous ses amis injustes, ingrats, et vous toute la première, si vous refusez une seule fois d'être à ses ordres; il vous accusera de l'avoir sollicité de vivre auprès de vous, et de l'avoir empêché de se rendre aux vœux de sa patrie.... » Mme d'Épinay n'en conclut pas moins : « J'ai écrit à Rousseau que je le mènerois dimanche à l'Hermitage. »]

N° 280.

A Mme [d'Epinay][1].

[Paris] Ce jeudi [fin mars 1756].

J'avois oublié que j'allois diner aujourdui chez le Baron et que par conséquent, je ne puis m'aller promener avec vous cet aprés midi. Occupé des moyens de vivre tranquille dans ma solitude, je cherche à convertir en argent tout ce qui m'est inutile, et ma musique me l'est encore plus que mes livres; de sorte que si vous n'étes pas excédée des embarras que je vous donne j'ai envie de vous l'envoyer toutte. Vous y choisirez tout ce dont vous pourrez me défaire, et je tâcherai de mon côté de me défaire du reste. Je ne puis vous dire avec combien de plaisir je m'occupe de l'idée de ne plus voir que vous.

N° 281.

A [Mme d'Epinay][2].

[Paris] Ce samedi. [fin mars 1756.]

J'ai passé hier au soir chez vous; vous étiez déjà sortie : vous m'aviez promis de m'envoyer dire de vos nouvelles, et je n'ai vu personne : cela m'inquiéte, et je vous prie de me

1. Transcrit, le 6 février 1924, de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 1 page. L'adresse manque. [P.-P. P.]

2. Transcrit de l'imprimé dans les *Mémoires de Mme d'Épinay* (éd. Boiteau, t. II, p. 131, note). L'original autographe de ce billet n'est pas connu. [P.-P. P.]

tirer de peine. Ayez la bonté de me renvoyer aussi ce qui vous reste de livres et de musique à moi. Bon jour, Madame ; je ne puis vous en dire davantage pour ce matin, car je suis horriblement occupé de mon déménagement : ce qui n'arriveroit pas, s'il étoit composé d'objets plus considérables, et que soixante bras s'en occupassent pour moi. Soit dit en réponse à votre étonnement.

N° 282.

[Mme d'Epinay à J. J. Rousseau] [1].

mars 1756.

Donnez-moi de vos nouvelles, mon ours, j'en suis inquiette, faites moi dire aussi le prix de votre papier, parce que je trouve à en céder une partie. Je vous prie de m'envoyer la suite de la *Secchia rapita* et l'*Orlando* qui sont vendus.

Bonjour, mon Ours, je vous embrasse.

N° 283.

[Réponse de J. J. Rousseau, sur le même billet.]

Passablement, mais il faut arracher l'écu. L'un des paquets qui contient 6 mains de très beau papier me coute 4 francs la main, l'autre moins beau qui contient 7 mains coute 3#5s.

Je vous envoye le livre que vous me demandez, et de plus le 1er tom. de Mad. de Stael [2], et l'histoire de Florence de Nardi.

Recevez mes complimens et respects.

1. Deux billets *INEDITS* transcrits d'une copie ancienne (de Parison) que m'a communiquée Mme Charavay en 1892. Le copiste dit qu'elle a été faite sur les originaux appartenant à Brunet (Cf. *Catal. de la vente d'autographes Brunet,* 1868, n° 119). [Th. D.]

2. Les mémoires de Mme de Staal de Launay ont paru en 1755.

N° 284.

Saint-Lambert a J.-J. Rousseau [1].

Lunéville 26 Mars 1756.

L'envie de vous plaire, Monsieur, m'auroit rendu laboureur, et il ne m'a manqué que des terres pour le devenir. En attendant que j'en posséde je veux me rendre digne de les cultiver, et je m'instruis avec soin de tous les détails d'agriculture que vous desirez connoitre, ce dont probablement vous ferez un meilleur usage que moi.

Je vous envoye, Monsieur, tout ce que j'ai pu recueillir jusqu'à présent. J'ai des amis qui ont des terres, qui s'en occupent, et qui feront les expériences que vous proposez. Vous sentez qu'il faut au moins une année pour constater quelques faits, et pour répondre à vos questions ; je me charge de vous faire passer les découvertes de mes amis, l'histoire et le succés de leur travail.

On est assez mal receu cette année en proposant en Lorraine d'augmenter le produit des terres. Cette province est pleine de denrées et n'en a pas le débit.

Le pays stérile de Tréves et quelques cantons Suisses pourroient nous donner de l'argent qui nous manque pour des denrées superflues, mais on prétend ici que la liberté du commerce des grains accordée par M. de Seichelles ne doit s'entendre que d'une Province du Royaume à l'autre, et point d'une Province avec l'étranger.

Oserois-je vous demander, Monsieur, des nouvelles du Dictionnaire de Musique et de l'Abbé de S[t] Pierre. Je tiens trop à quelques individus pour m'intéresser autant que lui à l'espèce : je suis Citoyen, cependant, assez pour désirer que le bien soit fait et pas assez pour en faire. Je crois que quand je serois

1. *INÉDIT*. Transcrit de la copie de J.-J. R., (Neuchâtel, 7885, p. 72-73).

né avec du talent il m'auroit encore manqué de la volonté et que les plaisirs de la societé et de l'amitié auroient fait tort à l'humanité. Ceux qui travaillent me font jouir de ce qu'ils ont fait et ne me donnent pas d'émulation. Je vous lirai avec transport et reconnoissance ; ensuite je ferai vôtre partie d'échecs. Ah! Monsieur, quand aurai-je le bonheur de me retrouver à Epinay avec les mêmes personnes? J'aime la nature par tout; mais ce n'est que là que j'aime la campagne.

Mad^e d'Epinay m'écrit qu'elle a souvent le bonheur de vous voir. Je lui demande des nouvelles de vôtre santé, et je prie tout ce qui vit avec vous de vous dire et de vous repéter que je vous trouve l'*homme que j'imaginois* * et que je ne désire rien autant que de mériter et de cultiver votre amitié.

N° 285.

A Mme [d'Epinay][1].

[Paris] [fin mars 1756.]

J'ai vu M. de Laire[2] et nous sommes convenus qu'il acheveroit le mois commencé et qu'il vous prieroit de remercier M. de St. Lambert pour la suite. Au surplus, je pense qu'il n'y a que la présence de Conti qui l'ait empêché de profiter de vôtre offre, et qu'il en profitera si vous la renouvellez.

Quoique mon parti soit bien pris, je suis jusqu'à mon délogement dans un état de crise qui me tourmente. Je désire passionement de pouvoir aller m'établir de samedi en huit. Si cette acceleration demande des fraix, trouvez bon que je

* Allusion à un vers de son Épitre au prince de Beauveau. (*Note manuscrite de J.-J. Rousseau sur sa copie.*)

1. Transcrit, le 6 février 1924, de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. [P.-P. P.] Imprimé pour la première fois en 1818 par Brunet, *Mémoires,* t. III, p. 323.

2. *Sic,* pour De Leyre.

les supporte, je n'en aurai jamais fait de meilleur coeur, ni de plus utiles à mon repos.

Faites-moi donner des nouvelles de vôtre santé. J'irai vous voir ce soir ou demain.

N° *286*.

A Mme [d'Epinay][1].

[Paris], [fin mars ou commencement d'avril 1756.]

Voici de la Musique que j'ai retrouvée encore. Ne vous fatiguez point[2] pour chercher à me défaire de tout cela. Car je trouverai à débiter de mon côté tout ce qui vous sera resté en livres et en Musique que j'enverrai chercher pour cela dans une huitaine de jours.

Faites-moi dire comment vous vous trouvez de vos fatigues d'hier. Je sais que l'amitié vous les rendoit douces mais je crains bien que le corps ne paye un peu les plaisirs du coeur et que l'un ne fasse quelquefois souffrir l'autre.

Pour moi, je suis déja par la pensée établi dans mon château pour n'en plus sortir que quand vous habiterez le vôtre. Bon jour, ma bonne amie : Ne croyez pas pourtant que je veuille employer ce mot en formule ; il ne faut pas qu'il soit écrit mais gravé, et vous y donnés tous les jours quelque coup de burin qui rendra bientôt la plume inutile ou plustot superflüe.

1. Transcrit, le 18 fevrier 1924, de l'original autographe non signé et sans adresse, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 2 p. petit in-8°. [P.-P. P.]

2. Ce billet est imprimé dans les *Mém. de Mme d'É.*, édition Boiteau, t. II, p. 130-131. L'imprimé met ici « pas cependant », au lieu de « point ».

N° 287.

A Monsieur
Monsieur Vernes
Ministre du St Evangile
Rue de la Cité
A Genéve[1].

A Paris le 28 mars 1756.

Recevez, mon cher Concitoyen une Lettre trés courte mais écritte avec la tendre amitié que j'ai pour vous; c'est à regret que je vois prolonger le tems qui doit nous rapprocher, mais je desespére de pouvoir m'arracher d'ici cette année. Quoiqu'il en soit, ou je ne serai plus en vie ou vous m'embrasserez au printems de 57. Voila ma resolution inébranlable.

Vous étes content de l'article Economie, je le crois bien mon coeur l'a dicté et le vôtre l'a lu. M. Labat m'a dit que vous aviez dessein de l'employer dans vôtre choix litteraire; n'oubliez pas de consulter l'errata. J'avois fait quelque chose que je vous destinois, mais ce qui vous surprendra fort c'est que cela s'est trouvé si gai et si fou qu'il n'y a nul moyen de l'employer, et qu'il faut le reserver pour le lire le long de l'arve[2] avec son ami. Ma copie m'occupe tellement à Paris qu'il m'est impossible de méditer; il faut voir si le séjour de la campagne m'inspirera quelque chose durant les beaux jours.

Il est difficile de se brouiller avec quelcun qu'on ne connoit pas ainsi il n'y a aucune brouillerie entre M. Palissot et moi. On prétendoit cet hyver qu'il m'avoit joué à Nanci devant le Roy de Pologne et je n'en fis que rire, on ajoûtoit qu'il avoit aussi joué feue Madame la Marquise du Chatelet,

1. Transcrit le 20 janvier 1924 de l'original autographe, conservé à la Bibl. publique de Genève (Album d'autographes, Legs de Mme Vernes d'Arlandes). [P.-P. P.]
2. L'Arve, rivière qui se jette dans le Rhône, près de Genève.

femme respectable par son merite personnel et par sa grande naissance, considérée particulierement en lorraine comme étant d'une des grandes maisons de ce Païs-là, et à la Cour du Roy de Pologne ou elle avoit beaucoup d'amis à commencer par le Roi même. Il me parut que tout le monde étoit choqué de cette imprudence qu'on appelloit impudence. Voila ce que j'en savois quand je receus une lettre de Mr le Comte de Tressan qui en occasionna d'autres dont je n'ai jamais parlé à personne, mais dont je crois vous devoir envoyer copie sous le secret, ainsi que de mes réponses ; car quelque indifférence que j'aye pour les jugemens du public je ne veux pas qu'ils abusent mes vrais amis. Je n'ai jamais eu sur le coeur la moindre chose contre M. Palissot, mais je doute qu'il me pardonne aisement le service que je lui ai rendu.

Bon jour, mon bon et cher Concitoyen, soyons toujours gens de bien et laissons bavarder les hommes. Si nous voulons vivre en paix, il faut que cette paix vienne de nous-mêmes.

J. J. Rousseau

Je rouvre ma Lettre, et même assés maladroitement, pour vous dire une chose que j'ai oubliée depuis longtems savoir de vous réiterer les tres humbles remercimens de M. Romilli pour toutes les bontés que vous continuez d'avoir pour son fils ; il vouloit vous écrire pour cela, mais je me suis chargé de sa commission et je l'ai assuré quelle n'en seroit faite ni receue de moins bon coeur que s'il avoit écrit lui même.

N° 288.

Lettre de M. de Gauffecourt[1]
(à J.-J. Rousseau).

Lion ce 2 avril 1756.

J'aurois à me reprocher, mon cher Citoyen, de n'avoir point répondu à vôtre dernière Lettre sans date que j'ai receue à Genève, si vous n'aviez été informé d'ailleurs de mes nouvelles et de ma marche. Vous aurez appris par Made D'Epinay mon arrivée ici, et que je me propose de me rendre à Paris dans les prémiers jours du mois prochain, si je puis éviter d'aller en Valais, ce qui est actuellement en négociation. Vous aurez su que M. de Maugiron ayant donné à l'Academie de Lion quelques observations sur cette République dont l'Encyclopédie a fait son profit au mot *Crétin,* mes chers Valaisans s'en sont extrémement formalisés, et s'en prennent à moi de l'étourderie et de l'ingratitude de mon compagnon de voyage. Si je ne puis donc les calmer par Lettres, il faudra bien tâcher par ma présence d'appaiser cet orage et de lever le scandale pris (?); ce que je saurai dans quelques jours par la réponse que j'attends de M. le Grand Baillif.

En attendant, voici une lettre que vous écrit nôtre ami Marc[2]. Il vous sollicite, sans doute, de le venir joindre, à portée de vous rendre ensemble en Valais pour le tems qu'il vous indiquera, et qui est ordinairement le 10 ou le 12 de Mai. S'il faut que j'aille en Valais, je regretterai que vous ne puissiez y venir au cas que vos occupations actuelles ne vous en donnent pas le loisir, sinon je joüirai de vous à Paris. Cette

1. Transcrit par J. Richard de la copie, de la main de Rousseau, dans son copie de lettres conservé à la Bibl. de Neuchâtel. L'original autographe se trouve également à la Bibl. de Neuchâtel et est exactement semblable à la copie de J.-J., à un mot et à quelques différences d'ortographe près.

2. Marc Chappuis.

question sera décidée dans quelques jours, et je vous en informerai.

Vous aurez vu, sans doute, M. Tronchin, et vous en aurez été content, comme tout le monde. Nous ferions bien de le garder à Paris. J'en serois bien aise, surtout pour Mad^e D'Epinay qui me paroît, comme bien d'autres, avoir pris une extrême confiance en lui ; mais je crois que dans la position où il est[1] difficilement peut-on le voir.

Faites, je vous prie, mille tendres amitiés à M. Diderot et à toute la société Holbachique*.

Il paroît ici une Epitre de Belsebuth à Voltaire, que celui-ci ne désavouroit pas, dit-on ; tant elle est forte de pensée et d'expression. Ne seroit-elle point de Marmontel ? A quinze vers près sur les Libraires Imprimeurs, et que j'ai retranchés de mon autorité, la piéce ne peut même déplaire à Voltaire. Si vous ne l'aviez pas, je vous l'enverrai ou vous la porterai.

Mes hommages à la Reine des femmes. Adieu mon cher Citoyen. Amitiés aux Gouverneuses.

[Jean-Vincent Capperonnier de Gauffecourt, né à Paris en 1691, mort à La Mothe, près de Lyon, en mars 1766. « Fils d'horloger et horloger lui-même, il alla, dit la *Nouvelle Biographie générale* (Didot, 1858, t. IX), se perfectionner à Genève dans cet art .» En réalité, il se rendit en 1737 à Genève avec le comte de Lautrec, envoyé par le roi comme plénipotentiaire pour pacifier les troubles, et ne tarda pas à quitter son métier d'horloger pour passer dans les emplois des fermes générales de France. Il obtint celui de fournisseur général des sels pour toute la Suisse. Il s'était fait environ 15 000 de rentes, dont la majeure partie lui venait de cet emploi et le reste de son patrimoine placé en rentes viagères. Il passait l'été dans une maison de campagne qu'il possédait à Montbrillant, faubourg de Genève, et l'hiver à Paris. Il avait à Montbrillant, une presse sur laquelle il imprima notamment (à 21 exemplaires) *Essai sur les sentimens agréables et sur le plaisir attaché à la vertu*, de Levesque de Pouilly (1742). Une attaque d'apoplexie le condamna à la retraite en 1757, et il alla finir ses jours à La Mothe, où il imprima en 1763 un *Traité de la*

1. *Sic,* sur la copie de Rousseau ; Gauffecourt a écrit « où il *se trouve* ».

* La société qui se rassembloit chez M. le Baron d'Holback. (*Note de J.-J. Rousseau.*)

reliure des Livres, dont il était l'auteur et qui est encore très recherché des bibliophiles à cause de sa rareté (il n'aurait été tiré qu'à 12 exemplaires, disent certains bibliographes, ou à 25, suivant d'autres). En quittant Genève, Gauffecourt avait cédé sa presse à Mme d'Epinay, qui s'en servit pour imprimer deux petits ouvrages de sa composition : *Mes momens heureux*, A Genève, de mon imprimerie, 1758, in-8° de 198 pages (seconde édition, avec la date de 1759, petit in-8° de VIII et 224 pages), et *Lettres à mon fils*, A Genève, de mon imprimerie, 1759, petit in-8° d'1 p. prél. et 179 pages, la dernière non chiffrée. Brunet dit que ce dernier ouvrage ne fut tiré qu'à 25 exemplaires. On peut consulter sur Gauffecourt : Ch. Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, Paris 1828, p. 305-309 ; M. Breghot du Lut, *Les Archives du Rhône*, tome VIII, p. 112-115, Ernest Thoinan, *Les relieurs français, 1500-1800, biographie critique et anecdotique*, Paris, 1893, p. 298-305, etc.]

N° 289.

A Mme [D'EPINAY][1].

[L'Ermitage, 12 avril 1756.][2]

Quoique le tems me contrarie depuis mon arrivée ici, je viens de passer les trois jours les plus tranquilles et les plus doux de ma vie. Ils le seront encore plus quand les ouvriers qu'occupe mon luxe ou vôtre sollicitude seront partis. Aussi, je ne serai proprement dans ma solitude que d'ici à deux ou trois jours; en attendant je m'arrange, non selon la morale turque qui veut qu'on ne s'établisse ici bas aucun domicile durable, mais selon la mienne, qui me porte à ne jamais quitter celui que j'occupe. Vous me trouverez rangé délicieusement, à la magnificence prés que vous y avez mise et qui toutes les fois que j'entre dans ma chambre me fait chercher respectueusement l'habitant d'un lieu si bien meublé. Au surplus, je ne vous conseille pas beaucoup de compter sur des complimens à nôtre prémiére entrevüe, je vous reserve, au contraire, une censure griéve d'étre venue malade et souffrante m'installer ici sans égard pour vous ni pour moi. Hatez-vous de me rassurer sur les suites de cette indiscretion, et souvenez vous une fois pour toutes que je ne vous pardonnerai jamais d'oublier ainsi mes intérests en songeant aux vôtres.

J'ai trouvé deux erreurs dans le compte joint à l'argent que vous m'avez remis ; toutes deux sont à votre préjudice et me font soupçonner que vous pourriez bien en avoir fait d'autres de

1. Transcrit, le 18 février 1924, de l'original autographe non signé et sans adresse, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 2 p. in-4°. Écriture serrée. [P.-P. P.]

2. Il n'y a aucune date sur l'original autographe. L'édition Boiteau des *Mémoires de Mme d'Épinay* (II, p. 133) donne cette lettre comme écrite le 13 avril. C'est le 9 que Rousseau est entré à l'Hermitage, et il dit qu'il vient de passer « les trois jours les plus tranquilles de sa vie » ; la lettre est donc du 12. [P.-P. P.]

même nature, ce qui ne vous réussiroit pas longtems. L'une est de 14 £. en ce que vous payez sept mains de Papier d'hollande à 5 £. 5 s. au lieu de 3 £. 5 s. qu'il m'a coûté et que je vous ai marquées; l'autre est de 6 £. pour un Racine que je n'ai jamais eu et que par consequent vous ne pouvez avoir vendu à mon profit. Ce sont donc vingt francs dont vous êtes créditée sur ma caisse. Soit dit sur l'argent, et revenons à nous.

Je n'ai songé qu'à moi ces jours-ci, je savourois les beautes de mon habitation et les charmes d'une entiére liberté. Mais en me promenant ce matin dans un lieu délicieux j'y ai mis mon ancien ami Diderot à côté de moi et en lui faisant remarquer les agrémens de la promenade je me suis aperceu qu'ils s'augmentoient pour moi-même ; je ne sais si je pourrai jamais joüir reellement de cette augmentation ; si cela peut se faire un jour ce ne sera guères que par le credit de mon ancien ami Grimm. Peut être pourra-t-il et voudra-t-il bien me procurer une visite de l'ami que je lui ai procuré et partager avec moi le plaisir que j'aurai de le recevoir. Ce n'est pas encore le tems de parler de tout cela, mais vous, quand vous verra-t-on, vous en santé, et vôtre sauveur[1] sans affaire, il m'a promis de venir et le fera sans doute ; quant à vous, ma bonne amie quelque envie que j'aye de vous voir si vous venez sans lui, ne venez pas du moins sans sa permission. Bon jour ; malgré la barbe de l'hermite et la fourrure de l'ours, trouvez bon que je vous embrasse, et portez aux pieds du seigneur de la case[2] les hommages de son très-dévoüé sujet et fontenier honoraire.

Les Gouverneuses veulent que je vous supplie d'aggréer leurs trés humbles respects. Elles s'accoutument ici presque aussi bien que moi et beaucoup mieux que mon chat.

1. Le Dr Tronchin.
2. M. d'Epinay.

N° 290.

A Madame
Madame d'Epinay
A Paris[1].

A L'hermitage ce lundi 19 [avril 1756.]

Vous serez bien aise, Madame, d'apprendre que mon séjour me charme de plus en plus. Vous ou moi changerons beaucoup ou je n'en sortirai jamais. Vous gouterez conjointement avec Monsieur d'Epinay le plaisir d'avoir fait un homme heureux, c'est dequoi n'avoir pas regret à l'échancrure[2] du manteau dont vous m'offrez la moitié.

Il me reste une petite épine à tirer, c'est le reste de mon délogement. Il faudra, Madame, que vous acheviez de me tirer de cet embarras. Pour cela je voudrois... mais allons un peu par ordre, car je voudrois tant de choses qu'il me faut des primo et des secondo.

1. Payer à Madame Sabi[3] 39 £. 10 s. pour Loyer et capitation, selon la notte que j'en ai faite sur le petit livret cy-joint.

2. Recevoir quittance de l'un et de l'autre sur ledit livre.

1. Transcrit, le 18 février 1924, de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'une oublie. [P.-P. P.]

2. Les précédents éditeurs, suivant le texte des *Mémoires de Mme d'Epinay,* t. II, p. 156, impriment « échange » au lieu d' « échancrure ». Mme d'Épinay avait dit à Rousseau, au cours d'une conversation précédente, à moins que ce ne fût dans une lettre à nous inconnue : « Si ceux que j'ai crus mes amis sont faux, méchants, et injustes, je les laisse, je les plains, et je m'enveloppe dans mon manteau. En voulez-vous la moitié ? » (Cf., plus haut, p. 266, et *Mémoires,* tome II, p. 139, note). [P.-P. P.]

3. Mme Sabi était la logeuse de Rousseau, à l'hôtel du Languedoc. Boiteau note, tome II, p. 157, que le loyer de J.-J. devait être de 140 livres pour l'année, ce qui représenterait 35 livres pour le trimestre, plus 4 livres 10 sols de capitation, soit d'impôt mobilier personnel.

3. Donner congé pour la fin de ce terme.

4. Faire aujourdui démonter le lit et la tapisserie de l'alcove si cela se peut.

5. Charger l'un et l'autre sur la voiture du jardinier avec les matelas et ce qu'on y pourra joindre de poterie et menus ustensiles.

6. Il faudroit pour cela envoyer quelcun d'entendu avec le garçon jardinier, qui put démonter et embaler le tout sans rien gâter.

7. Il restera pour un autre voyage un lit de camp qui est dans le grenier ; une quarantaine de bouteilles qui sont encore à la cave, et l'armoire avec les brochures et paperasses qu'elle contient, et pour le transport desquelles j'enverrai d'ici une Malle, avec une Lettre pour prier M. de Laire de présider à ce dépaperassement.

Il faut ajoûter à cela la petite précaution de commencer par payer madame Sabi afin qu'elle ne s'effarouche pas de voir achever de vuider mon appartement sans faire mention du terme commencé et par consequent dû.

Tout ceci suppose que le démenagement de Madame Desclavelles est achevé et afin que la voiture du jardinier ne revienne pas à vuide tant qu'il y a des choses à raporter. Au surplus ma grande prudence qui a fait tous ces arrangemens avec beaucoup d'effort ne laisse pas de s'en remettre à la vôtre sur les chargemens qu'il pourroit être à propos de faire a ce projet.

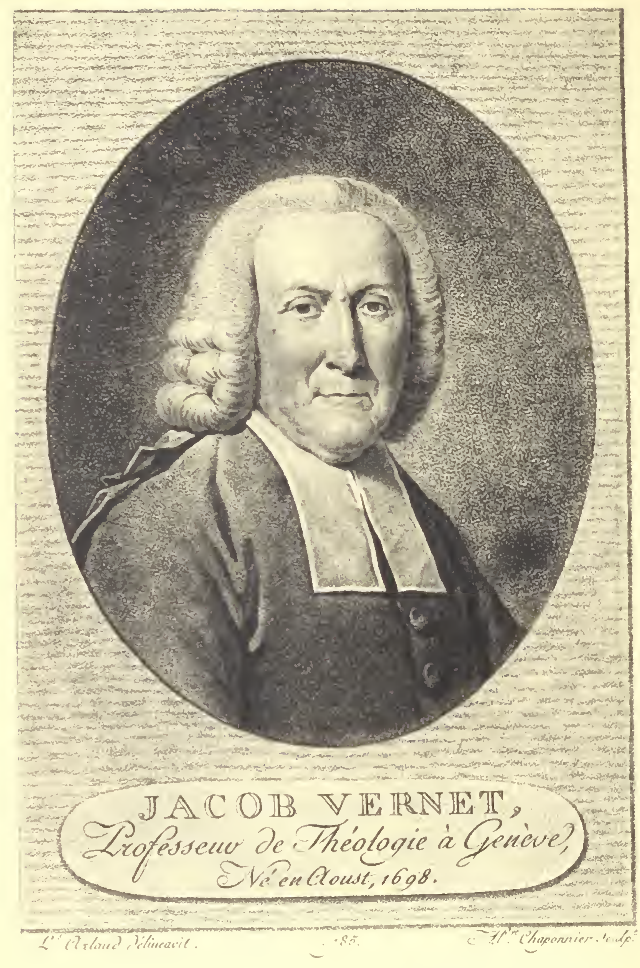
Recevez les très humbles remercimens de Mlle le Vasseur. Vous aviez donc deviné que la bouteille à l'encre avoit été très exactement répandue de la Chevrette ici sur tout le linge des bonnes gens dont à peine une seule piéce est restée intacte. Il semble que vous ayez ainsi que les Dieux une providence prévoyante et bienfaisante ; c'est à peu près ce qui a été dit en recevant vôtre présent. Le tems ne se raccomode point encore et vôtre maison ne s'achéve point. Ce n'est pas dequoi se rapprocher sitôt. Ce que vous avez à faire pour mettre cet intervalle à profit, c'est de continuer à raffermir tellement

vôtre santé que quand vous serez à la Chevrette vous puissiez venir fréquemment à l'hermitage chercher un ami et la solitude. Je vous montrerai des promenades délicieuses, que j'en aimerai davantage encore quand une fois vous les aimerez.

Vôtre conseil est bon[1] et j'en userai desormais, j'aimerai mes amis sans inquiétude, mais sans froideur. Je les verrai avec transport, mais je saurai me passer d'eux. Je sens qu'ils ne cesseront jamais de m'être également chers, et je n'ai perdu pour eux que cette délicatesse excessive qui me rendit quelques fois incomode et presque toujours mécontent. Au surplus je n'ai jamais douté des bonnes resolutions de Diderot, mais il y a loin de sa porte à la mienne et bien des gens à grater en chemin. Je suis perdu s'il s'arrange pour me venir voir, cent fois il en fera le projet et je ne le verrai pas une. C'est un homme qu'il faudroit enlever de chez lui et le prendre par force pour lui faire faire ce qu'il veut.

Bon jour, Ma bonne Amie et non pas Madame quoique je l'aye mis deux fois par inadvertance au commencement de ce griffonage. Mais pourquoi ce correctif, et que fait la différence des mots quand le coeur leur donne à tous le même sens ?

1. Voir plus haut, page 266 et note 2 de la p. 280.



Librairie Armand Colin, Paris.

JACOB VERNET

Gravé par Al. Chaponnier

d'après un dessin de Louis Arlaud.

N° 291.

A Monsieur,
Monsieur Lenieps,
rue de Savoie a Paris [1].

A l'Hermitage sous Anguien le 3 mai 1756 [2].

J'ai reçu, mon cher ami, vos deux lettres, votre paquet et celui que Madame Vernet a pris la peine d'envoyer à mon ancienne demeure. Mais attendu les différentes occasions qu'il faut employer, tout cela ne m'est pas parvenu aussi promptement qu'on l'a pu croire; et il m'est encore moins possible d'accuser plus promptement la réception, attendu que je ne suis pas à Epinay, comme vous le pensez, mais à une grande lieue d'Epinay; que le lieu le plus près de ma solitude est Montmorenci qui en est à demi-lieue; que pour envoyer en ces différents lieux, il faut des exprès qu'on ne trouve pas toujours sous la main, et que souvent les chemins ne sont pas praticables, ce qui doit tenir tout le monde averti de ne rien m'envoyer de ce qui exige une prompte réponse. J'écris par cette occasion pour Paris une lettre de remercîment à M. le Professeur Vernet [3]. Je vous prie de vouloir en dire autant de ma part à Madame sa belle-soeur, en l'assurant de mon respect, et d'embrasser pour moi le digne Epoux de cette respectable Dame [4].

1. *INÉDIT*. Cinquième lettre de la copie ms. de 1795, de laquelle elle est transcrite ici. [P.-P. P.]

2. Le copiste de 1795 a mis en marge : « On écrit aussi Enghien. ». La copie de 1795 porte 30 mai ; c'est 3 mai qu'il faut lire, suivant plusieurs catalogues de ventes où a passé l'original autographe, notamment : *Vente du cabinet d'un amateur, Charon expert,* 22-25 mars 1847, n° 410, etc.

3. Cette lettre au professeur Vernet n'est pas connue.

4. A la fin de cet alinéa, le copiste a noté en marge : « On voit ici un commencement du seing de Rousseau, qui semble indiquer qu'il vouloit d'abord finir là sa lettre ».

Pour vous, mon ami, je ne vous dis point que je vous remercie aussi ; car il me semble que nos coeurs s'entendent, et que la véritable amitié n'a pas besoin des paroles. Je voudrois bien que vos jambes fussent meilleures pour venir jusqu'ici : mais, à ce défaut, je crois que vous pourriez trouver un fiacre à bon compte jusqu'à S[t] Denis, d'où il vous resteroit une lieue et demie qui se peut aisément faire à pié par un beau chemin, dans le beau tems. Pour cela, il faut de S[t] Denis demander le chemin de Montmorenci, et de Montmorenci celui de l'Hermitage que tout le monde vous enseignera. Vous trouverez aussi un lit, non pas bon, à la vérité, mais supportable pour une nuit, pourvu que vous ayez soin de me prévenir d'avance du jour que vous viendrez l'occuper. Il faut bien, mon cher ami, que vous preniez ce parti, si vous voulez que nous nous voyions ; car je ne crois pas sentir de longtemps le besoin du tracas de Paris ; et les Gouverneuses qui vous remercient et vous assurent de leur respect, ne sont pas plus que moi d'humeur à y retourner sitôt. Je tiens qu'il faudroit avoir l'âme bien malade, pour ne pas vivre heureux dans cette solitude. Elle est commode et délicieuse ; et il me tarde que [vous] l'ayez vue, pour vous en convaincre.

Votre livre m'a paru si bon que j'en ai réservé quelques pages, pour avoir le plaisir de les lire avec vous. Adieu, mon ami, aimez-moi toujours, et ne m'oubliez pas auprès de tout ce qui vous est cher.

J. J. Rousseau

N° 292.

A MONSIEUR
MONSIEUR COINDET
A ANGUIEN[1].

[L'Ermitage,] Ce Dim. 27 [juin 1756]

Je vous attendois, Monsieur, et vôtre compagnie quand j'ai receu votre lettre; tous mes compatriotes et vous en particuliers, serez toujours bien receus chez moi; je suis un peu plus réservé avec les autres gens de mérite que j'aimerois si je les connoissois, mais que je ne connois point encore et que par consequent je ne connoitrai jamais. Pardonnez cette reserve à un homme qui cherche une solitude où il puisse disposer librement du peu de tems qui lui reste. C'est un bien dont je sens le prix et pour les autres et pour moi même, et qu'il faut d'autant plus respecter en autrui que nulle puissance humaine n'en peut rendre un moment usurpé. Je vous embrasse, Monsieur, et vous prie de faire agréer à ces Messieurs mes remercimens de leur visite et mes excuses de leur reception.

J. J. ROUSSEAU

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibl. publique de Genève.

N° 293.

De Leyre a J. J. Rousseau[1].

Bordeaux, le 3 juillet 1756.

Voici de la besogne pour l'Encyclopedie, mon cher Philosophe. Quand vous aurez trouvé la patience de la lire et de la refondre à votre gré, si vous en avez le loisir, vous me ferez plaisir de la faire passer à M. Diderot, pour en faire l'usage qu'il jugera à propos. J'ai d'autant moins de prétention sur ce travail, qu'après avoir beaucoup alambiqué mon esprit, je n'ai pu rien trouver en faveur de la fortune, soit que mon coeur ou mon peu d'expérience m'en impose. Je ne sais si ce parallele entre un Paysan et un nouveau parvenu vous plaira; c'est à mon gré la meilleure idée de tout l'article, et je suis charmé de vous la devoir. Ce que je dis sur les gens de finance vous choquera-t-il ? Je ne saurois ne pas dire ce que je pense, tant pis pour les Gens qui n'aiment pas la vérité. Je sais combien vous lui avez fait de sacrifices, et vôtre exemple m'enhardit. Pourvu que vôtre estime me reste, je crois que je me consolerai de toute autre perte. Apprenez-moi que vous étes heureux de vos maniéres de penser. Le contraire seroit le plus fort argument qu'on put opposer à vos systèmes, et je serois bien fâché que vous donnassiez prise à vos adversaires de ce côté. J'ai parlé de M. Titon du Tillet que je n'ai jamais vu ni connu. Si le fait est vrai, comme cent personnes me l'ont assuré, c'est ici la place de rendre honneur à sa mémoire.

Avez-vous vu vôtre illustre ami M. Diderot ? Il me doit une réponse et je l'en tiens quitte en considération de ce qu'il vous doit à vous-même. Je ne suis pas assez injuste pour penser qu'il ait un quart d'heure à me donner, lorsqu'il vous

1. Transcrit de la copie de la main de Rousseau (Bibl. de Neuchâtel, 7885, p. 82).

refuse un jour. Je voudrois pourtant que vous me procurassiez l'un et l'autre, directement ou par vos amis, une Lettre de recommandation auprès de M. d'Hérouville, Commandant de notre Province. J'aurois besoin de sa protection pour mon père. Il est philosophe, dit-on, il a servi l'Encyclopédie, et je m'imagine que le nom des Encyclopédistes me feroit honneur auprés de lui. Parlez-en à M. Diderot, je vous prie, ou à Mad[e] d'Épinay. Pardon si je vous embarrasse encore des tracas de ce monde ; vous savez que c'est bien à contrecœur. J'ai des procés qui sont bien loin de finir, car nôtre Parlement vient de cesser ses fonctions. Que vous étes heureux, ce me semble, et si j'étois à Paris, je dirois : qu'on est heureux en province ! D'où vient cette bisarrerie ? Cependant, aujourdui que j'ai bien dormi, je me trouve assez content de l'arrangement du monde. Si le vent change ce soir, je reprendrai mon Spinosisme. De tous les Philosophes, les Stoïciens me paroissent les plus fous ; je ne vois d'autre mal que la douleur ; Et si la corruption des mœurs n'apportoit pas de grands ravages dans la constitution méchanique de nôtre espèce, je ne vois pas pourquoi vous auriez si bien parlé contre les arts.

Dites à l'ami que vous m'avez procuré et que j'espère partager éternellement avec vous, que je vais me remettre à l'Article *Fanatisme* sans discontinuer ; j'ai l'esprit si roide que je ne sais pas modifier la vérité. Je veux un grand mal à M. Diderot de ce qu'il a dit dans l'Article *Autorité* que je lisois hier, qu'on n'a, contre les Rois ambitieux, injustes et violens que le parti de la soumission et de la priére. La fin de cet article ne répond pas au commencement : il ne faut pas toucher à ce qu'on ne peut manier à son gré. Pour peu qu'une ame forte montre de foiblesse, elle détruit son propre ouvrage. Si je suis flatteur dans un endroit, je passerai pour satyrique dans un autre, et jamais pour ami de la vérité.

On ne me parle ici que du Barreau, et je ne vois là que de l'intrigue, comme partout ailleurs. J'irai quelqu'un de ces jours prendre la mesure et la situation d'une Chaumiére,

pour voir si je pourrai m'apprivoiser avec les Loups, car nous n'avons pas comme vous dans nos landes des Cerfs et des Sangliers ; mais en revanche les hommes y sont tout couverts de peaux, comme les ours. C'est de là que j'espére philosopher tout à l'aise avec vous. Soyez mon ami, cette pensée me vaudra la meilleure compagnie du monde. Assurez de mes respects Madame d'Epinay pour qui, j'ai toute l'estime qu'elle a pour son prémier Ours. Dites-lui que j'espére un jour augmenter sa ménagerie. Si je pouvois desaprendre à parler, et vous à penser, le beau couple que nous serions. N'est-ce pas Minerve ou Cybele qui attelle des Lions à son char ? Et si l'on voyoit quelque jour sur les boulevards traînée en cabriolet par des Ours!...[1] ce seroit une folie, par exemple, digne de vôtre sagesse. On pourroit au moins aller au bal avec la museliére[2]. Je crois qu'elle conviendroit mieux à nos petits maîtres qu'à vous ; ou bien encore à nos chanteurs de l'Opéra. Ils ne hurleroient peut-être pas si fort ; nos actrices, qui sont de si fines Bohemiennes, devroient leur faire à tous jouer le même rolle. Amusez-vous, mon cher Hermite, de tout ce qui vous a poussé dans la solitude : riez un peu, toujours gronder nous épuise. Je viens de recevoir une Lettre de mon pére qui me presse de son côté d'avoir quelque recommandation auprès de M. d'Hérouville. Redoublez, je vous prie, vos instances et vos soins pour me la procurer incessamment, parce que le tems d'en faire usage est venu. Je suis, de tous les sentimens de mon cœur, autant qu'un homme peut compter sur l'avenir tout à vous.

P. S. Il n'y auroit qu'à m'envoyer la lettre pour M. d'Hérouville sous mon enveloppe, Rue St Remi, à Bordeaux.

[Alexandre Deleyre, littérateur et philosophe, né en janvier 1726, aux Portets, près de Bordeaux, mort à Paris le 10 mars 1797. Après avoir étudié chez les Jésuites et avoir manifesté une grande dévotion,

1. Ces points de suspension sous-entendent sans doute le nom de Mme d'Épinay.

2. Sur sa copie, Rousseau a écrit ici en marge : « Les applications de tout cela sont perdues pour quiconque n'est pas au fait ».

il fit subitement profession d'incrédulité et se lia avec les Encyclopédistes. Il publia à Paris en 1755, en 2 vol. in-12 une *Analyse de la Philosophie du chancelier Bacon*; en 1758, *Le Génie de Montesquieu*; en 1761, *L'Esprit de St Evremont*, etc. En 1756, il prit la direction du *Journal étranger*, périodique de littérature étrangère, qu'avaient précédemment rédigé, depuis sa fondation en 1753, Toussaint, l'abbé Prévost et Fréron. Deux ans plus tard, Deleyre fut appelé à Vienne, comme bibliothécaire du duc de Parme. Sous la Révolution, le département de la Gironde l'envoya à la Convention, où il s'occupa particulièrement de questions relatives à l'Instruction publique. Il fut parmi ceux qui votèrent la mort du roi, et appuya son vote de ces mots : « Pour l'intérêt du genre humain, je vote la mort ».]

N° 294.

Lettre de M. de Scheÿb
Secrétaire des Etats de la Basse-Autriche.

A Vienne en Autriche le 29 Mai 1756.

Monsieur.

C'est à vous, Monsieur Rousseau | : c'est au moins le nom que nous autres Tudesques donnons au Citoyen de Genève, qui paroît être ennemi des Arts et des Sciences : | c'est à vous, dis-je, que je prens la liberté de m'adresser dans une entreprise à laquelle rien ne manque, que vôtre illustre nom.

Leurs Majestés, François Empereur, et Marie-Therese Impératrice-Reine ont rétabli ici à Vienne les Arts et les Sciences, en leur régalant un Palais des plus magnifiques pour les leçons publiques, accompagné de sommes immenses pour l'entretien de Professeurs les plus habiles, après avoir bien observé que la barbarie qui y régnoit, fut la source de tout le mal qui s'empara de nos Etats. J'ai donc l'honneur, Monsieur, de vous demander en grace, si ces restaurateurs des Sciences et des Arts sont dignes de louange ? Messieurs de Voltaire, Metastasio, Formey, Florio, Gottsched, et beaucoup d'autres m'ont répondu, qu'oui ; en accompagnant leurs réponses de compositions dignes de leur nom et de Leurs Majestés, en tel stile et en telle langue qu'il leur a plu de parler.

Je crois que tout le monde littéraire en sera content et édifié, et, ni l'éloge de nos Souverains, ni leurs noms, ne seront assurément pas profanés par ces maitres. Mais je ne suis pas encore satisfait ; vôtre sentiment y manque. Je vous reconnois pour juge compétent, et sitôt que vôtre plume s'accorde avec ces mêmes éloges en tel stile qu'il lui plaira, la collection de

1. *INÉDIT.* Transcrit de la copie de la main de Rousseau (Neuchâtel, 7885).

ces louanges sera complette. Je vous prie donc de ne pas me refuser quelques lignes de vôtre esprit créateur à la louange de nos Souverains, ces restaurateurs des Arts et des Sciences, ces propagateurs d'une barbarie qui a été ici en régne pendant des siécles. Vous déciderez mieux que tout autre, que Leurs Majestés sont dignes des louanges que les plus savans de l'Europe leur ont déjà données.

Si vous voyez M. de Voltaire, il vous expliquera ma pensée plus amplement, lui-même m'ayant déjà honoré de sa réponse le plus gracieusement du monde. Si la vôtre me parvient à la fin du mois d'Aoust prochain, c'est à tems. La compagnie sera la plus choisie, la plus glorieuse, n'y ayant que des maitres du premier rang dans la République des Lettres, parmi lesquels il y a même des Excellences, de Dames et de Cavaliers ; des Compositions de toutes Langues de l'Europe et même de l'Asie quelques unes ; de sorte que je crois qu'un chacun sera content de la compagnie dans laquelle il se trouvera à l'impourvû. Et comme à Leurs Majestés on ne cache rien, elles seront informées exactement d'un chacun, et le public ne saura que ce que chacun voudra qu'il sache.

Oserois-je donc espérer, Monsieur, que pour cette fois-ici, vous serez le panégyriste des Arts et des Sciences ou au moins de leurs restaurateurs, protecteurs et fauteurs, en tel langage ou stile qu'il vous plaira ou, voulez-vous plaindre l'Etat de ce qu'il se voit présentement privé des beaux fruits que la barbarie lui avoit procurés durant sa possession, d'où elle a été chassée par nos Souverains ? Enfin j'abandonne tout à la souveraineté de vôtre esprit, et me flatte que vous ne voudrez pas me priver du plaisir et de la gloire de voir briller vôtre nom dans cette collection de louanges, que je prépare pour l'honneur des Auteurs, aussi bien que comme un tribut que nôtre Siécle doit aux restaurateurs des Arts et des Sciences, à nos Souverains. Vous avez tems jusqu'à la fin d'Aoust prochain, et tout ce que vous m'écrirez en forme ostensible sur ce sujet, entrera dans ma collection.

Vous voyez par cette Lettre que je ne suis rien moins qu'un

François ; vous pardonnerez donc aisément à un Tudesque ou Allemand, qui prend la hardiesse de vous parler françois. J'ai gâté une prose allemande en rimaillant quelque chose pour la même fin. On m'a mis ailleurs au rang de certains Auteurs parce que j'ai publié, il ÿ a dix ans, une *Theresiade* en Allemand, et la table de *Peutinger* en latin, réduit *Grotif* de *J. N.* en quatre cents vers, fait le panégyrique du Comte d'*Harrach*, de sorte que je ne suis pas tout à fait inconnu. C'est pour vous donner une petite idée d'un petit insecte de la République des Lettres, qui est si franc que de vous incomoder. Mais rendez-moi justice. Ai-je tort de vous inviter ? J'ai l'honneur de vous assurer de mes respects avec lesquels je suis,

Monsieur

Vôtre &c.

N° 295.

A M. DE SCHEYB,
SECRÉTAIRE DES ETATS DE LA BASSE-AUTRICHE [1].

à l'Hermitage, le 15 juillet 1756.

Vous me demandez, Monsieur, des louanges pour vos augustes souverains et pour les lettres qu'ils font fleurir dans leurs Etats. Trouvez bon que je commence par louer en vous un zélé sujet de l'Impératrice et un bon citoyen de la République des Lettres. Sans avoir l'honneur de vous connoitre je dois juger à la ferveur qui vous anime que vous vous

1. Transcrit du brouillon autographe, conservé à la Bibl. de Neuchâtel (7891). Ce texte a été imprimé pour la première fois par Du Peyrou, dans l'édition des *Œuvres* de 1782. En 1814, la lettre fut publiée et donnée comme inédite dans le *Magasin Encyclopédique,* où on l'a dit communiquée, d'après le texte original, par M. Fayolle. L'original autographe a passé le 9 mai 1908 dans une vente d'autographes faite à Leipzig. Sans adresse, 4 p. petit in-4°. Il a été adjugé au prix de 440 marcs à MM. Gilhofer et Noemsberg, libraires de Vienne.

acquitez parfaitement vous-même des devoirs que vous imposez aux autres, et que vous exercez à la fois les fonctions d'homme d'Etat au gré de Leurs Majestés et celles d'Auteur au gré du Public.

A l'égard des soins dont vous me chargez je sais bien, Monsieur, que je ne serois pas le premier républicain qui auroit encensé le trône, ni le premier ignorant qui chanteroit les arts ; mais je suis si peu propre à remplir vos intentions, que mon insuffisance est mon excuse, et je ne sais comment les grands noms que vous citez vous ont laissé songer au mien. Je vois d'ailleurs, au ton dont la flatterie usa de tous[1] tems avec les Princes vulgaires, que c'est honorer ceux qu'on estime que de les louer sobrement; car on sait que les Princes loués avec le plus d'excés sont rarement ceux qui méritent le mieux de l'être. Or il ne convient à personne de se mettre sur les rangs avec le projet de faire moins que les autres, surtout quand on doit craindre de faire moins bien. Permettez-moi donc de croire qu'il n'y a pas plus de vrai respect pour l'Empereur et l'Impératrice Reine dans les écrits des auteurs célébres dont vous me parlez que dans mon silence, et que ce seroit une témérité de le rompre à leur exemple, à moins que d'avoir leurs talens.

Vous me pressez aussi de vous dire si Leurs Majestés Impériales ont bien fait de consacrer de magnifiques établissemens et des sommes immenses à des leçons publiques dans leur capitale ; et, après la réponse affirmative de tant d'illustres Auteurs, vous exigez encore la mienne. Quant à moi, Monsieur, je n'ai pas les lumiéres nécessaires pour me déterminer aussi promptement; et je ne connais pas assés les moeurs et les talens de vos compatriotes pour en faire une application sure à vôtre question. Mais voici là-dessus le précis de mon sentiment, sur lequel vous pourrez mieux que moi tirer la conclusion.

Par rapport aux moeurs. Quand les hommes sont corrompus,

1. Les précédents éditeurs impriment : « de tout temps ».

il vaut mieux qu'ils soient savans qu'ignorans ; quand ils sont bons, il est à craindre que les Sciences ne les corrompent.

Par rapport aux talens. Quand on en a, le savoir les perfectionne et les fortifie ; quand on en manque, l'étude ôte encore la raison et fait un pédant et un sot d'un homme de bon sens et de peu d'esprit.

Je pourrois ajouter à ceci quelques réflexions. Qu'on cultive ou non les sciences, dans quelque siécle que naisse un grand homme, il est toujours un grand homme ; car la source de son mérite n'est pas dans ses[1] livres, mais dans sa tête, et souvent les obstacles qu'il trouve et qu'il surmonte ne font que l'élever et l'agrandir encore. On peut acheter la science et même les savans ; mais le génie, qui rend le savoir utile, ne s'achéte point ; il ne connoit ni l'argent, ni l'ordre des Princes ; il ne leur appartient point de le faire naître, mais seulement de l'honorer ; il vit et s'immortalise avec la liberté qui lui est naturelle, et vôtre illustre Metastase lui-même étoit déjà la gloire de l'Italie avant d'être accueilli par[2] Charles VI. Tàchons donc de ne pas confondre le vrai progrès des talens avec la protection que les Souverains peuvent leur accorder. Les sciences règnent pour ainsi dire à la Chine depuis deux mille ans, et n'y peuvent sortir de l'enfance, tandis qu'elles sont dans leur vigueur en Angleterre, où le gouvernement ne fait rien pour elles. L'Europe est vainement inondée de gens de lettres, les gens de mérite y sont toujours rares ; les écrits durables le sont encore plus, et la postésité croira qu'on fit bien peu de livres dans ce même siécle où l'on en fait tant.

Quant à vôtre patrie en particulier, il se présente, Monsieur, une observation bien simple : l'Impératrice et ses augustes ancêtres n'ont pas eu besoin de gager[3] des historiens et des poêtes pour célébrer les grandes choses qu'ils vouloient faire ; mais ils ont fait de grandes choses, et elles ont été consacrées à l'immortalité comme celle de cet ancien peuple qui savoit

1. Les précédents éditeurs impriment : « les livres ».
2. Ils impriment : « de Charles VI ».
3. Ils impriment : « gagner ».

agir et n'écrivoit point. Peut-être manquoit-il à leurs travaux le plus digne de les couronner, parce qu'il est le plus difficile ; c'est de soutenir à l'aide des lettres tant de gloire acquise sans elles.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, assés d'autres donneront aux protecteurs des sciences et des arts des éloges que Leurs Majestés Impériales partageront avec la plupart des Rois ; pour moi, ce que j'admire en elles, et qui leur est plus véritablement propre, c'est leur amour constant pour la vertu et pour tout ce qui est honnête. Je ne nie pas que vôtre pays n'ait été longtems barbare ; mais je dis qu'il étoit plus aisé d'établir les beaux-arts chez les Huns, que de faire de la plus grande cour de l'Europe une école de bonnes moeurs.

Au reste, je dois vous dire que, vôtre Lettre ayant été addressée à Genève avant de venir à Paris, elle a resté prés de six semaines en route, ce qui m'a privé du plaisir d'y répondre aussi-tôt que je l'aurois voulu.

Je suis, autant qu'un honnête homme peut l'être d'un autre, Monsieur, etc. [1]

1 *Sic.*

N° 296.

De Leyre a Rousseau[1].

Paris, le 17 aoust 1756.

Très vénérable Hermite,

Vous aurez beau vous fâcher, il n'en sera pas moins vrai qu'ayant été obligé d'aller à la bibliotheque Royale pour trouver plus surement le Mercure dont j'avois besoin, je n'ai pu faire copier que par moi le morceau que vous souhaitiez. Si je ne craignois de grossir mes torts vis-à-vis de vous, je vous dirois que le plaisir que vous m'avez donné de le lire valoit bien la peine de le transcrire, mais non ; ce qu'il vous coûtera pour déchiffrer mon écriture équivaut à peu près à l'argent qu'eut éxigé le copiste. Savez-vous ce que j'ai conclu d'après vos réponses ? C'est que les gens de lettres n'ont point de meilleur parti à prendre pour vous réfuter que de faire une ligue pour la vertu, et de donner de si bons exemples que vous soyez forcé d'avouer vous-même

Qu'*on peut être honnête homme et faire bien les vers.*

J'avois marqué à M. le Président de Gascq la part que vous preniez à son exil : voici la réponse qu'il me fit il y a trois mois, mais que je n'ai reçue que depuis trois jours :

« Opposera-t-on toujours le Législateur à la Loi ? Voila les « maux de la Société, et le cas de desirer l'état de nature qui ne « nous montre jamais de pareils contrastes. C'est une Note pour « ajouter à la prémière édition du livre de M. Rousseau. J'aime « fort à exister dans le souvenir d'un homme qui a autant de « mérite. Je vous prie de l'en remercier. »

Vous voyez, mon cher Philosophe, comme on s'appuye dans l'adversité de vôtre système. Ne semble-t-il pas que chaque

1. Transcrit de la copie de la main de Rousseau (Bibliothèque de Neuchâtel, 7885, p. 86).

état porte le sien avec lui? Il y a des proverbes de friponnerie tout aussi sensés, et peut-être aussi soutenables que ceux de Salomon ; ou peut-être chacun trouve-t-il dans ceux-ci de quoi s'autoriser. Je sens venir de loin les maximes d'intérest qui se présentent avec cet air d'honnêteté auquel on ne refuse guére un bon accueil. Je voudrois pourtant être sage et vertueux, et j'aime avec cela mille choses qui sont du goût des coeurs les plus corrompus. Mon affaire est terminée, je ne sais trop comment. Si j'écoutois mes défiances habituelles contre le genre humain, je ne me croirois pas trop assuré de mon sort ; mais la perspective d'un hermitage plus isolé que le vôtre me fait aller d'un pas ferme et tranquille dans le pays des incertitudes. J'ai feuilleté le Mercure de juillet 1751 [1], et je n'y ai point trouvé la Lettre que vous demandez sur le troisième mode de M. de Blainville. Ne vous seriez vous point trompé sur la date de l'année? Car j'ai quelque espèce de réminiscence d'avoir lu quelque chose de pareil dans les feuilles de Fréron, il y a deux ou trois ans. Je chercherai encore ; de vôtre côté, tâchez de bien assurer vôtre citation.

Savez-vous, pour revenir à vôtre système sur les sciences, ce que je trouve de plus fort à y opposer? Ce sont ces guerres perpétuelles que font tous les peuples ignorans et vigoureux : D'où je conclurrois volontiers que les hommes sont méchans quand ils sont forts. Voyez les haines héréditaires de Nation à Nation entre les Sauvages. D'où vient que les Suisses, d'ailleurs si heureusement unis entre eux, ne peuvent se passer de se battre, chez leurs voisins? A quoi serviroit la force, si la méchanceté ne la mettoit en exercice? Les Lions passent pour les plus méchans des animaux, ils sont les plus forts. Si la nature n'avoit donné ces forces à l'homme que pour se défendre, personne n'auroit jamais attaqué. Il se trouve pourtant que l'animal ou l'être qui a le moins besoin de faire du mal est celui qui en fait le plus. Vous voyez que j'allois enjamber d'un système à l'autre, ou plutôt du prémier discours au

1. C'est dans le nº de juin qu'il aurait dû chercher ; voyez la lettre 128.

second, car c'est le même système. Voulez-vous que je vous dise la meilleure consequence qu'il y a à tirer sur toutes ces choses, et qui revient à vos principes, c'est que la science n'est point faite pour l'homme, puisqu'il ne peut parvenir à se connoitre, et que, quand il se connoitroit, il ne se reformeroit pas. Nous formons pendant un siécle un établissement de politique qu'on détruira les trois siécles suivans. Ce qu'il y a de vrai, c'est que depuis l'état de société, nous sommes malades, car nous ne cessons de prendre des remédes et d'empirer. J'aimerois bien autant souffler dans la flûte du Caraïbe que de faire des journaux[1], car enfin je ne serois qu'un colporteur de poison. C'est comme si je disois : En voulez-vous d'Allemagne? il est plus lent. En voulez-vous d'Angleterre? il est plus corrosif. Celui d'Italie est subtil ; celui d'Espagne enivre. Mais à propos, vous qui parlez contre les arts, savez-vous que le plus mortel de tous est la Musique. Avouez-le, a présent que vous y avez renoncé. Je défie qu'un homme sorte plus dévot du concert spirituel ; mais je sais bien qu'on devient plus amoureux aux Ariettes italiennes. Tenez, mon cher, nous avons tant d'ennemis à combattre, que c'est beaucoup de se sauver en fuyant ; mais de vouloir en attaquer un de front, c'est donner prise à tous les autres. Je finis, un peu tard, mais pourtant avec peine, parce que j'aime à ne penser qu'à vous, comme je fais quand je vous écris. Je suis, avec tous les sentimens que vous pourrez désirer de moi, mon cher philosophe (car je ne vous appellerai plus Monsieur, par la raison de Jaques Rosbif.)

Vôtre &c.

Mes complimens aux habitantes de la maison seule.

1. Sur la copie de Neuchâtel, Rousseau a écrit ici en marge : « C'est dans ce tems-là qu'il fut chargé du Journal étranger. »



Librairie Armand Colin, Paris.

MADAME D'EPINAY

Pastel de Liotard.

Musée d'Art et d'Histoire de Genève.

N° 297.

A Mme [d'Epinay][1].

[L'Hermitage, été 1756]

Je voulois vous aller voir jeudi, mais le tems qu'il fait gâta tellement les chemins qu'ils ne sont pas encore essuyés ; je compte pourtant, s'il fait beau, tenter demain le voyage. En attendant, faites-moi donner de vos nouvelles, car je suis inquiet de vôtre situation de corps et d'esprit. Bon jour Ma Dame et amie ; j'aspire à ces momens de tranquillité où vous aurez le temps de m'aimer un peu.

Voila vos deux livres dont je vous remercie.

N° 298.

Billet de Mme d'Epinay a Rousseau[2].

[été 1756].

Je n'ai point été vous voir, mon hermite ; je ne vous ai point écrit parceque j'ai des affaires par dessus la tête, des tracasseries domestiques, des misères insupportables ; mais la chose qui me tourmente le plus, c'est que ma mère se met à gâter mes enfants plus que jamais ; de sorte que je me trouve forcée de jouer avec eux un rôle plus sévére que je ne le voudrois. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que mon fils pressent le goût de dissipation et de frivolité qui domine son père ; cet instinct est bien singulier et m'alarme. Nous causerons un peu sur les objets la première fois que nous nous

1. Transcrit de l'imprimé dans les *Mémoires de Mme d'Épinay*, édition Boiteau, II, p. 143. L'original autographe de ce billet n'est pas connu.
2. Transcrit des *Mémoires de Mme d'Épinay*, édition Boiteau, t. II, p. 142.

verrons. Vous ne voulez pas absolument me dire comment va votre santé, ni si vous ne vous êtes pas trouvé incommodé de votre fatigue de l'autre jour. Bon jour, l'hermite, vous verra-t-on bientôt ?

N° 299.

De Leyre a Rousseau [1].

Paris, ce 28 aoust 1756.

Savez-vous, mon cher reclus, que votre silence est plus rigoureux que celui de la Trappe et de la Grande Chartreuse ? Car enfin, si l'on n'y parle pas, au moins peut-on y écrire, et vous, ni ne parlez, ni n'écrivez ; je ne sais pas même si vous pensez à nous, tandis que je suis occupé de vous jusque, dans mes rêves. Encore cette nuit, je songeois que vous me faisiez embarquer pour vos Iles Sauvages, et cela, parce qu'à la Cour, on avoit parlé de vous ; que le Roi même avoit dit de vous quelque bien qui ne vous plaisoit pas. Vous me trouverez fou de vous entretenir de mes songes : Mais vous m'avez si fort tracassé que je vous dois bien la pareille. Il m'en coûtoit de vous suivre ; cependant, je renonçois à la terre, à la France, et même à je ne sais quelles amours, pour m'attacher à la philosophie. J'étois donc avec vous dans le Vaisseau, quand mon perruquier m'a réveillé. Je vous avoue que je me suis un peu félicité (voyez ma foiblesse) de vous savoir à l'Hermitage et de me trouver à Paris. Si vous étes Devin, car après quatre mois de Village vous devez l'être, expliquez mon songe : je serai content pourvû que vous y trouviez des marques du plus tendre attachement pour vous.

Il faut avoir du loisir et vous en supposer pour s'amuser en vous écrivant à de pareilles babioles : mais le sérieux est si nuisible à la santé, qu'en vérité je ne vous pardonne pas

1. Transcrit de la copie de Rousseau, conservée à Neuchâtel (7885, p. 105-107).

d'avoir pris la raison si fort en amitié. Vous m'aviez promis l'Epitre de M. Des Mahis à M. de Voltaire. Je voudrois bien qu'il vous prit envie de continuer l'histoire de Marcellin[1] : vous étes bien à portée de vos originaux, si vous en exceptez *cet homme qui met la tête en bas aux Demoiselles* qui passent. A propos de tête en bas, un de mes voisins s'est brûlé bravement la cervelle ce matin. La raison, je n'en sais rien ; il en faut beaucoup ou bien peu pour de pareilles scénes. On voit que des gens assez lâches pour avoir des Eunuques, leur commandoient de leur trancher la tête s'ils venoient à tomber entre les mains de leurs ennemis. Ces Asiatiques avoient-ils l'héroïsme des Romains leurs vainqueurs ? Je crois qu'il ne faut qu'une extrème sensibilité à la douleur ou à la honte, et par consequent beaucoup de foiblesse, pour en venir là. J'ai pensé différemment dans mes attaques de bile noire. Je voudrois faire un Almanac nouveau, et puiqu'on vous en demande dans le voisinage, essayez celui-ci. Ce seroit de marquer les jours par des épithétes convenables à l'homme. Dimanche *beau* pour les dévots et les garçons de boutique. Lundi *nébuleux* pour toute sorte d'ouvriers à la journée. Mardi *bon pour les batailles* aux gens qui croient à Mars. Mercredi *serein* pour les philosophes et les gens de Lettres. Jeudi *mauvais*, car ces gens-là n'ont pas deux jours de suite. Achevez la semaine, je vous prie, car je n'ai pas encore digéré mes idées. Mais je voudrois vous faire voir les vertus et les vices monter et descendre comme le baromètre. Je crois pourtant que cela est plus vrai pour les ames retirées et livrées à leur humeur ; car pour les ames communes, elles ont un courant qui les entraîne ; cela ne monte ni ne descend.

Voila, comme vous voyez, une suite de rêves, mais au travers de quoi vous apercevrez quelques lueurs de vérité.

J'ai vu ce matin le tombeau du Maréchal de Saxe modelé

1. *Les amours de Claire et de Marcellin,* nouvelle ou début de roman dont quelques pages seulement ont été écrites à l'Ermitage, sans que Rousseau ait donné suite à ce projet. Ces quelques pages ont été imprimées pour la première fois en 1861 par Streckeisen-Moultou (*Œuvres et correspondance inédites de J.-J. R.*, p. 265-273).

en Plâtre, pour être éxécuté en marbre. C'est un mausolée en grand. Le Heros, cuirassé, tout couvert d'acier comme nos anciens, avec une écharpe en Cordon comme les modernes, est debout, descendant une marche, pour aller au tombeau que la mort vient d'ouvrir en le regardant le sable à la main pour l'avertir que son heure est venue. A droite est la France, retenant le Heros d'une main, et conjurant la mort de lui faire grace. A gauche est Hercule, le coude appuyé sur sa massue, et la tête sur sa main, dans une douleur profonde de voir mourir son compagnon. Plus haut, du même côté, l'aigle, le Lion et le Léopard renversés, dans des attitudes différentes. Du côté opposé, presque derrière le Mareschal, l'amour, éteignant son flambeau, poussant des cris et versant des pleurs, la main droite au coin de l'œil, comme les enfans qui pleurent. Cette peinture est très imparfaite : je n'ai ni l'énergie du sentiment, ni les expressions de l'art pour rendre ce que j'ai vu. Rien de comparable en France. Cela doit aller à Strasbourg. Vous aimeriez mieux avec toute sorte de raison, le buste de Socrate : mais tous les honneurs qu'on rend à ces meurtriers par excellence prouvent ou la foiblesse des hommes d'honorer ce qu'ils détestent, ou leur méchanceté d'estimer ceux qui les détruisent. Les Philosophes n'ont qu'un siécle sur dix, et ne sont qu'un contre mille ; ainsi ne jugez pas de la bonté de l'espéce par le caractére de vôtre ame. Puissai-je lui ressembler ! Tout à vous avec les plus vifs sentimens.

Mes complimens, s'il vous plait, à vos compagnes.

N° 300.

A M. de Voltaire[1].

Le 18 Aoust 1756.

Vos deux derniers poémes*, Monsieur, me sont parvenus dans ma solitude, et quoique tous mes amis connoissent l'amour que j'ai pour vos écrits, je ne sais de quelle part ceux-ci me pourroient venir, à moins que ce ne soit de la vôtre. J'y ai trouvé le plaisir avec l'instruction et reconnu la main du maître. Ainsi je crois vous devoir remercier à la fois de l'exemplaire et de l'ouvrage. Je ne vous dirai pas que tout m'en paroisse également bon, mais les choses qui m'y déplaisent ne font que m'inspirer plus de confiance pour celles qui

1. Il y a deux minutes autographes de cette lettre à Neuchâtel, dans le volume O-Z. La plus ancienne, incomplète, occupe les fol. 93-100. C'est celle que j'appellerai la 1re minute. La 2e minute, complète, occupe les fol. 78-91. L'édition de 1782 (in-4°, t. XII, p. 91-113 ; — in-8°, t. XXIII, p. 140-173) a reproduit cette 2e minute, en faisant 7 fautes de mots, dont une notable ; ce texte, y compris les 7 fautes, a passé dans toutes les éditions postérieures, où il a reçu quelques autres corrections malheureuses. Il comporte une longue note sur M. de Voltaire, et une addition de 76 mots à la fin du § 33, que Rousseau a ajoutés plus tard dans la 2e minute, mais qui n'existaient certainement pas dans l'original (non plus que deux petites notes insignifiantes). Mais, en 1759, la lettre avait été imprimée *s. l.* (Berlin ?), 1759, in-8° de 60 p., et reproduite quelques semaines plus tard par Formey dans ses *Lettres sur l'état présent des sciences et des mœurs,* nos XLIII et XLIV, datées des 23 octobre et 30 octobre 1759. Ici, le texte n'offre ni la longue note sur Voltaire, ni les deux petites notes, ni l'addition de 76 mots. En revanche il présente — comparé au texte de 1782 — plus de 50 différences de mots. Je ne doute pas, pour ma part, qu'il ne provienne d'une copie faite sur l'original qu'avait reçu Voltaire, copie due à un ami, un visiteur, un secrétaire, qui se sera empressé de l'envoyer à un libraire. Il y a donc là un texte plus authentique que celui de 1782 qui a été reproduit plusieurs fois. La présente transcription a été collationnée sur la 2e minute autographe. [Th. D.]

*. Sur la Loi naturelle et sur le Désastre de Lisbonne (*Note postérieure de Rousseau.)* — Dans le § 2, il désigne le poême sur le désastre de Lisbonne comme étant le « premier » et le poême sur la Loi naturelle comme « le second », ce qui est plus conforme au titre de la 1re édition donnée par Voltaire (Bengesco, t. I, n° 613).

me transportent; ce n'est pas sans peine que je défends quelquefois ma raison contre les charmes de votre poésie, mais c'est pour rendre mon admiration plus digne de vos ouvrages que je m'efforce de n'y pas tout admirer.

2. Je ferai plus, Monsieur : je vous dirai sans détour, non les beautés que j'ai cru sentir dans ces deux poèmes, la tâche effraieroit ma paresse, ni même les défauts qu'y remarqueront peut-être de plus habiles gens que moi, mais les déplaisirs qui troublent en cet instant le goût que je prenois à vos leçons; et je vous les dirai encore attendri d'une première lecture où mon coeur écoutoit avidement le vôtre, vous aimant comme mon frère, vous honorant comme mon maître, me flattant enfin que vous reconnoîtrez dans mes intentions la franchise d'une âme droite, et dans mes discours le ton d'un ami de la vérité qui parle à un philosophe. D'ailleurs, plus votre second poème m'enchante, plus je prends librement parti contre le premier, car, si vous n'avez pas craint de vous opposer à vous-même, pourquoi craindrois-je d'être de votre avis? Je dois croire que vous ne tenez pas beaucoup à des sentimens que vous réfutez si bien.

3. Tous mes griefs sont donc contre votre *Poème sur le Désastre de Lisbonne,* parce que j'en attendois des effets plus dignes de l'humanité qui paroît vous l'avoir inspiré. Vous reprochez à Pope et à Leibniz d'insulter à nos maux en soutenant que tout est bien, et vous chargez tellement le tableau de nos misères que vous en aggravez le sentiment : au lieu des consolations que j'espérois, vous ne faites que m'affliger; on diroit que vous craignez que je ne voie pas assez combien je suis malheureux, et vous croiriez, ce semble, me tranquiliser beaucoup en me prouvant que tout est mal.

4. Ne vous y trompez pas, Monsieur, il arrive tout le contraire de ce que vous vous proposez. Cet optimisme, que vous trouvez si cruel, me console pourtant dans les mêmes douleurs que vous me peignez comme insupportables. Le poème de Pope adoucit mes maux et me porte à la patience; le vôtre aigrit mes peines, m'excite au murmure, et m'ôtant tout, hors une

espérance ébranlée, il me réduit au désespoir. Dans cette étrange opposition qui règne entre ce que vous prouvez et ce que j'éprouve, calmez la perplexité qui m'agite, et dites-moi qui s'abuse, du sentiment ou de la raison.

« Homme, prends patience, » me disent Pope et Leibniz, « tes maux sont un effet nécessaire de ta nature et de la cons- « titution de cet univers. L'Être éternel et bienfaisant qui le « gouverne eût voulu t'en garantir : de toutes les économies « possibles, il a choisi celle qui réunissoit le moins de mal et « le plus de bien, ou, pour dire la même chose encore plus « crûment s'il le faut, s'il n'a pas mieux fait, c'est qu'il ne « pouvoit mieux faire. »

Que me dit maintenant votre poème? « Souffre à jamais, « malheureux. S'il est un Dieu qui t'ait créé, sans doute il est « tout puissant, il pouvoit prévenir tous tes maux : n'espère « donc jamais qu'ils finissent, car on ne sauroit voir pourquoi « tu existes, si ce n'est pour souffrir et mourir. » Je ne sais ce qu'une pareille doctrine peut avoir de plus consolant que l'optimisme et que la fatalité même; pour moi, j'avoue qu'elle me paroît plus cruelle encore que le manichéisme. Si l'embarras de l'origine du mal vous forçoit d'altérer quelqu'une des perfections de Dieu, pourquoi vouloir justifier sa puissance aux dépens de sa bonté? S'il faut choisir entre deux erreurs, j'aime encore mieux la première.

Vous ne voulez pas, Monsieur, qu'on regarde votre ouvrage comme un poème contre la providence[1], et je me garderai bien de lui donner ce nom, quoique vous ayez qualifié de livre contre le genre humain un écrit* où je plaidois la cause du genre humain contre lui-même. Je sais la distinction qu'il faut faire entre les intentions d'un auteur et les conséquences qui peuvent se tirer de sa doctrine. La juste défense de moi-

1. « Je ne m'élève pas contre la Providence » (Voltaire, *Poème sur le Désastre de Lisbonne, ou examen de cet axiome : Tout est bien...* vers 222. Edit. Moland, IX, p. 478).

*. Le Discours sur l'origine de l'inégalité. (*Note de Rousseau.*) [Cf. Lettre de Voltaire à Rousseau du 30 août 1755 : « J'ai reçu Monsieur votre nouveau Livre contre le genre humain... »].

même m'oblige seulement à vous faire observer qu'en peignant les misères humaines, mon but étoit excusable et même louable, à ce que je crois, car je montrois aux hommes comment ils faisoient leurs malheurs eux-mêmes, et par conséquent comment ils les pouvoient éviter.

8. Je ne vois pas qu'on puisse chercher la source du mal moral ailleurs que dans l'homme libre, perfectionné, partant corrompu ; et quant aux maux physiques, si la matière sensible et impassible est une contradiction, comme il me le semble, ils sont inévitables dans tout système dont l'homme fait partie ; et alors la question n'est point pourquoi l'homme n'est pas parfaitement heureux, mais pourquoi il existe. De plus, je crois avoir montré qu'excepté la mort, qui n'est presque un mal que par les préparatifs dont on la fait précéder, la plupart de nos maux physiques sont encore notre ouvrage. Sans quitter votre sujet de Lisbonne, convenez, par exemple, que la nature n'avoit point rassemblé là vingt mille maisons de six à sept étages, et que, si les habitans de cette grande ville eussent été dispersés plus également et plus légérement logés, le dégât eût été beaucoup moindre et peut-être nul. Tout eût fui au premier ébranlement, et on les eût vus le lendemain à vingt lieues de là, tout aussi gais que s'il n'étoit rien arrivé. Mais il faut rester, s'opiniâtrer autour des masures, s'exposer à de nouvelles secousses, parce que ce qu'on laisse vaut mieux que ce qu'on peut emporter. Combien de malheureux ont péri dans ce désastre pour vouloir prendre, l'un ses habits, l'autre ses papiers, l'autre son argent ! Ne sait-on pas que la personne de chaque homme est devenue la moindre partie de lui-même, et que ce n'est presque pas la peine de la sauver quand on a perdu tout le reste ?

9. Vous auriez voulu que le tremblement se fût fait au fond d'un désert[1] plutôt qu'à Lisbonne. Peut-on douter qu'il ne s'en

1. Voltaire, *Lettre sur le désastre,* etc., vers 53-55 :

Je désire humblement, sans offenser mon maître,
Que ce gouffre enflammé de soufre et de salpêtre
Eût allumé ses feux dans le fond des déserts...

forme aussi dans les déserts? Mais nous n'en parlons point, parce qu'ils ne font aucun mal aux Messieurs des villes, les seuls hommes dont nous tenions compte. Ils en font peu même aux animaux et sauvages qui habitent épars ces lieux retirés, et qui ne craignent ni la chute des toits, ni l'embrasement des maisons. Mais que signifieroit un pareil privilège? Seroit-ce donc à dire que l'ordre du monde doit changer selon nos caprices, que la nature doit être soumise à nos lois, et que pour lui interdire un tremblement de terre en quelque lieu, nous n'avons qu'à y bâtir une ville?

Il y a des événemens qui nous frappent souvent plus ou moins selon les faces par lesquelles on les considère, et qui perdent beaucoup de l'horreur qu'ils inspirent au premier aspect, quand on veut les examiner de près. J'ai appris dans *Zadig*[1], et la nature me confirme de jour en jour, qu'une mort accélérée n'est pas toujours un mal réel, et qu'elle peut quelquefois passer pour un bien relatif. De tant d'hommes écrasés sous les ruines de Lisbonne, plusieurs, sans doute, ont évité de plus grands malheurs; et malgré ce qu'une pareille description a de touchant et fournit à la poésie, il n'est pas aur qu'un seul de ces infortunés ait plus souffert que si, selon le cours ordinaire des choses, il eût attendu dans de longues sngoisses la mort qui l'est venue surprendre. Est-il une fin plus triste que celle d'un mourant qu'on accable de soins inutiles, qu'un notaire et des héritiers ne laissent pas respirer, que les médecins assassinent dans son lit à leur aise, et à qui des prêtres barbares font avec art savourer la mort? Pour moi, je vois partout que les maux auxquels nous assujettit la nature sont moins cruels que ceux que nous y ajoutons.

Mais, quelque ingénieux que nous puissions être à fomenter nos misères à force de belles institutions, nous n'avons pu jusqu'à présent nous perfectionner au point de nous rendre

1. *Zadig, ou la Destinée. Histoire orientale*, s. l., 1748, in-12 de [xii-] 105 p., avait été publié dès l'année précédente sous le titre de : *Memnon, histoire orientale*. A Londres (Paris), pour la Compagnie, 1747, in-8 de [iv-] 172 p. — Voy. Bengesco, I, 435-438.

généralement la vie à charge, et de préférer le néant à notre existence, sans quoi le découragement et le désespoir se seroient bientôt emparés du plus grand nombre, et le genre humain n'eût pu subsister longtems. Or, s'il est mieux pour nous d'être que de n'être pas, c'en seroit assez pour justifier notre existence, quand même nous n'aurions aucun dédommagement à attendre des maux que nous avons à souffrir, et que ces maux seroient aussi grands que vous les dépeignez. Mais il est difficile de trouver, sur ce point, de la bonne foi chez les hommes et de bons calculs chez les philosophes, parce que ceux-ci, dans la comparaison des biens et des maux, oublient toujours le doux sentiment de l'existence indépendant de toute autre sensation, et que la vanité de mépriser la mort engage les autres à calomnier la vie, à peu près comme ces femmes qui, avec une robe tachée et des ciseaux, prétendent aimer mieux des trous que des taches.

12. Vous pensez, avec Érasme, que peu de gens voudroient renaître aux mêmes conditions qu'ils ont vécu [1]; mais tel tient sa marchandise fort haute, qui en rabattroit beaucoup s'il avoit quelque espoir de conclure le marché. D'ailleurs, qui dois-je croire que vous avez consulté sur cela? Des riches, peut-être, rassasiés de faux plaisirs, mais ignorant les véritables, toujours ennuyés de la vie et toujours tremblans de la perdre; peut-être des gens de lettres, de tous les ordres d'hommes le plus sédentaire, le plus malsain, le plus réfléchissant, et par conséquent le plus malheureux. Voulez-vous trouver des hommes de meilleure composition, ou, du moins, communément plus sincéres, et qui, formant le plus grand nombre, doivent au moins pour cela être écoutés par préférence? Consultez un honnête bourgeois, qui aura passé une vie obscure et tranquille, sans projet et sans ambition; un bon artisan, qui vit commodément de son métier; un paysan même, non de

1. « Nul ne voudrait mourir, nul ne voudrait renaître... » (Volt., *op. cit.*, vers 210, Mol., IX, 478). Voltaire ajoute en note : « On trouveroit difficilement une personne qui voulût recommencer la même carrière qu'elle a courue, et repasser par les mêmes événemens. » Voltaire ne cite pas Erasme.

France, où l'on prétend qu'il faut les faire mourir de misére afin qu'ils nous fassent vivre, mais du pays, par exemple, ou vous êtes, et généralement de tout pays libre. J'ose poser en fait qu'il n'y a peut-être pas dans le Haut-Valais un seul montagnard mécontent de sa vie presque automate, et qui n'acceptât volontiers, au lieu même du paradis qu'il attend et qui lui est dû, le marché de renaître sans cesse pour végéter ainsi perpétuellement. Ces différences me font croire que c'est souvent l'abus que nous faisons de la vie qui nous la rend à charge, et j'ai bien moins bonne opinion de ceux qui sont fâchés d'avoir vécu que de celui qui peut dire avec Caton[1] : *Nec me vixisse pœnitet, quoniam ita vixi, ut frustra me natum non existimem.* Cela n'empêche pas que le sage ne puisse quelquefois déloger volontairement, sans murmure et sans désespoir, quand la nature ou la fortune lui portent bien distinctement l'ordre de mourir. Mais, selon le cours ordinaire des choses, de quelques maux que soit semée la vie humaine, elle n'est pas, à tout prendre, un mauvais présent et si ce n'est pas toujours un mal de mourir, c'en est fort rarement un de vivre.

3. Nos différentes manières de penser sur tous ces points m'apprennent pourquoi plusieurs de vos preuves sont peu concluantes pour moi, car je n'ignore pas combien la raison humaine prend plus facilement le moule de nos opinions que celui de la vérité, et qu'entre deux hommes d'avis contraire ce que l'un croit démontré n'est souvent qu'un sophisme pour l'autre.

4. Quand vous attaquez, par exemple, la chaîne des êtres si bien décrite par Pope, vous dites qu'il n'est pas vrai que, si l'on ôtoit un atome du monde, le monde ne pourroit subsister. Vous citez là-dessus M. de Crousaz[2]; puis vous ajoutez que

1. Phrase mise par Cicéron (*Cato major, de Senectute liber*, XXIII, 84) dans la bouche de Caton l'Ancien. Le texte des éditions porte : « neque me vixisse poenitet, quoniam ita vixi, ut non frustra me natum existimem ».

2. Dans la note (en prose) qui accompagne le Poème sur le Désastre de Lisbonne, Voltaire disait : « Il n'est pas vrai que si on ôtoit un atôme du Monde, le Monde ne pourroit subsister : et c'est ce que Mr. de Crouzas, savant Géomètre,

la nature n'est asservie à aucune mesure précise ni à aucune forme précise; que nulle planète ne se meut dans une courbe absolument régulière; que nul être connu n'est d'une figure précisément mathématique; que nulle quantité précise n'est requise pour nulle opération; que la nature n'agit jamais rigoureusement; qu'ainsi on n'a aucune raison d'assurer qu'un atome de moins sur la terre seroit la cause de la destruction de la terre. Je vous avoue que sur tout cela, Monsieur, je suis plus frappé de la force de l'assertion que de celle du raisonnement, et qu'en cette occasion je céderois avec plus de confiance à votre autorité qu'à vos preuves.

15. A l'égard de M. de Crousaz, je n'ai point lu son écrit contre Pope, et ne suis peut-être pas en état de l'entendre; mais ce

remarqua très bien dans son Livre contre Mr. Pope. Il paraît qu'il avoit raison sur ce point...

« ...La nature n'est asservie ni à aucune quantité précise, ni à aucune forme précise. Nulle planète ne se meut dans une courbe absolument régulière; nul être connu n'est d'une figure précisément mathématique; nulle quantité précise n'est reprise pour nulle opération : la nature n'agit jamais rigoureusement. Ainsi on n'a aucune raison d'assurer qu'un atome de moins sur la terre seroit la cause de la destruction de la terre » (Voltaire, *op. cit.*, Mol., IX, p. 472, note).

Il existe deux ouvrages différents de M. de Crousaz contre Pope, savoir :

1) « Examen de l'essay de Monsieur Pope sur l'homme. Par Monsieur de Crousaz, membre des Académies Royales des Sciences de Paris et de Bordeaux. A Lausanne, chez Marc-Mich. Bousquet et Comp., 1737 », in-12 de XVI-214 p. et 1 f. non ch.

2) « Commentaire sur la traduction en vers, de Mr. l'Abbé Du Resnel, de l'Essai de M. Pope sur l'homme, par M. de Crousaz, Conseiller des Ambassades de S. M. le Roi de Suede & Landgrave de Hesse, ci-devant Gouverneur de S. A. S. le Prince Frederic de Hesse, & Membre des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bordeaux. A Genève, Chez Pellissari & Comp., 1738 », in-12 de [VI-] 375 p.

Plusieurs éditions de la Correspondance de Rousseau indiquent le 1er ouvrage comme étant celui auquel Voltaire et Rousseau font allusion. Je crois qu'il s'agit plutôt du second, où on lit, page 44 : « Il ne faut pas non plus s'imaginer que chaque portion de l'Univers en soit une pièce tellement essentielle que, si elle y manquoit, son absence feroit tort à l'infinie sagesse de son Auteur et que son ouvrage en souffriroit. »

Dans le 1er ouvrage, p. 87, 88, M. de Crousaz est moins précis sur ce point et s'exprime en termes plus généraux.

Beuchot, t. 57, p. 131, reproduit par Moland (t. 39, p. 91), indique ici avec raison le « Commentaire sur la traduction en vers, de M. l'abbé du Resnel, de l'Essai de M. Pope sur l'Homme, 1738, in-12. »

qu'il y a de très certain, c'est que je ne lui céderai pas ce que je vous aurai disputé, et que j'ai tout aussi peu de foi à ses preuves qu'à son autorité. Loin de penser que la nature ne soit point asservie à la précision des quantités et des figures, je croirois, tout au contraire, qu'elle seule suit à la rigueur cette précision, parce qu'elle seule sait comparer exactement les fins et les moyens, et mesurer la force à la résistance. Quant à ces irrégularités prétendues, peut-on douter qu'elles n'aient toutes leur cause physique, et suffit-il de ne la pas apercevoir pour nier qu'elle existe? Ces apparentes irrégularités viennent sans doute de quelques lois que nous ignorons, et que la nature suit tout aussi fidèlement que celles qui nous sont connues; de quelque agent que nous n'apercevons pas, et dont l'obstacle ou le concours a des mesures fixes dans toutes ses opérations; autrement il faudroit dire nettement qu'il y a des actions sans principes et des effets sans cause, ce qui répugne à toute philosophie.

Supposons deux poids en équilibre et pourtant inégaux; qu'on ajoute au plus petit la quantité dont ils diffèrent; ou les deux poids resteront encore en équilibre, et l'on aura une cause sans effet, ou l'équilibre sera rompu, et l'on aura un effet sans cause; mais si les poids étoient de fer et qu'il y eût un grain d'aimant caché sous l'un des deux, la précision de la nature lui ôteroit alors l'apparence de la précision, et à force d'exactitude, elle paroîtroit en manquer. Il n'y a pas une figure, pas une opération, pas une loi dans le monde physique à laquelle on ne puisse appliquer quelque exemple semblable à celui que je viens de proposer sur la pesanteur*.

*. M. de Voltaire ayant avancé que la nature n'agit jamais rigoureusement, que nulle quantité précise n'est requise pour nulle opération, il s'agissoit de combattre cette doctrine, et d'éclaircir mon raisonnement par un exemple. Dans celui de l'équilibre entre deux poids, il n'est pas nécessaire, selon M. de Voltaire, que ces deux poids soient rigoureusement égaux pour que cet équilibre ait lieu. Or je lui fais voir que, dans cette supposition, il y a nécessairement effet sans cause, ou cause sans effet. Puis, ajoutant la seconde supposition des deux poids de fer et du grain d'aimant, je lui fais voir que, quand on feroit dans la nature quelque observation semblable à l'exemple supposé, cela ne prouveroit encore rien en sa faveur,

17. Vous dites que nul être connu n'est d'une figure précisément mathématique ; je vous demande, Monsieur, s'il y a quelque figure qui ne le soit pas, et si la courbe la plus bizarre n'est pas aussi régulière aux yeux de la nature qu'un cercle parfait aux nôtres. J'imagine, au reste, que, si quelque corps pouvoit avoir cette apparente régularité, ce ne seroit que l'univers même, en le supposant plein et borné ; car les figures mathématiques, n'étant que des abstractions, n'ont de rapport qu'à elles-mêmes, au lieu que toutes celles des corps naturels sont relatives à d'autres corps et à des mouvemens qui les modifient ; ainsi cela ne prouveroit encore rien contre la précision de la nature, quand même nous serions d'accord sur ce que vous entendez par ce mot de *précision*.

18. Vous distinguez les événemens qui ont des effets de ceux qui n'en ont point : je doute que cette distinction soit solide. Tout événement me semble avoir nécessairement quelque effet, ou moral, ou physique, ou composé des deux, mais qu'on n'aperçoit pas toujours, parce que la filiation des événemens est encore plus difficile à suivre que celle des hommes. Comme en général on ne doit pas chercher les effets plus considérables que les événemens qui les produisent, la petitesse des causes rend souvent l'examen ridicule, quoique les effets soient certains ; et souvent aussi plusieurs effets presque imperceptibles se réunissent pour produire un événement considérable. Ajoutez que tel effet ne laisse pas d'avoir lieu, quoiqu'il agisse hors du corps qui l'a produit. Ainsi, la poussière qu'élève un carrosse peut ne rien faire à la marche de la voiture et influer sur celle du monde. Mais comme il n'y a rien d'étranger à l'univers, tout ce qui s'y fait agit nécessairement sur l'univers même[1].

parce qu'il ne sauroit s'assurer que quelque cause naturelle ou secrète ne produit pas en cette occasion l'apparente irrégularité dont il accuse la nature. (*Note de Rousseau.*) — Cette note de Rousseau n'existe pas dans 1759, 1763, 1764, Neuch. 1764, etc. Elle ne pouvait pas se trouver dans l'original, et elle est évidemment postérieure. Elle a été ajoutée dans la 2e minute, avec passablement de ratures (fol. 82, v°).

1. « Il en est de même des événemens : chacun d'eux a sa cause dans l'événe-

Ainsi, Monsieur, vos exemples me paroissent plus ingénieux que convaincans. Je vois mille raisons plausibles pourquoi il n'étoit peut-être pas indifférent à l'Europe qu'un certain jour l'héritière de Bourgogne fût bien ou mal coiffée, ni au destin de Rome que César tournât les yeux à droite ou à gauche, et crachât de l'un ou de l'autre côté, en allant au sénat le jour qu'il y fut puni. En un mot, en me rappelant le grain de sable cité par Pascal, je suis, à quelques égards, de l'avis de votre bramine[1]; et, de quelque manière qu'on envisage les choses, si tous les évènemens n'ont pas des effets sensibles, il me paroît ncontestable que tous en ont de réels, dont l'esprit humain perd aisément le fil, mais qui ne sont jamais confondus par la nature.

Vous dites qu'il est démontré que les corps célestes font leur révolution dans l'espace non résistant[2]: c'étoit assurément une belle chose à démontrer; mais, selon la coutume des ignorans, j'ai très peu de foi aux démonstrations qui passent ma

ment qui précède ; c'est une chose dont aucun philosophe n'a jamais douté. Si on n'avoit pas fait l'opération césarienne à la mère de César, César n'auroit pas détruit la république, il n'eût pas adopté Octave, et Octave n'eût pas laissé l'empire à Tibère. Maximilien epouse l'héritière de la Bourgogne et des Pays-Bas, et ce mariage devient la source de deux cens ans de guerre. Mais que César ait craché à droite ou à gauche, que l'héritière de Bourgogne ait arrangé sa coiffure d'une manière ou d'une autre, cela n'a certainement rien changé au système général.

« Il y a donc des événemens qui ont des effets, et d'autres qui n'en ont pas. Il en est de leur chaîne comme d'un arbre généalogique ; on y voit des branches qui s'éteignent à la première génération, et d'autres qui continuent la race. Plusieurs événemens restent sans filiation. C'est ainsi que dans toute machine il y a des effets nécessaires au mouvement, et d'autres effets indifférens qui sont la suite des premiers et qui ne produisent rien. Les roues d'un carrosse servent à le faire marcher ; mais qu'elles fassent voler un peu plus ou un peu moins de poussière, le voyage se fait également. Tel est donc l'ordre général du monde que les chaînons de la chaîne ne seraient point dérangés par un peu plus ou un peu moins de matière, par un peu plus ou un peu moins d'irrégularité » (Voltaire, *op. cit.*, éd. Moland., t. IX, p. 472, 473, note).

1. « Le grain de sable, cité par Pascal. » Voyez la note de Beuchot, t. 57, p 133, reproduite par Moland, t. 39, p. 92-93. — « Votre Bramine » : Rousseau veut sans doute parler de l'Ermite, l'un des personnages de *Zadig* (*ibid.*).

2. « La chaîne n'est pas dans un plein absolu ; il est démontré que les corps célestes font leurs révolutions dans l'espace non résistant. Tout le monde n'est pas rempli » (Voltaire, *op. cit.*, éd. Moland, t. IX, p. 473, note).

portée. J'imaginerois que, pour bâtir celle-ci, l'on auroit à peu près raisonné de cette manière. Telle force, agissant selon telle loi, doit donner aux astres tel mouvement dans un milieu non résistant; or les astres ont exactement le mouvement calculé, dont il n'y a point de résistance. Mais qui peut savoir s'il n'y a pas, peut-être, un million d'autres lois possibles, sans compter la véritable, selon lesquelles les mêmes mouvemens s'expliqueroient mieux encore dans un fluide que dans le vide par celle-ci? L'honneur du vide n'a-t-elle pas longtemps expliqué la plupart des effets qu'on a depuis attribués à l'action de l'air? D'autres expériences ayant ensuite détruit l'horreur du vide, tout ne s'est-il pas trouvé plein? N'a-t-on pas rétabli le vide sur de nouveaux calculs? Qui nous répondra qu'un système encore plus exact ne le détruira pas derechef? Laissons les difficultés sans nombre qu'un physicien feroit peut-être sur la nature de la lumière et des espaces éclairés; mais croyez-vous de bonne foi que Bayle, dont j'admire avec vous la sagesse et la retenue en matière d'opinions, eût trouvé la vôtre si démontrée[1]? En général, il semble que les sceptiques s'oublient un peu sitôt qu'ils prennent le ton dogmatique, et qu'ils devroient user plus sobrement que personne du terme de *démontrer*. Le moyen d'être cru quand on se vante de ne rien savoir, en affirmant tant de choses!

20bis. Au reste, vous avez fait un correctif très juste au système de Pope, en observant qu'il n'y a aucune gradation proportionnelle entre les créatures et le Créateur, et que si la chaîne des êtres créés aboutit à Dieu, c'est parce qu'il la tient, et non parce qu'il la termine[2].

21. Sur le bien du tout préférable à celui de sa partie, vous faites dire à l'homme: Je dois être aussi cher à mon maître, moi

1. Voy. la note de Voltaire sur Bayle, *op. cit.*, éd. Moland, t. IX, p. 476-477, et les vers 191-196.

2. « Dieu tient en main la chaîne, et n'est point enchaîné. » (Et en note :) « La chaîne universelle n'est point, comme on l'a dit, une gradation suivie qui lie tous les êtres. Il y a probablement une distance immense entre l'homme et la brute, entre l'homme et les substances supérieures ; il y a l'infini entre Dieu et toutes les substances » (Voltaire, *op. cit.*, vers 75 et note, éd. Moland. t. IX, p. 472).

être pensant et sentant, que les planètes, qui probablement ne sentent point[1]. Sans doute cet univers matériel ne doit pas être plus cher à son auteur qu'un seul être pensant et sentant; mais le système de cet univers, qui produit, conserve et perpétue tous les êtres pensans et sentans, lui doit être plus cher qu'un seul de ces êtres; il peut donc, malgré sa bonté, ou plutôt par sa bonté même, sacrifier quelque chose du bonheur des individus à la conservation du tout. Je crois, j'espère valoir mieux aux yeux de Dieu que la terre d'une planète, mais si les planètes sont habitées, comme il est probable, pourquoi vaudrois-je mieux à ses yeux que tous les habitans de Saturne? On a beau tourner ces idées en ridicule, il est certain que toutes les analogies sont pour cette population, et qu'il n'y a que l'orgueil humain qui soit contre. Or cette population supposée, la conservation de l'univers semble avoir pour Dieu même une moralité qui se multiplie par le nombre des mondes habités.

Que le cadavre d'un homme nourrisse des vers[2], des loups, ou des plantes, ce n'est pas, je l'avoue, un dédommagement de la mort de cet homme; mais si, dans le système de cet univers, il est nécessaire à la conservation du genre humain qu'il y ait une circulation de substance entre les hommes, les animaux et les végétaux, alors le mal particulier d'un individu contribue au bien général. Je meurs, je suis mangé des vers, mais mes enfans, mes frères vivront comme j'ai vécu, mon cadavre engraisse la terre dont ils mangeront les productions, et je fais, par l'ordre de la nature et pour tous les hommes, ce que firent volontairement Codrus, Curtius, les

1. « Cela n'empêche pas que l'homme ne puisse dire : Je dois être aussi cher à mon maître, moi être pensant et sentant, que les planètes, qui probablement ne sentent point » (Voltaire, *op. cit.*, note de la préface, éd. Moland, t. IX, p. 465, note).

2. « Ce malheur, dites-vous, est le bien d'un autre être. »
De mon corps tout sanglant mille insectes vont naître ;
Quand la mort met le comble aux maux que j'ai soufferts
Le beau soulagement d'être mangé des vers !
(Voltaire, *op. cit.*, vers 97-100, édit. Moland, t. IX, p. 473.)

Décies, les Philènes, et mille autres, pour une petite partie des hommes[1].

23. Pour revenir, Monsieur, au système que vous attaquez, je crois qu'on ne peut l'examiner convenablement sans distinguer avec soin le mal particulier, dont aucun philosophe n'a jamais nié l'extstence, du mal général que nie l'optimiste. Il n'est pas question de savoir si chacun de nous souffre ou non, mais s'il étoit bon que l'univers fût, et si nos maux étoient inévitables dans sa constitution. Ainsi, l'addition d'un article rendroit, ce semble, la proposition plus exacte, et, au lieu de *tout est bien*, il vaudroit peut-être mieux dire, *le tout est bien*, ou *tout est bien pour le tout*. Alors il est très évident qu'aucun homme ne sauroit donner de preuves directes ni pour ni contre, car ces preuves dépendent d'une connoissance parfaite de la constitution du monde et du but de son auteur, et cette connoissance est incontestablement au-dessus de l'intelligence humaine. Les vrais principes de l'optimisme ne peuvent se tirer ni des propriétés de la matière, ni de la mécanique de l'univers, mais seulement par induction des perfections de Dieu qui préside à tout: de sorte qu'on ne prouve pas l'existence de Dieu par le système de Pope, mais le système de Pope par l'existence de Dieu, et c'est, sans contredit, de la question de la Providence qu'est dérivée celle de l'origine du mal. Que si ces deux questions n'ont pas été mieux traitées l'une que l'autre, c'est qu'on a toujours si mal raisonné sur la Providence, que ce qu'on en a dit d'absurbe a fort embrouillé tous les corollaires qu'on pouvoit tirer de ce grand et consolant dogme.

24. Les premiers qui ont gâté la cause de Dieu sont les prêtres et les dévots, qui ne souffrent pas que rien se fasse selon l'ordre établi, mais font toujours intervenir la justice divine à des événemens purement naturels, et, pour être sûrs de leur fait, punissent et châtient les méchans, éprouvent ou récom-

1. Les circonstances, légendaires ou historiques, de la mort de Codrus, dernier roi d'Athènes (Justin, II, 6), de M. Curtius (Tite-Live, VII, 6), de R. Decius Mus, père et fils (Tite-Live, VIII, 9 ; X, 28) et des deux frères Philènes de Carthage (Salluste, *Bellum Jugurthinum,* LXXIX), sont bien connues.

pensent les bons indifféremment avec des biens ou des maux, selon l'événement. Je ne sais, pour moi, si c'est une bonne théologie, mais je trouve que c'est une mauvaise manière de raisonner, de fonder indifféremment sur le pour et le contre les preuves de la Providence, et de lui attribuer sans choix tout ce qui se feroit également sans elle.

Les philosophes, à leur tour, ne me paroissent guères plus raisonnables, quand je les vois s'en prendre au ciel de ce qu'ils ne sont pas impassibles, crier que tout est perdu quand ils ont mal aux dents, ou qu'ils sont pauvres, ou qu'on les vole, et charger Dieu, comme dit Sénèque, de la garde de leur valise[1]. Si quelque accident tragique eût fait périr Cartouche ou César dans leur enfance, on auroit dit : Quel crime avoient-ils commis ? Ces deux brigands ont vécu, et nous disons : Pourquoi les avoir laissés vivre ? Au contraire, un dévot dira, dans le premier cas : Dieu vouloit punir le père en lui ôtant son enfant ; et dans le second : Dieu conservoit l'enfant pour le châtiment du peuple. Ainsi, quelque parti qu'ait pris la nature, la Providence a toujours raison chez les dévots et toujours tort chez les philosophes. Peut-être, dans l'ordre des choses humaines, n'a-t-elle ni tort ni raison, parce que tout tient à la loi commune, et qu'il n'y a d'exception pour personne. Il est à croire que les événemens particuliers ne sont rien aux yeux du maître de l'univers ; que sa providence est seulement universelle ; qu'il se contente de conserver les genres et les espèces, et de présider au tout, sans s'inquiéter de la manière dont chaque individu passe cette courte vie. Un roi sage, qui veut que chacun vive heureux dans ses États, a-t-il besoin de s'informer si les cabarets y sont bons ? Le passant murmure une nuit quand ils sont mauvais, et rit tout le reste de ses jours d'une impatience aussi déplacée. *Commorandi enim natura deversorium nobis, non habitandi dedit*[2].

1. Sénèque, *De Providentia,* VI, 1 : « Numquid hoc quoque aliquis a Deo exigit, ut bonorum virorum etiam sarcinas servet ? » (Edit. Fr. Haase, Leipzig, Teubner, 1874. — Les éditions anciennes plaçaient « aliquis » après « a Deo »).

2. Cicéron, *Cato major, de Senectute liber:* XXIII, 84. L'édition R. Klotz (Leip-

26. Pour penser juste à cet égard, il semble que les choses devroient être considérées relativement dans l'ordre physique et absolument dans l'ordre moral : la plus grande idée que je puis me faire de la Providence est que chaque être matériel soit disposé le mieux qu'il est possible par rapport au tout, et chaque être intelligent et sensible le mieux qu'il est possible par rapport à lui-même ; en sorte que, pour qui sent son existence, il vaille mieux exister que ne pas exister. Mais il faut appliquer cette règle à la durée totale de chaque être sensible, et non à quelque instant particulier de sa durée, tel que la vie humaine ; ce qui montre combien la question de la Providence tient à celle de l'immortalité de l'âme, que j'ai le bonheur de croire, sans ignorer que la raison peut en douter, et à celle de l'éternité des peines, que ni vous, ni moi, ni jamais homme pensant bien de Dieu, ne croirons jamais.

27. Si je ramène ces questions diverses à leur principe commun, il me semble qu'elles se rapportent toutes à celle de l'existence de Dieu. Si Dieu existe, il est parfait ; s'il est parfait, il est sage, puissant et juste ; s'il est sage et puissant, tout est bien ; s'il est juste et puissant, mon âme est immortelle ; si mon âme est immortelle, trente ans de vie ne sont rien pour moi et sont peut-être nécessaires au maintien de l'univers. Si l'on m'accorde la première proposition, jamais on n'ébranlera les suivantes ; si on la nie, il ne faut point disputer sur ses conséquences.

28. Nous ne sommes ni l'un ni l'autre dans ce dernier cas. Bien loin, du moins, que je puisse rien présumer de semblable de votre part en lisant le recueil de vos oeuvres, la plupart m'offrent les idées les plus grandes, les plus douces, les plus consolantes de la divinité, et j'aime bien mieux un chrétien de votre façon que de celle de la Sorbonne.

29. Quant à moi, je vous avouerai naïvement que ni le pour ni le contre ne me paroissent démontrés sur ce point par les

zig, Teubner, 1876) porte : « Commorandi enim natura deversorium dedit, non habitandi ». D'autres éditions, plus anciennes, ont le texte tel que Rousseau l'a reproduit (avec « nobis »), mais elles ajoutent « locum » avant « dedit ».

seules lumières de la raison, et que, si le théiste ne fonde son sentiment que sur des probabilités, l'athée, moins précis encore, ne me paroît fonder le sien que sur des possibilités contraires. De plus, les objections de part et d'autre sont toujours insolubles, parce qu'elles roulent sur des choses dont les hommes n'ont point de véritable idée. Je conviens de tout cela, et pourtant je crois en Dieu tout aussi fortement que je croie aucune autre vérité, parce que croire et ne pas croire sont les choses du monde qui dépendent le moins de moi ; que l'état de doute est un état trop violent pour mon âme ; que, quand ma raison flotte, ma foi ne peut rester longtemps en suspens et se détermine sans elle ; qu'enfin mille sujets de préférence m'attirent du côté le plus consolant, et joignent le poids de l'espérance à l'équilibre de la raison.

[Je me souviens que ce qui m'a frappé le plus fortement en toute ma vie, sur l'arrangement fortuit de l'univers est la vingt et unième pensée philosophique, où l'on montre par les lois de l'analyse des sorts, que quand la quantité des jets est infinie, la difficulté de l'événement est plus que suffisamment compensée par la multitude des jets, et que par conséquent l'esprit doit être plus étonné de la durée hypothétique du chaos que de la naissance réelle de l'univers. C'est, en supposant le mouvement nécessaire, ce qu'on a jamais dit de plus fort à mon gré sur cette dispute ; et, quant à moi, je déclare que je n'y sais pas la moindre réponse qui ait le sens commun, ni vrai, ni faux, sinon de nier comme faux ce qu'on ne peut pas savoir, que le mouvement soit essentiel à la matière. D'un autre côté, je ne sache pas qu'on ait jamais expliqué par le matérialisme la génération des corps organisés et la perpétuité des germes ; mais il y a cette différence entre ces deux positions opposées, que, bien que l'une et l'autre me semblent également convaincantes, la dernière seule me persuade. Quant à la première, qu'on vienne me dire que, d'un jet fortuit de caractères, la *Henriade* a été composée, je le nie sans balancer ; il est plus possible au sort d'amener qu'à mon esprit de

le croire, et je sens qu'il y a un point où les impossibilités morales équivalent pour moi à une certitude physique. On aura beau me parler de l'éternité des tems, je ne l'ai point parcourue ; de l'infinité des jets, je ne les ai point comptés ; et mon incrédulité, tout aussi peu philosophique qu'on voudra, triomphera là-dessus de la démonstration même. Je n'empêche pas que, ce que j'appelle sur cela *preuve de sentiment*, on ne l'appelle *préjugé ;* et je ne donne point cette opiniâtreté de croyance comme un modèle ; mais, avec une bonne foi peut-ètre sans exemple, je la donne comme une invincible disposition de mon âme, que jamais rien ne pourra surmonter, dont jusqu'ici je n'ai point à me plaindre, et qu'on ne peut attaquer sans cruauté[1].]

30. Voilà donc une vérité dont nous partons tous deux, à l'appui de laquelle vous sentez combien l'optimisme est facile à défendre et la Providence à justifier, et ce n'est pas à vous qu'il faut répéter les raisonnemens rebattus, mais solides, qui ont été faits si souvent à ce sujet. A l'égard des philosophes qui ne conviennent pas du principe, il ne faut point disputer avec eux sur ces matières, parce que ce qui n'est qu'une preuve de sentiment pour nous ne peut devenir pour eux une démonstration, et que ce n'est pas un discours raisonnable de dire à un homme : *Vous devez croire ceci parce que je le crois.* Eux, de leur côté, ne doivent point non plus disputer avec nous sur ces mêmes matières, parce qu'elles ne sont que des corollaires de la proposition principale qu'un adversaire honnête ose à peine leur opposer, et qu'à leur tour ils auroient tort d'exiger qu'on leur prouvât le corollaire indépendamment de la proposition qui lui sert de base. Je pense qu'ils ne le doivent pas encore par une autre raison : c'est qu'il y a de l'inhumanité à troubler les âmes paisibles et à désoler les hommes à pure perte, quand ce qu'on veut leur apprendre n'est ni certain ni utile. Je pense, en un mot, qu'à votre exemple

1. Ce passage entre crochets a été publié en 1861 par Streckeisen-Moultou dans *Œuvres et correspondance inédites de J. J. Rousseau*, p. 375-377, d'après un manuscrit autographe qu'il possédait ; il n'est pas dans la minute.

on ne sauroit attaquer trop fortement la superstition qui trouble la société, ni trop respecter la religion qui la soutient.

1. Mais je suis indigné, comme vous, que la foi de chacun ne soit pas dans la plus parfaite liberté, et que l'homme ose contrôler l'intérieur des consciences où il ne sauroit pénétrer, comme s'il dépendoit de nous de croire ou de ne pas croire dans des matières où la démonstration n'a point lieu, et qu'on pût jamais asservir la raison à l'autorité. Les rois de ce monde ont-ils donc quelque inspection dans l'autre, et sont-ils en droit de tourmenter leurs sujets ici-bas pour les forcer d'aller en paradis? Non, tout gouvernement humain se borne, par sa nature, aux devoirs civils, et quoi qu'en ait pu dire le sophiste Hobbes, quand un homme sert bien l'État, il ne doit compte à personne de la manière dont il sert Dieu.

2. J'ignore si cet Être juste ne punira point un jour toute tyrannie exercée en son nom; je suis bien sûr au moins qu'il ne la partagera pas, et ne refusera le bonheur éternel à nul incrédule vertueux et de bonne foi. Puis-je, sans offenser sa bonté et même sa justice, douter qu'un coeur droit ne rachète une erreur involontaire, et que des moeurs irréprochables ne vaillent bien mille cultes bizarres prescrits par les hommes et rejetés par la raison? Je dirai plus: si je pouvois, à mon choix, acheter les oeuvres aux dépens de ma foi, et compenser, à force de vertu, mon incrédulité supposée, je ne balancerois pas un instant, et j'aimerois mieux pouvoir dire à Dieu, *J'ai fait, sans songer à toi, le bien qui t'est agréable, et mon coeur suivoit ta volonté sans la connoître,* que de lui dire, comme il faudra que je fasse un jour, *Je t'aimois et n'ai cessé de t'offenser, je t'ai connu et n'ai rien fait pour te plaire.*

33. Il y a, je l'avoue, une sorte de profession de foi que les loix peuvent imposer, mais hors les principes de la morale et du droit naturel, elle doit être purement négative, parce qu'il peut exister des religions qui attaquent les fondemens de la société, et qu'il faut commencer par exterminer ces religions pour assurer la paix de l'État. De ces dogmes à proscrire, l'in-

tolérance est sans difficulté le plus odieux, mais il faut la prendre à sa source, car les fanatiques les plus sanguinaires changent de langage selon la fortune, et ne prêchent que patience et douceur quand ils ne sont pas les plus forts. Ainsi j'appelle intolérant par principe tout homme qui s'imagine qu'on ne peut être homme de bien sans croire tout ce qu'il croit, et damne impitoyablement ceux qui ne pensent pas comme lui. En effet, les fidèles sont rarement d'humeur à laisser les réprouvés en paix dans ce monde, et un saint qui croit vivre avec des damnés anticipe volontiers sur le métier du diable. Quant aux incrédules intolérans qui voudroient forcer le peuple à ne rien croire, je ne les bannirois pas moins sévèrement que ceux qui le veulent forcer à croire tout ce qu'il leur plaît ; car on voit au zèle de leurs décisions, à l'amertume de leurs satires, qu'il ne leur manque que d'être les maîtres pour persécuter tout aussi cruellement les croyans qu'ils sont eux-mêmes persécutés par les fanatiques. Où est l'homme paisible et doux qui trouve bon qu'on ne pense pas comme lui ? Cet homme ne se trouvera sûrement jamais parmi les dévots, et il est encore à trouver chez les philosophes [1].

34. Je voudrois donc qu'on eût dans chaque État un code moral, ou une espèce de profession de foi civile qui contînt positivement les maximes sociales que chacun seroit tenu d'admettre, et négativement les maximes intolérantes qu'on seroit tenu de rejeter, non comme impies, mais comme séditieuses. Ainsi, toute religion qui pourroit s'accorder avec le code seroit admise, toute religion qui ne s'y accorderoit pas seroit proscrite, et chacun seroit libre de n'en avoir point d'autre que le code même. Cet ouvrage, fait avec soin, seroit, ce me semble, le livre le plus utile qui jamais ait été composé, et peut-être le seul nécessaire aux hommes. Voilà, Monsieur, un sujet pour vous ; je souhaiterois passionnément

1. La fin du § 33 (« car on voit... chez les philosophes ») est une addition postérieure de Rousseau, faite vers 1764. Elle n'existe pas en 1759 ni par conséquent dans l'édition des *Œuvres,* « Neuchâtel », 1764, t. V.

que vous voulussiez entreprendre cet ouvrage, et l'embellir de votre poésie, afin que chacun pouvant l'apprendre aisément, il portât dès l'enfance, dans tous les coeurs, ces sentimens de douceur et d'humanité qui brillent dans vos écrits et qui manquent à tout le monde dans la pratique. Je vous exhorte à méditer ce projet, qui doit plaire à l'auteur d'*Alzire*[1]. Vous nous avez donné, dans votre poème sur la religion naturelle, le catéchisme de l'homme; donnez-nous maintenant, dans celui que je vous propose, le catéchisme du citoyen. C'est une matière à méditer longtems, et peut-être à réserver pour le dernier de vos ouvrages, afin d'achever, par un bienfait au genre humain, la plus brillante carrière que jamais homme de lettres ait parcourue.

35. Je ne puis m'empêcher, Monsieur, de remarquer à ce propos une opposition bien singulière entre vous et moi dans le sujet de cette lettre. Rassasié de gloire et désabusé des vaines grandeurs, vous vivez libre au sein de l'abondance ; bien sûr de votre immortalité, vous philosophez paisiblement sur la nature de l'âme, et si le corps ou le coeur souffre, vous avez Tronchin pour médecin et pour ami : vous ne trouvez pourtant que mal sur la terre. Et moi, homme obscur, pauvre et tourmenté d'un mal sans remède, je médite avec plaisir dans ma retraite et trouve que tout est bien. D'où viennent ces contradictions apparentes ? Vous l'avez vous-même expliqué : vous jouissez, mais j'espère, et l'espérance embellit tout.

6. J'ai autant de peine à quitter cette ennuyeuse lettre que vous en aurez à l'achever. Pardonnez-moi, grand homme, un zèle peut-être indiscret, mais qui ne s'épancheroit pas avec vous si je vous estimois moins. A Dieu ne plaise que je veuille offenser celui de mes contemporains dont j'honore le plus les talens, et dont les écrits parlent mieux à mon coeur, mais il s'agit de la cause de la Providence, dont j'attends tout. Après avoir si longtems puisé dans vos leçons des consolations et

1. *Alzire, ou les Américains.* Tragédie de M. de Voltaire, représentée pour la première fois à Paris le 27 janvier 1836. Paris, J.-B.-Cl. Bauche, 1736, in-8° de [XXII-] 79-1 p. Première édition. — Voy. Bengesco, t. I, p. 28-30.

du courage, il m'est dur que vous m'ôtiez maintenant tout cela pour ne m'offrir qu'une espérance incertaine et vague, plutôt comme un palliatif actuel que comme un dédommagement à venir[1]. Non, j'ai trop souffert en cette vie pour n'en pas attendre une autre. Toutes les subtilités de la métaphysique ne me feront pas douter un moment de l'immortalité de l'âme, et d'une Providence bienfaisante. Je la sens, je la crois, je la veux, je l'espère, je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir, et ce sera, de toutes les disputes que j'aurai soutenues, la seule où mon intérêt ne sera pas oublié.

37. Je suis avec respect, Monsieur, etc.

N° *301*.

[Rousseau au docteur Tronchin][2].

A l'hermitage le 18 Aoust 1756.

Voici, mon respecté Concitoyen, une longue kyrielle à lire pour un homme aussi utilement occupé que vous, mais j'ai droit à vos bienfaits ainsi que le reste des hommes, et[3] j'ai la même confiance en vos bons offices que le reste de l'Europe en vos ordonnances.

Voyez donc, je vous supplie, s'il n'y a point peut-être trop d'indiscrétion dans le zéle qui m'a dicté cette lettre. Si je suis moins fondé que je n'ai cru l'être, ou que M. de Voltaire soit

1. « L'espoir d'être après la mort est fondé sur l'amour de l'être pendant la vie ; il est fondé sur la probabilité que ce qui pense pensera. On n'en a point de démonstration... Les hommes ont toujours eu l'espérance d'une vie à venir, espérance, à la vérité, souvent accompagnée de doute. La révélation détruit le doute et met la certitude a la place » (Voltaire, *op. cit.*, note sur le dernier vers, éd. Moland, IX, p. 478).

2. Collationné sur l'original autographe signé, conservé au château de Bessinge. M. Henry Tronchin a publié en partie cette lettre dans les *Annales J.-J. R.*, 1905, p. 18, 29.

3. Les premières lignes sont *INÉDITES*. Le précédent éditeur débute ainsi, en modifiant la dernière phrase du premier alinéa : « J'ai la même confiance en vos bons offices que l'Europe en vos ordonnances. »

moins philosophe que je ne le suppose, supprimez la lettre et renvoyez la moi sans la montrer.

S'il peut supporter ma franchise, cachetez ma lettre, et la lui donnez en ajoutant tout ce que vous croirez propre à lui persuader que jamais l'intention de l'offenser n'entra dans mon coeur.

Il seroit peut-être à desirer pour le public et surtout pour lui-même qu'il eût reçu, quelquefois, de ses amis, des représentations pareilles, elles eussent servi dans l'occasion de préservatif. M. de Voltaire ne comprendra-t-il qu'avec quelques ouvrages de moins, il n'en auroit pas moins de gloire et seroit beaucoup mieux respecté ? [1]

Je m'instruis dans vos lettres à Madame d'Epinay ; tandis qu'elle combat vos maximes, je tâche d'en faire mon profit et ne réussis pas mieux faute de courage qu'elle faute de volonté. Encore y a-t-il cette différence qu'en se livrant sans scrupule à tous les penchants que l'honnêteté justifie, elle est au moins d'accord avec elle-même, au lieu que flottant entre la nature et la raison je suis dans une contradiction perpétuelle et ne fais rien de ce que je veux. Continuez-nous donc vos sages leçons, *macte animo, vir fortis et strenue,* ne vous laissez point rebuter par les sophismes du sentiment ; inspirez à notre commune amie plus de raison et à moi plus de force, nous vous serons tous deux redevables de la sagesse.

Voulez-vous bien [2] remercier mon ami M. Vernes de la lettre qu'il vient de m'écrire ; dites-lui que je ne renonce point au projet de finir mes jours dans la Patrie et d'y lier avec vous et lui une société moins d'hommes de lettres que d'hommes bons et droits, qui s'encouragent à la vertu et ne s'instruisent que pour devenir meilleurs. Bonheur, vie et santé pour le bien de la Patrie et du monde à vous que j'honore trop pour vous appeler Monsieur désormais, et que j'estime trop pour me dire Votre serviteur

J. J. Rousseau

1. Cet alinéa : « Il seroit peut être à désirer.... mieux respecté », est *INÉDIT*.
2. Le précédent éditeur a omis le mot « bien »

N° 302.

Lettre de M. le Docteur Tronchin

à qui j'avois addressé ma Lettre à M. de Voltaire pour la remettre ou la supprimer, comme il le jugeroit à propos[1].

[Genève] 1er Septembre 1756.

J'ai receu, mon respectable ami, vos lettres avec l'empressement qui précéde et qui suit tout ce qui vient de vous, et avec le plaisir qui accompagne tout ce qui est bien. Je voudrois pouvoir vous répondre du même effet sur nòtre ami ; mais que peut-on attendre d'un homme qui est presque toujours en contradiction avec lui-même, et dont le coeur a toujours été la dupe de l'esprit. Son état moral a été dès sa plus tendre enfance si peu naturel et si altéré que son être actuel fait un tout artificiel qui ne ressemble à rien. De tous les hommes qui co-existent celui qu'il connoit le moins c'est lui-même ; tous les rapports de lui aux autres hommes, et des autres hommes à lui sont dérangés; il a voulu plus de bonheur qu'il n'en pouvoit prétendre : l'excés de ses prétentions l'a conduit insensiblement à ces excés d'injustice que les loix ne condannent pas moins que la raison désapprouve. Il n'a pas enlevé le bled de son voisin, il n'a pas pris son boeuf ou sa vache, mais il a fait d'autres rapines pour se donner une réputation que l'homme sage méprise, parce qu'elle est toujours trop chére ; peut-être n'a-t-il pas été assés délicat sur le choix des moyens. Les louanges et les cajoleries de ses admirateurs ont achevé ce que ses prétentions immodérées avoient commencé, et croyant en être le maître il est devenu l'esclave de ses encenseurs, son bonheur a dépendu d'eux. Ce fondement trompeur

1. Transcrit par Joseph Richard de la copie de la main de Rousseau qui se trouve à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cette lettre avait été imprimée en partie dès 1782, et Streckeisen-Moultou l'a reproduite assez inexactement (*Amis et Ennemis,* I, p. 324), en la datant par erreur du 1er novembre, au lieu du 1er septembre.

y a laissé des vuides immenses; il s'est accoutumé aux louanges, et à quoi ne s'accoutume-t-on pas? L'habitude leur a fait perdre un prix imaginaire; c'est que la vanité en fait l'estimation, et qu'elle-même compte pour rien ce qu'elle s'approprie et pour trop ce qu'on lui refuse: d'où il arrive que les injures de la Baumelle font plus de peine que les acclamations du parterre n'ont jamais fait de plaisir.

Et que resulte-t-il de tout cela? La crainte de la mort, car on en tremble, n'empêche pas qu'on ne se plaigne de la vie, et ne sachant à qui s'en prendre, on se plaint de la providence, quand on devroit n'être mécontent que de soi-même. Que les hommes sont injustes, mon cher Rousseau, et qu'ils sont à plaindre! Après tous les changemens arrivés à leur état naturel, le bonheur n'est plus fait pour eux. Je lève mes épaules en les plaignant, de les voir courir à perdre haleine après une ombre qui les fuit, et c'est le Dieu qui les a fait qui a tort. Non, il n'a pas tort, car je suis content, et si je le suis, d'autres peuvent l'être. J'ai des enfans qui le seront si je puis faire encore quelques pas avec eux. Ils n'auront point besoin des Arts qui endorment le coeur malade, mais qui ne le guérissent pas. Leur perfection prouve l'excés de la maladie; il n'eut point fallu de lutte à Saul s'il se fut bien porté.

A juger du futur par le passé nôtre ami se roidira contre vos raisons. Lorsqu'il eut fait son Poëme je le conjurai de le bruler: nos amis communs se reunirent pour obtenir la même grace; tout ce qu'on put gagner sur lui fut de l'adoucir; vous verrez la différence en comparant le second Poëme au prémier. Nôtre ami de Gauffecourt a été témoin de la scéne, à ce qu'on m'a dit depuis. J'espére pourtant qu'il lira vôtre belle Lettre avec attention; si elle ne produit aucun effet, c'est qu'à soixante ans on ne guérit guéres des maux qui commencent à dix huit. On l'a gâté, on en gâtera bien d'autres. Plaignons-le et conservons-nous.

Je n'ai pas perdu un instant de vue nôtre dernière conversation. Pensez-vous toujours de même? Je me flatte que le Cardinal de la Rochefoucault m'accordera ce que son prédéces-

seur m'avoit promis. Je vous embrasse tendrement, mon respectable ami ; vôtre amitié fait une des grandes douceurs de ma vie.

N° 303.

Réponse de Voltaire [1].
[à rousseau]

Aux Délices, 12 septembre 1756.

Mon cher Philosophe, nous pouvons vous et moi, dans des intervales de nos maux, raisonner en vers et en prose. Mais dans le moment présent, vous me pardonnerez de laisser là toutes ces discussions philosophiques qui ne sont que des amusemens. Votre lettre est très belle, mais j'ai chez moi une de mes nièces qui depuis trois semaines est dans un assez grand danger ; je suis garde-malade et très-malade moi-même. J'attendrai que je me porte mieux pour oser penser avec vous*. M. Tronchin m'a dit que vous viendriez enfin dans votre patrie. M. d'Alembert vous dira quelle vie philosophique on mène dans ma petite retraite. Elle mériteroit le nom qu'elle porte, si elle pouvoit vous posséder quelquefois. On dit que vous haïssez le séjour des villes ; j'ai cela de commun avec vous ; je voudrois vous ressembler en tant de choses, que cette conformité pût vous déterminer à venir nous voir. L'état où je suis ne me permet pas de vous en dire davantage. Comptez que de tous ceux qui vous ont lu, personne ne vous estime plus que moi, malgré mes mauvaises plaisanteries, et que de tous ceux qui vous verront, personne n'est plus disposé à vous aimer tendrement. Je commence par supprimer toute cérémonie.

1. Transcrit de la copie, de la main de Rousseau, dans le ms. 7885, p. 109 (Bibl. de Neuchâtel).

* Il ne m'a plus écrit depuis ce tems-là. (*Note de J. J. Rousseau.*) Dans les *Confessions*, J.-J. dit que Voltaire laissa sa lettre sans réponse, ou plutôt qu'il répondit en écrivant *Candide*. Cependant, cette lettre du 12 septembre lui fit plaisir, comme on le verra plus loin, n° 311, dans un billet à Mme d'Epinay : « J'ai recu hier une lettre obligeante de Voltaire ».

N° 304.

[Mme d'Houdetot a Rousseau][1].

Je vous renvoie, mon cher citoyen, les hardes[2] que vous avez bien voulu me prêter. J'ai trouvé en m'en allant un chemin bien meilleur, et je vous fais part de la joie que j'en ai, parce qu'il m'assure la possibilité de vous voir encore. J'ai bien regret de vous avoir vu si peu. Restez dans vos bois, puisque vous vous y plaisez, mais permettez-nous de nous plaindre que vous vous y plaisiez tant. Je m'en plaindrois bien moins si j'étois plus libre et toujours sure de ne vous point gêner[3].

Adieu, mon cher citoyen. Remerciez, je vous prie, Mlle le Vasseur de tous les soins qu'elle a pris de moi.

Ce lundi [été 1756].

1. Transcrit du copie de lettres de J.-J., conservé à Neuchâtel, 7885, p. 111. Ce billet a été imprimé en 1864 par Aug. Ramus, dans *La Suisse,* puis en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* T. I, p 355.

2. Streckeisen a, sans doute, trouvé que ce mot manquait de noblesse : il a imprimé *nippes,* au lieu de *hardes.*

3. Il a omis cette dernière phrase : « je m'en plaindrois... gêner. »

N° 305.

A MONSIEUR,
MONSIEUR LENIEPS,
RUE DE SAVOYE A PARIS[1].

A l'Hermitage, le 5 7bre 1756.

Voulez-vous bien, mon ami, vous charger d'une commission que je ne puis donner à personne qui aime mieux servir ses amis, et dont j'aime mieux à recevoir des services que vous. C'est de vouloir bien aller chez M. Menessier, Changeur sur le Pont-au-change, recevoir, pour Madame Levasseur, le montant du reçu ci-joint[2]. Comme il y a plusieurs années qu'elle fait la même recette pour Mad^elle de Cleri[3], je ne crois pas qu'il y ait à celle-ci aucune difficulté. Quand vous aurez reçu cet argent, je vous prie d'en prendre ce qu'il faudra pour acheter un mémoire portant le titre de *Charges du procès de M. L'Escalopier, Intendant de la Généralité de Montauban* : dans ce mémoire, vous plierez et enveloperez le reste de l'argent, tâchant, pour plus de commodité, qu'il s'y trouve un louis, et vous prendrez la peine de recommander ce paquet à Châtillon avec l'adresse suivante : *A Monsieur de Linant, pour remettre, s'il lui plaît, à M. Rousseau, en main propre, à Epinay.*

Je commence à craindre que vos batimens, vos affaires ou votre santé ne vous permettent pas de me venir voir cette année, comme vous m'en avez flatté, car la saison s'avance, et je ne vous vois point venir. Mais j'espere encore que ces beaux jours pourront vous tenter. Au reste, j'aimerois mieux vous avoir seul à passer ici deux ou trois jours, que de vous

1. *INÉDIT*. Transcrit de la copie ms. de 1795 ; « sixième » lettre de ce recueil. [P.-P. P.]

2. En marge, note du copiste de 1795 : « Ici, on lit dans l'interligne 41 £, chiffres qui ne paroissent pas être de la main de Rousseau ».

3. Serait-ce Mlle de Cléry, de Blois ? Voy. n° 203, p. 146.

voir arriver avec un compagnon pour repartir le même jour, sans compter qu'un tiers met toujours un peu de gêne dans le plaisir qu'ont deux amis de se revoir. Toutes-fois venez comme il vous conviendra, l'essentiel est de nous embrasser.

Donnez-moi de vos nouvelles et de celles de vos Dames que je vous prie d'assurer de mes respects et de remercier de leur souvenir. Je compte toujours sur le vôtre et j'espere que quelques lieues d'éloignement n'attiédiront jamais les sentimens qui nous unissent[1]. Bonjour mon ami, je vous aime de tout mon coeur.

J. J. Rousseau.

J'oubliois de vous dire que n'ayant pas de moyen commode pour vous renvoyer trente bouteilles que j'ai à vous, vous me ferez plaisir d'en déduire aussi le prix sur le montant du reçu ci-joint. Si vous avez encore du même papier que celui-ci, je voudrois que vous pussiez m'en faire parvenir une demi-rame: autre déduction à faire.

Vous savez, sans doute, que notre ami Chappuis marie sa fille à Cabanis. Je ne saurois vous dire combien ce mariage me fait de plaisir. Je suis charmé de voir unir entre eux des gens de bien et d'honneur que j'aime. J'en écrirai sûrement à Monsieur Chappuis. Si vous lui écrivez vous-même, vous m'obligerez de lui en parler d'avance en mon nom.

1. En marge, note du copiste de 1795: « On remarque ici cette lettre ainsi rayée (un V, biffé). Sans doute, Rousseau alloit par erreur mettre *Votre Serviteur, etc.*, termes peu propres à l'Amitié. »

N° 306.

[Condillac a J.-J. Rousseau][1].

Paris, ce 7 7bre 1756.

Vous vous souvenez peut-être, Monsieur, que vous m'avez dit que M. de Buffon prétend que vous avez fait des erreurs sur l'histoire naturelle. Il y a quelques jours que j'en parlois à M. Leroi, et il me dit qu'il savait ce que c'était que ces erreurs, et que c'étoit lui qui le premier en avoit parlé à M. de B. Je le priai de me donner ses observations, et de me permettre de vous les faire passer, l'assurant que vous ne lui en sauriez aucun mauvais gré. Rempli d'estime pour vous et pour vos ouvrages, il a eu cette confiance. Les voilà, lisez et jugez.

Je ne pus pas avoir le plaisir de vous voir une seconde fois, comme je vous l'avois promis, parce que je fus obligé de retourner à Paris ce même lundi que je comptois passer dans les bois de Montmorency.

Voici une proposition sur laquelle je vous prie de me faire réponse le plus tôt que vous pourrez. Je connois une personne qui est dans le cas de faire des discours publics, voudriez-vous, dans l'occasion, vous charger de cette besogne? On vous communiquera le sujet, le lieu des discours, et même à-peu-près ce qu'on aura à dire. Il est bon de vous prévenir que cette personne n'est pas dans le cas de faire de longs discours ; il ne s'agira souvent que d'une vingtaine de lignes. Celui dont il s'agit est un homme d'esprit qui n'est pas dans l'habitude d'écrire ; c'est un grand admirateur de tout ce que vous avez donné au public ; il est, d'ailleurs, de mes amis, depuis bien des années. J'ai pensé que vous pourriez quelquefois vous amuser à haranguer dans vos bois.

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

On a dit à Mad^e de Chenonceaux qu'on avoit fait une brochure de votre article *Economie*. En avez vous connoissance et savez vous où elle se trouve ? C'est une question qu'elle m'a chargé de vous faire.

Adieu, Monsieur, je vous embrasse. Ayez de l'amitié pour moi, et comptez qu'il est dans les villes d'assez honnêtes gens pour aimer beaucoup, et vos talents et votre personne. Je finis sans cérémonie, car vous ne l'aimez pas, et je ne l'aime pas davantage.

CONDILLAC

[Etienne Bonnot de Condillac, abbé de Mureaux, né à Grenoble en 1715, était neveu du grand-prévôt de Lyon, et frère de Mably. Il n'exerça pas les fonctions ecclésiastiques, leur préférant la carrière des lettres, et se voua principalement à l'étude de la métaphysique. Membre de l'Académie française en 1768, il mourut en 1780 à Flux, près de Beaugency. Ses œuvres complètes ont été publiées à Paris en 1798, en 23 vol. in-8° et en 1821 en 16 vol. in-8°.]

N° 307.

A M. Monier,
peintre d'Avignon,

Qui m'avoit envoyé trois fois la même pièce de vers, demandant instamment une réponse[1].

A l'Hermitage, le 14 septembre 1756.

Ainsi, Monsieur, vôtre épître et vos louanges sont un expédient que la curiosité vous inspire, pour voir une lettre de ma façon : d'où j'infère à quoi j'aurois dû m'attendre, si des moyens contraires vous eussent conduit à la même fin.

Pour moi, je trouve qu'on ne doit jamais répondre aux injures, et encore moins aux louanges ; car, si la vérité les dicte, elle en fait l'excuse ou la récompense ; et, si c'est le mensonge, il les faut également mépriser.

D'ailleurs, Monsieur, que dire à quelcun qu'on ne connoît point ? Il y a de l'esprit dans vos vers ; vous m'y donnez beaucoup d'éloges, et peut-être en méritez-vous à plus juste titre ; mais ce sont deux foibles recommandations près de moi que de l'esprit et de l'encens.

Je vois que vous aimez à écrire ; en cela je ne vous blâme pas : mais, moi, je n'aime point à répondre, surtout à des complimens, et il n'est pas juste que je sois tyrannisé pour votre plaisir : non que mon tems soit précieux comme vous dites ; il se passe à souffrir ou se perd dans l'oisiveté et j'avoue qu'on ne peut guères en faire un moindre usage ; mais, quand je ne puis l'employer utilement pour personne, je ne veux pas qu'on m'empêche de le perdre comme il me plait. Une seule minute usurpée est un bien que tous les rois de

1. Transcrit de la copie autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7885, p. 110.

l'univers ne me sauroient rendre, et c'est pour disposer de moi que je fuis les oisifs des villes, gens aussi ennuyés qu'ennuyeux, qui, ne sachant que faire de leur tems, abusent de celui des autres.

Je suis très parfaitement, etc.

N° 308.

Lettre de M. Deleyre[1].

à Paris, ce 16 7bre 1756.

Je commence, mon cher philosophe, à sentir le poids du journal, par le peu de loisir qu'il me laisse de m'absenter. Il y a quinze jours que je cherche celui de vous voir, et je ne puis le prendre que sur mon travail. Cependant, je pars Mercredi ou Jeudi pour l'Hermitage. Je compte vous porter le second volume des intérets de la france mal entendus, qui vient de paroitre. Je voudrois trouver cette lettre de M. de Blainville[2], mais je ne sais où la prendre. Le tems est le plus beau du monde, la santé n'est qu'à la campagne, et il me faut demeurer en ville. En jouissant de vôtre solitude, plaignez ceux qui vous aiment. Je tâcherai de vous amener M. Diderot, qui vient de passer trois semaines chez M. Le Breton à trois lieues de Paris : Je compte le voir demain, il attend M. d'Alembert. M. Duclos va partir pour la Bretagne. Que de voyages épargnés quand on sait renfermer l'Vnivers dans sa petite cellule ! Prenez garde aux Cerfs dans vos excursions ; mangez beaucoup, dormez longtems, et travaillez peu. Oubliez tous les hommes excepté vos amis. Je souhaite d'être celui qui vous aime le plus.

Mes complimens, je vous prie à Mad^{e} et Mlle le Vasseur.

1. Transcrit de la copie, de la main de Rousseau (Bibl. de Neuchâtel, 7885, p. 111-112).

2. Cf. plus haut. p. 297, note.

N° 309.

LETTRE DE M. DELEYRE [1].

A Paris le 23 7bre 1756.

Vous avez raison, mon cher Citoyen, le nom de sujet est bien vil ; mais ce n'est guères qu'un nom, tout comme le titre de Citoyen. Comme voulez-vous établir entre les hommes une égalité que la nature n'y a pas mise ? car ils n'étoient pas tous de la même force dans les bois, et à quoi eût servi cette disproportion physique, qu'à en établir une morale ? Direz-vous qu'ils ne s'employoient qu'à dompter plus aisément les monstres, ou à surmonter les perils de leur état ? mais il y avoit si peu d'occasions à exercer ses forces contre ces obstacles, que c'eut été un présent inutile, s'ils n'avoient pas dû s'en prévaloir entre eux. Mais si l'homme étoit une espéce de bétail ou de troupeau, non pas comme les brébis, parce que vous me diriez que l'homme les a rassemblées, mais comme les grues !... C'est bien alors que la condition de sujet deviendroit nécessaire, le plus grand nombre devant toujours se laisser mener par le petit nombre, et quelques uns par un seul. Dites l'homme sauvage, mais non jamais l'homme isolé ; car il est certain qu'après nous et ce qui entretient notre égoïté, nous aimons le mieux ce qui nous ressemble davantage. Ce ne seroit, au contraire, qu'après avoir éprouvé combien ils sont funestes les uns aux autres que les hommes devroient se fuir. Mais dans les prémiers jours d'inexpérience la nature qui les rassembloit pour peupler devoit leur inspirer le desir d'habiter ensemble. Je tâtonne, comme vous voyez, pour trouver un appui. Mais puisque nous ne sommes faits que pour l'état présent, il faut que nous

1. Transcrit de la copie de la main de Rousseau (Bibl. de Neuchâtel, 7885 p. 112-114).

ignorions le passé comme l'avenir, ce que nous avons été comme ce que nous serons. Cette prétendue histoire de deux mille ans en arriére est à peu près celle de nos jours, pour le fond.

Laissons cette métaphysique, et suivons dans vos bois les deux nouvelles idoles de vôtre imagination? Qu'en avez-vous fait, par ces jours de pluye? Oh! que j'envie vos loisirs et vôtre solitude. C'est là qu'on fait des tableaux de volupté, qu'on peint le sentiment et qu'on le goûte sans distraction. Ici, l'on n'a d'esprit que pour la satyre, et de coeur que pour haïr. Je gage que vos crayons ne seront pas si chargés, même dans les portraits de nos miséres et de nos vices. Comptez, mon cher Citoyen, que je n'aspire qu'à la liberté dont vous jouïssez. Je veux encore dissiper par le tracas un reste d'inquiétude que j'ai dans le sang; mais dès que je serai véritablement à moi, je serai bientôt vôtre concitoyen des bois. Il y a grand plaisir d'aller vous voir quand on ne gagne pas de rhume, et qu'on ne revient pas par le chemin le plus long. Mais je n'arrivai à St Denis qu'à six heures, et il n'en étoit pas quatre quand je vous quittai. Je lus, il est vrai, toute la route, les deux livres, que j'ai fait remettre, par parenthèse, à leur addresse; mais celui à qui ils appartiennent ne demeure plus dans la rue Mazarine; on l'a trouvé du côté du Collège des quatre Nations.

Le 6e volume de l'Encyclopédie ne paroit pas encore. M. Diderot n'a pas été chez vous; vous en avez vû la raison: Depuis Lundi matin jusqu'à mercredi, nous n'avons pas été une heure sans pluye. J'espére aller faire un tour à l'Hermitage un des trois premiers jours de la semaine prochaine. M. le Président de Gascq est revenu de son exil depuis hier au soir. Il me parloit de vous encore l'autre jour dans les termes les plus affectueux. Je crois qu'il aime les honnêtes gens; c'est une grande disposition à l'être.

Je vous trouve absent, surtout les soirées, et j'aurois besoin de quelque honnête azile après le travail. Il y a si peu de société à qui je convienne. M. Diderot est si loin, si fort occupé,

qu'il faut bien que je vous regrette malgré vous. Ces momens de désoeuvrement sont si dangereux ! Comment faire? vous écrire, Mais quoi? Toutes ces considérations et bien d'autres me font quelquefois desirer une compagne, ou du moins une inclination formée, et cependant je les redoute comme la fiévre. Encore s'il n'y avoit pas de honte à ne savoir pas se gouverner à mon âge, je vous demanderois conseil contre l'ennuy : car il vient après le travail. Je n'ai malheureusement pas un talent ; vous devriez bien me donner votre goût pour la Musique, puisque vous n'en faites rien.

A propos de Musique, j'espére que vous ne me refuserez pas quelque extrait italien sur cette matiére pour nôtre journal : car il est de la derniére importance pour moi de bien débuter. Vous ne sauriez croire dans quel discrédit cet ouvrage est tombé, et combien il faut d'efforts, surtout à un inconnu, pour le relever. Cependant j'estime trop vôtre liberté pour éxiger le moindre sacrifice ; vos conseils sont déjà un grand secours. Bon soir ; retournez aux deux amans. Pardon de vous avoir distrait de leur entretien. Avouez qu'il ne se fait plus de coeurs de cette trempe. Mais n'oubliez pas le pauvre Marcellin ; quoique paysan il vaut bien vos amans de ville. Je vous donnerois des Mémoires pour ceux-ci. Ah ! qu'on est malheureux, mon cher, d'avoir le coeur délicat à Paris ! Pour moi, je veux placer le mien hors d'ici ; que ne puis-je vous le donner sans partage ! Ah ! quand viendra ce tems, où l'on ne souhaite que des amis, et où un seul peut suffire? Adieu, Citoyen de mon ame. Tout à vous : non vôtre serviteur ; cela ne convient qu'à des sujets : mais vôtre ami.

[Au-dessous de la copie de cette lettre, il restait un espace blanc où Rousseau a écrit plus tard (en 1768, ou même après) une note de quatorze lignes, qui est *INÉDITE* et que voici :

« J'ai toujours regardé et je regarde encore l'état républicain comme le seul digne de l'homme, je l'ai toujours dit avec l'audace et la fierté qu'un coeur vertueux tire de la droiture de ses sentimens, je ne doute point que De Layre qui dans le fond pensoit comme moi, mais qui aimoit à m'irriter et me pousser dans la dispute ne m'ait souvent fait

parler avec mépris de l'état des sujets. Si c'est un crime à un Republicain, je m'en déclare très-coupable. J'ai parlé comme j'écrivois, hautement, publiquement, et toujours par une pétulance que je n'ai pu vaincre, poussant mon sentiment à l'extréme contre quiconque venoit l'attaquer. Mais tout cela n'excuse pas le ton très extraordinaire qui régne dans les lettres de De Layre et dont lui seul peut expliquer le motif. Il me survivra je l'espère ; qu'on sache de lui ce qui le portoit à m'écrire de cette sorte, je suis aussi sur d'avance qu'on trouvera Diderot et d'Holback pour prémiers mobiles que s'il me l'eut déja dit. »]

Nº 310.

Lettre de Mme d'Epinay a Rousseau[1].

[1756]

Je profite du retour de mon jardinier pour vous remercier, mon cher hermite, de m'avoir donné de vos nouvelles. Celles que je puis vous donner de ma santé ne sont pas si mauvaises; voilà deux nuits que je dors passablement. Laissez-les dire : je vous assure que votre installation m'a fait grand bien.

Je me suis déjà acquittée d'une partie de vos commissions : votre ami Diderot, que je ne vois point, comme vous savez, parce qu'il redoute les nouvelles connoissances, projette de vous aller voir incessamment. Vous savez qu'il n'est pas le maître de son temps; ainsi, mettez sur le compte de ses affaires le retard que votre amitié vous rendroit peut-être insupportable. Croyez, mon bon ami, que les vôtres sont occupés de vous et vous regrettent; ne songez donc qu'à la satisfaction que vous aurez à les retrouver quand leurs occupations et le temps le leur permettront.

J'envoie à mesdames Le Vasseur de petites bagatelles qui pourront leur être utiles, en attendant qu'elles aient mis de l'ordre dans leurs nippes. Bonjour, mon hermite; je vous souhaite bien de la santé, du beau temps, et toute la satisfaction que vous méritez.

1. Transcrit de l'imprimé, dans les *Mémoires* de Mme d'Epinay, Edition Boiteau, II, p. 135. Comme l'original de cette lettre n'est pas connu, il n'est pas sûr que le présent texte le représente exactement.

N° 311.

A Mme [d'Epinay] [1].

Ce Lundi [le 17 Septembre 1756] [2]

Il y a un mot dans vôtre lettre qui me fait beaucoup de peine et je vois bien que vos chagrins ne sont pas finis; j'irai le plus tôt qu'il me sera possible savoir de quoi il s'agit.

J'ai mieux aimé donner congé à vôtre jardinier, que de vous en laisser le tracas. Cependant cela ne vous l'évite pas; il prétend avoir un autre compte avec vous; je n'ignore pas ce que vous faites pour moi sans m'en rien dire et je vous laisse faire, parce que je vous aime et qu'il [ne] m'en coute pas de vous devoir ce que je ne peux tenir de moi-même, au moins quant à présent.

Il prétend aussi que tous les outils du jardin, de vieux échalas et les graines sont à lui : j'ai du penchant à le croire, mais dans l'incertitude je ne laisserai rien sortir sans vôtre ordre.

Je ne sais si le jour de Diderot est changé : ils ne m'ont rien fait dire et je les attends. Bon jour, ma bonne Amie. J'ai receu hier une lettre obligeante de Voltaire.

Comme je connois le jardinier pour un insolent, je dois vous prevenir que si j'ai, quant à moi, lieu d'être content de ses services, il ne l'a pas moins de l'être de ma reconnoissance.

1. Transcrit le 26 fevrier 1924 de l'original autographe non signé et sans adresse, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. Une page petit in-8°, verso blanc. [P.-P. P.]

2. La lettre de Voltaire à laquelle il est fait allusion à l'avant-dernier alinéa est vraisemblablement la lettre (n° 303) écrite des Délices le 12 septembre, ce qui autorise à dater la présente du lundi 17 du même mois. [P.-P. P.]

N° 312.

A MADAME
MADAME D'EPINAY[1].

[1756]

Je suis beaucoup mieux aujourdui mais je ne pourrai cependant vous voir que la semaine prochaine, et j'irai fiérement à pied, car cet appareil de carrosse me fait mal à l'imagination, comme si je pouvois manquer de jambes pour vous aller voir. Vous ne m'avez rien dit de vous ; j'espère que Mlle le Vasseur m'en apportera de bonnes nouvelles. Bon jour, Madame.

1. Transcrit le 6 février 1924 de l'original autographe non signé et sans date, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 pages petit in-8°, les pages 2 et 3 blanches et l'adresse sur la page 4. Cacheté d'une oublie. [P.-P. P.]

N° 313.

A Madame
Madame d'Epinay
a Epinay [1].

[De l'Ermitage, fin septembre 1756] [2]

Je suis arrivé saussé, et à une heure de la nuit, mais du reste sans accident, et je vous remercie de vôtre inquietude.

Vôtre jardinier a encore emporté ce matin des pêches au marché de Montmorenci. On ne peut rien ajouter à l'effronterie qu'il met dans ses vols, et bien loin que ma présence ici le retienne, je vois trés évidemment qu'elle lui sert de raison pour porter chez vous encore moins de fruit qu'à l'ordinaire. Il n'y aura de longtems rien à faire à vôtre jardin, vous épargneriez les restes de vôtre fruit si vous lui donniez congé plustot que plustard, bien entendu que vous m'aurez fait avertir d'avance et que vous vous ferez rendre en même tems la clé de la maison. A l'égard du lit et de ce qui est dans sa chambre comme j'ignore ce qui est à vous ou à lui, je ne lui laisserai rien emporter sans un ordre de vôtre part. Il est inutile que personne couche ici, et si cela est nécessaire je pourrai y faire coucher quelcun du voisinage sur qui je compte et à qui d'ailleurs, je ne confierai pas la clef : en attendant vous aurez le tems de faire chercher un jardinier. La seule précaution dont j'aurois besoin pour le repos des Gouverneuses, ce seroit un fusil ou des Pistolets pour cet hyver, mais je ne trouve personne qui m'en veuille prêter, et il ne seroit pas raisonnable d'en acheter. Au fond, je vois que nous sommes ici en parfaite sureté et sous la protection des voisins.

1. Transcrit, le 18 février 1924, de l'original autographe sans date ni signature, appartenant à M. le marquis de Rochambeau, à Paris. 4 p. petit in-8°, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'une oublie. [P.-P. P.]

2. Sur l'original, il n'y a rien, ni lieu ni date.

Je suis obligé de vous écrire tout ceci, car il est difficile d'avoir de conversation tranquille dans les courts intervalles que j'ai à passer près de vous.

Bon jour, Madame, on va d'abord se mettre à vôtre ouvrage et il se fera sans interruption. Mes respects à Madame Desclavelles et mes amitiés au Tiran [1] et à vos Enfans.

Mon pied va mieux, malgré la [fatigue] [2].

N° 314.

RÉPONSE DE Mme D'EPINAY [3].

[fin septembre 1756]

Eh ! mon ami, de quoi me parlez-vous ? Des pistolets ! des fusils ! Cela est vraiment effrayant. En vous engageant à habiter l'Hermitage, mon intention était que vous y jouissiez de toute la tranquillité dont vous avez besoin. Mais, comme un repos qu'il faut défendre, quoique préférable à celui qu'il faut acheter trop cher cesse d'en être un, et que je veux que rien ne puisse troubler le vôtre, je vous prie de donner, à l'instant même, congé au jardinier de ma part. S'il poussoit l'insolence au point de méconnoître là-dedans ma volonté, faites-le moi savoir.

Adieu, mon ours ; soignez votre santé. Rien ne presse pour la musique, vous le savez.

Il n'eût tenu qu'à vous de n'être pas saucé.

1. Grimm.

2. Ce mot, imprimé par Brunet, n'existe plus sur l'original : il a été emporté par un trou au papier.]P.-P. P.]

3. Transcrit des *Mémoires de Mme d'Épinay,* éd. Boiteau, tome II, p. 146.

N° 315.

A Madame
Madame d'Epinay
A Epinay[1].

[L'Ermitage, octobre 1756.]

Je commence par vous dire que je suis resolu, déterminé, quoiqu'il arrive à passer l'hyver (*sic*) à l'hermitage, que rien ne me fera changer de resolution, et que vous n'en avez pas le droit vous même, parce que telles ont été nos conventions quand je suis venu. Ainsi n'en parlons plus que pour vous dire en deux mots mes raisons.

Il m'est essentiel d'avoir du loisir, de la tranquilité, et toutes mes comodités pour travailler cet hiver (*sic*), il s'agit en cela de tout pour moi, et il y a cinq mois que je travaille à pourvoir à tout, afin que nul soin ne vienne me détourner. Je me suis pourvu de bois, j'ai fait mes provisions, j'ai rassemblé, rangé des papiers et des livres pour être comodément sous ma main. J'ai pourvu de loin à toutes mes aises en cas de maladie. Je ne puis avoir de loisir qu'en suivant ce projet, et il faudra necessairement que je donne à m'arranger le tems que je ne puis me dispenser de donner a mon travail. Vn démenagement, je le sais par expérience, ne peut se faire, malgré vous même, sans pertes dégats et fraix de ma part que je ne puis supporter une seconde fois. Si j'emporte tout, voila des embarras terribles, si je laisse quelque chose, il me fera faute, ou l'on viendra le voler ici cet hiver (*sic*). Enfin dans la position où je suis, mon tems et mes comodités me sont plus précieux que ma vie.

1. Transcrit le 26 février 1924 de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 p. petit in-8°, l'adresse sur la 4e, avec un alinéa et un P.-S. *INÉDITS*. Cacheté d'une oublie [P.-P. P.]

Mais ne vous imaginez pas que je coure ici aucun risque; je me défendrai toujours aisément de l'ennemi du dehors; c'est au dedans qu'il étoit dangereux; je vous promets de ne jamais m'éloigner sans précaution, je ne compte pas même me promener de tout l'hyver (*sic*) ailleurs[1] que dans le jardin, il faudroit faire un siége pour m'attaquer ici, pour sucroit de précaution, je ferai toujours coucher un voisin dans la maison. Enfin, si tôt que vous m'aurez envoyé des armes, je ne sortirai jamais sans un pistolet en vue, même autour de la maison; d'ailleurs je compte faire parler à nôtre homme par M. Matta.

Ne m'en parlez donc plus, ma bonne amie; vous ne feriez que me désoler, et n'obtiendriez rien; car la contradiction m'est mortelle et je suis entêté avec raison.

Remerciez pour moi M. de Gauffecourt et dites lui qu'il sera attendu Lundi matin avec le philosophe[2].

Je vois par vôtre billet que c'est lundi et non pas dimanche, que vous congédiez nôtre homme, ce que je remarque, parce qu'il n'est pas indiffèrent que je [sois][3] instruit exactement du jour. N'ou[bliez][3] pas de lui donner la note de ce que vous consentez qu'il emporte de la chambre, sans quoi ne sachant pas ce qui est à lui, je ne laisserai rien sortir.

Je suis touché de vos allarmes et des inquietudes que je vous donne, mais comme elles ne sont pas raisonnables, je vous prie de les calmer. Aimez moi toujours et tout ira bien. Bon jour.

S'il fait beau demain samedi je tacherai d'aller vous voir[4].

1. J.-J. avait écrit : « sans précaution », mots qu'il a biffés.
2. Cet alinéa est *INÉDIT*.
3. Les lettres entre crochets sont recouvertes par l'oublie du cachet.
4. Ce post-scriptum *INÉDIT* est sur la 4e page au repli de l'adresse.

N° 316.

Lettre de M. Deleyre [1].

À Paris, le 13 8bre 1756.

J'ai bien le tems de travailler en forçat et d'être malade, mais non pas celui de vous voir, mon très cher Citoyen. Si je n'espérois pas avoir plus de loisir, je renoncerois à la charge. Cependant il faut de l'exercice à mon inquiétude, et c'est peut-être l'unique motif que j'ai de conserver cette besogne. J'entens d'ici le bruit de vos feux d'artifice; car convenez avec moi que ce n'est pas tout de bon que vous tirez. Etoit-ce la peine de fuir les hommes, pour en avoir peur? *Integer vità, scelerisque purus, non eget jaculis, neque arcu* [2]. Je vous paroitrai peut-être indecent et trop libre dans mon style; mais comme je saisis votre système aussi sérieusement que Dom Quichotte embrassoit la Chevalerie, je dois vous faire part de mes scrupules, vous avez tant d'armes à la place d'un fusil: prémiérement, la pauvreté dont vous vous glorifiez, en second lieu, l'espoir de l'avenir. Eh! que peut-on vous voler maintenant? Prenez garde que je ne devienne mécréant; car je hais tous ceux qui m'ont trompé. Eh! quel est l'homme assez malheureux pour attaquer celui qui ne voudroit pas tuer une fourmi? S'il y a une providence, vous êtes en sureté; s'il n'y en a pas, revenez faire la guerre ici, notre cher et bien aimé Citoyen. Vos allarmes me font de la peine: je ne vous crois pas heureux où vous étes. Je vous avertis que si vous continuez, les oiseaux ne reviendront pas ce printems dans vôtre jardin, et que vous dormirez mal après avoir bien tiré.

1. Transcrit de la copie de Rousseau, Neuchâtel (7885).

2. « Celui dont la vie est intègre et qui est pur de tout crime n'a besoin ni d'arc ni de flèches. » Cette citation latine a été omise par Streckeisen-Moultou, éditeur des lettres de De Leyre à Rousseau (*Amis et Ennemis,* II, p. 147-149).

Tout cela ne s'accorde pas avec la société que vous a fait vôtre imagination. Ces idées tendres qui vous occupoient si délicieusement s'en iront. Au reste, je regarde vos coups de fusil comme un défi. Dans ce cas, M. Diderot et moi nous allons vous assiéger en forme au prémier jour, et comme nous avons grande envie de vous amener captif à Paris, croyez que nous n'épargnerons rien pour vous forcer. D'abord il sait mieux tirer que vous, je suis assez léger pour monter à l'assaut, nous serons deux contre un, et nous verrons. Si vous faites une citadelle d'un hermitage, je ne sais plus comment vous appeler. Laissez remettre M. Diderot, car il a été malade toute la semaine derniére d'avoir quitté le lait. Je le crois mieux pourtant.

Je compte vous voir la semaine prochaine, ne fut-ce qu'une heure de tems, car je ne puis être sans vous. On dira de vous comme du Roi de Prusse, car il dit qu'il se défend en prévenant l'attaque. Il distingue l'*hostilité* de l'*aggression*. Enfin, on a toujours raison quand on a du Canon.

Voulez-vous renouveller l'histoire de Pierre l'Hermite? Mais laissons toutes ces tracasseries ; aussi bien, quand j'ai beau jeu, je ne finis point. Donnez-moi donc quelque commission, que je sois sur que vous pensez à moi. Bon jour, mon cher Citoyen, je vous aime autant que je vous estime et je travaille à mériter du retour. Répondez-moi, si vous avez le tems, mais non pas à coups de fusil ; car si c'est à poudre, c'est supercherie, et si c'est à balle, il y auroit de la méchanceté. Portez-vous bien ; munissez-vous contre le froid dans votre guérite militaire et philosophique. Tout vôtre ami.

[Sur la copie qu'il a faite de cette lettre (Neuchâtel 7885, p. 116), aux mots « guérite militaire » de la dernière ligne, Rousseau a mis une astérisque et a écrit au-dessous les deux notes INÉDITES suivantes, qui, n'étant pas de la même encre, sont probablement de deux époques différentes:

« *Toute cette amère plaisanterie portoit sur ce que pour rassurer ma Gouvernante et sa mère qui craignoient de passer l'hiver dans un bois, je tenois un fusil chez le jardinier; et que je m'amusois quel-

quefois à tirer sur les loirs qui mangeoient le fruit de M. D'Epinay[1]. Mais ce même Delayre qui se prêtoit d'abord aux manœuvres philosophiques en eut honte à la fin et s'en détacha. »

(Au-dessous, d'une autre encre :)

« En relisant attentivement cette lettre de M. De Leyre et les suivantes, je suis frappé d'étonnement d'avoir tardé si longtems à y appercevoir les influences de Diderot et de la ligne Holbachique. Je ne croirai jamais qu'ils aient séduit Deleyre et l'aient fait entrer dans leur complot, mais ils le trompérent selon toute apparence et commencérent par lui l'essai de la révolution qu'ils avoient entreprise contre moi. Cependant il apperçut enfin la fourberie et revint, mais je le traitai durement au sujet de son mariage que je crus devoir blâmer sans ménagement. S'il a vu mon motif, il a du me pardonner. Je suis persuadé que quelqu'un à qui De Leyre ouvriroit son coeur auroit de lui des éclaircissemens importans sur les trames de Diderot. »]

N° *317*.

Lettre de M. Deleyre[2].

A Paris le 2. 9bre 1756.

Je vous envoye, brave Citoyen, deux petits écrits, si courts qu'ils ne sauroient vous ennuyer, ni vous détourner de vos délicieuses fictions. Quant aux Lettres sur les Anglois et sur les François, je les ai ; mais, outre qu'elles sont d'emprunt, et que je veux les achetter, une page lue me les fait lire toutes, et comme j'ai d'autres envois à vous faire, je partage celui-ci, pour avoir le plaisir de vous écrire deux fois. Je ne sais si je vous amenerai M. Diderot ou même si j'irai vous voir, mais ce ne sera au plus tôt que vers la fin de la semaine. Il se porte bien, ses coliques sont passées ; il est *carnivore* à présent ainsi que vous et moi. Heureux mortel ! le bruit des cloches de Paris ne vous fend pas la tête actuellement : Mais le silence des bois ne porteroit pas le calme dans votre ame, si vous ne

1. Cf. *Confessions,* à la fin du livre IX, où Rousseau raconte la manière dont il faisait la garde des fruits de M. d'Épinay.

2. Transcrit de la copie de la main de Rousseau (Bibl. de Neuchâtel, 7885, p. 117).

l'aviez pure et belle, exempte de crimes, et pleine de tous les sentimens qu'inspire la vertu. C'est là ce qui vous fait trouver le bonheur où les autres ne voyent que l'ennui. Savez-vous pourquoi nous aimons le tumulte de la société? C'est pour étourdir nos troubles intérieurs. Vous avez pris le sage parti de ne rien faire pour guérir ou pour assoupir les maux de toute espéce qui vous fatigoient. Plus de medecins, plus de Livres, plus de spectacles, tout cela n'est bon que pour amuser des enfans; et cependant je fais des journaux. Ô fortune! ô nature! serez-vous toujours ennemies? J'ai du moins la douceur de déposer mes torts dans vôtre sein; c'est un pas vers la conversion. Adieu, mon très cher Citoyen, je crois que je vous aime à présent autant que je vous ai toujours estimé. Tout à vous pour la vie. Je serai heureux quand je pourrai ne le dire qu'à vous seul. Non pas vôtre très honoré maître: mais vôtre bien-aimé disciple.

N° 318.

LETTRE DE M. DELEYRE [1].

A Paris, le 23 9bre 1756.

Etes-vous malade, mon très cher Citoyen? Je l'ai rêvé cette nuit. Ce rêve puisse-t-il être un mensonge! Mais vous me tourmentez, je vous jure. Chaque jour, je me propose de vous voir, et toujours mon maudit journal me retient. Enfin, je vous faisois dire pourtant que j'irois vous voir aujourdui, mais la pluye me réveille et chasse encore loin ce projet consolant. Si je n'y vais pas cette semaine, je ne puis pas retarder beaucoup au delà, car j'ai fait la partie de vous ramener Madame Le Vasseur. Elle marie demain sa petite-fille qui se désole à l'approche d'un époux. J'augure assez bien de cette peine; j'imagine que c'est un dernier effort de la pudeur vir-

1. Transcrit de la copie de la main de Rousseau (Bibl. de Neuchâtel, 7885, p. 118-120).

ginale. C'est une eau pure qui commence à se troubler au premier souffle de vent. Dites de belles choses là-dessus [1], vous qui en avez le loisir et le talent. Pardon de ce dernier mot d'éloge ; c'est une injure qui m'échappe ; je ne l'effacerai pas, dussiez-vous me traiter encore de flatteur : rolle dont on peut se divertir avec les grands pour venger d'eux, mais dont je rougirois vis-à-vis d'un philosophe. Je me console avec vous, mon cher ami, puisque l'espérance de l'être toujours me donne droit à ce titre ; je me console de mon travail, très dégoutant, je vous jure à bien des égards, quoique amusant quelquefois. C'est un forçat qui secoue un moment ses chaînes pour se soulager, mais elles font du bruit sans faire moins de mal.

Vous allez travailler cet hyver, pour vous promener en été, tout au rebours de la fourmi. Quelqu'un me disoit que vous feriez bien de protester contre cette Edition qu'on vient de faire de vos œuvres [2]; surtout si vous avez dessein d'en faire une vous même, comme vous le devez. D'autres m'ont dit que c'étoit un droit public et commun à tous les libraires de colliger des piéces éparses, et que ce n'étoit point une injustice de la part du vôtre mais un manque d'égards.

Il paroît un Discours sur l'inégalité des conditions, par M. Castillon, professeur en Hollande, je crois. On m'a dit qu'il n'étoit pas trop bien écrit, mais d'ailleurs assez bien raisonné. Vous m'avez promis des vers italiens qu'on vous avoit addressés à l'occasion de vôtre dernier ouvrage ; ce seroit le tems de tenir vôtre parole, et de me les envoyer. MM. Diderot et d'Alembert m'ont donné chacun leur morceau, dont s'ornera ce journal de Décembre. Il faut bien que j'obtienne quelque chose de M. Grimm, et que je vous vole aussi la matiére d'un bon extrait sur la Musique. Je ne suis point encore allé chez Mad[e] d'Epinay. Mes goûts les plus forts sont

1. Voyez la note entre crochets qui suit la lettre.

2. *Œuvres diverses* de M. J. J. Rousseau, de Genève. Tome premier (et second). A Genève. Et se trouve à Paris, chez Pissot, quai de Conti, à la descente du Pont-Neuf, à la Sagesse. M.DCC.LVI, 2 vol. in-12.

toujours combattus et surmontés par celui de la liberté, vôtre chére idole. Elle me coûte de grands sacrifices. J'ai beau l'oublier et l'engager quelquefois ; elle me rappelle toujours violemment.

Vous devez avoir déja brulé beaucoup de bois, car il fait rudement froid, et cet hiver, je crois, nous en vaudra deux. Etes-vous encore à la fin du Roman ? Vos gens sont-ils noyés ? Vous faites fort bien de prendre ce parti, car la terre n'est pas digne de les posséder, tels que vous les avez dépeints ; et quand on n'a pas de grandes récompenses à donner à la vertu il faut l'accabler de malheurs pour la rendre interessante et la faire fuir en l'adorant. Car enfin, qui aura le courage de la suivre à travers les périls dont vous l'environnés ? D'où vient, je vous prie, que l'infortune nous touche toujours plus que la prospérité ? Pourquoi n'avons-nous pas à voir un homme heureux autant de joye que nous sentons de chagrin quand il succombe ? Je vois bien la raison de ce dernier sentiment, il vient de cette compassion que vous avez si bien trouvée dans le coeur de l'homme, et qui doit non seulement l'empêcher de nuire, mais le porter à secourir ; et qui est, dès lors même, un germe de *Sociabilité*. Mais que n'avons-nous la même sensibilité aux succès d'autrui ! Seroit-ce que la prospérité n'a pas besoin de notre secours comme la foiblesse ! ou qu'aujourdui, l'équilibre étant rompu, les heureux n'étant tels constamment qu'aux dépends du grand nombre, ils doivent faire envie, par la raison que les autres font pitié. A ce propos, je trouve le proverbe bien cruel, mon cher ami : J'aime encore mieux faire pitié qu'envie, moi. Je passerai pour un sot, pour un homme ridicule, mais je ne me rongerai pas moi-même de remords. Adieu ; jusqu'à Lundi ou Mardi. Tout à vous ; plein de respect et d'attachement.

[Sur la copie qu'il a faite de cette lettre (Neuchatel 7885, p. 118), Rousseau a mis en note, aux mots « dites de belles choses là-dessus », ces lignes, qui sont INÉDITES :

« J'ai répondu à son invitation, en employant cette pensée dans la nouvelle Héloïse, Deuxième Partie, Lettre XV ; et en vérité, elle est

si belle que j'aurois cru la gâter en y changeant autre chose que quelques termes. »

Le passage auquel il est fait ici allusion est à la fin de la lettre XV, où Julie parle à St Preux du prochain mariage de Claire... « Elle va former de nouvelles chaînes qui relâcheront les doux liens de l'amitié ; elle va commencer une manière de vivre différente de celle qui lui fut chère ; elle étoit contente et tranquille, elle va courir les hasards auxquels le meilleur mariage expose ; et, quoi qu'elle en dise, *comme une eau pure et calme commence à se troubler aux approches de l'orage*, son coeur timide et chaste ne voit point sans quelque alarme le prochain changement de son sort. »]

N° 319.

A MONSIEUR,
MONSIEUR LENIEPS, BANQUIER,
RUE DE SAVOYE A PARIS [1].

A l'Hermitage, le 25 9bre 1756.

La honte de mon tort l'a tellement prolongé, mon cher Ami, que je ne sais plus comment le réparer. Sur ce que vous m'aviez marqué, j'attendois toujours le plaisir de vous voir ; et jusqu'à la St Martin, j'ai toujours espéré vous faire mes remercîmens de bouche. Il ne faut plus y compter, je le vois bien, jusqu'à l'Eté prochain : mais en attendant, je suis votre obligé et votre débiteur : j'ai mon silence à me reprocher, et n'ai que mes sentimens qui me rassurent. Recevez-les, mon ami, car ils sont sinceres et dignes de votre amitié. Vous connoissez ma paresse à écrire : le séjour de la campagne n'a fait que l'augmenter. Depuis que j'y suis, je ne vois plus ni livres ni papiers, et me délecte à vivre comme un vrai paysan, car je sens que c'est ma véritable vocation. Cependant, je ne veux pas être oublié de mes amis de la ville ; et quelque tort que j'aye avec vous, je vous prie de croire que je n'ai pas celui d'oublier non plus l'amitié que je vous dois.

Marquez-moi, je vous prie, comment vous vous portez, vous et votre Famille : dites-moi que vous m'aimez toujours, et envoyez-moi au même tems la petite note de l'argent dont je vous suis redevable, à fin que je vous le fasse tenir par le portier de Mad^{e} d'Epinay. Adieu, mon bon Ami.

J. J. ROUSSEAU

1. *INÉDIT*. Transcrit de la copie ms. de 1795 ; « septième » lettre de ce recueil. [P.-P. P.]

N° *320.*

[De Leyre a Rousseau] [1].

Paris, ce 13 décembre 1756.

Voici, cher citoyen, le second journal de ma façon qui paraît enfin le 13 du mois, après des avanies de toute espèce, que m'a suscitées mon prédécesseur. Si vous lisiez les gazettes, vous auriez vu dans celle d'Amsterdam, du 26 9bre, un article épouvantable et tout-à-fait déconcertant. Mais ce n'est là que la moindre partie des chagrins que vous m'avez prédits. Je me console de tout en pensant à l'Ermitage. C'est toujours là que mon coeur va se réfugier dans toutes les traverses réelles ou imaginaires qui me tracassent. Vous portez-vous bien, mon cher ami? Ce froid ne vous est-il point contraire? Comment va la tête? N'avez-vous pas quelque chose à m'envoyer pour les libraires? Voilà de beaux jours. Je travaille pour en avoir deux à vous donner, vers la fin de la semaine, s'il est possible, jeudi, par exemple; mais ne m'attendez pas un quart-d'heure. Comment se porte Mme Le Vasseur? Un petit reproche à mademoiselle, qui m'avoit promis deux chemises pour la semaine dernière. Chantez au port vos tempêtes passées, et riez de nos folies. Oh! que ne puis-je transporter ma cabane près de votre ermitage! Paris ne me retiendroit pas jusqu'à demain. Le roi vient au palais ce matin; mais que vous importent tous ces mouvements? ignorons tout ce dont la connoissance n'ajoute rien au bonheur. Je commence à regarder l'étude comme un abri contre les autres passions; et je ne l'aime qu'autant qu'elle me délivre de la société, et quelquefois de moi-même. Chaque jour je me fais une nouvelle idole de toutes les erreurs qu'ont enfantées nos maîtres. Pour vous, amant constant, vous tenez toujours à vos vieilles

1. Transcrit de l'original autographe (Neuchâtel). Orthographe respectée.

rêveries. Je le crois bien, ce sont vos créatures, c'est vous qui les avez élevées. Je gagerais pourtant que votre belle passion a diminué depuis qu'elle ne souffre plus tant de contradictions. Vous avez un esprit lutin, qui aime le bruit, les peines, et le trouble. Comment pouvez-vous durer dans ce repos, et cette paix où vous êtes depuis huit mois? Il est singulier de voir comme la solitude vous apprivoise; jamais vous n'avez été plus sociable que dans les bois. Un bel-esprit conclurait de votre expérience contre votre système. Adieu, jusqu'au revoir; tout à vous.

Deleyre.

N° 321.

BILLET DE Mme D'EPINAY A ROUSSEAU[1].

[décembre 1756]

J'envoie, mon hermite, de petites provisions à mesdames Le Vasseur ; et comme c'est un commissionnaire nouveau dont je me sers, voici le détail de ce dont il est chargé : un petit baril de sel, un rideau pour la chambre de madame Le Vasseur et un cotillon tout neuf à moi (que je n'ai pas porté, au moins) d'une flanelle de soie propre à lui en faire un, ou à vous même un bon gilet. Bonjour, le roi des ours : un peu de vos nouvelles ?

[En parlant de ce billet dans les *Confessions* (livre IX), Rousseau s'exprime ainsi :

« Je ne dois pas non plus omettre une autre de ses attentions, qui paroitra risible, mais qui fait trait à l'histoire de mon caractère, par l'impression qu'elle fit sur moi. Un jour qu'il geloit très-fort, en ouvrant un paquet qu'elle m'envoyoit de plusieurs commissions dont elle s'étoit chargée, j'y trouvai un petit jupon de dessous de flanelle d'Angleterre, qu'*elle me marquoit avoir porté et dont elle vouloit que je me fisse un gilet. Le tour de son billet étoit charmant, plein de caresse et de naïveté.* Ce soin, plus qu'amical, me parut si tendre, comme si elle se fût dépouillée pour me vêtir, que dans mon émotion, je baisai vingt fois le billet et le jupon. Thérèse me croyoit devenu fou. Il est singulier que de toutes les marques d'amitié que Mme d'Epinay m'a prodiguées, aucune ne m'a jamais touché comme celle-là ; et que même, depuis notre rupture, je n'y ai jamais repensé sans attendrissement. *J'ai longtems conservé son petit billet,* et je l'aurois encore s'il n'eût eu le sort de mes autres lettres du même tems. »

Il est difficile de reconnaître, dans le texte donné par le roman de Mme d'Epinay, celui du billet dont parle Rousseau dans ce passage des *Confessions.* L'envoi du cotillon y est présenté tout autrement. — P.-P. P.]

1. Transcrit de l'imprimé dans les *Mémoires* de Mme d'Epinay, t. II, p. 191. L'original autographe n'a pas été conservé, et il n'est pas sûr que le texte donné dans le roman de Mme d'Epinay soit absolument semblable à celui qu'a reçu Rousseau. [P.-P. P.]

N° 322.

Lettre de Mme d'Épinay a Rousseau[1].

[décembre 1756.]

Vous savez, mon bon ami, l'accident arrivé à notre ami Gauffecourt. Depuis douze jours il me donne les plus vives inquiétudes; il ne fait qu'un cri après vous. Il a des moments d'absence, mais il semble plutôt que c'est la mémoire que la présence d'esprit qui lui manque : il cherche ses mots, et s'afflige de ne les pas trouver. Il me disait hier qu'il avoit perdu son dictionnaire. Je suis parvenue à le deviner par signes; ainsi il voudroit que je ne le quittasse pas. Jusqu'à présent j'y ai été très assidue, même aux dépens de ma santé; actuellement que le danger est passé, je dois penser à moi, et je sens que j'ai besoin de repos; mais il m'en coûte de le laisser dans cet état, abandonné à des domestiques et à des médecins, qui l'auroient, en vérité, assassiné, si je les eusse laissés faire.

J'ai vu M. Diderot, et si je n'étois pas une imbécile, il auroit certainement dîné chez moi; mais je crois que le pauvre Gauffecourt m'avoit inoculé sa goutte ou son rhumatisme sur l'esprit, et puis, je ne sais point tirailler ni violenter les gens; au moyen de quoi je suis très persuadée que je ne le reverrai pas, malgré toutes les assurances qu'il m'a données de venir me voir. Mais encore faut-il vous dire comment cette entrevue s'est passée? J'étois en peine de notre ami que j'avois laissé en mauvais état hier au soir; je me levai ce matin de bonne heure, et je me rendis chez lui avant neuf heures. Le baron d'Holbach et M. Diderot y étoient. Celui-ci voulut sortir dès qu'il me vit; je l'arrêtai par le bras : « Ah! lui dis-je, le hasard ne me servira pas si bien sans que j'en profite. » Il rentra, et

1. Transcrit de l'imprimé dans les *Mémoires* de Mme d'Epinay, t. III, p. 195-196.

je puis assurer que je n'ai de ma vie eu deux heures plus agréables.

Il y a sans doute dans ce billet bien des fautes d'orthographe, mais vous en trouverez davantage encore dans les plans que je vous fais passer.

[Ici encore, le roman de Mme d'Epinay ne doit pas nous donner un texte absolument conforme à la lettre qu'a reçue Rousseau. Il manque les explications dont parle J.-J. dans sa réponse : « Maintenant que vous m'avez expliqué votre billet, expliquez-moi le commentaire : car cette glacière où je ne comprends rien, y revient encore, etc. » Cependant, la lettre imprimée dans les *Mémoires* reproduit bien le sens tout au moins de quelques passages qui devaient se trouver dans l'original, notamment ce qui concerne la maladie de Gauffecourt et la première rencontre de Mme d'Épinay avec Diderot. — P.-P. P.]

N° 323.

A MADAME
MADAME D'EPINAY
RÜE ST. HONORÉ VIS-A-VIS
LES CAPUCINS
A PARIS[1].

Ce Mercredi &c. (*sic*) [fin 1756].

Passe pour le Cotillon, mais le sel! jamais femme donna-t-elle à la fois de la chaleur et de la prudence. A la fin vous me ferez mettre mon bonnet de travers, et je ne le redresserai plus. N'avez-vous pas assés fait pour vous? faites maintenant quelque chose pour moi, et laissez-vous aimer à ma guise.

Oh que vous étes bonne avec vos explications! Ah ce cher rhumatisme? Maintenant que vous m'avez expliqué vôtre billet expliquez-moi le commentaire ; car cette glaciére où je

1. Transcrit, le 26 février 1924, de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 p. petit in-8°, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'une oublie. [P.-P. P.]

ne comprends rien y revient encore, et pour moi, je ne vous connois pas d'autre glaciére qu'un recueil de musique françoise.

Enfin : vous avez vu l'homme. C'est toujours autant de pris ; car je suis de vôtre avis et je crois que c'est tout ce que vous en aurez : Je me doute pourtant bien de ce qu'un ours musqué devroit vous dire, sur l'effet de ce prémier entretien, mais quant à moi, je pense que le Diderot du matin voudra toujours vous aller voir et que le Diderot du soir ne vous aura jamais vüe. Vous savez que le rhumatisme le tient aussi quelques fois, et quand il ne plane pas sur ses deux grandes ailes auprès du soleil on le trouve sur un tas d'herbe perclus des quatre pates. Croyez-moi, si vous avez encore un cotillon de reste vous ferez bien de le lui envoyer. Je ne savois pas que le Papa Gauffecourt fut malade et l'on m'a même flaté de le voir aujourdui ; ce que vous m'avez marqué fera, que s'il ne vient pas j'en serai fort en peine.

Encore de nouveaux plans ? Diable soit fait des plans, et plan plan relantanplan. C'est sans doute une fort belle chose qu'un plan, mais faites des détails et des scènes théatrales il ne faut que cela pour le succés d'une piéce à la lecture, et même quelques fois à la réprésentation. Que Dieu vous préserve d'en faire une assés bonne pour cela.

J'ai relu vôtre Lettre pour y chercher les fautes d'autographe, et n'y en ai pas su trouver une quoique je ne doute pas qu'elles n'y soient. Je ne vous sais pas mauvais gré de les avoir faites, mais bien de les avoir remarquées. Moi, j'en voulois faire éxpres pour vous faire honte et n'y ai plus songé en vous écrivant.

Bon jour, mon amie du tems présent et bien plus encore du tems à venir. Vous ne me dites rien de vôtre santé ce qui me fait augurer qu'elle est bonne.

A propos de santé, je ne sais pas s'il y a de l'orthographe dans ce chiffon, mais je trouve qu'il n'y a pas de grand sens ; ce qui me fait croire que je n'aurois pas mal fait de me faire de vôtre cotillon une bonne calotte bien épaisse au lieu d'un

gilet ; car je sens que le rhumatisme ne me tient pas au cœur, mais à la cervelle.

Je vous prie de vouloir bien demander au Tiran ce que signifie un pacquet qu'il m'a fait addresser contenant deux écus de six francs. Cela me paroit un à-compte un peu fort sur les parties d'échecs qu'il doit perdre avec moi.

Diderot sort d'ici, je lui ai montré vôtre lettre et la mienne. Je vous l'ai dit, il a conceu une grande estime pour vous et ne vous verra point... Vous en avez assés fait ; même pour lui. Croyez-moi, laissez-le aller. La Maman le Vasseur est de retour et[1] se porte un peu mieux.

N° 324.

A Madame
Madame D'Épinay
rue St Honoré, vis a vis les
Capucins
A Paris[2].

Ce Mardi au soir [décembre 1756].

J'envoye, ma bonne amie, savoir de vos nouvelles par d'Amour qui va à Paris se présenter pour une bonne condition qui j'espére ne lui fera pas quiter la vôtre ; et quand elle la lui feroit quiter, vos principes et les miens sont qu'il ne faut nuire à personne pour nôtre intérest aussi je lui ai donné un certificat en vôtre nom, tel que le peut comporter le peu de tems qu'il y a qu'il est à vôtre service.

Je vous prie de lui donner l'addresse de M. de Gauffecourt, afin qu'il aille de ma part en savoir des nouvelles car j'en suis

1. Les mots « est de retour et » sont omis par les précédents éditeurs.

2. Transcrit le 6 février 1924 de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 p. petit in-8°, le texte sur la 1re, l'adresse sur la 4e. Cachet oriental sur cire rouge. [P.-P. P.]

fort en peine ; faites-moi dire des vôtres et de tout ce qui vous intéresse. Je ne puis vous écrire aujourdui plus au long ; Mad^e de Chenonceaux a passé ici la journée ; elle vient de partir au flambeau ; il est tard à l'hermitage, et je vais me coucher. Adieu.

Je ne sais toujours point ce que signifient ces douse francs de M. Grimm.

N° 325.

A MADAME
MADAME D'EPINAY
RUË S^t. HONORÉ VIS A VIS LES
CAPUCINS
A PARIS[1].

[Fin décembre 1756][2].

Les chemins sont si mauvais que je prends le parti de vous écrire par la poste et vous pouvez en faire de même ; car on m'apporte mes Lettres de Montmorenci jusqu'ici et je suis à cet égard comme au milieu de Paris.

Il fait ici un froid rigoureux qui vient altérer un peu de bonne heure ma provision de bois, mais qui me montre par l'image prématurée de l'hiver que, quoi qu'on en dise, cette saison n'est plus terrible ici qu'ailleurs que par l'absence des amis ; mais on se console par l'espoir de les retrouver au printems, ou du moins de les revoir car il y a longtems que vous me faites connoitre qu'on les retrouve au besoin dans toutes les saisons.

1. Transcrit, le 26 février 1924, de l'original autographe non signé, appartenant à M. le marquis de Rochambeau. 4 p. petit in-8°, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'une oublie. [P.-P. P.]

2. D'une main étrangère, il y a ici : « février 1757 » ; cette date est certainement inexacte et la lettre doit être de décembre 1756, puisqu'au début, Rousseau parle de « l'image *prématurée* de l'hiver », ce qui ne saurait se rapporter au mois de février. Voyez, d'ailleurs, la note 2 de la page qui suit. [P.-P. P.]

Pour Dieu gardez bien cette chére imbecillité, trésor inattendu dont le ciel vous favorise et dont vous avez grand besoin, car si c'est un rhumatisme pour l'esprit, c'est au corps un très bon emplastre pour la santé ; il vous faudroit bien de pareils rhumatismes pour vous rendre impotente, et j'aimerois mieux que vous ne pussiez remuer ni pied ni pate, c'est-à-dire n'écrire ni vers ni comédie, que de vous savoir la migraine.

Je dois une réponse à M. de Gauffecourt ; mais je compte toujours qu'il viendra la recevoir. En attendant les bouts rimés, il peut prier M. Chapuis d'envoyer un double du mémoire que je lui ai laissé. Si tout ceci vous paroit clair, le rhumatisme vous tient bien fort [1].

A propos de M. Gauffecourt, et son Manuscrit, quand voulez-vous me le renvoyer ? Savez-vous qu'il y a quatre ans que je travaille à pouvoir le lire sans avoir pu en venir à bout. Bon jour, Madame, touchez pour moi la pate à toute la Société.

De l'hermitage a 10 heures du matin. Quand j'avois un almanac et point de pendule, je datois du quantiéme : maintenant que j'ai une pendule et point d'almanac je date de l'heure. Je suis obligé de vous dire, à cause du rhumatisme, que c'est une maniére de vous demander un Almanac pour mes étrennes [2].

Le lieutenant-criminel [3] vous supplie d'aggréer ses respects. La maman n'en peut faire autant attendu qu'elle est à Paris et malade d'un gros rhume. Elle compte pourtant revenir lundi et j'espére qu'elle me rapportera de vos nouvelles.

Je reçois à l'instant vôtre Lettre et vos pacquets. Je n'ai pas bien entendu les Geants du Nord et la glaciére, et les Lutins,

1. Il avait d'abord écrit « ne vous tient pas bien fort », puis a biffé les deux mots négatifs.

2. Ceci confirme que la lettre est des derniers jours de décembre 1756, et non de février 1757. Ce post-scriptum et le suivant, soit les trois derniers alinéas, ont été donnés par les précédents éditeurs comme une lettre à part. [P.-P. P.]

3. Thérèse Levasseur.

et la tasse à la crême, &c. ce qui me fait comprendre que vous m'avez avec tout cela inoculé de vôtre Rhumatisme; ainsi vous faites bien de m'envoyer en même tems vôtre cotillon pour m'en guérir. J'ai pourtant quelque peur qu'il ne me tienne un peu trop chaud, car je n'ai pas accoutumé d'être si bien fourré.

N° 326.

A Madame
Madame d'Epinay
a Paris[1].

[Ce 2 janvier 1757][2].

Vous ne m'avez pas marqué si l'on avoit congédié les medecins. Qui pourroit tenir au supplice de voir assassiner chaque jour son ami sans y pouvoir porter remede ; eh pour l'amour de Dieu balayez-moi tout cela, et les Comtes, et les Chevaliers[3], et les Abbés, et les belles Dames, et le Diable qui les emporte tous. Alors, écrivez-moi et s'il est nécessaire, je m'offre de ne le plus quitter. Mais ne me faites pas venir inutilement. Je veux bien donner ma vie et ma santé ; mais je voudrois au moins que ce sacrifice fut bon à quelque chose : Car, quant à moi, je suis très persuadé que je ne retournerai jamais à Paris que pour y mourir. Bon jour, ma bonne amie.

N° 327.

Lettre de Mme d'Epinay a Rousseau[4].

[Janvier 1757].

Je soupçonne, mon ami, que notre pauvre Gauffecourt a quelques affaires à arranger qu'il ne voudroit peut-être confier

1. Transcrit, le 26 février 1924, de l'original autographe non signé, appartenant à M. le Marquis de Rochambeau. 4 p. petit in-8°, les pages 2 et 3 blanches, l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge : arabesques. Sur la page de l'adresse, Mme d'Epinay a écrit : « pendant la maladie ». Il s'agit de la maladie de Gauffecourt. [P.-P. P.]

2. Cette date n'est pas de la main de Rousseau et me semble avoir été écrite par Mme d'Epinay.

3. Les précédents éditeurs ont omis les mots : « et les Chevaliers ».

4. Transcrit des *Mémoires de Mme d'Épinay*, édition Boiteau, II, p. 198.

qu'à vous. Il me disoit hier que s'il ne craignoit d'abuser de votre amitié, il vous prieroit de venir passer quelques jours avec lui. Si vous voulez, mon ami, lui rendre, ainsi qu'à moi, ce service pour trois ou quatre jours, vous logeriez chez moi ou chez M. Diderot, et je prendrois ce temps pour me reposer. Je vous enverrai vendredi matin mon carrosse qui vous attendra à la grille de M. de Luxembourg, si vous acceptez ma proposition. Il me semble que si vous pouviez voir, d'où vous êtes, le pauvre Gauffecourt, vous ne pourriez vous refuser au plaisir qu'il vous demande.

Bonjour, mon ami.

N° 328.

A Madame
Madame d'Epinay
a Paris[1].

[Ce lundi, janvier 1757][2].

Nous sommes ici trois malades dont je ne sais pas celui qui auroit le moins besoin d'être gardé. Je laisse en plein hiver au milieu des bois les personnes que j'y ai amenées sous promesse de ne les y point abandonner. Les chemins sont affreux et l'on enfonce de toutes parts jusqu'au jarret. De plus de deux cents amis qu'avoit M. de Gauffecourt à Paris, il est étrange qu'un pauvre infirme accablé de ses propres maux soit le seul dont il ait besoin. Je vous laisse réfléchir sur tout cela. Je vais donner encore ces deux jours à ma santé et aux chemins pour se raffermir.

Je compte partir Vendredi s'il ne pleut ni ne nége ; mais je

1. Transcrit, le 26 février, de l'original autographe non signé, appartenant à M. le Marquis de Rochambeau. 4 p. petit in-8°, l'adresse sur la 4e. Cacheté d'une oublie [P.-P.-P.]

2. Toute la ligne de la date, y compris les mots « ce lundi », est de la main de Mme d'Epinay.

suis tout à fait hors d'état d'aller à pied jusqu'à Paris ni même jusqu'à Saint-Denis, et le pis est que le carrosse ne peut manquer de me faire beaucoup de mal dans l'état où je suis. Cependant si le vôtre se trouve, en cas de tems passable, Vendredi à onse heures précises devant la grille de M. de Luxembourg j'en profiterai, sinon je continuerai ma route comme je pourrai et j'arriverai quand il plaira à Dieu. Au reste je veux que mon voyage me soit payé, je demande une épingle pour ma recompense ; si vous ne me la faites pas avoir, vous qui pouvez tout, je ne vous le pardonnerai jamais.

Je choisis d'aller diner avec vous et coucher chez Diderot. Je sens aussi parmi tous mes chagrins une certaine consolation à passer encore quelques soirées paisibles avec nôtre pauvre Ami. Quant aux affaires je n'y entends du tout rien ; je n'en veux entendre parler d'aucune espéce à quelque prix que ce soit ; arrangez vous là dessus. Voila un pacquet et une Lettre que je vous prie de faire porter chez Diderot.

Bon jour, ma bonne Amie, tout en vous querellant je vous plains, vous estime, et ne songe point sans attendrissement au zéle et à la constance dont vous avez besoin toujours environnée d'amis malades et chagrins qui ne tirent leur courage et leurs consolations que de vous.

N° 329.

A Madame
Madame D'Épinay.
rue S[t] Honoré, vis a vis les
Capucins.
A Paris [1].

Ce mardi au soir. [Février 1757].

Sans Mad[e] d'Houdetot j'aurois été fort en peine de M. de Gauffecourt parce que vous m'en aviez promis des nouvelles tous les jours et que je n'en ai point receu jusqu'à ce moment. Me voici rassuré et consolé puisqu'elles sont bonnes et les vôtres aussi, en attendant que les remedes de M. Tronchin vous soient utiles, vous ne perdez pas vôtre tems à les prendre, puisqu'ils sont agréables à prendre ; c'est un tour d'ami dont les médecins ne s'avisent guéres.

Mad[e] le Vasseur est mieux et vous remercie très humblement ainsi que sa fille. Moi je n'ai que mes indispositions coutumières un peu rengrégées par l'hiver comme tous les ans ; par dessus tout cela un mal de dents me désole depuis deux jours. Je vous tiendrai au besoin ce que je vous ai promis, je vous le tiendrois quand je ne vous aurois rien promis, l'amitié que vous me témoignez est digne de cette confiance : Mais je ne suis point dans le cas et j'espére n'y jamais être. Bon jour ma bonne amie.

Voilà deux paires de bas en attendant.

Je vous prie de vouloir bien remercier Mad[e] d'Houdetot de son billet ; j'en avois besoin pour me rassurer sur les suites des fatigues excessives qu'elle avoit essuyées en venant.

1. Transcrit le 6 février 1924 de l'original autographe non signé, appartenant à M. le Marquis de Rochambeau. 4. p. petit in-8°, l'adresse sur la 4[e], le P.-S. seul sur la 3[e]. Cacheté d'une oublie. [P.-P. P.]

N° 330.

A Monsieur,
Monsieur Leniefs, banquier,
rue de Savoye, A Paris[1].

A l'Hermitage, 17 $\frac{14}{2}$ 57.[2]

Je n'ai pu, mon bon ami, répondre à la lettre où vous me proposiez de venir Samedi, attendu que je ne l'ai reçue qu'hier Dimanche. En général, la voie de la poste me paroît la plus prompte et la plus commode. Il est vrai que, comme il y a un Anguien en Flandres, il vaut mieux vous servir du mot de Montmorenci qui est l'autre nom du même lieu.

Puisque vous avez tant fait que de passer l'hiver sans venir, je vous conseille d'attendre le commencement de la saison nouvelle et, venant seul, de vous arranger pour y[3] coucher; au moins ne venez pas jusqu'au carême; car je ne suis pas sûr d'être ici ces jours gras.

J'ai été deux fois à Paris dans la maladie de M. de Gauffecourt, et n'ayant[4] point sorti de sa chambre, que pour m'aller coucher, vous devez comprendre que je n'ai point vu mes amis, puisque je n'ai pas été chez vous.

Tous les hermites vous remercient et vous assurent de leurs respects. L'hiver a été fort rude : nous avons tous été malades; et en mon particulier, je l'ai été deux fois assez sérieusement. Me voici à peu prés remis, sans avoir rien fait ni vu personne.

1. *INEDIT*. Transcrit de la copie ms. de 1795 ; cette lettre est la « huitième » du recueil. [P.-P.P.]

2. C'est-à-dire : « 14 février 1757 ».

3. *Sic,* sur la copie de 1795.

4. Ici, le copiste de 1795 a mis en marge : « *N'ayant point sorti* est une faute de François : il faut dire *n'étant point sorti,* lorsque, comme ici, le verbe sortir est neutre. Rousseau a fait cette faute parce qu'il avoit d'abord écrit : *N'ayant point bougé* : il a rayé le mot *bougé* pour y substituer *sorti,* et n'a pas songé à *n'ayant point.* »

Si j'avois été à Paris, les importuns et les medecins m'auroient infailliblement tué.

Mon cher Ami, je me fais une vraie fête de vous voir et de vous montrer mon délicieux séjour aux premiéres pointes de la verdure. Quand vous voudrez venir, pourvu que vous m'écriviez cinq ou six jours à l'avance, à-fin de trouver un lit prêt, vous n'avez que faire d'attendre une réponse, et vous me trouverez toujours ; car ou je serai ici, ou j'y reviendrai pour vous. Si pourtant vous voulez quelque jour venir dîner avec un ami, vous en êtes bien le maître. J'ai du vin et des aliments rustiques. Si mon dîner champêtre ne vous convient pas, vous pouvez apporter le vôtre : je souhaite pour vôtre honneur, que vous n'en fassiez rien.

Adieu, mon bon ami. Mille respects à Madame votre Fille. Mais je l'avertis que je ne trouve pas bon d'être embrassé par lettres ; qu'il vaut mieux se faire un mérite de cette oeuvre pie, venir en pélerinage visiter le dévot hermite, et le baiser comme une relique [1]. Adieu.

Je vous prie de vouloir bien vous informer si la seconde loterie royale du 1r Août 1748 est tirée ou se tirera. Si le tirage est fait, je vous prie encore de vouloir bien regarder sur la liste aux primes et aux lots, si le n° 1459 seroit sorti.

1. Cet avant-dernier alinéa, depuis « Adieu », jusqu'à « relique », est souligné (Cf. p. 29, note 1). Le copiste observe en marge qu'« il n'y a point de signature dans cette lettre ».

APPENDICE

I

Traité fait entre J. J. Rousseau, de Genève et Pissot, Libraire, a Paris. [1]

Nous soussignez sommes convenus de ce qui suit
Scavoir

Moi J. J. Rousseau de ceder le Privilege du *Devin de Village*, Intermède, au S[r] Pissot pour le faire graver et en jouir pour son compte ne me reservant aucun droit dessus moyennant la somme de cinq cent livres, dont trois cent livres en espece[s] et deux cent livres, en livres. En outre de lui fournir cent quatorze exemplaires de la Serva padrona, intermède italien et toutes les planches gravées, avec le Privilege pour la somme de quatre cent quatre vingt douze livres dont deux cent quatre vingt douze livres en espèce[s] et les deux cents autres livres en livres.

Moi J. Pissot m'engage de payer deux cent quarante livres au d[it] s[r] J. Rousseau au vingt janvier mil sept cent cinquante trois, cent cinquante livres au vingt février et deux cent deux livres au premier avril même année. A Paris, ce 2 janvier 1753.

(Signé :) Pissot (signé :) J. J. Rousseau.

[Au-dessous, sur la même page, de la main de J. J. R. :]

J'ai receu de Monsieur Pissot la somme de deux cent quarante livres. A Paris le vingt un Janvier 1753.

J. J. Rousseau.

1. Transcrit de l'original autographe, British Museum, ms. Egerton, 25 (miscellaneous Letters and Papers, vol. XI.)

[Sur un autre feuillet, de la main également de J. J. R. :]

J'ai receu de M. Pissot la somme de deux cent quatre vingt quatorze livres à compte de ce qui m'est du selon nôtre convention pour la Serva Padrona et le Devin du Village. A Paris, le 22 may 1753.

J. J. Rousseau.

II

Sur la demeure de J.-J. Rousseau pendant son séjour a Genève en 1754.

L'interprétation erronée d'une phrase des *Confessions* a créé à Genève la tradition que durant le séjour qu'il fit dans sa patrie de la fin de juin au commencement d'octobre 1754, J.-J. Rousseau aurait habité la localité de Grange-Canal, près de la ville. En 1902, une plaque fut même posée dans cette localité sur une maison arbitrairement désignée comme étant celle où il aurait demeuré.

« Durant mon séjour à Genève, dit J.-J. au livre VIII des *Confessions*, elle [Mme de Warens] fit un voyage en Chablais et vint me voir à Grange-Canal. Elle manquoit d'argent pour achever son voyage; je n'avois pas sur moi ce qu'il falloit pour cela; je le lui envoyai une heure après par Thérèse. »

Il suffit de lire ce texte avec un peu d'attention pour voir qu'il ne dit pas ce qu'on prétend y trouver. La première phrase est un peu concise. Rousseau a certainement voulu dire : « Elle fit un voyage en Chablais et vint me voir : j'allai la trouver à Grange-Canal... » C'est Mme de Warens qui s'est arrêtée à Grange-Canal, peut-être parce qu'elle ne souciait pas de se montrer en ville; quant à Rousseau, il n'habitait pas

Grange-Canal, la phrase qui suit le démontre avec évidence : s'il eût été installé à Grange-Canal, il aurait eu *chez lui* l'argent qu'il n'avait pas *sur lui*, et il aurait pu le remettre à Mme de Warens. Dira-t-on qu'il dut aller en ville le toucher chez quelque dépositaire ? Mais alors, revenant à sa prétendue demeure de Grange-Canal, il l'aurait apporté lui-même. En réalité, comme il habitait aux Eaux-Vives, faubourg de Genève, il retourna à son domicile, et, pour ne pas refaire encore le chemin qu'il venait de parcourir deux fois, il envoya l'argent par Thérèse.

La preuve que, durant son séjour à Genève, Jean-Jacques habita les Eaux-Vives est fournie 1° par la lettre 167, à Le Sage père, dont l'original autographe est daté, de la main de Rousseau : « Aux Eaux Vives le 1 juillet 1754 » ; 2° par la lettre n° 173, à Mme Dupin, où il dit : « J'ai pris hors de la Ville un petit logement au bord du lac » (les Eaux-Vives sont au bord du lac de Genève, dont Grange-Canal est éloigné); 3° par la lettre n° 176, à J.-F. De Luc, où J.-J. invite son ami à venir « jeûner aux Eaux-Vives », avec Marcet de Mézières.

Est-il maintenant possible de préciser en quel endroit des Eaux-Vives il habita ?

Parlant de la parenté de Rousseau, Saint-Marc Girardin (*J. J. Rousseau, sa vie et ses ouvrages*, Paris, 1875, t. I, p. 142) s'exprime comme suit :

« Noé [Rousseau, frère de David] eut deux fils, Jacques et Jean-François. Jacques alla en Perse et sa branche suivit la carrière des consulats. Jean-François resta à Genève et il y recut [J.-J] Rousseau dans une maison qu'il avait aux Eaux-Vives. Parmi les lettres de Jean-Jacques Rousseau, il y en a plusieurs adressées à son cousin Théodore, un des fils de Jean-François, et il lui rappelle les bonnes réceptions que lui avait faites son père en 1754. »

D'autre part, dans l'*Album de la Suisse romane* (4e année, 1846, p. 171-173) on lit, sous la signature du poète John Petit-Senn, une anecdote, réimprimée en juin 1851 dans le *Magasin pittoresque*, p. 186-187 et en 1865 dans *le Porte-*

feuille de M. J. Petit-Senn, 1re série, p. 14-20, qui débute ainsi :

« Mon grand-père, J. Petit-Babault, était par son épouse, cousin de Jean-Jacques, qui vint lui-même, en l'année 1754, habiter la maison de campagne du premier aux Eaux-Vives, lieu d'où sont datées quelques unes des lettres de Rousseau. »

Jean-Jacques a-t-il été *reçu* chez Jean-François Rousseau, et *logé* chez son voisin Petit-Babault ? Des témoignages plus anciens viennent en tout cas établir qu'il logeait bien aux Eaux-Vives :

Dans le *Journal de Paris,* n° 294, du 24 messidor VIe année de la République (1798), sous la signature d'un « Rousseau de Genève », qui n'est autre que Théodore Rousseau, second fils de Jean-François, on lit :

« Aux Auteurs du Journal.

« J'ai lu, dans votre feuille du 11 de ce mois, l'extrait de l'Histoire naturelle des poissons. L'un des paragraphes s'exprime ainsi : « L'auteur a aussi considéré les mœurs des « poissons... Ils sont cependant susceptibles d'une sorte de « rapprochement avec l'homme. Il y a des espèces qui viennent « à la voix ou à la vue de l'homme qui les appelle et qui les « nourrit, etc. » Ceci m'a rappelé ce que j'ai vu moi-même et très souvent en 1755 [il veut dire 1754]. J. J. Rousseau habitoit une demeure au bord du lac de Genève, dans un jardin où mon père avoit *aussi* un appartement pendant l'été. J'y allois très souvent ; et surtout le dimanche, d'assez grand matin. Presque toujours, je trouvois J.-J. au bord de l'eau, occupé à donner des miettes de pain à une quantité de petits poissons rassemblés au bord de l'eau, qui venoient manger au bout de ses doigts. Il les avoit accoutumés à venir régulièrement tous les matins à la même heure. S'il arrivoit qu'il les devançât d'une demi-heure, il ne les voyoit pas encore, il falloit attendre ; mais lorsque l'heure de l'habitude étoit venue, ou s'il retardoit lui-même de quelques minutes, il les trouvoit toujours à l'attendre. Cette industrie de ces petits animaux et

le personnage qui les nourrissoit en ami, attiroit souvent bien des gens du voisinage, et n'ajoutoit pas peu à sa réputation d'ami de l'humanité.

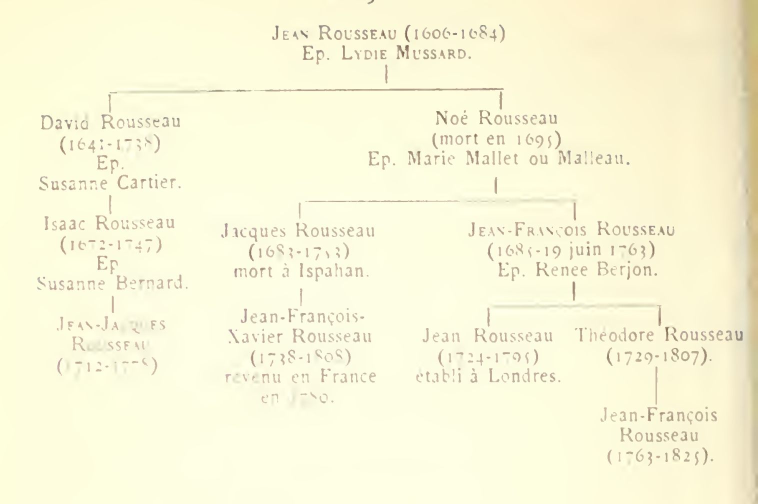
« Rousseau de Genève. »

Le même Théodore Rousseau, dans une lettre datée de Genève le 29 juin 1762, écrivait à Jean-Jacques :

« Le jour que le bruit courut icy que vous étiez arrivé, tout le monde s'étoit figuré que vous étiez allé descendre chés mon père aux Eaux-Vives. Il y eut à cette occasion beaucoup de visites de personnes qui croyoient vous y rencontrer. Peut-être avez vous passé par Genève, dans ce cas, ce bruit n'a pas été tout à fait sans fondement.. »

Et Jean Rousseau, frère aîné de Théodore, écrivait de Londres, à Jean-Jacques, le 1er avril 1764: « ... Quoiqu'on ait vendu la plus grande partie des effets de mon père, on a cependant laissé à ma mère de quoy se loger décemment, ceci me fait revenir à sa mort : ce triste événement n'arrivera que trop tôt, vu sa vieillesse et ses infirmités. En attendant que je vous joigne, vous viendrés alors occuper son appartement qui maintenant est aux eaux-vives, mais on peut transporter les meubles où vous jugerés à propos : et j'aurai soin que Melle Le Vasseur reçoive la rente qu'on payoit à ma mère par le canal de votre ami Voullaire ou par moi seulement : trop heureux d'avoir un parent comme vous pour veiller à ses intérêts.... A propos, mon cher cousin, j'oubliais de vous dire qu'il y a aux Eaux-Vives *un tableau de feu ma cousine vôtre mère, et des effets etc. que vous y laissates* (qu'on n'aura pas vendu, j'espère): ainsi vous voiés que vous ne feriés que rentrer dans vos droits, et prendre possession de ce qui vous appartient. »

Le tableau que voici montre que Jean-François Rousseau était, non le cousin-germain, comme dit Saint-Marc Girardin, mais, l'oncle « à la mode de Bretagne » de Jean-Jacques :



III

CHUTE D'UN THÉATRE PENDANT LE SÉJOUR DE J.-J. ROUSSEAU À GENÈVE.

Le dimanche 21 juillet 1754, à 10 h. 1/2 du matin, J.-J. Rousseau assista dans le temple de St-Germain, au Conseil général convoqué pour la prestation de serment du syndic Mussard. Le soir du même jour, vers 8 heures, il se produisit à Carouge, aux portes de Genève, un accident qui fit sensation. Voici comment le rapporte, dans une lettre du 22 juillet au Banderet Freudenreich, à Berne, le conseiller Jean-Louis Dupan :

« Il arriva hier une scène tragique dans une salle de Comédie batie de bois dans la portion de terrain qui vient de nous être cédée par le Roy de Sardaigne, au delà de l'Arve. Par condescendance pour nos ministres, notre Conseil n'a pas voulu permettre à des Comédiens de représenter dans la ville; ils obtinrent, il y a quelques mois, du Gouverneur de Savoye la permission de s'établir à Carouge, ils firent construire un théâtre près du Pont d'Arve, nous n'avons pas voulu les

chasser d'abord après la signature de notre traitté ; hier, leur amphithéâtre trop peu solide s'écrasa, un marchand de notre ville fut tué, et il y eut plusieurs jambes et cuisses rompües. Si le théâtre eût été dans la ville, il eût été construit avec plus de précautions, et cet accident ne seroit pas arrivé, le zèle a de bons et de mauvais effets. »

D'autre part, à la même date du lundi 22 juillet 1754, on lit dans les Registres du Conseil, vol. 254, p. 506 :

« *Délibération sur la mort du Sr Jean Henri Du Cimetière par accident à la Comédie auprès de Carouge.* Vu le verbal du s^r auditeur Sales, du jour d'hier, et l'information par lui prise au sujet d'un accident arrivé à Sr Jean Henri Du Cimetière, qui fut étouffé par la chute d'une galerie du Théâtre où l'on représentoit la comédie sur le territoire à nous cédé par le dernier Traité, du côté de Carouge. Arrêté qu'il soit plus amplement informé, de permettre l'inhumation dudit S^r Du Cimetière en la manière ordinaire, de cesser toutes représentations. »

Dans les Procès et Informations de juillet 1754, il y a onze pièces sur cette affaire. Il y eut un mort (Henri Du Cimetière, « habitant, 53 ans, marchand ou négociant ») et six blessés. « L'accident fut causé par la chute de la grande galerie en amphithéâtre, où il y avait place pour 72 personnes (6 bancs à 12 personnes). Les supports de cette galerie n'étant pas suffisants, elle s'écroula. »

Le constructeur, Jean-Pierre Jaques, de Ste Croix, baillage d'Yverdun, âgé de 51 ans, maître charpentier, fut arrêté le 24 juillet. Il avait reçu des sieurs Reymond, chef de la troupe des Comédiens, et Montservin, maître de danse, la somme de 35 louis d'or neufs, pour ladite construction, qu'il avait faite, affirma-t-il, aussi solide qu'il l'avait pu.

Le lundi 29 juillet 1754 (Reg. du Conseil, vol. 254, p. 513, 514), le Conseil procéda au jugement dudit Jean-Pierre Jaques, maître-charpentier, « prisonnier pour avoir construit trop légèrement le Théâtre des Comédiens au bout du Pont d'Arve, ce qui a occasionné de facheux accidens ». « Il est condamné

à être conduit céans pour être très grièvement censuré, à demander pardon à Dieu et à la Seigneurie, aux prisons qu'il a subi, à la cassation de sa maîtrise, à cent florins d'amende, aux dommages et intérêts de qui il appartiendra, et à lui ses défenses au contraire, et aux dépens. A comparu et a satisfait à la réparation. »

ERRATA DU TOME I

Page 46, note 3 : « mort à Paris le 1 septembre 1788 »; — Lisez : « 1 septembre 1738 ». (Cf. page 10[illegible], note 1).

Page 114 : « *N° 38* ». — Lisez « *N° 34* ».

Page 141. Le n° 46 doit avoir été écrit à Venise, en 1743 ou 1744, et non à Lyon en 1741. En effet, au 33e vers, figure le nom de Catine. Or, *Cattina* est une des « chanteuses célèbres » que M. Le Blond fit connaître à J.-J. lors de son séjour à Venise. Il la nomme au VIIe livre des *Confessions*, en ajoutant : « Elle était borgne ».

Page 161, 10e ligne de la note : « 17 juin 1732 »; — Lisez : « 17 juin 1742 ».

Page 228, 2e ligne, lire : « [A Venise le 25e juillet 1744] », au lieu de « [A Venise le 23e juillet 1744] ». Cette date est mise entre crochets, parce que sur la minute, elle n'est pas en tête de la lettre n° 79 ; mais elle est en tête de la minute de la lettre précédente, n° 78, écrite sur la même page de grand format, donc vraisemblablement le même jour.

Page 246 : « *N° 87* ». — Lisez « *N° 86* ».

Page 262, ligne 18 : « J'admirai en silence » ; — Lisez : « J'admirerai en silence ».

Page 290 : A la deuxième ligne de la note, il est dit que Dupin de Chenonceaux se maria en 17[illegible]. Ce renseignement, fourni par M. de Villeneuve-Guibert (*Le portefeuille de Mme Dupin*, p. 20), est erroné : Joseph Richard a relevé sur les registres de St Sulpice que le mariage fut célébré le 9 octobre 1749.

Page 343, ligne 28 : lire « en baisant cette noble main », et non « en laissant cette noble main ».

TABLE

APPENDICE

PLANCHES

INDEX DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS LES DEUX PREMIERS TOMES

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.


UNIVERSITY OF FLORIDA
3 1262 08298 329 6

